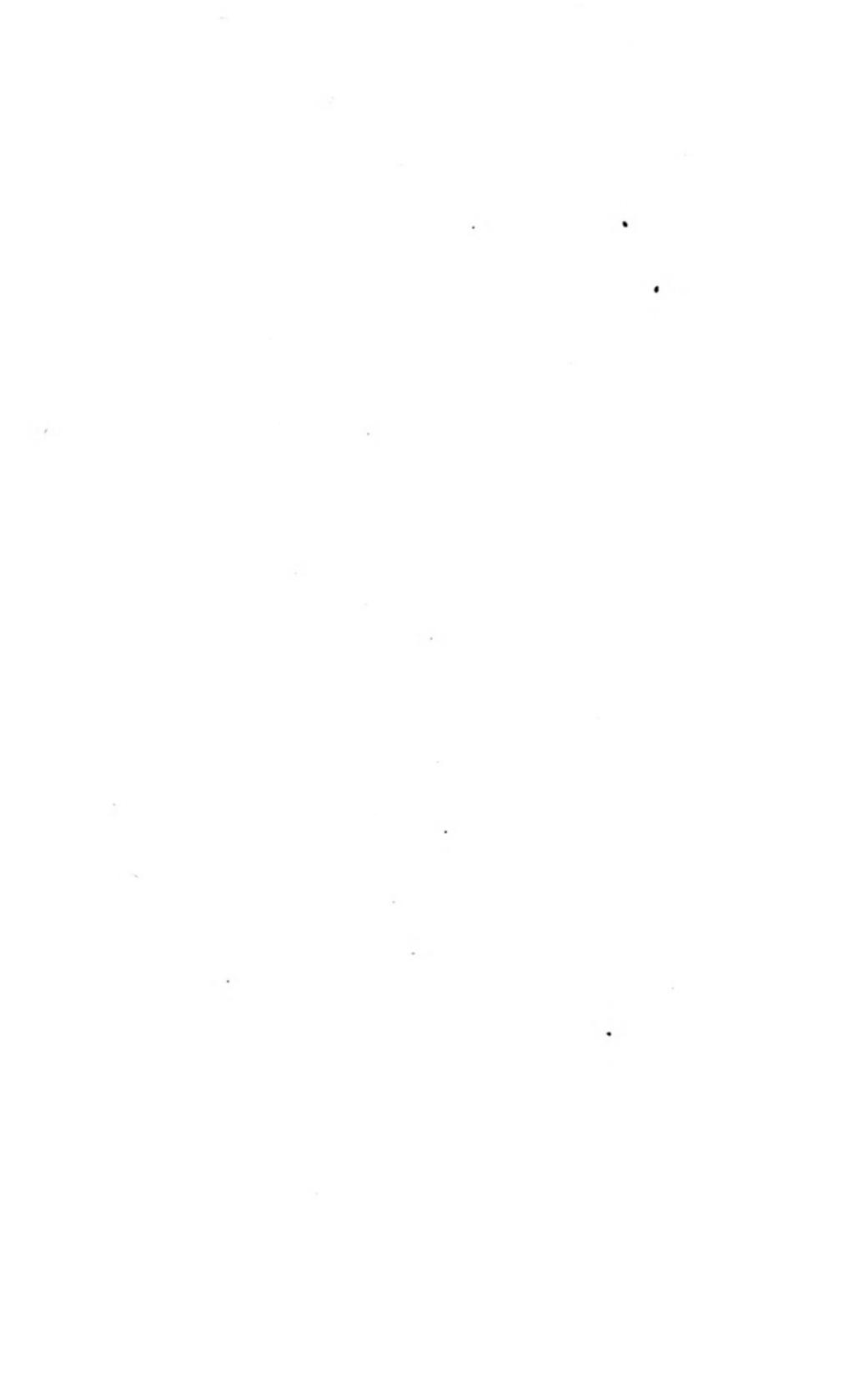


1





BIBLIOTHEQUE

OU
HISTOIRE

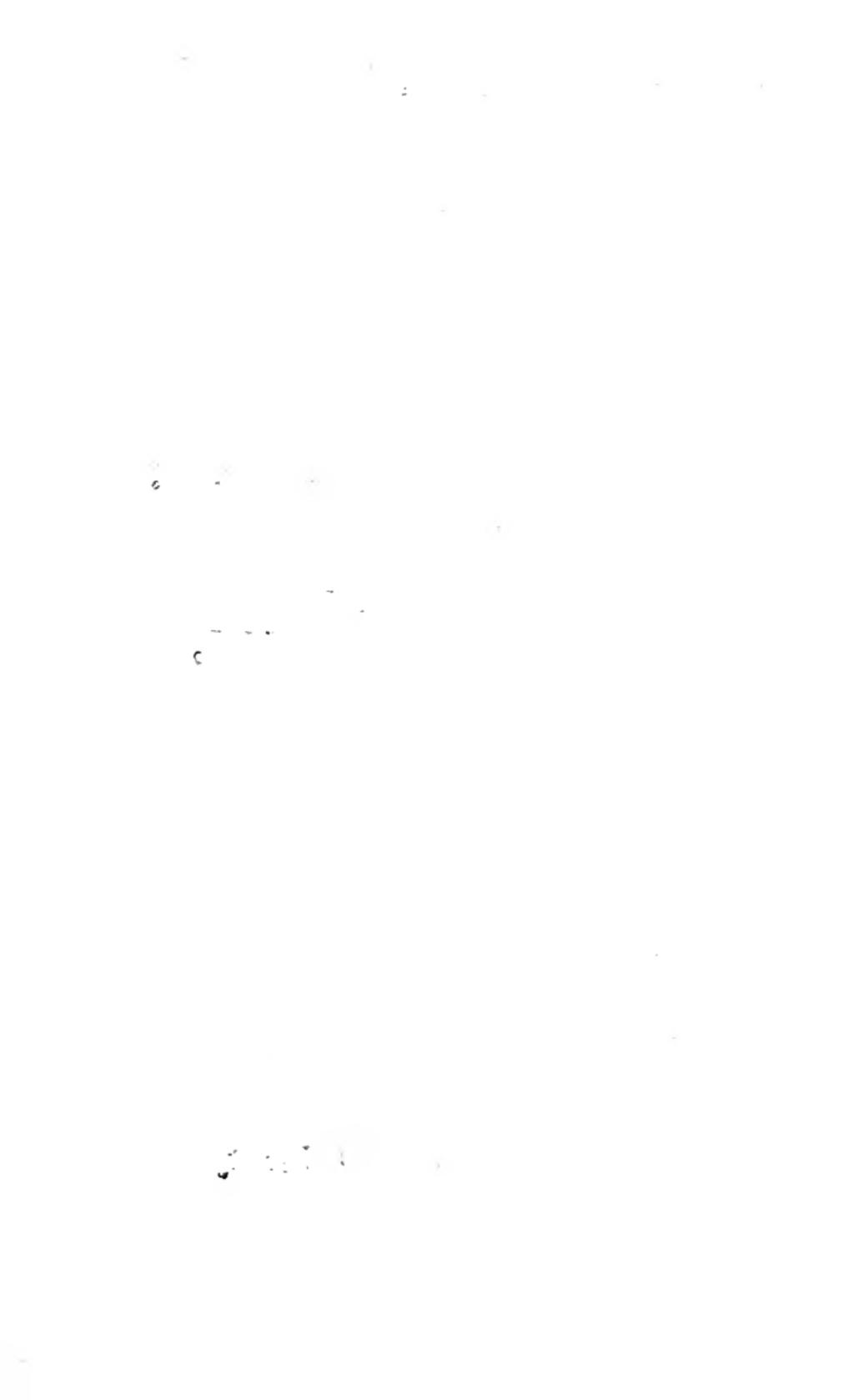
DES SCAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

M D C C X L I.
TOME DIX-SEPTIEME,



Chez PIERRE DE HONDT.





T A B L E

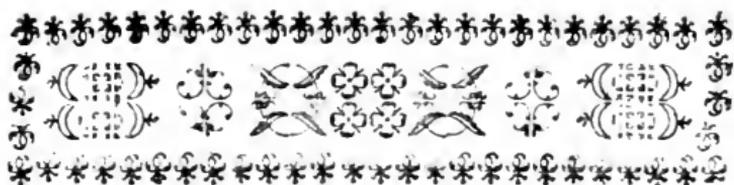
D E S

A R T I C L E S.

- ART. I. **M**R. POPE , *les Tomes V. & VI. de ses Oeuvres , contenant ses Lettres , & des Lettres de ses Amis.* pag. 1
- II. PAMELA , *ou la Vertu récompensée ; Histoire destinée à cultiver les principes de Religion & de Vertu dans le cœur de la Jeunesse.* 28
- III. MR. JEAN WARD ; *Les Vies des Professeurs du Collège de Gresham à Londres , avec la Vie du Fondateur & un Appendix instructif.* 60
- IV. *Lettre à un Jeune-homme pour le dissuader de prendre les Ordres sacrez.* 86
- V. CICERON ; *ses Académiques , excellente Edition par un des Membres de la Société Royale.* 102
- VI. MR. CONYERS MIDDLETON ; *son Histoire de la Vie de Cicéron.* 118
- * 2
- VII.

TABLE DES ARTICLES.

- VII. *Histoire & Procédures de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne, avec les Discours qu'on a faits dans cette Chambre, & les Debats qu'il y a eu, depuis la mort de la Reine Anne.* 150
- VIII. Mr. MALLET ; *Projet pour imprimer par Souscription son Histoire du Bill d'Exclusion contre Jacques Duc d'Yorck.* 217
- IX. *Nouvelles Littéraires.* 220



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

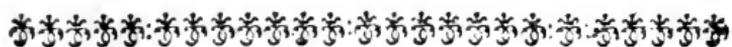
O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI
ET JUIN. MDCCXLI.



ARTICLE PREMIER.

The Works of, ALEXANDER POPE,
Esq; *Vol. V.* consisting of Letters
&c. *Vol. VI.* containing the Remain-
der of his Letters &c.

Tome XVII. Part. I. A C'est-

C'est-à-dire :

Les Oeuvres de Mr. POPE, Tomes V. & VI. contenant ses LETTRES, & des Lettres de ses Amis. A Londres, chez J. Roberts dans Warwick-lane. MDCCXXXVII. In Octavo. Pages 159. pour le premier de ces deux Tomes, sans compter un Avertissement. une Table des Lettres & une Préface. Pages 308. pour le second, sans compter un Catalogue des Editions subreptices, & la Préface de l'Édition subreptice de mil sept-cens trente cinq.

IL Y A plus de treize ans que les *Lettres de Mr. POPE* font du bruit en Angleterre, s'impriment sans son aveu, lui donnent du chagrin, & lui font honneur. Un Extrait détaillé de ces Lettres feroit sans doute beaucoup de plaisir à tous ceux qui aiment les belles choses, qui connoissent d'ailleurs Mr. *Pope*, & qui ont quelque idée de la Littérature Angloise. Mais leur curiosité ayant déjà été satisfaite, au moins en partie, dans les Tomes VI & X de la Bibliothèque Britannique, enforte que nous pouvons assez bien abandonner le projet d'un Extrait détaillé, ou du moins en sus-
per-

pendre l'exécution ; nous nous contenterons dans cet Article , d'ébaucher l'Histoire des diverses Editions que l'on a données au Public jusqu'à présent des Lettres dont il s'agit.

§. I.

LA PREMIERE Edition parut en MDCCXXVII, en un petit volume indouze, imprimé pour le Sieur Edmont Curll, le même qui est tympanisé dans l'espece de *Tragi-farce* dont nous avons parlé en faisant l'Extrait du *Mélange* de Messieurs *Pope & Swift*. B. Br. T. II. P 2. Art. V. pp. 356--360.

Cette première Edition ne contient que les Lettres adressées à Monsieur CROMWELL; & elle a pour titre, selon le *Catalogue* imprimé dans celle que nous venons d'annoncer, *Lettres familières à Henri Cromwell, Ecuyer, par Mr. Pope*; en Anglois: *Familiar Letters to Henry Cromwell, Esq; by Mr. Pope*. Ce titre est bien simple. Cependant Mr. Cromwell (dans une Lettre du six de Juillet mil sept-cens vingt-sept, qui fait partie de la *Préface de l'Édition subreptice* de trente-cinq) dit à Monsieur *Pope*, que lorsque ses Lettres devinrent publiques, *il ne put s'empêcher de rire du titre pompeux* sous lequel elles paroissent. Peut-être le *Catalogue* n'en donne-t-il le titre qu'en abre-

4 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
gé; défaut très-ordinaire dans les Catalogues des Libraires Anglois. Peut-être aussi qu'elles ont été débitées sous deux titres différens : cette petite fourberie n'est pas sans exemple. Peut-être enfin que Monsieur *Cromwell* jugeoit alors du vrai titre par quelque annonce charlatane, telle qu'on en trouve quelquefois dans les Avertissemens des Gazettes : au moins insinue-t-il qu'il n'avoit pas encore vû le Livre même.

Quoi qu'il en soit, le Libraire Editeur des *Lettres de Monsieur Pope à Monsieur Cromwell* les tenoit d'une Dame, à qui Monsieur *Cromwell* les avoit données, douze ans auparavant, pour en faire (disoit-elle) ce qu'il lui plairoit : ce sont ses propres paroles dans une Lettre qu'elle lui écrivit à lui-même le vingt-septième de Juin MDCCXXVII, & à laquelle il ne jugea pas à propos de répondre. Il se contenta d'écrire là-dessus à Monsieur *Pope*, & ne lui nia pas absolument la vérité de ce qu'elle avançoit. Il lui allegua seulement pour sa justification, qu'il n'avoit pas prévu que cette *Précieuse* (comme il l'appelle) s'aviserait jamais de faire imprimer les Lettres en question. Sa grande estime, dit-il, pour tout ce que vous écrivez, & sa passion pour avoir vos Lettres, furent (je pense) ce qui me déterminâ à les lui laisser . . . J'espère que considérant de sens froid combien de millions de fois les Fils
d'A-

d'Adam , à l'exemple de leur Pere , ont été trompez par des Femelles , vous jugerez avec indulgence de la faute involontaire de celui qui est votre fidèle Ami & votre très-humble serviteur , Henri Cromwell.

Mr. Pope , dans une deses Notes sur sa *Dunciade* , (Liv. II. v. 66.) parlant des Lettres dont il s'agit , dit qu'il eut honte de les voir entre les mains du Public , parce qu'elles étoient , pleines , non seulement de bagatelles , mais de faux jugemens qui ne pouvoient s'excuser que par la jeunesse & par l'inexpérience de l'Auteur. Et s'il faut en croire le Catalogue des Editions subreptives , il y avoit quelque chose de plus : car le Catalogue porte , que cette [première] Edition renferme des vers &c. attribuez à Mr. Pope , qui ne sont point de lui. Les Editions postérieures (excepté une dont il sera parlé dans son rang) ont conservé dans une des Lettres de Mr. Pope à Mr. Cromwell , une espece de Rondeau que Mr. Pope donne pour le premier Rondeau qu'il sçache avoir été fait en Anglois ; & c'est une petite Pièce qui dans son genre est assez jolie. Mais comme elle est un peu gaillarde , on peut présumer qu'elle est du nombre de ces bagatelles dont la publication fut une des raisons du mécontentement de l'Auteur.

Il est à remarquer au reste , que dans la Lettre où le Rondeau se trouve , Monsieur Cromwell est prié de faire part de

cette nouveauté à SAPHO ; & que SAPHO est ici la même que *cette Précieuse* dont il a été parlé ci-dessus, la même à qui le Public est redevable des premières Lettres de Monsieur *Pope* qui ayent vû le jour. Son véritable nom étoit *Elisabeth Thomas*. C'est le nom qu'elle avoit reçu de son Pere , & le seul nom véritable sous lequel elle ait été connue. Mais outre le nom poétique de *Sapho*, elle a porté celui de la célèbre *Emule de Pindare* ; & c'est sous ce nom qu'elle est l'Héroïne des Mémoires intituléz *Pylades and Corinna* , à la tête desquels on lit sa Vie , écrite par elle - même, s'il en faut croire le titre , & telle qu'on l'a trouvée parmi ses papiers après sa mort ; le tout faisant deux volumes in-octavo d'une médiocre grosseur , imprimez en MDCCXXI, si je m'en souviens bien , pour le même Libraire à qui elle avoit fourni les matériaux de la première Edition des Lettres de Mr. *Pope*, auxquelles je reviens.

§. II.

LE CATALOGUE que j'ai déjà cité ne dit rien de celles qui furent publiées in-octavo en MDCCXXIX. Mais il en est fait mention dans un autre endroit par Monsieur *Pope* lui-même : Et comme ce qu'il en dit semble avoir quelque liaison avec ce qu'il raconte immédiatement

au-

auparavant au sujet des précédentes, on ne fera pas fâché de voir ici en entier le passage où il parle des unes & des autres.

„ J'avois été traité d'une manière fort
 „ désagréable [*dit-il*] par la publication
 „ de quelques Lettres écrites dans ma
 „ jeunesse, lesquelles étoient tombées
 „ entre les mains d'une Femme qui
 „ les fit imprimer en 1727, sans mon
 „ consentement & sans celui de l'Ami à
 „ qui elles avoient été écrites. Ce tour
 „ qu'on venoit de me jouer, & l'ap-
 „ préhension où j'étois qu'on ne m'en
 „ jouât plusieurs de la même espece,
 „ m'obligerent de retirer mes Lettres,
 „ autant qu'il me fut possible, d'entre
 „ les mains des Personnes que je soup-
 „ çonnois d'en avoir gardé quelques unes.
 „ Je fus fâché de voir combien il y en
 „ avoit; mais pour en diminuer le nom-
 „ bre, j'en jettai d'abord au feu les trois
 „ quarts: Et si j'épargnai celles qui res-
 „ tent, ce n'est point que je les préfè-
 „ rasse comme mieux écrites, mais uni-
 „ quement parce qu'elles étoient propres,
 „ soit à conserver la mémoire de quelques
 „ amitez qui me seront toujours cheres,
 „ soit à mettre dans leur vrai jour cer-
 „ tains faits où les Barbouilleurs du tems
 „ croyoient avoir trouvé de quoi ternir
 „ la réputation de mes Amis ou la mien-
 „ ne. Je mis donc à part les originaux

„ de ces Lettres avec celles de mes Cor-
 „ respondans, & j'en fis tirer une copie
 „ pour la déposer dans la Bibliothèque
 „ d'un Seigneur de mes Amis [*of a Noble*
 „ *Friend*] ; afin qu'on pût en faire tel
 „ usage qu'il conviendrait , soit de mon
 „ vivant ou après ma mort , en cas que
 „ certaines méditations vinssent à se re-
 „ nouvellier , ou que quelques - unes de
 „ mes Lettres fussent encore publiées
 „ subrepticement. Les Oeuvres posthu-
 „ mes de Mr. *Wycherley* [*continue Mr. Po-*
 „ *pe*] furent imprimées l'année suivante
 „ d'une manière qui fit assez peu d'hon-
 „ neur à sa mémoire †. On crut , en
 „ bonne justice , devoir montrer au mon-
 „ de qu'il avoit trop de bon - sens pour
 „ vouloir qu'elles fussent publiées , &
 „ que sa dernière résolution étoit de les
 „ supprimer. Et comme quelques - unes
 „ des Lettres que nous nous étions écrites ,
 „ pouvoient éclaircir ce point , elles fu-
 „ rent rendues publiques en 1729 , avec
 „ un petit nombre de notes marginales
 „ ajoutées par un Ami.

Ce qu'on vient de lire est extrait d'une
 Pièce dont il y a deux Editions , qui dif-
 fèrent en ce que Mr. *Pope* parle de lui
 comme d'un tiers dans la première , au
 lieu que dans la seconde il parle en son
 pro-

† J'ai parlé ailleurs des *Oeuvres Posthumes de*
Wycherley. Voyez *Bibl. Br. T. V. 1. & IX. 2.*

propre nom. Mais ces derniers mots, ajoutés par un *Ami*, ne se lisent que dans la première, quoique du reste j'aye suivi la seconde, où ces mots ont été supprimés, & supprimez apparemment à dessein, comme pour insinuer que *Mr. Pope* ne se distingue point de l'Auteur des notes marginales ajoutées aux Lettres de *Wycherley*, ni par conséquent de l'Éditeur de ces Lettres, qui se confond naturellement avec l'Auteur des notes. Les Lettres de *Wycherley* ont été imprimées avec celles de *Mr. Pope*. Si *Mr. Pope* y a consenti, on aura peine à croire qu'il ait abandonné à d'autres le soin de l'Édition; & s'il n'y a pas consenti, on concevra difficilement qu'il ait pu en parler sans se plaindre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette Edition, comme on l'a dit, n'a point place dans le Catalogue des Editions subreptices. Ainsi elle doit faire une petite exception, ce semble, à ce que nous avons dit en termes généraux, du chagrin qu'a donné à *Mr. Pope*, depuis treize ou quatorze ans, la publication de ses Lettres; & à ce qu'il dit lui-même immédiatement avant le passage cité tout-à-l'heure; „ que si „ les Lettres plaisent à ses Lecteurs, ils „ en ont toute l'obligation à la bonté de „ ses Amis qui les ont conservées, & à „ la malice de ses ennemis, sans qui elles „ n'auroient point vû le jour. . . ”. Mais

10 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
soit qu'il ait publié lui-même volontairement ses Lettres à *Wycherley*, ou que, par des raisons qu'on ignore, elles aient été rendues publiques contre son gré; il y a beaucoup d'apparence que la publication de ces Lettres, lesquelles il étoit naturel de réimprimer quelque jour avec celles qui avoient déjà paru en 1727, fit naître l'idée d'en recueillir un nombre plus considérable, & fut cause par-là de tout ce qui a le plus chagriné Monsieur *Pope*.

§. III.

SES GRANDS GRIEFS ont pour objet un manège de *Curll*, qui commença à éclater en MDCCXXXV, par la publication d'un nouveau Recueil de Lettres, dont celles qui appartiennent à la correspondance de Mr. *Pope* avec Messieurs *Wycherley* & *Cromwell* ne font gueres qu'une quatrième part. Le titre est : . . .

Mr. Pope's Literary Correspondence for thirty Years, from 1704 to 1734. Being a Collection of Letters which passed between him and several Eminent Persons, Volume the First. London. Prin'd for E. Curll, in Rose-street, Covent-Garden. M. DCC. XXXV.

C'est-à-dire :

*Commerce Epistolaire de Mr. Pope avec
diverses*

diverses Personnes considerables : ou Recueil de Lettres qu'il leur a écrites , & qu'il en a reçues pendant l'espace de trente ans , depuis 1704. jusqu'en 1734 , Tome Premier. A Londres. Chez Edmond Curll , dans Rose-street , proche de Covent-Garden. 1735.

C'est à la tête de ce Volume que se trouve la Préface que nous avons citée sous le titre de *Préface de l'Edition subreptice de 1735.*

On nous assure , dans le Catalogue des Editions subreptices , que ce Volume contient diverses Lettres qui ne sont pas *généuines*. Mais füssent-elles toutes d'une *généuinité inconestable* , où est-ce que l'Editeur en a pris un si grand nombre qui n'avoient jamais paru ? Qui est-ce qui les lui a vendues ? Qui est-ce qui les a dérobbées , soit du cabinet de Mr. Pope ou de ses Amis , soit de la Bibliothèque où il avoit déposé une copie de plusieurs de leurs Lettres & des siennes ? Qui est-ce qui peut avoir prêté la main secretement à un manege , contre lequel on devoit prévoir qu'il se révolteroit encore plus que contre la publication de ses Lettres à Monsieur Cromwell en 1727 ? C'est un mystère qu'il nous seroit peut-être impossible de bien expliquer , & dont l'explication sûrement nous meneroit trop loin. Bornons-nous à en dire le résultat en deux mots. Mr. Pope s'est plaint hautement de son aventure : Le
Libraire

12 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
Libraire s'en est roqué avec impuden-
ce : Et le Public en a profité avec em-
pressément. Si bien que la même année,
MDCCXXXV , a vû paroître chez le
même Libraire trois Editions du même
Recueil de Lettres : la seconde Edition ,
comme la première , *in-octavo* , & la troi-
sième *in-douze*. Trois Editions dans un
an , c'est beaucoup : Mais il y a plus.

§. IV.

CES trois Editions ne sont que celles
de *Curtl* ; & le Catalogue cité en indi-
que quatre autres publiées la même an-
née.

La première *in-octavo* en deux volu-
mes , pour le compte des Libraires de
Londres & de Westminster : *Printed and
sold by the Booksellers of London and West-
minster* ; ce qui , dans le stile des titres de
Livres Anglois , signifie à-peu-près la mê-
me chose , que lorsqu'il y a dans le titre
d'un Livre François , *À Cologne , chez
Pierre Marteau*.

La seconde , pour le compte des mê-
mes Libraires , en deux volumes *in-douze* ;
avec un *Factum narratif* &c.

La troisième *in - douze* aussi , & pour le
compte des mêmes Libraires encore ;
avec un Titre qui assure , qu'elle contient
plus de Lettres qu'aucune autre , quoique
toutes les augmentations qui la distinguent
se

se reduisent (dit le Catalogue) à deux Lettres prétendues de l'Evêque de *Rochester*, déjà publiées par *Curll* lorsque cette Edition parut.

La quatrième, en deux volumes in-douze, pour *T. Cooper*, à l'enseigne du *Globe dans Pater-noster - Row*: dans laquelle on a inféré (dit le Catalogue) la *Lettre forgée de l'Evêque de Rochester*, & quelques autres choses inconnues à *Mr. Pope*.

Voilà sept Editions dans un an, & encore n'est-ce pas tout.

§. V.

Curll publia, dans le cours de la même année 1735. deux Editions (l'une in - *Octavo*, l'autre in - douze) de deux nouveaux Volumes, dont les titres annoncent un Tome second & un Tome troisième du *Commerce Epistolaire de Mr. Pope*, & qui contiennent effectivement des choses relatives à ce *Commerce*.

Telles sont, en premier lieu, certaines Pièces, soit en vers, soit en prose, occasionnées directement ou indirectement par la publication du premier Tome, & par les plaintes de *Mr. Pope* à ce sujet.

Telles sont, en second lieu, quelques Lettres de *Mr. Pope* à *Mr. Cromwell*, lesquelles avoient déjà paru dans l'Edition de 1727, mais qui avoient été supprimées dans

14 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
dans les Editions postérieures, conformément sans doute ou au Manuscrit que l'Auteur avoit déposé dans la Bibliothèque du Comte d'*Oxford*, ou à la copie furtive de ce Manuscrit sur laquelle l'Editeur se régla dans sa première Edition de 1735.

Telles sont, en troisième lieu, six nouvelles Lettres sous le nom de Mr. *Pope*: Une à Mr. *Dennis*, en date du 3 de Mai MDCCXXI, par laquelle on voit (si elle est authentique) que ces deux Messieurs terminèrent alors à l'amiable leurs démêlez littéraires : Une à Madame la *Duchesse de Buckingham* : Et quatre à Mademoiselle *Blount*.

Telles sont, en quatrième lieu, une Lettre du Chevalier *Richard Steele* à Mr. *Dennis*, sur un sujet qui a quelque rapport avec celle de Mr. *Pope* au même Mr. *Dennis*; & deux Lettres sous le nom du célèbre Docteur *Atterbury*, Evêque de *Rocheſter*, adressées à Mr. *Pope*.

Telles sont, en cinquième lieu, ou telles au moins peuvent être censées, trois Lettres de l'*Abbé C—n*, suivies d'un petit Avertissement, où l'Editeur nous assure, que l'*Abbé C—n* est Mr. *Pope* lui-même, qui a eu ses raisons pour se déguiser.

Telles sont enfin, si l'on veut, quelques Pièces en vers, ou indiquées dans les Lettres de Mr. *Pope*, ou qui au moins paroissent ici sous son nom, & qui avec cela

cela paroissant comme anecdotes , n'avoient besoin que du prétexte le plus léger pour accompagner ses Lettres.

Mais outre que toutes ces Pièces mises ensemble ne feroient pas le demi-quart des deux Volumes où elles se trouvent confondues avec d'autres Pièces absolument étrangères au Commerce Epistolaire de Mr. *Pope* ; il y a ici plus d'une impertinence à observer à l'égard même des Pièces qui ont quelque rapport avec le titre , & particulièrement dans celles de la première Classe que j'ai indiquée.

Monsieur *Curll* est plus que Libraire. Il est un de ces Libraires distinguez qui s'élevent au dessus de leur condition : Correcteur, Editeur, Compileur, Auteur, Profateur, Versificateur, & avec cela Brocanteur intrigant & hardi de curiositez littéraires, une espece de *Panurge*, moins plaisant peut-être que celui de Rabelais, mais en revanche aussi un peu plus impudent. Citons-en deux ou trois exemples, tirez des deux volumes dont je viens de parler. A la tête du premier de ces deux volumes est un *Avis au Lecteur*, signé *Philaethes*, où Mr. *Pope* est appellé *ce petit petulant Monsieur* ; en Anglois : *this petulant little Gentleman*. Cet Avis est suivi d'une *Lettre à Mr. Pope*, signée *Curll*, dans laquelle, après l'avoir raillé sur sa taille & lui avoir chanté pouille, on lui annonce que l'on

a des

16 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
a des matériaux pour un nouveau volume, & on l'invite à en fournir lui-même. Le volume où cette invitation lui est adressée, finit par une Satire en vers contre lui. Et soit dans le même volume ou dans quelque autre (car je ne puis pas actuellement retrouver l'endroit) le Libraire, parlant de son Enseigne où il a fait peindre Mr. *Pope* depuis qu'ils sont brouillez, se vante de l'avoir ainsi fait pendre en effigie. Il y auroit peut-être sur tout cela quelques réflexions à faire; mais elles nous meneroient trop loin. Nous supprimons pour la même raison, ou renvoyons à une autre fois, le détail où nous pourrions entrer au sujet des diverses Pièces contenues dans les deux volumes en question & dans les autres publiez par le même Libraire.

Ne finissons pourtant pas sur ces deux volumes sans remarquer, d'après le Catalogue des Editions subreptices,

1°. Qu'il n'y a dans le premier de ces volumes que deux Lettres adressées à Mr. *Pope*; l'une attribuée au Docteur *Atterbury*, Evêque de Rochester; & une autre sous le nom du même, mais laquelle on soutient formellement contre *Curll* n'être point de ce Prelat.

2°. Qu'une ou deux Lettres du même volume, sous le nom de l'Abbé *C—n*, mises sur le compte de Mr. *Pope* par le Libraire, ne sont point de Mr. *Pope*.

3°.

3°. Que dans le deuxième de ces volumes, il n'y a qu'une seule Lettre de Mr. Pope à la Duchesse de *Buckingham*, imprimée contre les ordres de cette Dame ; & que les quatre prétendues Lettres de Mr. Pope à Mademoiselle *Blount*, sont prises mot-à-mot d'une vieille traduction des Lettres de Voiture.

VI.

EN MDCCXXXVI, *Curll* publia un quatrième volume du Commerce Epistolaire de Mr. Pope, *in-octavo* encore & *in-douze*. Ce quatrième volume cependant ne contient pas une seule Lettre de Mr. Pope.

VII.

VERS la fin de la même année, ou au commencement de MDCCXXXVII, Mr. Pope publia lui-même ses Lettres en un volume *in-quarto*, avec une Préface que l'on sent bien qui est de lui, encore qu'elle parle de lui, comme si elle étoit de quelque autre.

Peu de tems après parut chez *Curll* un cinquième volume du Commerce Epistolaire. Une espece d'Epître dédicatoire qui se lit à la tête de ce volume, annonce qu'on y trouvera toutes les Lettres nouvelles de l'Edition *in-quarto*, laquelle on sçavoit alors être
 Tome XVII, Part. I. B actuel-

actuellement sous presse. Cette Epître est datée du 5 de Novembre MDCCXXXVI ; & un Avertissement , qui fait la clôture du volume , est daté du 8 de Juin MDCCXXXVII. Cet Avertissement indique plusieurs Lettres omises dans l'Édition *in-quarto* , & nous assure de plus , que dans les Lettres qui y ont été conservées , on pourra remarquer la suppression de divers traits considérables , & quelques interpolations.

A-peu-près dans le même tems parurent les deux volumes dont nous avons donné le titre à la tête de cet Article. On y trouve la Préface de l'Édition *in 4^o*. avec cette différence , que Mr. *Pope* y parle de lui à la première Personne. Cette Préface est la Pièce dont nous avons fait mention , & dont nous avons traduit un morceau ci-dessus , §. II. Elle est accompagnée d'un Avis des *Libraires* *.

„ Mr. *Pope* (disent-ils) ayant été obli-
 „ gé de publier une Edition authentique
 „ de ses Lettres , afin d'en rejeter plu-
 „ sieurs qui n'étoient pas de lui , & pour
 „ mon-

* Il n'y a qu'un Libraire de nommé dans le titre ; sçavoir *J. Roberts*. Mais un titre qui porte pour *J. Roberts* , & un titre qui porte (comme ci-dessus §. IV.) Chez LES LIBRAIRES de Londres & de *Westminster* , c'est aujourd'hui la même chose , au moins en bien des cas , pour ceux qui connoissent l'état de la Librairie Angloise.

„ montrer qu'il désapprouvoit la publica-
 „ tion de quelques autres , écrites dans sa
 „ jeunesse & imprimées à son inscû ; il
 „ a semblé vouloir en supprimer autant
 „ qu'il lui étoit possible. Cependant ,
 „ comme les mêmes personnes qui avoient
 „ commencé à les publier malgré lui ,
 „ continuant à lui faire cette espece de
 „ violence , ont averti le Public qu'ils al-
 „ loient donner une Edition nouvelle ,
 „ où l'on retrouveroit toutes les Lettres
 „ omises dans l'Edition *in-quarto* , &
 „ ont même actuellement publié les pre-
 „ mières feuilles de cette nouvelle Edi-
 „ tion ; nous avons pris la liberté de les
 „ prévenir , mais d'une manière plus
 „ conforme que la leur aux loix de l'ex-
 „ actitude & à celle de l'honnêteté.
 „ Nous avons rendu à l'Auteur la justi-
 „ ce de n'insérer ici que des Lettres gé-
 „ nuines , & de distinguer par un Asté-
 „ risque , dans la Table des Lettres ,
 „ celles qui ont été imprimées sans son
 „ consentement , & qui ne sont point dans
 „ son Edition. Celles qui ont un dou-
 „ ble Astérisque paroissent ici pour la
 „ première fois : mais c'est que nous sça-
 „ vions qu'elles avoient déjà eu le sort de
 „ tomber entre des mains où elles étoient
 „ dans un danger imminent d'être im-
 „ primées , &c.

Je n'ai pas le loisir de rechercher , si
 cela regarde *Curll* , ou un autre Librair-

re nommé *Johnson* , ou tous les deux ensemble , & quelques autres peut-être avec eux. Quoi qu'il en soit , il n'y avoit pas long-tems que cette Edition se débitoit , lorsqu'il en parut une nouvelle *in-octavo* , chez *T. Johnson* , sous un titre qui promet , outre les Lettres de l'Edition authentique , & toutes les Lettres génuines des Editions précédentes , quelques Lettres qui n'avoient pas encore vû le jour : *The Works of Alexander Pope Esqr. Vol. V. & VI. Consisting of Letters: Wherein to those of the Author's own Edition are added all that are genuine from the former Impressions: With some never before printed. London. For T. Johnson—1737.* Pages 351 pour les deux volumes. Comme je n'ai vû cette Edition qu'en passant , je n'en dirai pas davantage. J'ajouterai seulement , qu'elle coûte moins que celle dont j'ai mis le titre à la tête de cet Article , mais qu'elle est aussi beaucoup moins jolie ; & qu'on m'en a parlé , quant au reste , comme d'une simple contre-façon de la précédente.

VIII.

CELLE-CI m'a paru conforme à celle de *Mr. Pope* dans les endroits où j'ai confronté l'une avec l'autre : c'est-à-dire que les Lettres que *Mr. Pope* a conservées dans son Edition , se trouvent réel-

lement , autant que j'en puis juger , imprimées ici un peu différemment de ce qu'elles font dans les Editions de *Curll* , où l'on prétend qu'elles font précifément telles qu'il les avoit d'abord écrites. Ce qu'il y a de certain , c'est que Mr. *Pope* lui-même declare dans fa Préface , que quoiqu'il n'ait pas entrepris de refondre fes Lettres , il y a fait néanmoins un petit nombre de changemens. Nous nous contenterons d'en marquer un , que nous choififions d'autant plus volontiers , qu'on y verra un exemple de la candeur & de la bonne-foi de l'Auteur. Il s'agit d'une Lettre écrite en MDCCLXVI , après l'affaire de Preston. Cette Lettre est une de celles qui ont été traduites dans le fixième Tome de la Bibliothèque Britannique , d'après une Edition de *Curll* , felon laquelle Mr. *Pope* , dans le passage en question , s'exprime en ces termes :

„ Si tous les devoirs de la Religion font
 „ renfermez dans ces deux points, la
 „ Réfignation à la volon tédu Créateur ,
 „ & la Charité pour nos semblables , il
 „ y a des gens aujourd'hui qui nous four-
 „ niffent l'occasion de donner un exem-
 „ ple auffi brillant de la pratique du
 „ premier de ces devoirs, qu'ils en ont
 „ donné un *infame* de la violation du
 „ second”. Dans l'Edition *in-quarto* & dans celle de *Roberts* , cela est tourné un peu autrement , & le mot d'*infa-*

me est supprimé. *If the whole religious business of Mankind be included in Resignation to our Maker , and Charity to our fellow-Creatures ; there are now some People who give us the opportunity of affording as bright an example of practising the one , as themselves have given an infamous instance of the violation of the other.* Voilà ce qui se lit dans les premières Editions : Et voici le même passage , tel qu'il se trouve dans les dernières : *If the whole religious business of Mankind be included in Resignation to our Maker , and Charity to our fellow - Creatures ; there are now some People who give us as good an opportunity of practising the one , as themselves have given an instance of the violation of the other.*

IX.

Nous finirons cet Article par la traduction d'une Lettre qui nous paroît propre à entrer ici , non seulement parce qu'elle est écrite d'un stile dont la singularité a quelque chose de remarquable , qui qui plaira peut-être beaucoup à certains Lecteurs , & déplaira peut-être à d'autres ; mais parce qu'on peut la regarder en même tems comme un morceau qui appartient à l'histoire du Recueil des Lettres de Mr. Pope. Remarquons cependant encore , avant que d'en donner la traduction , ce que Mr. Pope dit de ses Lettres dans sa Préface. *Si dans ces Lettres*

tres, dit-il, & dans celles qui ont été imprimées sans mon consentement, il paroît trop de cette ambition qu'ont les jeunes gens de mettre de l'esprit dans ce qu'ils écrivent, ou si l'on y remarque une certaine affectation de belle humeur; j'espère que l'on considérera avec qui, & à quel âge, j'ai été coupable de cette espece de folie, & combien peu elle a duré. Je ne vois point le nom de celui à qui la Lettre en question est adressée: Mais la date y est. Elle est du cinq de Décembre MDCCXII. Et c'est au reste, dans l'Édition de Roberts, la septième des Lettres écrites à diverses Personnes. La voici.

Lettre de Mr. Pope à

„ VOUS m'avez accordé enfin la gra-
 „ ce que je vous avois si souvent de-
 „ mandée, de me montrer mes fautes:
 „ car j'avoue que vous m'en avez fait
 „ voir plusieurs, en me faisant voir mes
 „ Lettres; & que j'y trouve, quand je
 „ les relis, bien des traits qui me feroient
 „ rougir, si je n'étois moins jaloux après
 „ tout de la réputation d'homme pru-
 „ dent que de celle d'homme franc &
 „ naïf. Ce sont je ne sçais combien de
 „ choses qui, comme de plénitude, ont
 „ été jettées sans façon sur le papier;
 „ des prolixitez d'une amitié qui s'épan-
 „ che sans retenue; des pensées qui for-
 „ tent toutes chaudes du cerveau; la

„ Nature toute brute ou toute nue ; un
 „ vrai déshabillé de l'esprit. Il faut que
 „ vous ayez plus de bonté pour les avor-
 „ tons d'autrui , que la plus tendre mere
 „ n'en a pour les siens propres ; sans cela
 „ vous n'auriez pas ainsi conservé jus-
 „ qu'aux moindres fruits de mes fausses
 „ couches. Cela m'apprendra, dans un
 „ sens, à craindre plus que jamais de
 „ vous écrire si negligemment , car je
 „ vois que , si je n'y prenois garde , mes
 „ mauvaises œuvres pourroient bien en-
 „ core s'élever en jugement contre moi.
 „ Mais dans un autre sens aussi cela me
 „ donnera du courage, vû la forte preu-
 „ ve que cela me fournit de votre ex-
 „ trême indulgence pour mes productions
 „ même les plus negligées. La revue
 „ de ces Lettres a été pour moi une es-
 „ pece d'examen de ma conscience, dans
 „ lequel elles m'ont servi comme d'un
 „ mémoire où j'aurois pris à tâche
 „ de coucher par écrit de tems en tems
 „ le véritable état de mon ame : tant il
 „ m'a semblé y reconnoître une expres-
 „ sion fidèle & naïve de ce que j'étois
 „ à mesure que je les écrivois. Je trou-
 „ ve seulement que dans celles où il s'a-
 „ gissoit de donner quelque idée de mon
 „ amitié , elle est représentée aussi im-
 „ parfaitement que l'est une belle Cam-
 „ pagne dans les petits Païssages de nos
 „ Estampes : ils n'en représentent qu'une
 „ très-

„ tres-petite partie , & la représentent
 „ comme morte , comme privée de cette
 „ fraîcheur vive & éclatante qu'elle a
 „ dans la Nature. Je m'apperçois que ,
 „ plus je tâchois de vous montrer dans
 „ un jour bien clair les sentimens d'a-
 „ mitié & d'estime que j'ai toujourns eu
 „ pour vous , & plus je faisois de tort
 „ à ces mêmes sentimens , par des images
 „ qui répondoient de moins en moins à
 „ ce que j'aurois voulu qu'elles repré-
 „ sentassent dans toute son étendue na-
 „ turelle. C'est ainsi que les Verres , des-
 „ tinez à faire voir les objets bien clai-
 „ rement , les font presque toujourns voir
 „ plus petits. Cependant , comme les
 „ moindres traces d'un objet ont quel-
 „ quefois leur mérite , parce qu'elles
 „ lussent pour en rafraichir la memoire
 „ à ceux qui , par eux-mêmes , en avoient
 „ auparavant une connoissance parfaite ,
 „ je me flatte de pouvoir expliquer votre
 „ goût pour mes Lettres , par la *présence*
 „ que vous aviez des sentimens d'esti-
 „ me que je voulois vous y expliquer.
 „ Elles ne me seront pas d'un grand
 „ usage , à ce que je vois , par rapport
 „ au dessein que je vous ai communiqué ,
 „ à vous & à Mr. Steele. * Je crois que
 „ je

* Notez que Mr. Pope avoit eu envie d'ex-
 traire de ses Lettres de quoi faire un Recueil
 de

„ je trouverois mieux mon compte à
 „ voler quelqu'un qui fût plus riche que
 „ moi , & piller vos Lettres à vous :
 „ car je les ai gardées avec autant de
 „ soin que j'aurois fait des Lettres pa-
 „ tentes , attendu qu'elles m'affurent un
 „ titre que je prefere à des titres de
 „ noblesse : Et en cas que j'osasse vous
 „ piller , vous ne devriez pas en être sur-
 „ pris , s'il est vrai au moins , comme
 „ quelques-uns le disent , que je fois un
 „ grand Plagiaire. J'ai ce bonheur tou-
 „ tefois , que personne ne m'a encore
 „ intenté procès pour revendiquer son
 „ propre bien , & que ceux qui me re-
 „ prochent mes voleries , sont les gens du
 „ monde qui ont le moins de sujet de
 „ crier contre les voleurs : des gens à
 „ qui personne n'a jamais rien volé , &
 „ à qui tout le monde accorde que leurs
 „ Ouvrages ne sont que trop un bien
 „ qui n'appartient qu'à eux. Il y en a
 „ un , à qui il a plû de déclarer , que mes
 „ vers étoient retouchez par d'autres
 „ mains que les miennes. Je crois en
 „ vérité que les leurs n'ont jamais été
 „ retouchez par qui que ce soit. Mais
 „ si les miens ne l'ont pas été , j'avoue
 „ que ce n'est pas ma faute : j'ai fait
 „ tout

de Maximes ou de Reflexions. C'est à quoi il
 semble faire allusion ici , & qu'on entrevoit plus
 clairement dans quelques autres de ses Lettres.

„ tout mon possible pour qu'ils le fûf-
 „ sent . . . Mais ces choses ne se difent
 „ encore qu'à l'oreille , & je ne veux point
 „ empiéter fur la juridiction de *Bays* * ,
 „ ni fur celle de certaines gens qui font
 „ en poffeffion de dire des fecrets à l'o-
 „ reille par écrit. Ainfi je me hâte de
 „ finir , & fuis &c.

ARTICLE II.

PAMELA , or Virtue rewarded. In a series of familiar Letters from a beautiful young Damsel to her Parents, Now first published in order to cultivate the Principles of Virtue and Religion in the Minds of the Youth of both Sexe. A Narrative which has its Foundation in truth and nature; and at the same time that it agreably entertains , by a variety of curious and affecting incidents , is entirely divested of all those Images , which in too many Pieces calculated for amusement only , tend to inflame the Mind they should instruct. In

two

* Personnage ridicule , représentant un Auteur dans la fameuse Comédie du Duc de Buckingham , intitulée *The Rehearsal*.

28 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
two Volumes. The second Edition:
to which are prefixed Extracts from
several curious Letters , written to the
Editor on the subject.

C'est-à-dire :

PAMFLA , ou la Vertu recompensée.
Contenant une suite de Lettres familières d'une jeune & belle Fille à son Pere & à sa Mere , publiées dans le dessein de cultiver les Principes de la Vertu & de la Religion dans le cœur des jeunes gens de l'un & de l'autre Sexe. Histoire fondée dans la vérité & dans la Nature , & qui , au même tems qu'elle divertit agréablement par la variété des incidens remarquables & touchans qu'elle renferme , ne contient aucune de ces Images qu'on ne rencontre que trop souvent dans des Livres destinez uniquement à amuser , & qui , au lieu d'instruire , ne font qu'explorer le Cœur. Seconde Edition , à la tête de laquelle on a imprimé des Extraits de diverses Lettres écrites à l'Editeur au sujet de ce Livre.
A Londres , chez C. Rivington , dans le Cimetiére de S. Paul , & J. Osborn dans Pater-noster-Row. 1741,
deux

AVRIL, MAI ET JUIN. 1741. 29
deux Volumes in 12^{mo}. pag. 296. pour
le premier, & 396. pour le second,
petit caractère.

L y a trois ou quatre mois * que ce
Livres a paru pour la première fois.
L'Édition en a été si-tôt débitée, qu'il a
fallu en faire une seconde, qui, suivant
les apparences, ne sera pas la dernière.
Je ne sçais si on peut tirer de-là une con-
séquence en faveur de l'Ouvrage. Ce
qu'il y a de certain, c'est que tous ceux
qui l'ont lû, en parlent avec éloge, &
c'est ce qui nous a engagé à en rendre
compte dans cette Bibliothèque.

On voit dans le titre quel est le but
de ce Roman, ou si l'on veut, de cette
Histoire, & l'Éditeur l'explique encore
plus au long dans sa Préface; elle est
si courte, que nous sommes tentés de la
traduire ici.

„ Si divertir & plaire, & en même
„ tems cultiver & former l'esprit de la
„ Jeunesse de l'un de l'autre Sexe :

„ Si inculquer les Principes de la Re-
„ ligion & de la Morale d'une manière
„ si agréable & si aisée, qu'au même tems
„ qu'elle divertit & instruit les jeunes
„ gens, elle puisse mériter l'attention des
„ personnes d'un âge plus avancé &
„ d'un esprit plus mûr :

„ Si

* On écrit ceci en Février 1741.

„ Si mettre dans un beau jour les
 „ devoirs des Peres , des Enfans , des
 „ Membres de la Societé en général,
 „ depuis les plus petits jusques aux plus
 „ grands :

„ Si peindre le Vice des couleurs qui
 „ lui conviennent , afin de le rendre
 „ odieux , & faire un portait agréable de
 „ la Vertu , afin de la faire aimer :

„ Si tracer des caractères justes &
 „ toujours également soutenus :

„ Si faire naître des accidens fâcheux
 „ de causes naturelles , & exciter la
 „ compaïïon par des motifs convena-
 „ bles :

„ Si enseigner à l'homme riche à faire
 „ un bon usage de ses richesses ; à celui
 „ que ses Passions entraînent , à les vain-
 „ cre ; à l'Homme d'intrigue , à se refor-
 „ mer de bonne grace & d'une manière
 „ qui lui fasse honneur :

„ Si donner des Exemples qui méri-
 „ tent d'être suivis dans les circonstan-
 „ ces les plus critiques & les plus déli-
 „ cates , par des Vierges modêtes , des
 „ Fiancées chastes , & des Epouses com-
 „ plaisantes :

„ Si arriver à toutes ces fins d'une
 „ manière si vraisemblable , si naturelle,
 „ & si vive , qu'elle touche tout Lecteur
 „ qui a du sentiment , & l'intéresse puis-
 „ samment à l'Histoire instructive qu'on
 „ lui présente :

„ Et

„ Et cela fans exciter une feule idée
 „ qui puiſſe choquer le moins du monde
 „ la Modestie la plus sévère, même dans
 „ ces occasions chatouilleuſes, où la plus
 „ sévère Modestie paroît avoir le plus
 „ à appréhender :

„ Si tout cela , dis-je (orné encore
 „ d'une grande variété d'incidens amu-
 „ ſans) ſi tout cela , dis-je, eſt digne de
 „ louange , & propre à rendre un Ou-
 „ vrage recommandable ; l'Éditeur de
 „ ces Lettres , qui ont leur fondement
 „ dans la Vérité & dans la Nature , oſe
 „ affurer que tout cela ſe trouve dans ce
 „ Livre : & comme il eſt perſuadé qu'on
 „ lui fera l'accueil favorable qu'il de-
 „ mande hardiment , il croit qu'une plus
 „ longue Préface , ou une Apologie ſe-
 „ roit parfaitement inutile. D'autant
 „ plus qu'il peut en appeller de ſes pro-
 „ pres Paſſions , qui ont été extrêmement
 „ émuës par la lecture des ſcènes touchan-
 „ tes que cet Ouvrage renferme , aux
 „ Paſſions de tout Lecteur qui le lira
 „ avec quelque attention. D'ailleurs on
 „ doit naturellement ſuppoſer, qu'un Edi-
 „ teur juge avec une impartialité, qu'un
 „ Auteur a rarement pour ſes propres
 „ Ouvrages.

Cette petite Préface , qui marque ſi
 bien la nature & le but de cette Histo-
 ire, eſt ſuivie de deux Lettres à l'Édi-
 teur ,

32 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
teur , qui font aussi destinées à faire l'é-
loge du Livre.

On trouve ensuite une Introduction à cette seconde Edition. Elle contient les Extraits de diverses Lettres , dont les unes renferment une espece de Critique de cette Histoire , & les autres la réponse à cette Critique. Les défauts qu'on réleve nous paroissent peu considérables , & roulent la plupart sur les expressions ou le stile ; c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas. Venons à l'Histoire même.

Il s'agit d'une jeune Fille d'un peu plus de quinze ans , née de Parens honnêtes , mais réduits à la pauvreté par les folles dépenses de deux Fils , qui les avoient ruinez ; de sorte qu'ils étoient obligez de gagner leur vie à la sueur de leur visage. Leur Fille , qu'on nomme *Pamela* , avoit été mise à l'âge de douze ans chez une Dame de distinction , qui la prit en amitié. Elle lui donna une bonne éducation. Elle lui fit apprendre non seulement tout ce qui convenoit à une Fille de chambre , mais encore à lire , à écrire à chiffrer , & même à chanter , à danser & à jouer du Claveffin : elle avoit tant d'affection pour elle , qu'eile la traitoit presque comme si elle eût été sa fille. Malheureusement pour la pauvre *Pamela* , sa bonne Maîtresse mourut au bout de deux
ans.

ans. En mourant elle la recommanda à son Fils, & le pria d'en avoir soin. Ce jeune Gentilhomme obéit trop bien, ou plutôt trop mal, à l'exhortation de sa Mere. Dès qu'elle fut morte, il commença à donner à la jeune *Pamela* des marques d'une amitié qui auroit dû lui être suspecte : il lui fit présent de quatre Guinées, & de quelques pièces d'argent qui se trouverent dans la bourse de sa Mere lorsqu'elle mourut : il ordonna qu'on mit *Pamela* en deuil ; & l'ayant surprise comme elle écrivoit à son Pere & à sa Mere tout ce qui venoit de lui arriver, il lut sa Lettre, & en prit occasion de lui donner de grandes louanges, & de lui dire bien des douceurs. *Pamela*, charmée des manières de son jeune Maître, & qui ne se doutoit de rien, ajoute un Apostille à sa Lettre, pour témoigner à ses parens la joye qu'elle ressentoit. Elle leur avoit déjà donné dans la Lettre même des marques de son bon cœur ; puisqu'elle leur dit, qu'elle leur envoie les quatre guinées que son Maître lui avoit données ; & que s'il lui en donnoit davantage, elle ne manqueroit pas de leur en faire part, connoissant la nécessité où ils étoient réduits.

Ces bonnes gens, qui avoient plus de connoissance du monde que l'innocente *Pamela*, & qui par consequent étoient plus soupçonneux qu'elle, n'augurerent

34 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
rien de bon des manières & des présens
du Gentilhomme : ils écrivirent à leur
Fille , & lui communiquèrent les sujets
de crainte qu'ils avoient ; ils l'exhortent
à être sur ses gardes , & ils lui disent,
qu'ils ne veulent point faire usage des
quatre Guinées qu'elle leur a envoyées,
jusques à ce qu'ils sçachent que les in-
tentions de son Maître sont pures , de
peur de partager avec leur chere Fille,
le prix de sa chasteté. Il lui ordonnent ,
que dès qu'elle s'apercevra que son Maî-
tre voudra prendre des libertez avec elle,
elle quitte tout & les vienne trouver :
ils aiment mieux la voir couverte de
haillons , & conduire même son corps
au tombeau , que de lui voir perdre son
innocence.

Cette Lettre fit impression sur *Pamela*.
Cependant comme son Maître ne s'éman-
cipoit point avec elle , elle se rassura :
ce qui contribua encore à la tranquilliser ,
c'est que *Mylady Davers* , Sœur de son
Maître , l'ayant prié de lui permettre
de la prendre chez elle , il avoit paru y
consentir. „ N'êtes-vous pas ravis , dit-
„ elle à son Pere & à sa Mere , de voir
„ que mon Maître est si content de se
„ séparer de moi ? Cela fait voir qu'il
„ n'a aucun mauvais dessein.

Cependant son Maître continuoit tou-
jours à lui témoigner beaucoup de bon-
té : il lui fit présent de quelques habits
&

& de quelque linge de sa Mere, dont *Pamela* auroit volontiers fait de l'argent pour assister son Pere & sa Mere, si elle n'eut pas craint que ce ne fût faire un affront à son Maître, que de vendre les hardes qu'il lui avoit données. Il accompagna ce présent de louanges sur la sagesse & la prudence de *Pamela*; & comme tout cela se passoit en présence de la Menagère, nommée Mad. *Fervis*, femme d'une grande probité & d'une vertu distinguée, la jeune Fille se crut en sureté, d'autant plus qu'il faisoit en même tems des présens semblables à la Menagère. *Pamela* étoit si ravie des manières de son Maître, qu'elle s'écrie avec transport: *Oh! que c'est une chose aimable que de faire du bien! c'est tout ce que j'envie aux Grands. Mon Maître, ajoute-t-elle, nous faisoit ces présens d'un air si gracieux, qu'il me paroissoit un Ange.*

Elle s'étoit flattée que son Maître, qu'on nomme Mr. B * * *, la laisseroit aller chez Mylady *Davers*: mais il s'en excusa sous un prétexte assez frivole. Il dit à sa Sœur, qu'elle avoit chez elle un Neveu de son Mari, qui pourroit s'amouracher de *Pamela*, & devenir la cause de sa perte; & que, puisqu'elle lui avoit recommandé de prendre soin de cette jeune Fille, il vouloit la garder chez lui, & que Mad. *Fervis* lui serviroit de Mere. Sur quoi Mylady *Davers* ne fit

36 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
que secouer la tête , en s'écriant : *Ah !
mon Frere !* Mad. *Fervis* , qui étoit présen-
te à cette conversation , la rapporta à
Pamela , & lui témoigna quelque inquié-
tude sur son sujet : la suite fit voir bien-
tôt , que cette inquiétude n'étoit pas mal
fondée.

Mr. *B * * ** ayant un jour trouvé *Pa-
mela* seule dans un Cabinet au bout du
jardin (Mad. *Fervis* ne faisant que d'en
sortir) il commença par lui dire des dou-
ceurs , & prit quelques libertez avec
elle. Elle se défendit du mieux qu'elle
pût , & vouloit sortir du Cabinet , mais
il en ferma la porte. Elle lui parla avec
tant de fermeté , & parut si résolue , qu'elle
lui fit changer de ton. Il prétendit n'a-
voir point eu de mauvais dessein ; il vou-
loit seulement l'éprouver , disoit-il ; & il
lui mit quelques pièces d'or dans la main ,
pour la dédommager de la frayeur qu'il
lui avoit causée : Elle ne voulut
point de son or : *Quoique pauvre* , lui
dit-elle , *j'ai de la vertu* ; & voyant qu'il
étoit couvert de confusion , elle saisit
cette occasion pour s'enfuir du Cabinet.
Elle n'avoit personne à qui elle pût de-
mander conseil , si ce n'est Mad. *Fervis* ,
qui lui témoignoit beaucoup d'amitié.
Elle lui conta ce qui lui étoit arrivé.
Cette bonne Dame en versa des larmes ;
cependant comme *Pamela* s'étoit si bien
défendue , & avoit fait voir tant de ver-
tu,

tu, Mad. *Jervis* se persuada que son Maître n'oseroit plus rien entreprendre contre elle, & lui conseilla de ne point quitter son service, comme elle en avoit formé le dessein.

Cependant son Maître ne paroissoit plus la regarder qu'avec froideur, & même d'un air refrogné; il paroissoit mécontent de tout ce qu'elle faisoit. D'un côté, sa disgrâce, qu'elle ne s'étoit attirée que par sa vertu; & de l'autre, la crainte de quelque nouvel attentat, la rendoient véritablement malheureuse.

„ Oh ! s'écrie-t-elle, que n'ai-je tous
 „ jours gardé mes haillons & ma pau-
 „ vreté : . . . que j'étois heureuse il y
 „ a quelque tems ! & que les choses ont
 „ changé ! Ayez pitié de moi, dit-elle
 „ à son Pere & à sa Mere, & priez Dieu
 „ pour votre pauvre *Pamela*.

Tout ceci se passoit dans la Comté de Bedford, où Mr. B * * * avoit un bien considérable. Il laissa *Pamela* en paix pendant quinze jours; parce qu'il étoit allé à une Terre qu'il avoit dans la Province de Lincoln : on verra bientôt quel noir projet il y avoit formé, & comment il l'exécuta. Il n'eut pas été long-tems de retour, qu'il essaya de nouveau de satisfaire sa passion. Il avoit eu une conversation avec Mad. *Jervis*, qui lui avoit insinué, que la vertueuse *Pamela* lui avoit fait confidence de ce qui lui

étoit arrivé , & lui avoit demandé conseil : il avoit aussi surpris une Lettre qu'elle avoit écrite à ses Parens , où elle leur faisoit un détail de ce que son Maître avoit entrepris contre sa vertu. Il prétendit être fort offensé de son indiscretion , comme il l'appelloit , parce qu'il lui avoit commandé de garder le secret. Un jour donc qu'elle étoit seule à travailler dans sa chambre , il y entra : dès qu'elle le vit , elle voulut s'enfuir ; mais il lui ordonna de rester. Il commença par lui reprocher sa prétendue indiscretion , par laquelle elle avoit été cause , disoit-il , que chacun parloit de ce qui étoit arrivé. „ Moi ! s'écria-t-elle , avoir „ été cause que chacun en parle ! Hélas ! „ je n'ai presque personne avec qui m'entretenir. *Presque personne* , dit-il en „ l'interrompant , vous sçavez donc user „ d'équivoques ? Qu'entendez-vous par „ ce *presque* ? N'en avez-vous pas parlé „ à Mad. *Fervis* ? *Pamela* voulut se retirer , pour éviter un entretien qui lui pesoit infiniment. Mais il la retint , & lui commanda de répondre positivement. „ Permettez , dis-je , * que je „ vous fasse une question à mon tour. „ Pourquoi seriez-vous si fâché que j'eusse „ dit la chose à Mad. *Fervis* , ou à quel- „ que

* C'est *Pamela* elle-même qui écrit ceci à son Pere & à sa Mere.

„ que autre, si vous n'aviez aucun mau-
 „ vais dessein ? Cela est très-bien dit ,
 „ repliqua-t-il , petite innocente sans
 „ artifice , comme Mad. *Fervis* vous ap-
 „ pelle. Est-ce donc ainsi , insolente ,
 „ que vous osez me railler , & me faire
 „ des reproches ! Mais je veux que vous
 „ répondiez directement à ma question.
 „ Eh bien , Monsieur , lui dis-je , je ne
 „ voudrois pas mentir pour tous les biens
 „ du monde. Je l'ai dit à Mad. *Fervis* ,
 „ car mon cœur étoit prêt à se fendre ;
 „ mais je n'en ai pas ouvert la bouche
 „ à personne excepté elle. Fort bien ,
 „ impudente, dit-il ; nouvelle équivoque :
 „ vous n'en avez pas ouvert la bouche ,
 „ mais n'en avez vous pas écrit à quel-
 „ qu'autre ? Monsieur , répondis-je , car
 „ j'étois dans ce moment pleine de cou-
 „ rage , vous ne pourriez pas me faire
 „ cette question , si vous ne m'aviez
 „ pas pris une Lettre que j'écrivois à
 „ mes Parens , auxquels j'avouë que je
 „ disois naturellement ma pensée , je leur
 „ ouvris mon cœur , je leur découvris
 „ mon chagrin , & je leur demandois
 „ conseil.

„ Et faut-il donc , dit-il , que je sois
 „ ainsi flétri dans ma maison , & hors de
 „ ma maison , devant tout le monde ,
 „ & cela par une impudente comme
 „ vous ! Non , Monsieur , lui dis-je , je
 „ me flatte que vous ne ferez pas fâché

„ contre moi ; ce n'est pas moi qui vous
 „ flétris, je ne dis que la vérité. Vous
 „ osez encore me railler, arrogante que
 „ vous êtes ? s'écria-t-il. Je ne veux pas
 „ souffrir qu'on me parle ainsi.

„ Je vous prie, Monsieur, repliquai-
 „ je, à qui une pauvre Fille doit-elle de-
 „ mander conseil, si ce n'est à son Pere
 „ & à sa Mere, & à une honnête Dame
 „ comme Mad. *Fervis*, qui, pour l'amour
 „ de son sexe, doit donner conseil lors-
 „ qu'on le lui demande. Insolente, dit-
 „ il, en frappant du pied, faut-il que je
 „ souffre les questions d'une Fille comme
 „ vous ! Mais je me jettai à genoux,
 „ & lui dis, pour l'amour de Dieu, ayez
 „ pitié d'une pauvre Créature, qui ne
 „ connoit aucun de ses devoirs, si ce
 „ n'est celui d'aimer la vertu & sa re-
 „ putation. C'est tout ce sur quoi je puis
 „ compter, pauvre & destituée d'amis
 „ comme je suis ici : j'ai toujours appris à
 „ estimer la Vertu plus que la vie même.
 „ Tu fais bien du bruit, me dit-il, de ta
 „ vertu, folle que tu es : la Vertu n'exige-
 „ t-elle pas que tu sois obéissante à ton
 „ Maître, & que tu ayes de la reconnois-
 „ sance pour lui ? En vérité, Monsieur,
 „ répondis-je, il est impossible que je
 „ sois ingrate ou désobéissante envers
 „ vous, ou que je mérite les noms d'ar-
 „ rogante & d'insolente que vous me
 „ donnez, si ce n'est lorsque vos com-
 „ man-

„ mandemens sont contraires à ce pre-
 „ mier devoir , qui fera toujours le prin-
 „ cipe de ma conduite.

„ Il parut touche , il se leva & fit quel-
 „ ques tours dans la chambre voisine ,
 „ me laissant à genoux. Je mis mon ta-
 „ blier sur mon visage , & reposai ma
 „ tête sur une chaise , n'ayant pas la force
 „ de me soutenir , & pleurant à chaudes
 „ larmes.

„ A la fin il rentra , mais hélas ! le cri-
 „ me dans le cœur. Lève-toi , *Pamela* ,
 „ dit-il en me prenant par la main , tu
 „ es ta propre ennemie : ta folie mal
 „ entendue sera ta ruine. Je te le dis ;
 „ j'ai été fort en colere des libertez que
 „ tu t'ès données en parlant de moi à ma
 „ Menagère & à tes Parens : Autant
 „ vaut-il que tu ayes une cause réelle
 „ de prendre ces libertez avec moi , que
 „ d'exposer ma reputation pour des cau-
 „ ses imaginaires. En diant cela , il ta-
 „ cha de me prendre par force sur ses
 „ genoux. Oh ! que je fus effrayée ! Je
 „ m'écriai , comme j'avois lû dans un
 „ Livre il y avoit quelques jours : *Anges* ,
 „ *Saints* , & toute l'Armée des Cieux défen-
 „ dez-moi. Que je ne survive pas un
 „ instant au moment fatal où je perdrai
 „ mon innocence. Jolie petite folle , dit-
 „ il , comment peux-tu perdre ton in-
 „ nocence , si tu es obligée de ceder à
 „ une force à laquelle tu ne sçaurais re-

„ sifter ? Sois tranquille , ajouta-t-il ; car
 „ quoi qu'il arrive , tu en auras le méri-
 „ te , & moi le blâme : ce sera un bon
 „ sujet de Lettres pour ton Pere & ta
 „ Mere, & par dessus le marché , un joli
 „ conte à faire à Mad. *Ferwis*.

„ Il me baïsa de force au cou & à la
 „ bouche, & dit, Qui est-ce qui a jamais
 „ blâmé Lucrèce ? Ce n'est que celui qui
 „ l'a forcée qu'on a condamné. Je veux
 „ bien prendre tout le blâme sur moi ;
 „ comme j'en ai déjà eu une bonne par-
 „ tie pour ce que j'ai mérité. Puissé-je,
 „ m'écriai-je, me justifier, comme Lucré-
 „ ce, par ma mort, si je suis traitée aussi
 „ cruellement qu'elle le fut ! Ah , ma che-
 „ re Enfant, dit-il en raillant, je vois que
 „ tu as bien lû. J'espère qu'avant que
 „ nous ayons fini ensemble , nous four-
 „ nions tous deux un joli sujet de Roman.

„ Il mit sa main dans mon sein : l'indigna-
 „ tion que cette action me causa redoubla
 „ mes forces , je me donnai tout d'un
 „ coup un mouvement violent, par lequel
 „ je m'arrachai d'entre ses bras : Je m'en-
 „ fuis dans la chambre voisine , je jettai la
 „ porte après moi , & la clef étant en
 „ dedans , je fermai la porte à la clef.

„ Voilà tout ce dont je me souviens :
 „ j'appris le reste dans la suite. Car la
 „ frayeur & les allarmes dont j'étois saisie
 „ me firent tomber en foiblesse. Je m'i-
 „ maginai qu'en regardant par le trou
 „ de

„ de la ferrure , il me vit étendue tout de
 „ mon long par terre : il appella Mad.
 „ *Fervis*, qui avec son secours força la por-
 „ te. Lorsqu’il me vit un peu reve-
 „ nir , il se retira , ordonnant à Mad.
 „ *Fervis* , que si elle étoit sage, elle eût
 „ à ne rien dire de cette affaire”.

La pauvre *Pamela* étoit à peine reve-
 nue de son évanouissement , que son Mai-
 tre lui fit dire qu’il vouloit lui parler le
 lendemain ; mais qu’elle ne craignit rien,
 parce que ce seroit en présence de Mad.
Fervis. Le lendemain donc Mr. B * * *
 l’envoya chercher ; & après plusieurs
 reproches assez mal fondez , il lui don-
 noit la liberté de retourner dans la mi-
 sère & dans la pauvreté d’où elle avoit
 été tirée. Ces paroles remirent la sérénité
 dans le cœur de *Pamela*. Elle se jetta à ses
 pieds, & lui dit: „ Soyez béni à jamais pour
 „ cette résolution que vous avez prise,
 „ maintenant je serai heureuse. Permet-
 „ tez-moi de vous remercier à genoux de
 „ tous les bienfaits & de toutes les faveurs
 „ dont vous m’avez comblée. . . . Je vous
 „ promets de ne jamais prononcer vo-
 „ tre nom qu’avec respect & avec recon-
 „ noissance. Le Dieu Tout-puissant vous
 „ bénisse aux siècles des siècles , *Amen*”.

Pamela se rejouissoit dans l’espérance
 de se voir bientôt délivrée de toutes ses
 craintes , & de rejoindre son Père & sa
 Mere. Mais elle n’étoit pas encore à la
 fin

44 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
fin de ses maux. Son Maître retarda son
d-part pendant plusieurs semaines sous
divers prétextes ; & durant ce tems-là
il entreprit encore de satisfaire sa passion
brutale par la violence. Voyant que cet-
te voye ne lui réussissoit pas, cet Ange
de ténèbres se transforma en Ange de
lumiere. Il tacha de gagner l'objet de
ses vœux par la douceur, & par les of-
fres les plus magnifiques. *Pamela* ne ceda
point : & craignant encore plus les ten-
dres soins de son Maître, qu'elle n'avoit
appréhendé sa violence, & se déssiant
d'elle-même, elle persista dans la réso-
lution de se retirer chez son Pere. Mr.
*B * * ** y consentit enfin ; il voulut mê-
me qu'elle y fût conduite dans son pro-
pre carosse, parce que le Village où
demeuroient le Pere & la Mere de *Pamela*
étoit fort éloigné ; mais il choisit, pour
l'y faire conduire, un de ses Cochers
qu'il avoit fait venir de la Province de
Lincoln Il envoya cinq Guinées à *Pamela*
avant qu'elle partit. Elle en avoit refusé
cinquante qu'il lui avoit voulu donner
auparavant. Mais comme il lui fit tenir
les cinq par Mad. *Fervis*, elle crut pou-
voir les accepter sans scrupule.

Pamela partit, le cœur pénétré de joye
de se voir delivrée de toutes ses craintes ;
elle avoit pourtant quelque espece de re-
gret de quitter la maison de son Maître,
sans pouvoir bien demêler elle-même ses
pro-

propres sentimens. Il n'y avoit que 20 milles de - là au Village où demeuroit son Pere : elle étoit partie à huit heures du matin , le carosse alloit à toute bride : & à deux heures après midi, en passant par un Village , elle fut toute étonnée de ne point reconnoître le lieu où elle étoit. Le Cocher lui fit accroire qu'il s'étoit égaré, mais qu'il rentreroit bientôt dans le bon chemin. Comme il étoit étranger, ce qu'il disoit n'étoit pas hors d'apparence. *Pamela* se tranquillisa donc ; elle s'abandonna à ses pensées, rappelant dans son esprit les dangers qu'elle avoit courus , & ce qu'elle avoit à raconter à son Pere. Mais le Soleil qui commençoit à se coucher, la tira de sa rêverie , pour la plonger dans les plus cruelles allarmes. Elle fut bientôt éclaircie de son sort ; car le Carosse s'étant arrêté chez un Fermier , où elle fut obligée de passer la nuit, le Cocher lui donna une Lettre : elle reconnut d'abord à l'écriture & au cachet, que c'étoit une Lettre de son Maître : il lui disoit, que la passion qu'il avoit pour elle , & sa résistance obstinée , l'avoient obligé à en agir d'une manière qui ne pouvoit que lui causer à elle beaucoup de fatigue & de chagrin. Il lui en demande pardon, lui promettant par tout ce qu'il y a de sacré au monde , de la traiter avec honneur. Il lui apprend que la maison où on doit la conduire lui appartient ;

mais

mais qu'elle y commandera si absolument , qu'il n'en approchera pas lui-même sans sa permission.

Pamela au désespoir, & ne sçachant comment prévenir les dangers qu'elle prévoyoit, tacha de gagner le Fermier chez qui elle étoit. Mais ce Fermier, qui appartenoit à Mr. B. * * *, avoit été prévenu, & n'osoit pas désobliger son Maître. Mr. B. * * * lui avoit écrit, qu'il lui envoyoit, pour une nuit seulement, une jeune Demoiselle, qui avoit été engagée dans une intrigue qui causeroit sa ruine & celle de celui qu'elle vouloit épouser : que pour faire plaisir au Pere de la Demoiselle, il la faisoit conduire à une de ses maisons, dans l'espérance que l'absence la guériroit. Il ajoutoit, qu'à l'exception de cette intrigue, qu'elle ne vouloit pas avouer, elle avoit d'ailleurs beaucoup de prudence & de discrétion.

Cette Lettre fut cause, que quelque chose que *Pamela* put dire au Fermier & à sa Femme, on ne la croyoit point : elle fut donc obligée de se laisser conduire où on vouloit. Elle espéroit pourtant que, comme le Cocher seroit obligé de s'arrêter à quelque Hôtellerie pour faire repâître ses chevaux, elle pourroit s'adresser à la Maîtresse du logis, lui conter ses malheurs, & refuser d'aller plus loin. Mais quelle fut sa surprise, lorsque s'étant arrêté à une Hôtellerie, elle y trouva une Femme qui

qui l'attendoit de la part de Mr. B. * * *. C'étoit une nommée Mad. *Jewkes*, Menagère de la maison qu'il avoit dans la Province de Lincoln : elle devoit être la Compagne, ou plutôt la Gouvernante & la Geoliere de la pauvre *Pamela*. C'étoit la Femme la plus effrontée qu'il y eut jamais : jugez de ce qu'une Fille sage & modeste devoit souffrir dans sa compagnie. Elle monta en carosse avec *Pamela*, & elles arriverent le soir à la maison de Mr. B. * * *. Tous les Domestiques paroissoient choisis exprès ; c'étoient des gens simples & niais, & d'ailleurs tous dévouez à Mad. *Jewkes*. Cette rusée Gouvernante voulut que *Pamela* couchât avec elle ; elle ne la perdoit presque pas de vûë : Si *Pamela* vouloit faire un tour dans le jardin, il faloit que ce fût avec son Argus ; & lorsque cette Femme ne pouvoit pas l'accompagner , elle lui faisoit ôter ses souliers, & les cachoit, de peur qu'elle ne fût au jardin sans elle.

Quelle ressource restoit-il à cette pauvre opprimée ? Elle se rappella pourtant un Chapelain de son Maître, qui avoit un appartement dans la maison où elle étoit, quoiqu'il n'y demeurât pas constamment. Elle se flatta que par son moyen elle pourroit être delivrée de sa prison & de ses dangers. Ce Chapelain, qui s'appelloit Mr. *Williams*, étoit un
jeune-

jeune-homme de probité & de sçavoir ; mais il étoit dans la dépendance de Mr. B * * *, de qui il attendoit un Bénéfice.

Un jour qu'il étoit venu à la maison, *Pamela*, Mad. *Fewkes* & lui, furent se promener dans le jardin. *Pamela* saisissant le moment que sa Gouvernante avoit le dos tourné, dit à Mr. *Williams*, „ J'ap-
 „ perçois deux tuiles sur ce lit de Persil, ne
 „ pourroit-on pas mettre un billet entre
 „ deux, & les couvrir ensuite de terre ?
 „ Oui, dit-il, & il faut les mettre à côté
 „ de ce Tournesol, qui est proche du
 „ jardin ; j'en ai la clef, car c'est mon
 „ chemin le plus court pour aller au
 „ Village”. Mad. *Fewkes* ne leur laissa pas le tems d'en dire davantage. Mais c'en étoit assez pour *Pamela*.

Il faut sçavoir, qu'avant que de partir de chez Mr. B. * * *, elle avoit prié le Maître d'Hôtel de lui donner quelques feuilles de papier, des plumes & de l'encre ; il lui en avoit donné beaucoup ; qu'elle cacha le mieux qu'elle put dès qu'elle fut arrivée dans l'autre maison : & pour mieux tromper la Gouvernante, elle lui dit, que comme elle aimoit beaucoup à écrire, elle la prioit de lui donner du papier. La défiante *Fewkes* lui en donna deux feuilles, à condition qu'elle les lui montreroit, écrites ou non écrites, lorsqu'elle le demanderoit.

Pamela ne s'embarassa gueres de cette
 con-

condition , étant pourvûë d'ailleurs. Elle écrivit donc une Lettre à Mr. *Williams* , lui marquant l'esclavage où elle étoit , & les raisons de sa détention ; le priant de chercher quelque moyen de la delivrer. Elle mit la Lettre entre les deux tuiles , à l'endroit marqué.

Elle ne fut pas long-tems sans recevoir une réponse du Chapelain , qui , après lui avoir témoigné sa compassion , lui promettoit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour lui rendre service , dût-il même s'exposer par-là au ressentiment de son Maître , & perdre l'espérance du Bénéfice qui lui avoit été promis. Il lui propose d'en parler à quelques Dames du voisinage , dans l'attente qu'elles voudront bien lui permettre de se refugier chez elles.

En effet , il fut premièrement chez *Mylady Jones* ; elle parut touchée de l'infortune de *Pamela* ; mais elle n'osa rien entreprendre en sa faveur , crainte de se faire des Ennemis. Il en parla ensuite à *Mad. Darnford* , femme d'un Chevalier. Il lui fit une Histoire touchante des malheurs de *Pamela*. Cette Dame parut assez disposée à lui rendre service ; mais elle voulut en parler premièrement à son Mari. Le Chevalier qui , pour le dire en passant , n'étoit pas un homme d'une vertu austère , dit à sa Femme en présence de Mr. *Williams* : „ Notre voi-

„ fin en veut à la Fille de Chambre de sa
 „ Mere. Eh bien; est ce-là une si gran-
 „ de affaire ! Et pourvu qu'il prenne soin
 „ qu'elle ne manque de rien, je ne vois
 „ pas quel tort il lui fait. Il n'offense
 „ aucune famille par-là ”.

„ Je me suis adressé encore à Mr.
 „ *Peters*, le Curé de la Paroisse, dit Mr.
 „ *Williams* dans sa Lettre ; mais je suis
 „ fâché de vous dire, qu'il attribuoit
 „ mon zèle dans cette affaire à des vûes
 „ intéressees, comme si j'avois eu dessein
 „ de gagner votre amitié en tachant
 „ de vous rendre service. Sur quoi je
 „ lui protestai que j'agissois sans aucun
 „ intérêt; je lui mis devant les yeux les
 „ devoirs de notre etat ; il me répon-
 „ dit froidement, que j'étois bien bon:
 „ mais que j'étois jeune, & ne connois-
 „ sois gueres le monde. Il ajouta, que
 „ votre situation étoit bien triste: mais que
 „ si nous veillions, lui & moi, entrepren-
 „ dre de reformer le genre-humain, nous
 „ aurions bien des affaires; car, disoit-il,
 „ ce que fait Mr. *B * * ** est trop commun,
 „ & trop à la mode, pour pouvoir être
 „ corrigé par deux ou trois Ecclésiasti-
 „ ques. Là dessus il se mit à faire quel-
 „ ques réflexions sur la conduite de nos
 „ Evêques par rapport aux plus grands
 „ Personnes de l'Etat, comme vou-
 „ lant justifier par-là sa froideur dans ce
 „ qui vous regarde

„ Je

„ Je voulus l'engager à vous recevoir
 „ chez lui , afin que vous fussiez en su-
 „ reté avec sa Femme & sa Nièce : mais
 „ il dit , qu'il ne vouloit pas se brouil-
 „ ler avec un homme aussi riche & aussi
 „ puissant que Mr. B * * * .

Mr. *Williams* avoit une clef de la porte du jardin , par laquelle il entroit & sortoit quand il vouloit. La seule ressource qui lui restoit pour delivrer la pauvre *Pamela* , c'étoit de lui faire tenir une fausse clef : il lui promet aussi d'avoir un cheval tout prêt , afin qu'elle puisse se sauver.

Cette ressource manqua encore. Une nuit que Mad. *Fewkes* dormoit profondement , *Pamela* sortit par la fenetre de sa chambre & se glissa dans le jardin. Elle courut aussi-tôt à la porte , & tâcha de l'ouvrir par la clef qu'on lui avoit fait tenir. Quelle fut sa surprise lorsqu'elle trouva qu'on avoit changé la ferrure , & qu'on avoit mis outre cela un Cadenat sur la porte ! Elle comprit bien qu'elle étoit trahie ; elle tâcha de se sauver par dessus la muraille du jardin ; elle monta sur la porte , & ayant mis les deux mains sur la muraille , elle s'élança pour grimper dessus ; malheureusement la muraille étoit vieille : les briques se détacherent , & elle tomba par terre. Elle se donna un si grand coup à la tête qu'elle en fut étourdie pendant long-tems ; elle s'étoit d'ail-

leurs fait beaucoup de mal , elle ne pouvoit presque pas se traîner. Le désespoir la faisit ; elle fut sur le point de s'aller noyer dans un réservoir qu'il y avoit dans le jardin. La Religion la retint. Elle fut se cacher dans un endroit où l'on tenoit du bois & du charbon , & y passa la nuit dans l'état qu'on peut s'imaginer.

Pendant qu'elle croyoit encore pouvoir se sauver , elle avoit pris une précaution assez singulière pour empêcher qu'on ne la poursuivît. Elle avoit jetté une de ses jupes , une coëffure , un mouchoir & quelques autres hardes dans le réservoir , afin qu'on s'imaginât qu'elle s'étoit noyée , & que , pendant qu'on la chercheroit dans le réservoir , elle eût le tems de se retirer en quelque lieu sûr. La précaution n'auroit pas été inutile ; car le lendemain matin on crut effectivement qu'elle s'étoit jettée dans le réservoir. On la trouva enfin , mais elle étoit si foible de fatigue , de froid , & de la blessure qu'elle s'étoit faite à la tête , & par où elle avoit perdu beaucoup de sang , qu'elle ne pouvoit pas se tenir debout. On la porta dans sa chambre , où elle s'évanouit : on la mit au lit ; on eut d'elle tout le soin possible ; après qu'elle fut revenue de son évanouissement elle s'endormit , & la bonté de son tempérament

ment fit qu'elle se remit au bout d'un jour ou deux.

Mais le retour de sa santé ne la rendit pas plus heureuse. La vigilante *Fewkes* avoit découvert l'innocent commerce que *Pamela* entretenoit avec Mr. *Williams*: elle en avertit Mr. B * * *, qui, pour se venger de son Chapelain, le fit mettre en prison sous prétexte de quelque argent qu'il lui devoit.

Mr. B. * * * avoit promis à *Pamela*, qu'il ne la verroit point sans sa permission. Il se crut dégagé de cette promesse par la prétendue intrigue de *Pamela* avec Mr. *Williams*. Il fut donc à sa maison de la Comté de Lincoln, il vit *Pamela*, & lui fit de cruels reproches de sa conduite; elle ne pouvoit pas parler, mais se jetta à ses pieds, prête à mourir de crainte & d'angoisse, sanglottant & versant un torrent de larmes. Il la laissa par terre, & appellant Mad. *Fewkes*,
 „ Venez, dit-il, & relevez cet Ange
 „ qui est tombé. Oui, il y a eu un tems
 „ où je la croyois innocente comme un
 „ Ange de lumière. Mais je ne la sup-
 „ porterai plus. La petite hypocrite se
 „ prosterne ainsi, dans l'espérance de pro-
 „ fiter de la foiblesse que j'ai pour elle;
 „ elle s'attend que je la réleverai moi-
 „ même. Non, dit le cruel*, qu'un fat
 „ com-

* C'est elle qui parle.

„ comme *Williams* s'en laisse imposer par
 „ ses artifices : je la connois mainte-
 „ nant

Ces paroles pénétrèrent la pauvre *Pamela* jusques au cœur. Elle connut par-là que son Maître étoit jaloux, ce qui redoubla son affliction. Il ne lui étoit pas indifférent, malgré la dureté avec laquelle il la traitoit, & ce qu'il avoit entrepris contre son honneur. Mais dans toutes ses Lettres, ou plutôt dans le Journal de sa vie*, elle ne découvre ses sentimens que par quelques expressions qui lui échappent de tems en tems. Dans un endroit, en parlant du danger que son Maître avoit couru à la chasse, où il avoit pensé se noyer, elle s'exprime d'une manière qui fait bien voir que son cœur étoit touché. „ Pourquoi, dit-elle, ne puis-je pas le haïr, malgré tous ses mauvais traitemens ? Il faut sans doute que je ne sois pas faite comme les autres. Il en a fait assez pour me le faire haïr ; cependant je ne pus pas m'empêcher de me rejouïr, lorsque j'appris qu'il avoit échappé au grand danger qu'il avoit couru, quoique sa
 „ mort

* Pendant qu'elle étoit dans la maison de Lincoln, elle tenoit un Journal exact de tout ce qui lui arrivoit ; écrit pourtant en forme de Lettres adressées à son Pere & à sa Mere.

„ mort auroit mis fin à toutes mes afflic-
 „ tions. Maître peu généreux , si vous
 „ sçaviez ceci, vous ne seriez plus mon
 „ persécuteur. Mais pour l'amour de ma
 „ défunte Maîtresse il faut que je lui
 „ souhaite du bien. Oh ! quel Ange ne
 „ seroit-il pas à mes yeux , même à pré-
 „ sent , s'il vouloit renoncer à ses atten-
 „ tats, & se reformer.

Le tems de la reformation de ce Persé-
 cuteur n'étoit pas encore venu. Il envoya
 à *Pamela* des propositions par écrit , aux-
 quelles il lui commanda de répondre
 de même. Ces propositions , capables
 de tenter la vanité & l'avarice d'une
 personne qui n'auroit eu qu'une vertu
 commune , ne firent aucune impression
 sur *Pamela* ; elle les rejetta avec coura-
 ge & avec dedain, préférant son hon-
 neur & sa reputation à tous les avanta-
 ges qu'on pouvoit lui offrir.

Quoique sa Réponse fût écrite avec
 toute la modestie & toute la moderation
 possible , Mr. B * * * en fut terriblement
 irrité. L'indigne *Fewkes* le voyant en
 colere , lui dit que c'étoit sa faute , &
 que s'il vouloit , il pourroit se satisfaire fa-
 cilement. *Pamela* entendit ces paroles,
 & résolut de ne se point coucher cette
 nuit-là : son cœur ne lui présageoit rien
 de bon.

Nous avons déjà remarqué qu'elle cou-
 choit avec Mad. *Fewkes* : & pendant quel-

ques soirs on avoit encore fait coucher avec elles une Servante : c'étoit afin de faciliter un projet détestable de Mr. B * * *. Un soir donc que cette Servante avoit un peu trop bû, elles s'endormit sur une chaise dans la chambre où *Pamela* & Mad. *Jewkes* couchoient. *Pamela* voulut la reveiller avant que de se mettre au lit, mais l'imperieuse Gouvernante l'en empêcha : remarquez que la Servante en s'endormant avoit mis son tablier sur sa tête, pour se garantir du froid. *Pamela* n'avoit pas été long-tems au lit, que la Servante se reveilla, & se vint coucher à côté d'elle. „ Mais quel-
 „ les paroles trouverai-je, dit ici *Pamela*,
 „ pour exprimer l'horreur & l'effroi dont
 „ je fus saisie, lorsque cette prétendue
 „ Servante me prit un bras, tandis que
 „ Mad. *Jewkes* tenoit l'autre lorf-
 „ qu'elle me baïsa avec ardeur, & que
 „ j'entendis la voix de mon Maître ! Je
 „ jettai un cri affreux. Mais il n'y avoit
 „ personne près de nous pour venir à
 „ mon secours, Je tombai dans
 „ un évanouissement, accompagné d'une
 „ sueur froide, qui fit croire à mon
 „ Maître & à Mad. *Jewkes* que je me
 „ mourois”.

Cet évanouissement sauva la pauvre *Pamela*. Quelques jours après, son Maître eut une conversation avec elle dans le jardin ; il étoit jaloux : il l'interrogea
 sur

sur toute la conduite qu'elle avoit tenue depuis qu'elle étoit prisonniere ; sur sa prétendue intrigue avec Mr. *Williams*, & sur le dessein qu'on lui avoit attribué de l'épouser. *Pamela* se justifia avec un grand air de sincérité. Elle dit, que comme elle dépendoit de son Pere & de sa Mere, elle n'avoit donné aucune espérance au Chapelain ; qu'il avoit voulu la délivrer, parce qu'il s'y croyoit obligé en conscience, & par le devoir de sa charge ; elle avoua pourtant, que, pour sauver son honneur, elle auroit épousé le moindre mandiant, pourvu qu'il eût été honnête homme, si elle n'avoit pas pû se tirer autrement du danger extrême qu'elle couroit. Mr. B * * * l'ayant priée de lui dire en conscience, s'il y avoit quelque'un qu'elle lui préférât dans son cœur. La réponse qu'elle lui fit en rougissant le charma. „ Helas, dit-elle, j'en ai déjà „ dit trop, si le terrible avenir que je „ crains arrivoit. Ne me forcez point „ à dire combien” . . . La confusion où elle étoit ne lui permit pas d'en dire davantage. Il voulut la faire expliquer. *He bien*, dit-elle, *si vous voulez en user bien envers votre pauvre servante, & l'épargner, je ne sçaurois en dire trop. Si-non, je suis doublement perdue, perdue sans ressource.*

C'en étoit assez pour faire connoître à Mr. B * * * qu'il ne lui étoit pas in-

différent. Mais il en fut encore plus convaincu, lorsque le Journal que *Pamela* avoit écrit durant sa prison tomba entre ses mains. Il y vit, il est vrai, qu'elle étoit outrée contre lui à cause de ses attentats : mais il comprit pourtant, par certaines expressions dont elle se servoit en parlant de lui, que son cœur plaidoit en faveur de son persécuteur. Il fut surtout charmé de l'endroit où elle parle du danger qu'il avoit couru. La lecture de ce Journal produisit encore un autre effet sur lui : jusques-là il n'avoit eu que de l'amour pour *Pamela* ; il s'étoit imaginé que sa vertu n'étoit qu'hypocrisie. Le Journal le désabusa : il fut enchanté, non seulement de l'esprit, mais du cœur de *Pamela*, & conçut une profonde estime pour elle.

Cependant il ne pouvoit pas encore se résoudre à l'épouser. Mais renonçant à tous ses mauvais desseins, il lui donna la liberté de s'en retourner chez ses Parens, & voulut l'y faire conduire dans son propre carrosse. *Pamela* partit : mais ce ne fut pas sans regret : elle s'exprime là-dessus d'une manière si naïve, qu'on voit bien qu'elle se désoit de son cœur.

Le lendemain à la dinée *Pamela* reçut une Lettre de son Maître. Elle étoit pleine de tendresse ; il y reconnoissoit ses injustices ; il lui disoit qu'il auroit couru lui-même après elle pour la ramener ,

mener, s'il n'en avoit pas été empêché par une indisposition que lui avoit causé le chagrin de la perdre ; il la prioit instamment de revenir ; lui laissant pourtant la liberté de faire ce qu'elle jugeroit à propos : mais il lui disoit , que par son retour elle lui donneroit une marque de son amitié qu'il n'oublieroit jamais.

Après bien des doutes & des combats , *Pamela* résolut enfin de se fier à la générosité de son Maître. Il étoit tard quand elle arriva chez lui. Il étoit couché & dormoit alors, ayant été réellement malade tout le jour. Le lendemain à son réveil on lui apprit que *Pamela* étoit revenue. Il la fit prier de venir au chevet de son lit. Sa vûë lui rendit bientôt la santé : & malgré les oppositions & les hauteurs d'une Sœur altière, qui ne connoissoit d'autre mérite que celui de la naissance, il épousa enfin en secret sa chère *Pamela* ; & peu de tems après il la reconnut publiquement pour sa Femme.

On peut dire que cette Histoire, ou si l'on veut ce Roman, se fait lire avec beaucoup de plaisir ; il touche, & il attache par les incidens extraordinaires, mais naturels, qu'on rencontre à chaque instant ; & nous ne sommes pas surpris qu'il ait été si bien reçu en ce País. Nous apprenons qu'on le traduit actuel-

le-

60 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
lement en François , & que la Traduction
est déjà si avancée , qu'elle paroitra peut-
être aussi-tôt que cet Extrait.

A R T I C L E I I I .

The Lives of the Professors of Gresham College : To which is prefixed the Life of the Founder , Sir THOMAS GRESHAM. With an Appendix , consisting of Orations , Lectures , and Letters written by the Professors : With other Papers serving to illustrate the Lives. By JOHN WARD , Professor of Rhetoric in Gresham College , and F. R. S.

C'est-à-dire :

Les Vies des Professeurs du Collège de Gresham (à Londres) : précédées de la Vie du Chevalier THOMAS GRESHAM , Fondateur de ce Collège ; & suivies d'un Appendix , qui contient quelques Harangues , Leçons & Lettres de ces Professeurs , avec des Mémoires qui servent à éclaircir l'Histoire de leurs Vies. Par Mr. JEAN WARD , Professeur en Rhétorique au Collège de Gresham , &
Mem-

Membre de la Société Royale. A Londres, chez Innys, Millar, &c. 1740, Folio, *pagg.* 338. pour les Vies, & 142. pour l'Appendix.

MR. *Ward* commence sa Préface par rendre justice à plusieurs de ceux qui lui ont fourni des Mémoires pour les Vies qu'il donne au Public. S'il ne les nomme pas tous, c'est qu'il a eu soin de les citer exactement par-tout où il a eu occasion de se servir des secours qu'ils lui ont communiquez. On trouvera dans ces Vies plusieurs choses qui serviront à faire connoître l'état des Sciences en Angleterre durant tout le Siècle passé, & au-delà.

On a suivi dans la disposition des Vies des Professeurs, le même ordre qui est marqué dans le Testament du Fondateur du Collège de Gresham : cest-à-dire qu'on trouve d'abord les Vies des Professeurs en Théologie, & puis tout de suite celles des Professeurs en Astronomie, en Géométrie, en Musique, en Droit, en Médecine & en Rhétorique. Par rapport à la Chronologie, Mr. *Ward* s'est conformé à la méthode qu'on suit en Angleterre, où l'on commence l'année le 25 de Mars.

Notre Auteur n'a pas jugé à propos de donner une Histoire suivie du Collège

lège de Gresham , parce qu'on peut la trouver ailleurs * ; il en rapporte pourtant dans la Préface quelques particularitez , dont nous aurons occasion de parler dans la suite de cet Article , en faisant l'Extrait de la Vie du Chevalier *Gresham*.

Mais comme le Collège qu'il a fondé , a donné naissance à la Société Royale de Londres , on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une Histoire abrégée de son origine , telle que Mr. *Ward* nous la donne.

Dès le commencement de la Guerre civile ,

* On en peut voir plusieurs particularitez dans l'Ouvrage de *Stow* , intitulé , *A Survey of London* , & publié par Mr. *Strype* , & dans d'autres Livres ; en particulier dans une Brochure imprimée en 1707 , sous ce Titre : *An Account of the Rise , Foundation , Progress , and present state of Gresham College ; with the Life of the Founder , Sir Thomas Gresham : As also of some late endeavours for obtaining the Revival and Restitution of the Lectures there ; with some Remarks thereupon.*

„ Histoire de l'Origine , de la Fondation , des
 „ Progrès , & de l'Etat présent du Collège de
 „ Gresham , avec la Vie du Fondateur : & le ré-
 „ cit de ce qu'on a fait depuis peu , pour tacher
 „ d'y retablir les Leçons publiques”. Mr. *Ward*
 remarque , que cette Histoire est peu exacte &
 fautive. Nous aurons occasion de parler de ce
 qui y a donné lieu.

civile , plusieurs personnes ſçavantes & curieufes , tant de Londres que d'Oxford , tacherent de ſe distraire des triftes objets qu'ils avoient continuellement devant les yeux , en ſ'attachant à étudier la Nature , & à faire des experiences ; ce qu'on appelloit alors la *Nouvelle Philoſophie*. Leur nombre ſ'accrut peu-à-peu ; & plusieurs Profefſeurs du Collège de Grefham ſ'é- tant joints à eux , l'Hiftoire de ce Collège ſe trouve mêlée avec celle des premiers commencemens de la Société Royale. Voici comment le Docteur *Wallis* rapporte l'origine de cette illuſtre Société. „ Comme j'étois à Londres vers „ l'an 1645 , dit-il , j'eus occaſion de „ faire connoiſſance avec plusieurs per- „ ſonnes de mérite qui ſ'attachoient „ à l'étude de la Phyſique , & des autres „ Sciences humaines , & particulièrement „ de ce qu'on a appellé depuis la Philoſo- „ phie nouvelle ou expérimentale. Plu- „ ſieurs d'entre nous étions convenus de „ nous aſſembler un jour de la ſemai- „ ne , pour conférer enſemble ſur ces „ matières. De ce nombre étoient le „ Docteur *Jean Wilkins* , enſuite Evêque „ de Cheſter , Meſſieurs *Jonathan Goddard* , „ *George Ent* , *Gliffon* , *Merrct* , Docteurs „ en Médecine , Mr. *Théodore Hank* , „ Gentilhomme du Palatinat , qui de- „ meuroit à Londres , & qui fut , je penſe , „ le premier qui donna occaſion à ces „ At-

„ Assemblées, auxquelles assisterent aussi
„ plusieurs autres Sçavans. Nous les
„ tenions quelquefois chez le Docteur
„ *Goddart*, ou dans son voisinage, afin
„ de profiter de la commodité d'un Ar-
„ tisan qu'il avoit chez lui, pour faire
„ des verres de Telescopes & de Micro-
„ scopes Quelquefois aussi nous
„ nous assemblions au Collège de Gresh-
„ am. Nos conférences, dont nous
„ avons exclus tout sujet Théologique,
„ & tout ce qui regardoit les Affaires
„ d'Etat, n'avoient pour objet que
„ des Recherches Philosophiques; com-
„ me sont la Médecine, l'Anatomie, la
„ Géométrie, l'Astronomie, la Naviga-
„ tion, la Statique, les proprieté de
„ l'Aimant, la Mécanique, la Chymie,
„ la Physique, & tout ce qui avoit du
„ rapport à ces Sciences, telles qu'elles
„ étoient alors cultivées en Angleterre
„ & dans les Païs étrangers. Vers l'an
„ 1648, ou 1649, quelques uns d'entre
„ nous s'étant retirez à Oxford, comme
„ le Docteur *Wilkins* & moi, & puis le
„ Dr. *Goddart*, notre Societé se trouva
„ divisée. Ceux qui étoient demeurez à
„ Londres, y continuerent leurs Assem-
„ blées dans le Collège de Gresham. Nous
„ en formames aussi à Oxford avec le
„ Docteur *Ward*, qui fut ensuite Evêque
„ de Salisbury, le Docteur *Raphaël Ba-*
„ *thursi*, Président du Collège de la Trinité,
„ le

„ le Dr. *Guillaume Petty*, qui fut ensuite
 „ fait Chevalier , le Dr. *Wallis*, alors
 „ célèbre Médecin d'Oxford, & plusieurs
 „ autres. Ces Assemblées se tinrent suc-
 „ cessivement chez diverses personnes,
 „ & enfin chez l'illustre Mr. *Robert Boy-*
 „ *le*, qui faisoit en ce tems-là sa resi-
 „ dence à Oxford. Cependant les Assem-
 „ blées de Londres continuoient tou-
 „ jours, & après la Restauration en 1660.
 „ elles étoient devenues plus nombreuses,
 „ plusieurs Personnes de mérite & de
 „ distinction se faisant un plaisir de s'y
 „ trouver : Elles furent ensuite érigées
 „ en Corps ou Communauté, sous le
 „ titre de *Société Royale* *”. Ce récit
 est tout-à-fait conforme à celui que fait
 l'Auteur de l'Histoire de la Société
 Royale †.

Ce fut le 22. d'Avril 1663. que *Char-*
les II. donna des Lettres patentes, par les-
 quelles l'Assemblée qui se tenoit au Col-
 lège de Gresham fut érigée en Corps ;
 & Mr. *Ward* remarque , que la Société
 devant avoir un Président & un Con-
 seil, deux Professeurs de Gresham furent
 du premier Conseil, & plusieurs autres
 Professeurs du même Collège furent choi-
 sis

* *Dr. Wallis's Account of his own Life, in the*
Preface to Longtoft's Chronicle, Vol. I. pag. 168.

† *History of the R. S. pag. 57.*

66 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fis Membres de ce nouveau Corps, & cẽ
Collège fut pendant long-tems le lieu de
leurs Assemblées.

Après la Préface on trouve la Vie du
Chevalier *Thomas Gresham*. Quoiqu'il n'ait
été qu'un Négociant, son Histoire est
assez curieuse pour fournir la matière du
reste de cet Article.

Thomas Gresham étoit descendu d'une
ancienne famille du Comté de Norfolk :
Mr. *Ward* nous donne sa Généalogie de-
puis le règne d'*Edouard III.* jusques à
présent ; & il paroît que cette famille
a produit plusieurs personnes qui, quoi-
que engagées dans le Commerce, se sont
distinguées par un mérite peu commun.
Richard, le Pere de notre *Thomas Gresham*,
étoit Marchand, & réussit si bien dans son
Commerce, qu'il fut en état d'acheter
des Terres considerables dans plusieurs
Comtez d'Angleterre. Son mérite ne se
bornoit pas à sçavoir gagner de l'argent ;
il entendoit aussi l'Art de négocier avec
les Ministres étrangers. *Henri VIII.* &
Edsuard VI. l'employèrent avec succès
dans plusieurs affaires importantes. Il fut
fait Chevalier l'an 1531. pendant qu'il étoit
Cherif de Londres : Ce fut cette même
année que, voyant avec chagrin que les
Marchands étoient obligez de s'assembler
en pleine rue pour traiter de leurs affai-
res, & d'être ainsi exposez à toutes les
injures de l'air, il voulut engager le Roi
à faire

à faire acheter un certain nombre de vieilles maisons pour les abattre , & bâtir à leur place un lieu commode qui pût servir de Bourse aux Marchands. Mais ce dessein ne réussit pas : l'honneur de bâtir la Bourse de Londres étoit réservé à son Fils. *Richard* fit une chose fort utile au Commerce. La liberté de faire la Banque n'étoit accordée qu'à quelques Particuliers par des Lettres patentes du Roi : ce qui faisoit un grand tort au Négoce , & étoit cause qu'on étoit obligé d'envoyer beaucoup d'or hors du Royaume. *Richard Gresham* représenta à la Cour , qu'il étoit absolument nécessaire de permettre à tous les Marchands , tant naturels du País qu'étrangers , de tirer & de remettre des Lettres de Change : ce qui leur fut accordé. *Richard* mourut à Bethnal , proche de Londres , le 20. de Février 1548 *.

Thomas Gresham , second fils de *Richard* , nâquit à Londres l'an 1519. Son Pere le fit étudier , & l'envoya au Collége de Gonville à Cambridge ; où il paroît par un passage du Docteur *Caius* † , qu'il demeura un tems assez considerable. Cependant comme le Négoce produisoit alors

* C'est 1549. à commencer l'Année le 1. de Janvier.

† *Annales de Gourville & Caius.*

alors de grands profits, il quitta l'Université pour se faire Marchand, son Pere ayant eu la prévoyance de le mettre en apprentissage chez un de ses Oncles, avant que de l'envoyer au Collège; & l'an 1543. il fut reçu Membre du Corps des Merciers.

Après la mort de son Pere, le Chevalier *Guillaume Dansell* lui avoit succédé en qualité d'Agent du Roi *Edouard*, pour emprunter de l'argent des Marchands d'Anvers: mais *Dansell* ayant été privé de cet emploi, *Thomas Gresham* en fut pourvû. Il s'apperçut bientôt, que la manière dont ces levées d'argent se faisoient, étoit sujette à de grands inconveniens, & fort préjudiciable au Roi. Car outre que les Marchands d'Anvers prenoient de très-gros intérêts pour les sommes qu'ils prêtoient, dès qu'elles n'étoient pas payées au terme marqué dans le Contrat d'emprunt, les Marchands obligeoient le Roi à prendre des Joyaux ou d'autres Marchandises pour des sommes considerables, sans quoi ils ne vouloient pas lui faire crédit plus long-tems. Ils trouvoient doublement leur compte à cela: premièrement ils se defaisoient de leurs marchandises à un haut prix; & en second lieu, ils trouvoient moyen par-là de tirer de l'or d'Angleterre, la balance du commerce leur étant ainsi toujours favorable. Mr. *Gresham* s'appli-
qua

qua à remédier à ces inconveniens. Il imagina un Plan par lequel il se propo-
soit de payer les dettes du Roi en deux
ans. Premièrement, étant à Anvers, il pro-
posa d'empêcher le Change de tomber,
en remettant continuellement de l'argent
en Angleterre. En second lieu il vou-
loit que le Roi se rendit maître de tout
le Plomb d'Angleterre, ou qu'on le mit
dans des Magasins publics, & qu'on en
défendit la sortie pendant cinq ans : que
de cette manière on en fit hauffer le prix,
n'en envoyant aux Marchands d'Anvers
que de tems en tems, à mesure qu'ils en
auroient un grand besoin. Par ce moyen
le Roi garderoit l'argent en Angleterre,
& payeroit en peu de tems les dettes
que son Pere & le feu Duc de *Sommerfet*
avoient contractées.

Ce Projet réussit, au moins par rap-
port au premier article. Car au lieu
que, quand Mr. *Gresham* partit pour An-
vers, la Livre Sterling ne revenoit en
Flandre par le Change qu'à seize Che-
lins, il la fit monter à vingt, & à vingt-
deux; & il trouva moyen de payer tout
ce que le Roi devoit aux Marchands
d'Anvers, ce qui se montoit à la somme
de deux-cens soixante mille Livres Ster-
ling, sans compter les intérêts, qui,
avec la perte sur le Change, alloient à
plus de quarante mille Livres Sterling
par an.

Cependant après la mort d'*Edouard VI.* la Reine *Marie* priva Mr. *Gresham* de son emploi. Sur quoi il présenta un Mémoire à la Cour, dans lequel il expose les services qu'il avoit rendus à l'Etat, en trouvant moyen de payer les dettes du Roi. On comprit si bien les grands avantages qui revenoient à tout le Royaume de la hausse du Change qu'il avoit procurée, qu'on lui rendit son emploi.

La Reine *Elisabeth* ayant succédé à *Marie* l'an 1558. elle donna à Mr. *Gresham* la commission d'acheter des Armes: l'année suivante elle le créa Chevalier, & le nomma son Agent dans les Pais étrangers. *Gresham* se voyant désormais en grand crédit, & fort estimé de tout le monde, crut devoir se loger d'une manière plus commode pour son commerce & plus digne de son emploi. Il fit bâtir une grande & belle Maison, qui est celle qu'il légua ensuite pour en faire un Collège. Il n'y a point de bonheur sans mélange en ce monde. Le Chevalier *Gresham* aimé, cheri, estimé par-tout, & qui réussit dans tous les projets qu'il forma, soit pour le bien de l'Etat, soit pour l'avantage de sa famille, eut le malheur de perdre son fils unique, qui mourut l'an 1564.

Nous avons déjà dit, que l'honneur de bâtir la Bourse de Londres étoit réservé au Chevalier *Thomas Gresham*. Il proposa

posa aux Bourgeois de cette Ville, que s'ils vouloient lui fournir un terrain bien situé , & assez grand, il y bâtiroit à ses propres fraix une Bourse entourée d'arcades, où les Marchands pourroient s'assembler pour y traiter des affaires de leur Commerce , sans être exposés aux injures de l'air. Cette offre généreuse fut acceptée. En 1566. la Ville de Londres achetta des maisons dans la rue appelée *Cornbill* , pour la somme de trois mille cinq-cens trente-deux Livres Sterling: on fit abattre ces maisons , & on en ceda le terrain à Mr. le Chevalier *Gresham*, qui, le septième de Juin 1566. posa la première pierre de la Bourse; elle fut achevée vers la fin de 1567 , ou au commencement de 1568. Elle étoit carrée, ayant tout autour en dedans des arcades , portant sur des piliers de marbre. Au dessus des arcades il y avoit des Boutiques, où l'on vendoit toute sorte de marchandises. Cet Edifice, dans lequel on avoit placé les Statues des Rois d'Angleterre , avec celle du Fondateur *Thomas Gresham*, subsista jusqu'à l'an 1666. qu'il perit dans le terrible incendie qui consuma la plus grande partie de la Ville de Londres : & ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet incendie, qui détruisit les Statues de tous les Rois , épargna celle du Chevalier *Gresham*, qui demeura seule debout dans sa niche. C'est à quoi il

72 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
est fait allusion dans un Poëme Latin , in-
titulé l'Incendie de Londres ; on y trouve
ces Vers :

*Septem habuit supra bis denos , nobilis ordo ,
Sceptrigeros , flammæ prædam : dum Regibus
ipsis
Unicus à grato stat conditor igne superstes.*

La Bourse fut rebâtie peu de tems après ,
avec plus de magnificence encore , par les
Bourgeois de Londres & le Corps des
Merciers.

A peine avoit-on commencé d'exé-
cuter le Projet du Chevalier *Gresham* ,
que la Reine eut besoin de son ministère.
Elle l'envoya cette même année 1566.
à Anvers pour y lever de l'argent. Il y
emprunta pour elle la somme de qua-
torze mille six-cens soixante-six Livres,
six chelins & huit sols , payables le 20.
de Février suivant : il y avoit une autre
dette de trente-quatre mille trois-cens
quatre-vingt-cinq Livres, treize chelins
& quatre sols , qui auroit dû être payée
le 20. d'Août 1566 , mais dont le terme
fut aussi prolongé jusqu'au 20. de Février
suivant. La Reine devoit outre cela aux
mêmes Marchands d'Anvers huit mille
cinq-cens trente-deux Livres. Tous ces
emprunts ne pouvoient qu'être très-pré-
judiciables à la Reine , par les raisons qu'on
a vûës ci-dessus : c'est pourquoi le Che-
valier

valier *Gresham* lui conseilla d'emprunter désormais de ses propres Sujets l'argent dont elle avoit besoin. Il renouvela ce conseil lorsque la Guerre avec l'Espagne eut interrompu le Commerce avec les Pais-bas. Il fit plus : Ayant appris qu'il y avoit en depot à la Tour de Londres vingt ou trente mille Ducats, appartenant à un Marchand de Genes, & d'autres sommes entre les mains de plusieurs Marchands de Londres, il conseilla à la Reine d'en faire frapper de la Monnoye Angloise, disant que les propriétaires de ces sommes seroient bien-aise de les prêter à la Reine pour un an ou deux à un intérêt raisonnable; ou que, si cela ne leur paisoit pas, on trouveroit moyen de leur remettre le montant à Genes. Il donna lui-même tout le premier l'exemple de ce qu'il proposoit : car il envoya à la Monnoye cinq sacs de nouvelles Reales d'Espagne, pour en faire frapper de l'argent courant d'Angleterre à l'usage de la Reine. Chaque sac pesoit neuf-cens soixante-douze Livres & onze onces, à quatre chelins dix sols & un quart l'once; ce qui se montoit en tout à dix-huit mille huit-cens quatre-vingt-six Livres, six chelins, onze sols & trois quarts; somme bien considerable pour un simple particulier.

Lorsque le Chevalier *Thomas Gresham* proposa aux Marchands de Londres de

prêter de l'argent à la Reine , il trouva d'abord de grandes oppositions de la part d'un grand nombre d'entre eux. La proposition ayant même été faite dans l'Assemblée des Bourgeois , elle fut absolument rejetée. Ce refus, principalement dans un tems où la Reine avoit un si grand besoin d'argent, fut très-mal pris à la Cour. Le Secrétaire d'Etat écrivit une Lettre à la Ville de Londres , où il représentoit, que l'emprunt qu'on avoit proposé étoit une faveur qu'on faisoit aux Bourgeois , plutôt qu'une grace qu'on leur demandoit ; on remarquoit encore, que d'avoir agité cette question dans une Assemblée générale des Bourgeois , étoit une espece d'affront qu'on avoit fait publiquement à la Reine ; c'est pourquoi on s'attendoit que la Ville de Londres allegueroit ses raisons pour justifier une pareille conduite. Cette Lettre avoit un peu l'air d'une menace. Cependant l'affaire ne fut pas poussée plus loin , & aux mois de Novembre & Decembre suivans , plusieurs Marchands de Londres , & même quelques Echevins de cette Ville , prêtèrent à la Reine diverses sommes , qui se montoient à seize mille Livres Sterling , pour six mois seulement , & à six pour cent d'intérêt pour ce tems-là. Ce terme étant expiré , on le prolongea de six mois encore ,

* Alderman.

encore , au même intérêt , outre le Cour-
tage que la Reine fut obligée de payer.

Cette méthode d'emprunter de l'ar-
gent des habitans mêmes du Pais ayant
été trouvée plus commode , & plus utile
tant au Prince qu'au sujet , fut souvent
employée dans la suite ; & c'est au
Chevalier *Gresham* qu'on en a l'obliga-
tion.

La Reine *Elisabeth* avoit tant d'estime
pour lui, qu'elle lui fit l'honneur d'aller
un jour dîner chez lui. On rapporte à
cette occasion un conte auquel *Mr. Ward*
n'ajoute pas beaucoup de foi. Le Che-
valier *Gresham* avoit acheté d'un étran-
ger une Perle magnifique , & d'un si
grand prix , que plusieurs personnes de la
première qualité n'avoient pas voulu
l'acheter : on dit que le Chevalier fit
reduire cette Perle en poudre , & la but
dans un verre de vin à la santé de la Reine.
Mr. Ward remarque là-dessus , que ce con-
te ne s'accorde gueres avec l'humeur de
Gresham , qui sçavoit trop comment em-
ployer son bien d'une manière plus pro-
fitable.

Le Commerce de Flandre , & parti-
culièrement celui d'Anvers , étant suspen-
du par la Guerre , la Charge d'Agent ,
dont *Gresham* étoit revêtu , fut par cela
même supprimée. Mais la Reine lui don-
na bientôt une nouvelle marque de la
considération qu'elle avoit pour lui : car
elle

76 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
elle lui donna , conjointement avec l'Archevêque de Cantorberi , l'Evêque de Londres , le Maire , la Cour des Echevins , & plusieurs autres personnes de distinction , la commission d'entretenir la paix & la tranquillité dans la Ville de Londres , pendant qu'elle iroit visiter les Provinces d'Angleterre.

Le Chevalier *Gresham* ayant acquis beaucoup de bien , & n'ayant point d'enfans , excepté une fille naturelle , qui avoit épousé *Nathanaël Bacon* , second fils du Chevalier *Nicolas Bacon* Garde des Sceaux , & frere de *François Bacon* * , qui fut ensuite Chancelier , il songea à employer une partie de son bien d'une manière qui fût utile au Public , & qui pût transmettre sa mémoire à la posterité. On a vû qu'il étoit non seulement Négociant , mais aussi homme de Lettres. Il avoit déjà témoigné son zèle pour le Commerce par la magnifique Bourse qu'il avoit bâtie ; il voulut aussi montrer son amour pour les Sciences , en fondant un Collège où on pût les enseigner. Ce dessein étant connu , l'Université de Cambridge , dont il étoit un Eleve , le sollicita d'établir ce Collège chez elle :

* Voyez un abrégé de sa Vie , dans le XV^e. Tome de cette Bibliothèque ; Part. I. pag. 128 , & suiv.

elle : mais ces sollicitations n'eurent aucun effet ; il persista dans le dessein qu'il avoit formé, de faire un Collège de la Maison même où il demouroit à Londres, & qu'il avoit fait bâtir. En bâtissant la Bourse, il s'étoit réservé pour lui & pour ses Héritiers, le produit du louage des Boutiques qu'il y avoit tout autour, & des Caves qu'il y avoit dessous. Il ordonna par son Testament, que ce produit fût employé à l'entretien de sept Professeurs, sçavoir un de Théologie, un d'Astronomie, un de Géométrie, un de Musique, un de Droit, un de Médecine, & un de Rhétorique ; qu'on leur payât à chacun un salaire de cinquante Livres Sterling par an ; & qu'ils eussent tous un appartement dans le Collège ; avec condition néanmoins, qu'ils ne seroient point mariez ; dès qu'ils se marieroient, ils seroient obligez de quitter leur emploi.

Les gages de ces Professeurs se montoient donc tous ensemble à trois-cens cinquante Livres Sterling par an ; & les Rentes des Boutiques de la Bourse en produisoient sept-cens quarante, outre une espece de *Relief* que chaque Locataire est obligé de payer toutes les fois qu'il renouvelle son Bail. Le Chevalier *Gresham* fit donc encore des fondations de Charité. Il ordonna dans son Testament, qu'on payât dix Livres Sterling à chaque Hôpital & à chaque Prison de
la

78 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
la Ville de Londres , ou qu'on donnât la valeur en denrées , pour le foulagement des Pauvres & des Prifonniers. Il laiffe auffi huit petites Maisons de Charité , dans chacune defquelles il veut qu'on entretienne un pauvre , & qu'on lui paye fix Livres , treize chelins & quatre fols par an. Toutes ces Rentes annuelles fe montoient à fix-cens trois Livres , fix chelins & huit fols ; de forte qu'il reftoit plus de cent Livres Sterling par an aux Administrateurs pour les faux fraix auxquels ils pourroient être expofez dans l'exécution du Testament.

Il n'y avoit pas long-tems que Mr. le Chevalier *Gresham* avoit fait fon Testament lorsque la mort l'enleva : il fut pris d'une attaque d'apoplexie en revenant de la Bourse , le 21. de Novembre 1579 , & mourut le même jour. Il fut enterré dans l'Eglise de fa Paroiffe , qui est celle de Ste. Heléne à Londres.

Mr. *Ward* ne manque pas de faire l'Eloge du Chevalier. Il avoit , dit-il , une grandeur d'ame proportionnée à fa haute fortune. Il étoit généreux , toujours prêt à faire de belles actions , & à encourager les autres à en faire. Il étoit l'ami & le Protecteur des Sçavans. Outre le Grec & le Latin , il entendoit encore plusieurs Langues modernes. Il avoit une connoissance fort étendue de tout ce qui regardoit le Commerce en général.

ral. Il avoit beaucoup de credit à la Cour de la Reine *Elisabeth* ; c'étoit lui qui , pendant plusieurs années , étoit seul chargé de traiter toutes les affaires qui avoient du rapport au Commerce , soit en Angleterre , soit dans les Pais étrangers , & de négocier l'argent dont la Reine avoit besoin , de sorte qu'on lui donna le titre de *Marchand Royal*. Mr. *Meredith* , homme sçavant & de probité , qui a été Professeur en Droit dans le Collège de Gresham , rapporte * une particularité qui fait beaucoup d'honneur au Fondateur de ce Collège ; voici ce que c'est. Les Habitans des Pais-bas étant extrêmement pressés par les Espagnols , la Reine *Elisabeth* résolut de les secourir , ce qui demandoit une somme considerable d'argent. Le Chevalier *Gresham* trouva un moyen de les secourir sans qu'il en coûtât beaucoup. Il emprunta en son propre nom tout l'argent qu'il y avoit à la Banque d'Anvers. Par ce moyen il mit les Espagnols hors d'état d'agir vigoureusement cette année-là , & donna aux Flamans le tems de respirer. On fera peut-être bien-aïse de voir comment Mr. *Merc-*

* C'est dans la Harangue qu'il prononça en entrant en charge. Elle est en Latin , & Mr. *Ward* l'a inserée dans l'*Appendix* , Nomb. XIII. Elle fut prononcée au commencement de l'année 1673.

SO BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
Meredith a exprimé cette particularité en Latin : *Cum ab Hispanis quodam anno graviter periclitantibus (Belgis) opitulari Regina vellet , grandique pecuniâ ad eam rem opus effet , rationem excogitavit Greshamus , quâ levi dispendio negotium conficeret : omnem nempe argentariam Mensam , quæ Antverpiæ erat , suo nomine mutuatus , Hispanorum nervos in eum annum succidit ; Belgis verò respirandi tempus , hostemque simul debilitandi præstitit.* Mr. *Ward* remarque là-dessus, qu'il seroit à souhaiter que Mr. *Meredith* eût marqué en quelle année ce fait arriva, & sur quelle autorité il est fondé, car les Historiens n'en parlent pas. C'est peut-être ce fait, ajoute notre Auteur, qui a été cause qu'on a attribué au Chevalier *Gresham* d'avoir fait protester à Genes en 1587. toutes les Lettres de change d'Espagne, ce qui empêcha que la Flote Espagnole ne put mettre à la voile cette année-là. Le Docteur *Welwood* * & l'Evêque *Burnet* † rapportent ce fait, en l'attribuant à un Marchand Anglois qu'ils ne nomment point. Mais ce ne sçauroit être le Chevalier *Gresham*, qui étoit mort plusieurs années avant ce tems-là.

Par son Testament il avoit laissé à sa Veuve la jouissance de tous ses biens durant

* *Memoirs*, pag. 10.

† *Hist. de son Temps*, Vol. I. pag. 313. de l'*Original*.

rant sa vie: elle lui survécut pendant plusieurs années * & ce ne fut qu'après sa mort que les Exécuteurs Testamentaires du Chevalier *Gresham* entrèrent en possession des fonds qu'il avoit légués pour l'entretien du Collège & des Pauvres. Son Testament fut confirmé par un Acte de Parlement, passé la troisième année du règne d'*Elisabeth*. Il n'avoit légué ces fonds que pour cinquante ans, à cause des Statuts de *Main-morte*, par lesquels il est défendu d'aliéner pour jamais des Biens fonds à quelque *Corporation*, Corps ou Société que ce soit, sans la permission du Prince. C'est pourquoi le Chevalier *Gresham* avoit fortement recommandé à ses Exécuteurs, de présenter Requête au Souverain pour obtenir cette permission, sans laquelle le bien devoit retourner à ses Héritiers naturels après l'expiration des cinquante ans. Ils ne négligèrent pas cette précaution; & obtinrent de *Jacques I* des Lettres Patentes datées du 3 de Février 1614; par lesquelles la Donation du Testateur leur fut confirmée pour jamais, aux conditions exprimées dans le Testament.

La Ville de Londres & le Corps des Merciers, que le Chevalier *Gresham* avoit nommez ses Administrateurs par rapport à cette partie de son Testament
 qui

* Elle mourut le 23. de Novembre 1596.

qui regardoit le Collège , entrèrent en possession des fonds qui leur étoient légués au mois de Décembre 1596. Ils songerent bientôt à exécuter la volonté du Testateur ; ils s'adresserent pour cet effet aux Universitez d'Oxford & de Cambridge , les priant de leur nommer deux hommes sçavans dans chaque Faculté , afin qu'ils en pûssent choisir un dans chacune. Cette méthode de s'adresser aux Universitez n'a pas été suivie dans la suite ; car dès qu'il y a eu quelque vacance , il s'est présenté assez de Postulans pour qu'on ait pû choisir celui qu'on croyoit le plus capable de la remplir.

Comme le Chevalier *Gresham* n'avoit point déclaré dans son Testament en quelle Langue il vouloit que les Professeurs fissent leurs Leçons publiques , il y eut d'abord quelques Disputes sur ce sujet parmi ses Exécuteurs. Les uns vouloient qu'il les fissent en Anglois , au moins les Leçons de Théologie. Enfin on convint que les Leçons se feroient partie en Latin & partie en Anglois , afin que les Etrangers pûssent en profiter aussi-bien que les Naturels du païs.

On ordonna aussi , que les Professeurs ne feroient leurs Leçons publiques que pendant ce qu'on appelle *les quatre Termes* * de
l'An-

* Ces quatre Termes sont 1. Le Terme de
S.

l'Année ; c'est-à-dire pendant le tems que les Juges tiennent leurs Séances ordinaires dans la Cour de Westminster : & que chaque Professeur ne feroit que deux Leçons par semaine durant ce tems-là : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas surchargés d'occupations.

En 1706 , quelques jeunes gens de Londres , qui ignoroient les Constitutions du Collège de *Gresham* , & qui s'imaginoient qu'on y faisoit des Leçons publiques tous les jours de l'année , y allerent dans le tems des Vacances. Se trouvant trompez dans leur attente , ils furent consulter le Testament du Fondateur : & voyant qu'il y est dit , que chaque Professeur y doit faire journellement des Leçons , ils en conclurent , qu'ils avoient droit d'exiger qu'on y fit au moins une Leçon par jour durant toute l'année. Ils présentèrent là-dessus une requête aux Commissaires établis pour avoir soin des affaires

S. Hilaire , qui commence le 23. de Janvier , & finit le 12. de Février. 2. Le *Terme de Pâques* , qui commence le second Mercredi après le jour de Pâques , & finit le Lundi après le jour de l'Ascension. 3. Le *Terme de la Trinité* , qui commence le Vendredi après le Dimanche de la Trinité , & finit le troisième Mercredi après ce Dimanche. 4. Le *Terme de la S. Michel* , qui commence le 23. d'Octobre , & finit le 28. de Novembre.

res du Collège, demandant que les Professeurs fissent des Leçons tous les jours ; ils se plainquirent qu'il n'y avoit point de Leçons les jours de fête, ni durant les premières ni les dernières semaines de chaque *Terme*, lorsque le *Terme* commençoit ou finissoit au milieu d'une semaine. Ils se plainquirent encore, qu'il n'y avoit point d'heures réglées pour les Leçons.

Les Professeurs répondirent par rapport aux deux premiers chefs, qu'ils ne faisoient que suivre la pratique de leurs prédécesseurs, établie dès le tems même que le Collège fut fondé. Ils ajouterent en particulier sur le second chef, que c'étoit la coutume dans les Universitez, de ne point faire de Leçons aux jours de fête. Pour ce qui étoit des heures réglées pour les Leçons, ils dirent que c'étoit une chose qui leur étoit parfaitement indifférente.

Les Commissaires, après avoir entendu les raisons de part & d'autre, firent un Règlement, par lequel il étoit ordonné que les Leçons publiques se feroient deux fois par semaine sur chaque Science durant quatre *Termes* de l'année, dont le premier commenceroit le Lundi avant le *Terme* de la S. Michel, & finiroit avec ce *Terme*. Le second commenceroit le Lundi avant le *Terme* de S. Hilaire, & finiroit aussi avec ce *Terme*. Le troisième commenceroit le Lundi après la semaine de Pâques, & finiroit avec le

Terme

Terme de Pâques. Le quatrième commenceroit le Lundi avant le *Terme* de la Trinité, & dureroit 28. jours entiers. Il fut aussi ordonné par le même Règlement, que les Professeurs commenceroient leurs Leçons précisément à neuf heures du matin , & à trois heures après midi.

Les Professeurs se soumirent en partie à ce Règlement ; c'est-à-dire qu'ils consentirent à faire leurs Leçons publiques durant tout le cours des quatre *Termes*, quelque jour de la semaine que chaque *Terme* commençât ou finît. Mais comme ce Règlement les mettoit dans l'obligation de commencer leurs Leçons avant le commencement de chaque *Terme*, & de les continuer plusieurs jours après l'échéance, ils consulterent des Avocats , qui leur conseillèrent de ne point se charger eux-mêmes ni leurs successeurs d'un surcroît de travail. Ils dressèrent un Mémoire , qui contenoit les raisons pour lesquelles ils refusoient de se soumettre à cette partie du nouveau Règlement ; ils présentèrent leur Mémoire au Maire de Londres ; & apparemment que leurs raisons furent trouvées bonnes ; car l'affaire en demeura-là.

Pendant que la Société Royale tenoit ses Assemblées au Collège de *Gresham*, elle y avoit aussi sa Bibliothèque, dont les Professeurs du Collège avoient la liberté de faire usage. Mais lorsque la

86 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Société eut acheté une Maison *, elle y fit transporter sa Bibliothèque, & tous ses Instrumens d'Astronomie, de Mathématique, &c. Cependant Mr. *Ward* nous apprend, qu'il y a une somme d'argent à la Banque, qui, par un Decret de la Chancellerie, rendu le 25. de Juillet 1734, est destinée à acheter des Livres pour former une Bibliothèque à l'usage des Professeurs du Collège de *Gresham*. Le choix des Livres est laissé à la discretion des Professeurs, ou de la pluralité d'entre eux.

A R T I C L E I V.

A Dissuasive from entering into Holy Orders, in a Letter to a young Gentleman, &c. C'est-à-dire : *Lettre à un Jeune-homme, pour le dissuader de prendre les Ordres Sacrez.* A Londres, chez H. Cook, dans Fleet-street, 1732. 8^{vo}. pp. 57.

QUoiqu'il y ait plusieurs années que cette Brochure a paru, il n'y a pourtant que peu de jours qu'elle nous est tombée entre les mains : elle nous a paru mériter que nous en rendions compte, à cause des traits singuliers & hardis

* Ce fut l'an 1710.

hardis dont elle est remplie. Il est vrai que tout cela regarde principalement le Clergé Anglican : cependant les Ecclésiastiques de tous les Païs pourront y trouver matière à des réflexions utiles. Comme suivant toutes les apparences cet Ecrit ne sera jamais traduit en François , nous en donnerons une bonne partie ; sans prétendre néanmoins approuver ni adopter toutes les réflexions de l'Auteur.

Il écrit à un Jeune-homme qui avoit dessein de se faire Ministre , & il employe plusieurs raisons pour l'en dissuader.

I. „ En premier lieu, dit-il, je ne vois
 „ pas que la charge de Ministre soit d'une
 „ nécessité absolue , au moins par rap-
 „ port à la fonction de prêcher. La
 „ Prédication de l'Evangile ne consiste
 „ pas à faire des Sermons , ou à expli-
 „ quer des Textes. Il est vrai qu'au-
 „ jourd'hui c'est-là la principale branche
 „ du Ministère , comme aussi la plus pro-
 „ pre à faire fortune. Lorsqu'un hom-
 „ me a un bel extérieur , & qu'il pro-
 „ nonce bien un Discours, il peut s'af-
 „ surer d'être avancé dans l'Eglise. Mais
 „ il me semble que l'office de prêcher
 „ est devenu inutile depuis la publica-
 „ tion des Evangiles & des Epîtres. . . .
 „ Prêcher l'Evangile dans le sens de l'E-
 „ criture , c'est apprendre aux hommes

„ que le Messie ou le Christ est venu ,
 „ & les instruire des raisons de sa ve-
 „ nue. Cela ne demande pas de longs
 „ discours ; les Auteurs du Nouveau
 „ Testament l'ont expliqué d'une ma-
 „ nière si claire , que les plus simples
 „ peuvent le comprendre ; & c'est tout
 „ ce qu'il leur importe de sçavoir. Nous
 „ n'avons que faire d'un si grand nom-
 „ bre de Prédicateurs pour expliquer
 „ les Livres sacrez : car, ou ils sont
 „ clairs, ou ils ne le sont pas: s'ils ne le
 „ sont pas , dans quel dessein ont - ils
 „ été composez ? Et s'ils le sont , de
 „ quoi sert cette multitude d'Interprê-
 „ tes publics ? Nous n'avons que faire
 „ de vous. Nous n'avons déjà que trop
 „ de gens dont l'emploi consiste à nous
 „ répéter perpétuellement la même chô-
 „ se ; & il vaudroit mieux qu'on ne le fit
 „ pas avec tant d'incertitude & tant de
 „ variations. . . .

II. „ Mais supposé, en second lieu, que
 „ cette Charge pût être de quelque uti-
 „ lité au Genre humain, principalement
 „ aux ignorans, & à ceux qui ne sçavent
 „ pas lire ; cependant , vû la manière
 „ superficielle dont on examine ceux qui
 „ se présentent pour être ordonnez , &
 „ le peu de soin qu'on a de s'informer
 „ s'ils ont les qualitez requises , je
 „ crains fort que leur Charge ne soit
 „ plus dangereuse qu'utile. Combien de
 „ fa-

„ fadaïses & d'impertinences n'ai-je pas
 „ ouï dire en Chaire ? Combien d'ex-
 „ pressions absurdes ? Combien de mé-
 „ taphores forcées ? Combien de passa-
 „ ges de l'Écriture citez à contre-sens,
 „ & tirez par les cheveux ?

„ Ce n'est pas tout : ce n'est pas même
 „ ce qu'il y a de plus dangereux. J'ai
 „ ouï souvent avec surprise & avec in-
 „ dignation , que l'on préféroit les Pré-
 „ ceptes positifs , aux Devoirs moraux ,
 „ dont l'obligation est éternelle & in-
 „ variable : J'ai ouï presser des pratiques
 „ inutiles , comme des conditions né-
 „ cessaires du Salut : J'ai ouï insister sur
 „ des doctrines purement humaines , avec
 „ plus de force que sur les Commande-
 „ mens de Dieu.

„ Il suit de-là , que le Peuple , dont
 „ le soin est commis à de pareils Doc-
 „ teurs , ne peut qu'être confirmé dans
 „ l'ignorance , dans la bigoterie & dans
 „ la superstition. Le malheur est , que ces
 „ Prédicateurs dont je parle ne sont pas
 „ le plus petit nombre ; & ce sont eux
 „ qui pour l'ordinaire sont les plus rem-
 „ plis d'eux-mêmes , & les plus hardis ,
 „ qui font le plus de bruit , qui crient
 „ le plus haut en chaire , qui par-
 „ lent avec le plus de confiance : au
 „ lieu que ceux qui sont véritablement
 „ sçavans sont toujourns modestes , & se
 „ défient d'eux-mêmes. Le verbiage de

„ ceux-là , & le bruit qu'ils font , ne man-
 „ que gueres de faire impression fur le
 „ peuple : au lieu que le bon-sens de
 „ ceux-ci n'est apperçu & applaudi que
 „ par ceux qui ont du bon-sens eux-
 „ mêmes.

„ De l'ignorance & de la bigoterie du
 „ Clergé nait ce qu'on appelle *Hérésie* ,
 „ mot qui après tout ne signifie que la
 „ Vérité. Car comme l'ignorance les
 „ rend bigots, la bigoterie à son tour les
 „ attache à leur ignorance. Et lorsqu'un
 „ homme de bon-sens, soit de leur Or-
 „ dre, soit du nombre des Laïques, ose
 „ parler ou écrire en faveur de la Vérité
 „ & de la saine Religion, ils ne man-
 „ quent pas de l'honorer du titre d'*Hé-
 „ rétique*. Ils iroient bien plus loin s'ils
 „ n'avoient pas les mains liées. . . .

„ Je vous conseille donc de ne point
 „ songer à prendre les Ordres; je con-
 „ nois votre Esprit, votre bon-sens, votre
 „ sçavoir : vous courez risque de décou-
 „ vrir la Vérité , & cela est trop dan-
 „ gereux , vû le peu de bien que vous
 „ avez.

Notre Auteur, qui ne veut pas qu'on l'accuse de singularité, cite ici quelques passages d'un Livre de l'Evêque *Burnet*, qui confirment ce qu'il a dit de l'ignorance & de la Bigoterie du Clergé.

III. Il alliege ensuite une troisième raison pour détourner son Ami du dessein de
 de

de prendre les Ordres : Elle est tirée de la Liturgie Anglicane. „ Je crains fort , „ dit-il , que si on veut l'examiner avec „ soin , on ne trouve qu'on y a ajouté „ bien des choses , qui font juger aux „ personnes judicieuses , que ce qu'on „ fait dire au peuple est ou vuide de sens , „ ou même criminel.

„ Quelques-uns ne craignent pas de „ dire , que c'est un étrange composé „ de Prières & de Symboles. La Li- „ turgie leur semble destinée à établir „ les imaginations & les fantaisies par- „ ticulieres de quelques Théologiens , „ plutôt qu'à nous rendre véritablement „ humbles & devots. Car à quoi pour- „ roient être destinez les trois Symbo- „ les : celui d'*Athanase* , qu'on est obligé de „ croire sous peine de damnation : celui „ de *Nicée* , qui a causé tant de troubles , „ tant de querelles , tant de schismes , „ tant de persécutions , & qui a tant „ fait répandre de sang ? Et nonobstant „ cela nos Ecclesiastiques l'ont reçu „ comme un précieux joyau , & l'ont „ placé dans la partie la plus solemnelle „ de l'Office : comme ne voulant per- „ mettre à qui que ce soit de recevoir „ la sainte Cene , que premièrement il „ n'eut avalé cette pillule amere. Pour „ ce qui est du Symbole des *Apôtres* , les „ Chrétiens , de quelque parti qu'ils soient , „ s'accordent assez à le recevoir. Il est „ com-

„ composé d'une manière modeste, & en
 „ termes assez généraux ; de sorte que,
 „ même en le recevant, chacun a la li-
 „ berté de suivre ses propres sentimens,
 „ sans être obligé de croire des contes
 „ de Vieille, & les ridicules imagina-
 „ tions des Moines.

„ On va plus loin : on dit nettement,
 „ qu'on ne conçoit pas de quelle néces-
 „ sité des Confessions de foi peuvent être
 „ dans le Culte public. Pourquoi tous les
 „ Chrétiens ne pourroient-ils pas se join-
 „ dre dans la Priere, malgré la diversité
 „ de leurs opinions en matière de Foi ?
 „ Lorsque les Disciples demanderent à
 „ Notre-Seigneur qu'il leur enseignât à
 „ prier, il ne leur commanda point de
 „ réciter un Symbole ; il se contenta de
 „ leur donner un formulaire de Priere,
 „ clair, simple, exprimé en termes con-
 „ venables, & proportionné aux besoins
 „ des hommes.

„ Mais les Ecclésiastiques ont toujours
 „ profité des moindres occasions qui se
 „ présenterent pour faire naître des di-
 „ visions parmi les Chrétiens. Par ce
 „ moyen ils sont assurez de trouver des
 „ Devots qui se declarent pour eux avec
 „ zèle : le parti le plus fort l'emporte,
 „ se saisit de tous les bénéfices, imprime
 „ une marque d'infamie au parti op-
 „ posé, augmente la division, & rend
 „ tout accommodement impossible.

„ Je

„ Je dis donc qu'il ne faudroit jamais
 „ inferer dans les Liturgies publiques ,
 „ des Symboles ou des Articles de
 „ Foi ; . . . tout cela ne peut que nour-
 „ rir le faux zèle , la haine , les divi-
 „ sions , & causer des factions & des
 „ troubles dans l'Eglise , au lieu d'en-
 „ tretenir la pieté, la douceur , l'union
 „ & la paix. . . .

„ Il y a un bon nombre d'Ecclésiasti-
 „ ques qui pensent comme nous ; & ce
 „ ne sont pas les moins éclairés. Ils
 „ fouhaiteroient fort qu'on reformât ces
 „ abus. . . . Je me souviens à cette
 „ occasion de ce que fit un jour un
 „ jeune Ecclésiastique : Ayant à lire l'Offi-
 „ ce du Bâême , qui commence par
 „ ces paroles : *Chers & bien-aimez ; com-*
 „ *me tous les hommes sont conçus & nez en*
 „ *péché ; & croyant sans doute que cela*
 „ *est faux & absurde , Il le lut ainsi :*
 „ *Comme tous les hommes sont conçus * être*
 „ *nez en péché.* C'étoit une assez bonne
 „ correction. Mais il faut avouer aussi ,
 „ que c'étoit un bon moyen d'engager
 „ les hommes à se faire bâtiser , que
 „ de leur faire croire qu'ils avoient con-
 „ tracté une souillure (le péché ori-
 „ ginel) dont ils ne pouvoient être lavez
 „ que par le Bâême.

IV. Une quatrième raison qu'on alle-
 gue

* C'est-à-dire *confez.*

gue ici, c'est la nécessité où sont tous les Ecclésiastiques de signer la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane. On y souscrit en ces termes : *Je, N. N. souscris de mon bon gré, & de tout mon cœur (ex animo) que tous & chacun des trente-neuf Articles , outre la Ratification , sont conformes à la parole de Dieu. ,, Je me persuade, dit là-dessus notre Auteur à son Ami , que sincere & d'aussi bonne-foi comme vous êtes, vous ne voudriez pas signer cette Declaration , à moins que vous ne fussiez pleinement convaincu , que tous ces Articles s'accordent avec l'Ecriture Sainte , & que si vous aviez le moindre soupçon qu'un seul de ces Articles y est contraire, vous n'y souscririez pas. Vous ne penseriez qu'avec horreur, que le premier pas que vous feriez pour entrer dans le saint Ministère, seroit de prostituer votre conscience , en reconnoissant solennellement pour vrai, ce que vous croiriez faux. . . . , Voyons donc si vous pouvez admettre de bonne-foi tous les Articles qu'il faut signer.*

„ Pensez-vous que tous les gens sçavans & de bon-sens qu'il y a parmi le Clergé soient *Athanasiens* ? Il faut pourtant qu'ils le soient , s'ils ont signé sincèrement les Articles I, II, V. & VIII. de la Confession de Foi. Et combien peu d'Ecclésiastiques y a-t-il qui
 „ croient

„ croyent que cette Proposition est vé-
 „ ritable : * *Le Péché originel est la FAUTE*
 „ *& la Corruption de la nature de chaque*
 „ *homme qui est naturellement engendré de*
 „ *la source d'Adam , par où l'homme est fort*
 „ *éloigné de la Justice originelle, & est de sa*
 „ *nature enclin au mal & à cause de*
 „ *cela tout homme qui vient au monde mé-*
 „ *rite la colere de Dieu , & la damnation ?*
 „ Cependant ils signent tous cette Pro-
 „ position comme s'ils la croyoient fer-
 „ mement. Combien peu y en a-t-il qui
 „ croyent que † *La condition de l'homme ,*
 „ *après la chute d'Adam , est telle , qu'il ne*
 „ *peut ni se convertir , ni se préparer soi-même*
 „ *par ses propres forces naturelles & par*
 „ *ses bonnes œuvres , à la Foi & à l'invoc-*
 „ *cation de Dieu ?* Combien peu , enfin ,
 „ qui soient persuadés que § *Les Oeuvres*
 „ *faites avant la grace de Jéſus-Christ , &*
 „ *avant l'inspiration de son Esprit , ne sont*
 „ *point agréables à Dieu , mais qu'elles*
 „ *ont la nature du péché ?* Les Ecclésiasti-
 „ ques sont-ils aujourd'hui dans les
 „ principes de Calvin , suivant le sens
 „ naturel du dix-septième Article de la
 „ Confession de Foi ? Cependant ils souf-
 „ crivent à tout cela comme à autant de
 „ Véritez

* Art. IX. de la Confess. de Foi de l'Eglise Anglicane.

† Art. X.

§ Art. XIII.

„ Veritez dont ils font persuadez. Que
 „ peuvent penser les Laiques, lorsqu'ils
 „ les voyent déclarer solemnellement
 „ qu'ils croyent véritables des Proposi-
 „ tions, de la fauffeté desquelles ils font
 „ persuadez; & cela seulement dans le
 „ dessein d'obtenir quelque bénéfice?
 „ Ne peut-on pas conclure de-là, que
 „ pour l'amour d'un plus grand gain,
 „ ils soufcriroient de même à quelques
 „ autres Articles que ce fût?

„ Si vous pouvez donc, Monsieur,
 „ soufcrire à ces Articles en bonne con-
 „ science, faites-le. Si vous les croyez
 „ véritables dans le sens propre & natu-
 „ rel, fans les forcer & leur donner la
 „ torture pour y trouver votre senti-
 „ ment particulier, vous pouvez les signer
 „ fans crime.

„ Mais si vous êtes dans la nécessité
 „ de vous servir d'artifices, de détours,
 „ de palliations, pour y donner un sens
 „ qui vous paroisse raisonnable, au nom
 „ de Dieu ne les signez point, ne par-
 „ ticipez point au crime des autres.
 „ Pensez que c'est être de mauvaise foi,
 „ que de chercher d'autres raisons pour
 „ soufcrire ces Articles, si ce n'est la
 „ vérité même de ces Articles. Car il
 „ est certain que celui qui commence
 „ par un mensonge, peut être envoyé
 „ par le Pere du mensonge; mais il est
 „ impossible qu'il *entre par la porte*, puis-
 „ qu'il

„ qu'il se declare prévaricateur dès le
 „ premier pas qu'il fait.

V. „ Cinquième raison : Quand même
 „ vous seriez maintenant persuadé de la
 „ vérité de tous les trente-neuf Articles ;
 „ pensez-vous que des réflexions plus
 „ mûres , & une étude plus longue
 „ & plus sérieuse , ne pourront pas
 „ vous faire changer de sentiment sur
 „ quelques-uns ? Et si cela arrive , pour-
 „ rez-vous vous résoudre à renouveler
 „ vos signatures ? Vous y ferez pourtant
 „ obligé toutes les fois que vous se-
 „ rez nommé à quelque nouveau Béné-
 „ fice.

„ Mais puisque je viens de parler de
 „ Bénéfice , je me rappelle que vous ne
 „ connoissez aucun de ceux qui en ont
 „ à leur nomination. Vous n'avez point
 „ d'amis , ni chez le Chancelier , ni chez
 „ les Evêques , ni à la Cour. Tout ce
 „ que vous pouvez donc vous proposer ;
 „ c'est de servir d'abord en qualité de
 „ Vicaire , jusques à ce que votre méri-
 „ te soit connu & vous procure quelque
 „ avancement.

„ Mais , mon cher Ami , vous ne con-
 „ noissez gueres quelle foible recomman-
 „ dation c'est que le mérite seul ; dans
 „ le Siècle où nous sommes. Vous pour-
 „ riez avec plus de raison fonder vos
 „ espérances sur d'autres qualitez. Si
 „ vous aviez une grande volubilité de

„ langue , un air hardi , & même effron-
 „ té , à ne vous pas laisser déconcerter
 „ aisément : Si vous étiez attaché à un
 „ certain parti , & disposé à le défendre
 „ avec zèle en tous lieux , en public &
 „ en particulier , dans les Caffez &
 „ dans les Cabarets , à propos ou hors
 „ de propos , n'importe : Si vous pou-
 „ viez monter en Chaire fans vous sou-
 „ cier de votre Auditoire , & prononcer
 „ d'une voix de tonnerre un Discours
 „ orthodoxe , qu'il y eût du bon-sens ou
 „ non , ce n'est pas dequoi il est question :
 „ Si vous pouviez déclamer fortement
 „ contre quelque Théologien d'un mérite
 „ distingué , à qui il est échappé par mal-
 „ heur quelque vérité importune , vous
 „ vous feriez bientôt de puissans amis ,
 „ vous auriez en peu de tems un bon
 „ Bénéfice .

„ Mais de n'avoir que le mérite seul , le
 „ timide mérite pour Patron , c'est le plus
 „ mauvais ami que vous puissiez avoir au
 „ monde . Combien de tems ne ferez-vous
 „ pas obligé à faire des Bâtêmes & des En-
 „ terremens pour un salaire très-modique ,
 „ avant que personne s'apperçoive que
 „ vous méritez un Emploi plus confide-
 „ rable ? Et puis , en qualité de simple
 „ Vicaire , vous vous verrez dans la né-
 „ cessité de faire mille choses qui ne
 „ vous plairont pas beaucoup . Dès que la
 „ moindre vieille Femme aura mal aux
 „ dents ,

„ dents , & ne pourra pas dormir la nuit ,
 „ on vous envoyera chercher en hâte
 „ pour lui faire la priere , comme si elle
 „ alloit mourir. Dès qu'un Enfant fera
 „ un peu incommodé , on vous appellera
 „ à minuit pour le bâtifer , de peur qu'il
 „ ne s'en aille dans l'autre monde fans
 „ avoir de nom.

„ Par-tout où il y aura quelque chose à
 „ gagner , foyez persuadé que votre Mai-
 „ tre le Curé en chef fera l'Office lui-
 „ même ; mais il vous donnera la liberté
 „ d'aller par-tout ou vous n'aurez que
 „ votre peine pour toute recompense.

On employe encore plusieurs pages à
 décrire la triste condition d'un pauvre
 Vicaire , & la dépendance extrême dans
 laquelle il est par rapport à celui qui
 l'employe. Mais comme tout ce qu'on
 dit sur ce sujet est particulier à l'An-
 gleterre , & peut-être un peu trop faty-
 rique & trop outré , nous ne croyons
 pas qu'il foit à propos de nous y ar-
 rêter.

Notre Auteur suppose ensuite que son
 Ami aura eu plus de bonheur. „ Un E-
 „ vêque , lui dit-il , aura découvert votre
 „ mérite , & l'aura recompensé d'un bon
 „ Bénéfice. Je vous en félicite ; vous
 „ voilà désormais votre propre maître.
 „ Mais quelle sera , croyez-vous , la pre-
 „ mière pensée qui vous viendra alors
 „ dans l'esprit ? C'est que vous aurez

„ besoin d'un Vicaire ; vous ne sçauriez
 „ faire seul tout l'ouvrage ; votre fanté
 „ est trop foible ; ou bien cela interrompt
 „ trop vos études ; ou quelque excuse
 „ que ce soit , elle sera bonne. Tous les
 „ Curez des environs font la même cho-
 „ se , à moins que leurs Bénéfices ne
 „ rapportent si peu , qu'ils soient obli-
 „ gez d'y officier eux-mêmes ; ce qui
 „ les fâche extrêmement.

„ A quoi songerez-vous ensuite ? A
 „ obtenir un second Bénéfice ; car vous
 „ voudrez sans doute faire comme vos
 „ Confreres : Et quel est l'Ecclésiastique
 „ qui se contente d'un seul Bénéfice ? On
 „ vous regardera comme un homme A-
 „ postolique si vous vous contentez de
 „ deux mais vos Confreres vous
 „ en estimeront moins , & croiront que
 „ par votre conduite vous voulez cen-
 „ surer indirectement la leur.

Ici notre Auteur fait une violente
 Satyre de l'avarice & de l'insatiabilité
 des Ecclésiastiques , qui , outre deux ou
 trois bons Bénéfices à cure d'ame , ont
 encore des Prébendes , des Canonicats ,
 &c. Il cite à cette occasion un passage
 de l'Evêque *Burnet* , qui rapporte , que
 plusieurs Incrédules lui ont avoué , que
 rien ne les a porté davantage à douter
 de la Religion , que la mauvaise opinion
 qu'ils avoient conçue des Ecclésiastiques
 de tous les Partis. „ On n'apperçoit
 „ point

„ point en eux , disoient-ils , ces mœurs
 „ sévères , ce mépris du monde , ce zèle ,
 „ cette douceur , cette humilité , cette
 „ charité , que les grandes vérités de
 „ la Religion Chrétienne devroient pro-
 „ duire en eux , s'ils en étoient réel-
 „ lement persuadés. Ils concluoient de-
 „ là , que puisque ceux-là même , qui ,
 „ par le devoir de leur Charge étoient
 „ obligés de s'instruire des preuves de
 „ la Religion , en paroissoient par leur
 „ conduite si peu persuadés , il falloit
 „ que la Religion ne fût pas aussi certain-
 „ ne qu'ils le prétendoient ”.

L'Auteur lance après cela quelques traits contre les Evêques mêmes ; puis il conclut de cette manière. „ Si vous
 „ croyez que haranguer en Chaire soit
 „ prêcher Christ ; si vous approuvez en
 „ tout l'usage de la Liturgie ; si vous
 „ pouvez souscrire aux trente-neuf Ar-
 „ ticles , dans le sens qui se présente na-
 „ turellement à l'esprit ; si vous pou-
 „ vez vous résoudre à faire tout le ser-
 „ vice d'une Paroisse , & à souffrir les
 „ duretés d'un Curé en chef , c'est-à-
 „ dire , si vous pouvez prier Dieu , &
 „ mourir de faim en même tems ; si vous
 „ pouvez ensuite vous en venger sur
 „ d'autres ; si vous pouvez avec conten-
 „ tement & avec patience jouir d'un
 „ revenu qui suffiroit pour douze , en jouis-
 „ sant du fruit d'un travail que d'autres

„ feront pour vous , en un mot , si vous
 „ pouvez être un véritable *Prêtre à la*
 „ *moderne*, foyez-le. Mais si vous croyez
 „ que cela vous causera des scrupules ;
 „ si votre conscience y repugne ; si vous
 „ souhaitez de vous conformer à la pra-
 „ tique de l'Eglise primitive , qui est main-
 „ tenant hors de mode , ne pensez pas
 „ à prendre les Ordres ; vous seriez en
 „ scandale à vos Confreres , & les dés-
 „ honoreriez par votre conduite.

A R T I C L E V.

ACADEMIQUES de Ciceron , avec le Texte
 Latin de l'Edition de Cambridge & des
 Remarques nouvelles , outre les conjectures
 de Davies & de Mr. Bentley , & le
 Commentaire Philosophique de Valentia.
 Par un des Membres de la Societé R.
 à Londres , 1740. Octavo de 32. feuil-
 les pour le tout.

ON a vû dans un de nos Journaux
 précédens une bonne partie de la
 Préface de cet Ouvrage ; mais il ne fera
 pas inutile d'en transcrire le reste en
 faveur de ceux qui ont quelque curiosi-
 té pour ces sortes de matières :

„ Un Lecteur éclairé comprendra sans
 „ peine , que n'ayant plus aujourd'hui que
 „ ces

„ ces deux Fragmens , & sur un sujet si
 „ épineux , il doit y avoir pour nous,
 „ dans l'un & dans l'autre , bien des cho-
 „ ses obscures , qui ne le feroient pas ,
 „ ou le feroient infiniment moins , si
 „ nous avions encore l'un ou l'autre ou-
 „ vrage en entier. Ajoutez , par rapport
 „ à ce qui nous reste , la négligence ,
 „ ou l'ignorance même des Copistes , sans
 „ parler ici de leur audace & de leurs in-
 „ terpolations perpetuelles ; car il y en a
 „ d'incontestables dans ces fragmens. En-
 „ vain les MSS. de Rome , de Florence ,
 „ de Milan , de Paris & d'Angleterre
 „ sont appellez au secours : il paroît par
 „ les Variantes de *Victorius* , de *Camera-*
 „ *rius* , de *Lambin* , de *Gruter* & enfin de
 „ *Davistius* , que le mal est trop ancien
 „ & trop invéteré , pour se flatter de beau-
 „ coup de succès avec un pareil remède :
 „ quelques petits adouciffemens par-ci
 „ par-là , c'est tout ce qu'on en peut
 „ tirer. Reste la ressource des conjectu-
 „ res , qui véritablement ne sont pas à
 „ mépriser , lorsqu'à l'aide de quelques
 „ lettres ou de quelques syllabes de plus
 „ ou de moins , ou de quelques témoigna-
 „ ges étrangers , on peut arriver à un sens
 „ raisonnable , digne du sujet , du lieu
 „ & de l'Auteur : & à cet égard nous
 „ en avons , ce me semble , de *Victorius* .
 „ qui sont heureuses ; de *Lambin* , qui sont
 „ excellentes ; de *Guyet* , qui sont subti-

„ les; de *Davifius* & de Mr. *Walker*, qui
 „ font ingenieufes; & enfin de l'illuftre
 „ Monfr. *Bentley*, le Prince, à mon avis,
 „ des Critiques de ce Siècle, qui font
 „ furprenantes. J'ai fait ufage dans ma
 „ Traduction de toutes celles qui m'ont
 „ paru bien fondées, & dans le Texte
 „ Latin je les ai indiquées au bas des
 „ pages, mais en peu de mots, ren-
 „ voyant pour les détails à l'Edition de
 „ Cambridge, fi belle, fi corrécte, fi com-
 „ plette, fi instructive pour les notes,
 „ & d'ailleurs fi bien reçue du Public,
 „ qu'il a falu la réitérer immédiatement
 „ après la mort de l'Auteur. A toutes
 „ ces corrections j'en ai ajouté quelques-
 „ unes; mais, en vérité, je ne les crois
 „ pas d'une affez grande importance
 „ pour en faire un article dans cette
 „ Préface.

„ Après tout, la plus grande obfcuri-
 „ té de ce Livre n'eft pas dans les ter-
 „ mes, quoiqu'ils y aient bonne part;
 „ elle eft dans les chofes, dans les prin-
 „ cipes des anciens Philofophes, qui ne
 „ font pas toujours fort évidens; dans
 „ les correctifs de *Zénon*, tantôt bizarres
 „ & tantôt sublimes; dans les dogmes
 „ d'*Epicure*, toujours fi mal entendus, ou
 „ fi infidèlement déguifez; dans les idées
 „ de *Platon*, fouvent inconcevables; dans
 „ celles de l'*Académie*, qui reconnoît en
 „ général des vérités par milliers, mais
 „ qui

„ qui n'est assurée d'aucune. Joignez à
 „ cela, que chaque Philosophe pris à part
 „ dans cette nouvelle Secte, ayant vou-
 „ lu se distinguer par quelque idée sin-
 „ guliere, cette idée se trouve quelque-
 „ fois si subtile qu'elle nous echape.
 „ *Arcefilas*, par exemple, se disoit Aca-
 „ démicien, mais dans le fond il tom-
 „ boit dans le Pyrrhonisme : *Carnéade*,
 „ au contraire, se fiant sur son esprit,
 „ donnoit prise aux Dogmatiques, en
 „ leur accordant que le Sage pouvoit
 „ opiner. *Philon*, autre Académicien,
 „ n'admettoit que la moitié de la défini-
 „ tion du Vrai, ce qui l'exposoit à des
 „ contradictions manifestes. *Antiochus*,
 „ son disciple, pour s'en éloigner, se
 „ jettoit dans les épines des Stoïciens.
 „ Enfin la plupart de ceux-ci n'étoient
 „ pas toujours fidèles au *Portique*. On
 „ en trouve des preuves à chaque page
 „ dans ces Fragmens & dans tout le reste
 „ des *Philosophiques de Ciceron*.

„ C'est ce qui me faisoit souhaiter avec
 „ ardeur de voir le Livre de *Valentia*,
 „ où j'ai trouvé en effet la plupart des
 „ éclaircissemens dont j'avois besoin. Il
 „ porte le titre d'*Académiques de Pierre de*
 „ *Valentia*, qui se dit *Zafrensis in extre-*
 „ *ma Batica*, c'est-à-dire de *Zafra*, à
 „ l'extrémité de l'*Andalouzie*, quoique l'Au-
 „ teur du projet le fasse de Cordouë,
 „ nos Dictionnaires Historiques n'en par-

„ lent point. Dans sa Dédicace il se
 „ donne pour Jurisconsulte , & à la fin
 „ de son Commentaire , pour un homme
 „ occupé , & qui ne néglige pas sa pro-
 „ fession. Il promet quelque part un
 „ Traité exprès *sur la Morale des Stoïciens* :
 „ c'est dommage qu'on n'en ait point
 „ ouï parler depuis , au moins que nous
 „ sçachions ; car avec sa profondeur & sa
 „ netteté il nous eut développé bien des
 „ choses tout autrement utiles que les
 „ contestations des deux Académies , sur-
 „ tout pour les *Entretiens de Finibus* , en-
 „ core aujourd'hui si obscurs. Mais quoi
 „ qu'il en soit , ce que nous en avons est
 „ excellent en lui-même , nécessaire pour
 „ bien comprendre *Cicéron* , & particu-
 „ lièrement ces deux Fragmens. Il pa-
 „ roît un peu pencher lui-même du côté
 „ du doute , quoiqu'il fasse profession de
 „ tenir la balance égale. On y voit d'a-
 „ bord une origine singulière de la Phi-
 „ losophie , qu'il regarde comme la fille
 „ de l'Oisiveté & de la Paix : ensuite
 „ un grand éloge de celle de *Socrate* : de-
 „ là il passe aux principes de *Platon* &
 „ au jugement du Vrai , qu'il assignoit
 „ proprement à l'Esprit , sans exclure
 „ l'aide des sens. Enfin il vient au grand
 „ sujet de la dispute entre *Zénon* & *Ar-*
 „ *cesilas* , & examine d'après *Cicéron* , mais
 „ dans une plus grande étendue , les ar-
 „ mes de l'un & de l'autre. Les subtilitez
 „ du

„ du *Portique* l'occupent assez de tems, &
 „ ce n'est pas l'endroit le moins travaillé
 „ de son Livre. De-là il passe à *Pyrrhon*, à
 „ *Antiochus*, à *Chryssippe*, à *Carnéade*, à *Philon*
 „ si peu connu, mais qu'il caractérise,
 „ comme les autres, par des traits qui
 „ lui conviennent. Il finit par *Epicure*,
 „ dont il developpe avec la même habi-
 „ leté le véritable systéme sur le té-
 „ moignage des sens, tout autrement
 „ plausible que *Cicéron* ne l'a représenté.
 „ Voilà en gros le contenu du Livre de
 „ *Valentia*, qui ne m'a pas peu servi,
 „ comme on peut croire, pour donner
 „ à ma Traduction & à mes Scholies un
 „ certain degré de lumière qui peut-
 „ être les garantira de l'oubli. En recon-
 „ noissance de ces secours, & pour obli-
 „ ger les Curieux, j'ai fait réimprimer le
 „ Livre même avec une exactitude rare
 „ & digne du sujet, me souvenant tou-
 „ jours du précepte de mon *Pline*: *Qu'il*
 „ *n'y a rien de plus beau, ni de plus digne*
 „ *de la modestie d'un honnête homme, que d'a-*
 „ *vouer ingénûment à qui on est redevable*
 „ *de ses progrès*; quoiqu'il y ait bien des
 „ Auteurs qui en agissent différemment.
 „ Du reste, il ne faut pas que les
 „ objections de *Cicéron*, quelquefois af-
 „ sez libres, & souvent, à mon avis, assez
 „ mal fondées, fassent quelque peine aux
 „ personnes judicieuses: souvenons-nous
 „ que c'est un Payen qui parle, qui a
 „ vécu

„ vécu & qui est mort avant le lever de
 „ cette Lumiere supérieure qui auroit
 „ dissipé tous ses doutes ; un homme qui
 „ n'avoit , ou du moins qui ne paroît
 „ avoir eu aucune connoissance des Ecrits
 „ de Moïse & des Prophetes ; enfin un
 „ Académicien , c'est tout dire , passion-
 „ né pour la gloire de *Carnéade* , son
 „ idole ; prêt à renverser , comme lui ,
 „ tout ce qu'on établissoit , ou à relever
 „ tout ce qu'on démolissoit. Cependant ,
 „ comme ses objections sont spécieuses ,
 „ j'avois dessein de leur opposer un *An-*
 „ *ti-Académique* , annoncé dans mes no-
 „ tes : mais cette réponse , qui auroit
 „ grossi ce volume , trouvera mieux sa
 „ place dans l'Edition projetée , dont
 „ le Public a déjà vû le plan.

Après cette exposition que l'Auteur vient de faire de son propre travail , & que nous avons jugé à propos de rapporter en entier , disons quelque chose de l'exécution , & commençons par le Texte original , qui se trouve immédiatement après le François. Il faut rendre cette justice à l'Editeur ; il n'a rien épargné pour faire une Edition belle & correcte , & quoique les deux Editions de Cambridge soient exactes , sur-tout la première , celle-ci l'est encore davantage. A l'égard des Notes , elles sont courtes , on pourroit dire même Laconiques , & telles qu'il les avoit couchées à la mar-
 ge

ge de son Exemplaire : donnons-en quelques exemples, & bornons-nous à celles qui font proprement de lui.

On met ordinairement à la tête de ces *Académiques* une *Lettre de Ciceron à Varron*, qui est la 8^e. du IX. Livre des *Familiares*, comme si c'étoit une espece de *Dédicace* de l'Auteur. M. Durand s'est conformé à cet usage, & il convient que cette Lettre est relative à la 2^{ie}. Edition des *Académiques* : mais une preuve que ce n'est point une *Dédicace*, c'est que dans les vieilles Editions, & probablement dans les MSS., elle ne se trouve point-là, mais à sa place dans le Recueil des Lettres, & qu'à la fin on lit ces mots : *Migraticnem & emptionem feliciter evenire volo* : Je souhaite que vous ayez, sujet d'être content, & de votre changement de demeure, & de votre nouvelle acquisition ; *tuumque in ea re consilium probo*, & j'approuve en tout cela votre dessein. Ces petits incidens ne sont point d'une *Dédicace*.

Dans la même Lettre, *Ciceron*, en parlant à son Ami de ces 4. Livres qui composoient son Ouvrage, s'exprime ainsi : *Misi autem ad te quatuor admonitores non nimis verecundos : nosti enim profectò os adolescentioris hujus Academiæ*. Vous connoissez le font de cette nouvelle Académie. On a laissé *hujus* dans le Recueil des Lettres, & on l'a ôté dans les Editions des *Académiques*. Ici on l'a remis à sa place-

com-

110 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
comme de raison : *Hujus*, inquit, *Academiae*,
quam in his libris defendo, dit l'Annotateur.

Le passage suivant, dans la même Lettre, n'est pas si clair. *Cicéron*, qui se flattoit toujours, sous la Dictature même de *César*, de voir des tems plus heureux; *Serò fortasse*, dit-il, *sed superiorum temporum fortuna Reipublicæ causam sustineat: hæc ipsi præstare debemus.* *Jean Fréd. Gronovius*, grand Critique, lisoit *hanc*, qu'il rapportoit *ad causam*. Mais *Davisius* est pour la leçon ordinaire, qu'il paraphrase ainsi : *Hæc tempora nobis sunt imputanda; nec si aliter quam par est, ea collocemus, in alios culpa transferri, sed in nosmet ipsos recipi debet.* J'avoue que le Texte me paroît plus clair que ce Commentaire : C'est à la fortune de la République, veut-il dire, à répondre de ces revers, & à nous à consacrer à cette même République les monumens de notre loisir. C'est ce qu'il insinue par-tout dans ses Livres Philosophiques; il ne les a entrepris que pour la gloire & l'instruction de ses concitoyens : *Primum ipsius Reipublicæ causâ*, dit-il ailleurs, *Philosophiam nostris hominibus explicandam putavi, magnum existimans interesse, & ad decus & ad laudem Civitatis, res tam gravestamque præclaras Latinis etiam literis contineri.* De Nat. Deor. l. i. c. 4. Suivant ce Commentaire, *hæc* doit se rapporter aux Oeuvres Philosophiques de *Cicéron*, & *ipsi* à la République. Pour la Fortune,
c'est

c'est à elle à se charger du temporel.

Dès le commencement de la 1^e. Académique , on est surpris de voir *Cicéron & Atticus* , qui allant trouver *Varron* , le rencontrent à deux pas de sa terre , & cependant le ramènent chez lui *satis longo intervallo*. Alléguons tout le passage : *Itaque confestim ad eum ire perreximus ; paulumque cum ejus villâ abessimus , ipsum ad nos venientem vidimus : atque illum complexi , ut mos amicorum est , satis eum longo intervallo ad suam villam reduximus*. Tout le monde a remarqué que cette parenthèse , *ut mos amicorum est* , n'est pas digne de *Cicéron* ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Comment l'intervalle pouvoit-il être long , puisqu'ils étoient si peu éloignés de chez lui ? *Turnebe* l'explique d'un intervalle de *tems* , tel qu'il arrive souvent entre amis , lorsqu'on s'arrête indifféremment où l'on veut , sans autre dessein que de s'entretenir en se promenant. *Mr. Davies* , qui ne rejette pas tout-à-fait cette explication , en imagine une autre qui lui semble plus naturelle , & pour cet effet voici comme il corrige le Texte , & pour sauver la parenthèse , & pour lever la contradiction apparente : *Atque illum complexi , ut mos amicorum est se visentium longo intervallo* ; comme il arrive entre amis qui ne se font vus de long-tems : façon de parler qu'il appuie de divers passages. *M. Durand* réfléchissoit là-dessus ,

112 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ;
 dessus , lorsqu'en consultant l'Edition de
 Venise de 1494. il y trouva cette leçon ,
paulumque cum abiffemus via ; ce qui veut dire
 sans doute , *paulumque cum abessemus a villa* ,
 sçavoir sa propre maison de campagne , &
 non pas celle de *Varron* : ce qui fait un
 très-beau sens , *sensu benignissimo*. Depuis
 il a consulté la 1^e. de toutes les Editions ,
 qui est celle de Rome de l'an 1471 , &
 il y a trouvé précisément la même leçon .
 Or ces deux Editions ont été faites sur
 différens MSS. , comme il peut le prouver
 par leurs différences , qu'il a notées avec
 soin. Reste aux Critiques à décider , si
 ayant parlé d'abord de l'intervalle des
 lieux , *Ciceron* , au sujet de la même cam-
 pagne , *ad villam suam reduximus* , a pû
 entendre , sans préjudice de sa clarté or-
 dinaire , un intervalle de tems ? Les senti-
 mens sont partagez.

Dans le même Chapitre , *Ciceron* s'é-
 tonnant que son Ami , qui travailloit sur
 tant de sujets , n'eût rien donné sur la
 Philosophie , s'énonce ainsi : *Cur , cum
 multa scribas , genus hoc prætermittas , præ-
 fertim cum in eo excellas , & id studium , to-
 taque ea res , longè ceteris & studiis & artibus
 antecedit*. Au lieu d'ARTIBUS , Mr. Bentley
 corrige REBUS , *ut membra periodi sibi in-
 vicem respondeant*. Mr. Durand s'y oppose
 dans sa note : *Sed pace tanti viri* , dit-il ,
*nihil mutemus : de artibus enim ferè omnibus ,
 iisque liberalioribus , scripserat Varro : unde
 multa*

multa Plinius & egregia. Il faut ajouter ici, que l'Edition primitive porte, comme les autres, *totaque ea res*, mais qu'un habile homme du même siècle qui l'a recensée, substitue *ars*.

Dans le Chap. 3. *Sunt, inquam ista, Varro: nam nos in nostra urbe peregrinantes errantesque, tanquam hospites, tui libri quasi domum deduxerunt, ut possemus aliquando, qui & ubi essemus, agnoscere.* Il est certain que cette façon de lire est très-bonne: cependant tout le monde sçait que S. Augustin, qui a allegué le passage dans sa *Cité de Dieu Liv. VI. ch. 2.* a lû *reducerunt.* Ici on se détermine pour cette leçon, non seulement sur l'autorité de ce Pere, qui sçavoit si bien son *Cicéron*, & qui vivoit dans un tems où les meilleurs MSS. subsistoient encore; mais sur la chose même: *Errantes & peregrinantes reducerunt; ut possimus aliquando, & qui & ubi simus agnoscere. Deducimus enim honoris causâ; sed errantes & peregrinantes, tanquam hospites, reducimus, humanitatis.* C'est la note de Mr. Durand.

Dans le Chap. 4. *Imo verò & istam, & totam veterem Academiam, aquâ absumptam diu, renovari à te, nisi molestum est, velim.* Cet *aquâ absumptam* est une absurdité reconnue. Dès l'an 1515. *Alde* avoit rétabli la vraie leçon, à *qua absum tam diu.* Mr. Durand l'adopte dans le Texte même après *Alde*, & l'explique par deux passages de *Finibus.*

Le premier est au Chap. 19. du premier livre: *Ab iisque vitiis, quæ paulo ante collegi, abes plurimum; & l'autre dans le 3. livre: Sed ab eo plurimum absum (ab ea mente scilicet).*

Dans le Chap. 8. *Nonnunquam quidem eandem Fortunam, quòd efficiat multa inprovisa HÆC nec opinata nobis propter obscuritatem ignorationemque causarum.* On ne voit pas bien à quoi il faut rapporter ce *hæc*. Dans l'Édition de Venise on trouve *hic*, qu'on a préféré; & voici la note: *Sic edidimus ex Veneta: HIC scilicet, inter homines, non apud Deos, qui neque res neque causas rerum ignorant.* Ce qu'on peut appuyer par ce beau passage d'Homere dans le 2. liv. de l'Iliade, où le Poëte s'adresse aux Muses qui habitent le haut Olympe, qui sont Déeses & qui sçavent tout, au lieu que les hommes ne sçavent rien que par ouï dire, ou pour mieux dire, ne sçavent rien.

Dans le Chap. 13. & dernier, Ciceron, pour justifier *Arcefilas* sur le chapitre de l'incertitude, l'associe à cet égard non seulement avec *Socrate*, mais même avec les plus anciens Philosophes: *Cum Zenone, inquam, ut accepimus, non pertinaciâ, aut studio vincendi, ut mihi quidem videtur, sed earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorationis adduxerant Socratem, & veluti amantes Socratem, Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes pænè veteres.* Cet amonstres *Socratem* a fait de la peine à tous les Critiques. Comment ces anciens Philo-

Philosophes , antérieurs à *Socrate* , pouvoient-ils l'aimer ? C'est comme si nous disions aujourd'hui , que *Bacon & Copernic* ont aimé *Newton* , sous ombre qu'ils ont assez clairement enseigné cette *attraction mutuelle* des corps , que le dernier a démontrée. Mr. *Durand* croyoit d'abord qu'on pouvoit lire *& veluti nuntiantes Socratem* ; mais après y avoir bien pensé , il a cru trouver la vraie leçon en ajoutant une seule lettre , *& veluti armantes Socratem* , en fournissant des raisons à *Socrate* : ce qui est évident par la suite ; & sur-tout par le *Lucullus* , où *Cicéron* étale les raisons de ces anciens. Pour l'expression , elle est de *Cicéron* même. C'est dans ce sens qu'il dit au Livre suivant , Chap. 27. Que les Stoïciens même se plaignoient , que leur *Chryssippe* , en ramassant tant d'objections contre les sens & contre l'évidence , avoit fourni des armes à *Carnéade* : *Itaque ab eo armatum esse Carneadem*. *S. Augustin* employe la même expression contre les Académiciens , liv. 2. ch. 10. *Etiam contra eos ipsos non invitum armabor*.

Dans le même endroit *Cicéron* continue ainsi : *Qui nihil cognosci , nihil percipi , nihil sciri posse dixerunt ; angustos sensus , inbecillos animos , brevia curricula vitæ , & , ut Democritus , in profundo veritatem esse demersam ; opinionibus & institutis omnia teneri ; nihil veritati relinqui*. Tout cela est fort

clair ; mais la 1^e. Edition de Rome & celle de Venise font encore plus fortes ; *opinionibus & institutis omnia teneri*, **NIHIL TENERI**, *nihil veritati relinqui*. En effet *tenere*, dans un sens philosophique, signifie être fûr d'une chose. Dans le *Lucullus* Chap. 39. *Tenemusne quid animus sit ?* Sçavons-nous bien ce que c'est que l'ame ? Et dans le 1. liv. de *Finibus* : *Si stabilem scientiam rerum tenebimus*. Mr. Durand ne doute pas que la leçon de Rome ne soit la vraie.

Le premier Livre finit par une note considérable. On en a parlé dans la Préface. C'est au sujet de *Carnéade*, le Héros de *Cicéron*, qu'il élève par-tout jusqu'aux nuës. L'Editeur remarque à ce sujet, que cette affectation a été fatale à divers Ouvrages de l'Orateur Romain ; parce que les premiers Chrétiens étoient fort outrez contre une secte qui s'apportoit en quelque sorte les premiers principes de leur Religion : ce qui paroît non seulement par l'Ouvrage de *S. Augustin* qui nous reste encore *contra Academicos*, mais aussi par divers passages de *Tertullien*, dont on rapporte ici le plus considérable, tiré du Chap. 17. de son *Traité de Anima*. Nous n'en alleguerons que les dernières paroles : *Non licet nobis in dubium sensus istos revocare, ne & in Christo de fide eorum deliberetur : ne fortè dicatur, quod falsò Satanam prospectavit de Cælo præcipitatum ; aut falsò vocem Patris audierit de ipso testificatam ;*

tam; aut deceptus sit cum Petri socrum tetigit, aut alium postea unguenti senserit spiritum, alium postea vini saporem, QUOD IN SANGUINIS SUI MEMORIAM CONSECRAVIT. Si enim & Marcion phantasma eum maluit credere, totius corporis in illo dedignatus veritatem . . . Fidelis fuit & visus & auditus in monte; fidelis & gustus vini illius, licet aquæ ante, in nuptiis Galilææ; fidelis & tactus, & inde creduli Thomæ. Recita Joannis testimonium. QUOD VIDIMUS &c. Falsa ætique testatio, si oculorum, & aurium, & manuum sensus natura mentitur. Jusqu'ici Tertullien. Mr. Durand remarque, que Valentinia n'a point ignoré ces paroles, puisqu'il cite l'endroit sans l'approuver. Quæ minime ignoravit, dit-il, *Petrus Valentinia, sed proferre noluit, quoniam non probabat, & refellere non audebat; nos verò solutiores & candidiores referimus & amplectimur.* Les Lecteurs d'élite comprendront bien ce que cela veut dire. Nous ajouterons ici seulement, que le célèbre Mr. Claude, dans sa Réponse à la Perpetuité &c. n'oublia point ce passage. En effet, il est d'une telle force contre Tertullien, que je ne vois pas ce qu'il auroit pû repliquer à un Académicien qui lui auroit dit sans s'émouvoir: *Eh! mon bon homme, vous n'y pensez pas; allez à ce Mémorial du Sang de votre Maître, dont vous parlez, vous y verrez ce qui n'y est point, & vous ne verrez point ce qui y est.* Preuve contre vous de l'infidélité de

118 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ;
nos sens , & probabilité nouvelle pour
notre opinion.

Cela suffit pour donner quelque idée
des notes du Commentateur : dans le
Journal prochain nous parlerons de sa
Traduction , & s'il le faut, du Livre de
Valentia.

A R T I C L E V I.

*The History of the Life of M. T. CICERO ,
in two Volumes , by CONYERS MIDD-
LETON , D. D Principal Library - kee-
per of the University of Cambridge.
London , printed for the Author , 1741. **

C'est-à-dire :

Histoire de la Vie de CICERON , en deux
Volumes , par CONYERS MIDDLETON ,
Dr. en Théol. & Bibliothécaire en
chef de l'Université de Cambridge.
Imprimé pour l'Auteur , 1741. *in 40.*
gros caractère. Pagg. 564. pour le 1.
Vol. & 591. pour le 2. Vol. 40. pour la
Dédicace & la Préface , 11. pour la
Liste des Souscripteurs , & à-peu-près
autant pour les Tables.

JE

* Cet Extrait nous a été communiqué.

JE ne sçais si on ne pourroit pas soutenir, que depuis la renaissance des belles-Lettres il ne s'est point passé d'année qu'on n'ait publié quelque chose de Cicéron, ou sur Cicéron. Sans remonter plus haut que l'année dernière, il a paru 4. Editions de ses *Académiques* en assez peu de tems, une de ses *Tusculanes*, & une Traduction Angloise de la *Nature des Dieux* : & dans celle-ci on peut ajouter, que Londres & Paris se sont disputé l'honneur de rendre hommage à sa mémoire : Paris, par une Edition complete & magnifique de ses Oeuvres, de laquelle on voit déjà paroître les 3. premiers tomes ; & Londres, par l'excellent Ouvrage dont on vient de lire le titre. Une admiration si constante & qui se perpétue de siècle en siècle sans diminution, suppose dans celui qui en est l'objet, un mérite bien original.

Cette VIE est dûë en quelque sorte aux soins & aux encouragemens d'un Seigneur Anglois, non moins respectable par l'amour qu'il a pour les Lettres, que par le haut poste qu'il occupe. En effet, c'est Mylord HERVEY *, qui en ayant conçu le projet, engagea l'Auteur à l'exécuter ; & non content d'en avoir été le promoteur, il trouva à propos de

H 4

juger

* *Garde du Petit - Sceau pour S. M. B.*

juger par lui-même de l'exécution, revit le Manuscrit, y fit ses corrections, & après l'avoir approuvé, en encouragea la publication de la meilleure manière dont il lui étoit possible de le faire chez une Nation aussi éclairée & aussi opulente que la sienne. C'est l'Auteur même qui nous apprend ces particularitez dans sa Dédicace, & ce n'est pas sans doute un petit préjugé en faveur de son Livre, que d'avoir reçu ses dernières touches d'une main si noble.

La Préface n'est pas moins travaillée. On y voit un homme qui a considéré son plan dans toute son étendue, & qui en a senti toutes les difficultez. Il remarque, que de tous les monumens historiques, il n'y en a peut-être point de plus utiles, ni de plus agréables que ces sortes de *Vies*, qui, outre la connoissance particulière qu'elles nous donnent des Hommes illustres, nous fournissent encore la clef, ou de l'Histoire générale de leur tems, ou de celle du Pais où ils ont eu occasion d'agir & de briller : mais il ajoute que, le plus souvent, elles sont mal entendues, ou superficielles, ou dégènerent en Panégyriques outrez, pour ne pas dire fastidieux, & qu'au lieu d'une ressemblance juste qu'elles promettent, elles ne nous offrent que des portraits de Roman, toujours démentis par les faits.

Outre cet écueil qu'on doit éviter, il

y a des préjugés vulgaires qu'il faut combattre, & dont il n'est pas facile de faire revenir des Esprits déjà prévenus dès l'enfance. Par exemple, dans une *Vie* comme celle-ci, il faut nécessairement amener sur la scène d'illustres contemporains, un Sylla, un Pompée, un César, un Caton, un Brutus; tous personnages bien ou mal connus, & dont les caractères sont déjà tous gravez dans notre esprit, d'après l'idée qu'on nous en a donné dans les Ecoles. On est étourdi des conquêtes & des triomphes d'un Pompée, de la supériorité & de l'activité d'un César, de la sévérité d'un Caton & de la probité d'un Brutus: & pour ce qui est de Cicéron, parce qu'il ne s'est pas fait un grand nom dans les armes, ou parce qu'on a gémi en traduisant ses *Lettres* ou ses *Oraisons* sous la férule du Collège, on se borne à l'envifager comme un bel-esprit, un excellent Ecrivain, tout au plus comme un Philosophe qui se délecte ou se console dans la méditation des idées Platoniques; & on perd de vûë l'Homme d'Etat, le bon Patriote, l'Ami généreux & indulgent, le Gouverneur intègre, & même le Général habile & vigilant, [tant il est vrai, qu'en fait d'Histoire, comme de Philosophie, nous formons nos idées & nos jugemens, lorsque nous ne sommes ni en âge, ni en capacité de juger, & que,

raison est à-peu-près venue, nous avons honte de retourner sur nos pas.]

Pour éviter ces défauts, l'Auteur s'est défié de lui-même, & quoiqu'assez prévenu pour Ciceron lorsqu'il a commencé à faire des recherches sur sa Vie, il s'est toujours tenu en garde contre les méprises, & n'a admis dans ses portraits, & en particulier dans celui de Ciceron, que les linéamens qu'il a trouvez, & qu'il a justifié, comme de raison, par les propres témoignages de son Auteur, ou par d'autres non moins authentiques: & comme parmi tant d'Amis de son Héros, il n'est pas possible qu'il n'y en ait plusieurs qui se réunissent avec lui du côté du zèle pour la patrie & pour la liberté, ce qui produiroit dans la narration de cette histoire une certaine uniformité dégoûtante, il les a considerez, non seulement du côté qu'ils se ressemblent, mais aussi par leurs différences réelles d'humeur, de tempérament, d'éducation, de secte, de préjugés & de méthode pour parvenir au même but; en sorte qu'ils ont tous quelque chose de particulier qui les distingue, qui explique leurs démarches, qui éclaircit les faits embarrassés, & qui jette dans les tableaux de l'Historien cette variété si délicate pour tout le monde, [parce que chacun y trouve, ou y croit trouver son compte, c'est-à-dire son genie ou ses penchans.]

Cette

Cette réflexion est d'autant plus essentielle, qu'on ne sçauroit bien écrire la *Vie* de Ciceron , sans faire l'*Histoire de son tems* , où il a eu tant de part. Ce que l'Auteur a si bien senti, que pour mettre les Lecteurs au fait de ce qu'on pourroit nommer en stile Britannique, *Transactions de Ciceron* , il débute dans son 1. Livre, par une idée générale de l'état de la République pendant la jeunesse de son Héros : ce qui prépare les Esprits à ces grandes secousses qui survinrent sous son Consulat, & qui se terminèrent enfin par une catastrophe des plus lamentables.

Si on lui demande, quelles règles il s'est prescrites pour la composition de son Histoire, il répond, qu'il n'a pas cru en pouvoir trouver de meilleures que celles-là même que son Auteur lui a fournies, & que chacun sçait être si bien placées dans ses *Dialogues de l'Orateur* , & aussi dans son *Traité de Legibus* ; sçavoir , Qu'un Historien ne doit jamais avoir l'assurance d'avancer ce qui est faux , ni la timidité de supprimer ce qui est vrai, ni se faire soupçonner d'aucune passion favorable ou défavorable pour qui, ou pour quoi que ce soit, au prejudice de cette loi fondamentale : qu'à l'égard de la narration, il doit observer l'ordre des tems; ajouter à propos la description des lieux; indiquer d'abord les vûes & les desseins;

ensuite détailler les faits , & enfin les événemens , & le résultat du tout ensemble : qu'à l'égard des vûes & des conseils , il y doit joindre [pour ne pas laisser égarer ses Lecteurs] le jugement qu'il en fait lui-même : qu'à l'égard des choses mêmes , il ne doit pas se borner à ce qui s'est fait , mais s'étendre jusqu'à la manière dont il s'est fait , & à l'égard même des événemens , y distinguer avec soin les effets du hazard & de la précipitation , de la part qu'y ont eu la bravoure , ou la prudence & la dextérité : qu'il ne doit pas oublier non plus les caractères particuliers des grands Hommes qui y ont agi ; que du reste , il doit assortir le tout d'un style clair & bien soutenu , sans affecter d'autres ornemens , ni d'autre mérite que celui de la netteté. Heureux le génie qui a sçu rassembler tous ces talens ! & heureuse est la Nation qui lui a permis de les mettre tous en pratique !

Pour ce qui est du fonds même de son travail , voici les sources où il a puisé. Entre les Anciens , il est naturel que CICERON tienne le premier rang : c'est de lui dont il est question ; & qui peut sçavoir mieux que lui ce qu'il a dit , ce qu'il a fait dans les principales circonstances de sa Vie ? Et qu'on n'objecte point qu'il est récusable sur son chapitre : nous avons encore la meilleure partie de ses *Harangues* prononcées en plein Sénat ,
ou

ou devant le Peuple : nous avons ses Lettres , publiées pour la plupart de son vivant même. Dans ses *Lettres à ses Amis*, & sur-tout dans ses *Lettres à Atticus*, il parle à cœur ouvert, & rend compte de tout, depuis son Consulat jusques peu avant sa mort, sans beaucoup d'interruption. Elles marquent les lieux, les tems, les occasions; elles désignent clairement ou peu obscurément les personnes; elles contiennent les affaires générales & particulières, les domestiques même, les caractères bons ou mauvais des Acteurs ou des Directeurs, les principes, les desseins, les suites & les issues des événemens. *Qui les lira avec attention*, dit un Auteur du même siècle, ami de Cicéron & intime d'Atticus *, *n'aura pas grand' chose à souhaiter par rapport à l'Histoire secrète de ces tems-là.* [Quel dommage que les Moines, qui nous ont conservé tant de sottises, ayent laissé perir les deux volumes où cet illustre Ami avoit exposé toute la Vie de Cicéron!] Cicéron lui-même, outre les *Mémoires de son Consulat* en Grec & en Latin, avoit écrit des *Anecdotes*, où il s'expliquoit avec plus de liberté; tout cela a péri, ou par malice, ou par negligence : mais enfin, malgré tant de pertes, il nous reste encore assez de monumens de sa façon,

pour

* C. Nepos in *Vita Attici*.

126 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
pour y trouver ses principaux traits ; &
c'est à quoi notre Auteur s'est principa-
lement attaché ?

Dans cette vûë, avant que de former son Ouvrage, il a relû son Ciceron, & en a extrait tous les matériaux qu'il a cru faire à son but, pour les arranger ensuite avec ordre & avec exactitude : mais il n'a rapporté dans le corps de sa narration que les passages les plus clairs & les plus propres à donner du lustre & de l'autorité à ce qu'il dit du caractère de Ciceron, non pour les y coudre comme des lambeaux de parade, mais les y incorporer comme des parties essentielles au tout qu'il avoit en vûë. Les Esprits superficiels traiteront peut-être cela de paresse ; mais les gens sages, qui savent ce que c'est que de trier & de traduire, lui sçauront bon gré de ces embellissemens, sur-tout s'il a soutenu, comme il doit l'avoir fait, cette aisance & cette dignité qu'on admire dans l'Original.

Par rapport aux Traductions, il en distingue de deux sortes ; les unes, qu'on pourroit nommer serviles ou littérales, & d'autres libres & paraphrastiques. Pour lui, il a préféré un milieu ; c'est-à-dire qu'en s'attachant, d'un côté, à la pensée précise de son Texte, il a tâché, de l'autre, de la rendre d'une manière aisée & naturelle, & telle en un mot, qu'il suppose que Ciceron auroit fait,
s'il

s'il avoit eu à parler à des Anglois. Nous en donnerons quelques exemples dans la suite.

Outre les Auteurs contemporains, on n'a pas négligé les autres, lorsqu'ils ont fourni des circonstances notables, ou rempli de certains vuides.

Entre les Historiens Grecs, on a encore Plutarque, Appien, Dion Cassius. Ces Auteurs peuvent avoir leur usage; mais il prétend qu'il ne faut les consulter qu'avec précaution. Ce sont des Etrangers par rapport à la République Romaine, [qu'ils n'ont point vûë,] & dont ils n'ont pas toujours bien entendu ni la langue, ni les coûtumes; ce qu'ils a fait tomber en diverses méprises; pour ne rien dire ici de leur jalousie secrette contre un Romain, dont le mérite éclatant offusquoit celui de tous les Héros de la Grèce. PLUTARQUE, par exemple, né sous Claudius & mort sous Hadrien, fort âgé & Prêtre du Temple de Delphes, quoiqu'il eût fait de longs séjours à Rome, en avoit cependant assez mal appris le langage & les manières, pour tomber en plusieurs bevuës qu'on lui a reprochées de nos * jours; & si on ne peut lui refuser le mérite d'avoir traité assez dignement l'Histoire, on peut lui con-

* Voyez les *Dissertations à la tête de l'Edition de Paris*, 1623.

contester la capacité requise pour comparer ensemble, comme il s'étoit proposé de le faire, l'Histoire Grécque avec la Romaine dans toute leur étendue : ce devoit être , nous dit-on ici, l'ouvrage de plusieurs hommes & non pas d'un seul. A l'égard de Ciceron en particulier, Plutarque a commis diverses fautes & laissé des vuides considerables. Il s'arrête à des songes & à des présages, dans le tems qu'il neglige l'essentiel ; il insiste sur des circonstances médiocres , lorsqu'il ne dit rien des plus décisives , & quand il est question de nous montrer ce grand homme dans le midi de sa gloire, il nous en derobe par son silence la plus grande partie de l'éclat : [negligence ou prévarication qui n'admettent aucune excuse :]

APPIEN florissoit dans le même tems , & on voit bien qu'il a copié Plutarque par-tout. DION a vécu principalement sous Alexandre Severe : outre les défauts qui lui sont communs avec les deux autres, on découvre en lui une malignité particuliere contre l'Orateur Romain. [Le Traducteur des *Académiques* en a dit quelque chose dans sa Préface.] Ici on attribue toutes ces accusations Grécques à pure envie, & on les réfute par une exposition naïve des faits, telle qu'elle se trouve dans les Lettres à Atticus. Pour achever d'anéantir l'autorité

té de cet Historien , on remarque deux choses : la première , qu'ayant vécu sous des Empereurs tout-à-fait arbitraires , pour ne rien dire de plus , il avoue lui même qu'il en a reçu de grandes faveurs & même les premières dignitez ; & la seconde , qu'il ne dissimule pas non plus , qu'il a toujours été dans les idées de la Monarchie. Or, quelle apparence qu'une Créature déclarée du pouvoir despotique , ait rendu justice à un Romain, qui, de vive voix & par écrit, en avoit toujours été le vigilant & infatigable adverfaire ?

Ayant énérvé le témoignage d'un tel homme , il en rapporte les principales calomnies , qu'il juge indignes d'être réfutées , tant par leur atrocité destituée de preuves , que par leur propre contradiction ; comme ce qu'il dit entr'autres de la bonne Cérellia , qu'il nous dépeint septuagenaire , & cependant tellement aimée de Cicéron , qu'ils vivoient l'un & l'autre dans un commerce infame. [Ajoutez à cela, que Cicéron couroit alors sa soixantième année & avoit chez lui une jeune Epouse. Pour combler le ridicule , imaginez-vous que ce fut dans le même tems qu'il travailloit à ces beaux Traitez de Morale qui nous restent encore , & où les vices , qu'on lui impute , sont percez de traits immortels.] Dion nous dit quelque part (c'est dans le Liv. 73.) que s'il travailla à écrire l'Histoire , ce

130 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
fut contre sa volonté & son inclination , mais
qu'il ne pût résister à un avertissement , ou
ordre d'en haut , c'est-à-dire , comme il s'en
explique , à une vision céleste. [Si cela
est , il y a grande apparence qu'un Histo-
rien à visions , en aura laissé couler im-
perceptiblement quelques-unes dans le
cours de ses Annales.]

Mr. Middleton ayant achevé d'arranger
les faits sur les documens les plus authen-
tiques , jugea qu'il n'étoit pas hors de
propos de consulter aussi les Modernes
qui l'avoient précédé dans la même car-
rière. Il ne voulut pas commencer par-
là , de peur de se laisser prévenir de quel-
ques fausses idées , qu'il pourroit mêler
ensuite avec les sources , ou faire com-
me ces Voyageurs , qui , au lieu de nous
donner leurs propres observations sur ce
qu'ils ont vû , se contentent de nous
redire à leur manière ce que d'autres ont
déjà publié , vrai ou faux. Il a mieux
aimé voir de ses propres yeux , très-
persuadé que , quoiqu'il doive se rencon-
trer avec d'autres en bien des choses ,
son travail & ses remarques , fruits de sa
propre industrie , auront toujours quelque
chose d'original. Mais ayant rempli son
plan , rien n'empêchoit qu'il ne consultât
aussi ses prédécesseurs , pour voir au moins
s'il ne lui seroit point échappé quelque cho-
se d'essentiel. Il avoue que cette recher-
che fut bientôt suivie d'un grand dégoût.

Parmi

Parmi un grand nombre de *Vies* de Cicéron qui lui sont parvenues , il n'a trouvé que de simples Eloges ou Panegyriques croquez , mal-faits, & souvent de peu de pages. Il en faut excepter deux qui ont leur mérite , & dont il avoue qu'il a fait usage. Le premier est la *QUESTURE* de Séb. Corradus, *Sebastiani Corradi Quæstura* , & l'autre, la *VIE* de Cicéron par Fabricius, *M. T. Ciceronis Historia* à Fr. Fabricio *Marcodurano* , inserée , comme chacun sçait, à la tête des dernières Editions de notre Auteur. Voici le jugement qu'il porte de l'un & de l'autre.

Le premier , dit-il, est l'ouvrage d'un Critique Italien d'un sçavoir éminent, & qui a passé la plus grande partie de ses jours à éclaircir les monumens qui nous restent de l'Orateur : mais c'est plutôt une Apologie de Cicéron qu'une Histoire de sa Vie, son principal but ayant été , de défendre le caractère de cet illustre Romain contre toutes les objections qui ont jamais été produites contre lui, & en particulier contre les fausses représentations de Plutarque & les noires calomnies de Dion. La pièce, ajoute-t-il, est ingénieuse, sçavante, & sur-tout d'une bonne Latinité : cependant comme ce n'est qu'un Dialogue & une allégorie perpétuelle & même forcée , d'un *Questeur* , ou *Trésorier* , qui produit les di-

vers témoignages des actes de Ciceron sur le pied d'une monnoye légitime, par opposition aux faux coins des Historiens Grecs, qu'il rejette; il y a peu de gens qui ayent assez de patience pour en achever la lecture, & encore moins, pour la faire avec plaisir. Avec tout cela, ses remarques sont généralement justes & bien fondées, excepté qu'en quelques endroits son zèle pour son Héros l'emporte sur son jugement, & le pousse même à le défendre où il s'est condamné lui-même.

L'Ouvrage de *Fabricius* n'est qu'un détail simple & succinct des actions & des écrits de Ciceron, digéré dans un ordre lumineux, année par année, suivant la suite des Consuls & les années de l'Orateur, depuis sa naissance jusqu'au jour de sa mort, sans aucune explication ou commentaire, hors les passages formels qui établissent les faits ou la date de ses Ecrits: ce qui est l'unique but qu'il semble s'être proposé. Mais comme l'exécution en est exacte, & doit avoir été très-laborieuse, Mr. *Middleton* avoue ingénûment, & il faut lui en tenir compte, qu'elle lui a été d'un grand secours pour arranger chronologiquement tout le détail de cette Histoire.

[A un témoignage si plein de candeur, nous ajouterons ici, pour le confirmer, celui d'un homme docte encore
vivant,

vivant, qui ayant eu dessein de composer la *Vie* de Cicéron , après celle de divers autres, aussi par ordre Chronologique, & avancé même ses observations, tomba incidemment sur cet Ouvrage de *Fabricius*, & le trouva si juste & si exact, qu'il renonça de bonne grace à son projet : c'est ce que nous avons appris de sa propre bouche ; du reste il étoit du même sentiment que notre Historien, sur le mérite de Plutarque & sur les visions de Dion.]

Les Auteurs François n'ont pas été non plus négligés , lorsqu'ils ont coïncidé dans quelque partie du plan de notre Auteur, comme, par exemple, l'*Histoire des deux Triumvirats*, les *Révolutions de la Rép. Romaine*, & l'*Exil de Cicéron*. Notre Biographe rend justice à tous : mais comme il avoit été déjà lui-même aux sources où ils ont puisé, le fruit qu'il en a retiré s'est réduit, ou à un examen plus particulier de certains passages où il s'est trouvé en opposition avec eux , ou à se rappeler de petites circonstances qui lui étoient échappées. Sur quoi il donne la palme de l'exactitude à l'Auteur de l'*Exil* , en ce qu'il a appuyé son Histoire à chaque page des témoignages originaux & contemporains ; comme on a fait ici d'un bout à l'autre : ce qui est, dit-il, la seule manière d'écrire l'Histoire, qui puisse donner quelque satisfaction ;

134 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
faute de quoi elle prend l'air de Roman ;
& ne fait impression sur nous qu'à pro-
portion de l'idée que nous nous sommes
faite de l'habileté ou de l'intégrité du
Compilateur.

Il a paru aussi une Brochure Angloise ,
qui a pour titre , *Considerations sur la Vie
de Ciceron* : laquelle ne donne pas de lui
une aussi haute idée qu'on s'en fera d'a-
près cette histoire. Mr. *Middleton* l'a
parcourue avec plaisir , & il tombe d'ac-
cord qu'elle a été composée par un hom-
me qui paroît animé d'un zèle ardent
pour la Vertu : mais il remarque , que
se former l'idée d'un grand homme sur
quelques endroits détachés de ses Ecrits ,
ou sur quelques incidens de sa conduite ,
sans envisager le tout ensemble , ce se-
roit ressembler à celui qui examineroit
avec le Microscope des parties qui ne
doivent être considérées qu'en gros.
Car dans le cas proposé , chaque mo-
lécule devient une montagne , & la plus
petite tache une difformité ; qui s'éva-
nouissent pourtant , dès que vous con-
templez l'objet total dans son vrai point
de vûë & dans son jour naturel. Ainsi
notre Historien se flatte , que si l'Auteur
vertueux de ces *Considerations* veut bien
se donner la peine d'envisager toute
la teneur de cette histoire , il pourra
concevoir une opinion plus avantageuse
d'un homme qui , après avoir consumé
une

une assez longue vie en débats perpétuels contre le vice , contre l'esprit de faction & de tyrannie , eût mort enfin comme un glorieux martyr de la liberté.

On n'oublie pas non plus ici de témoigner une juste reconnoissance à l'illustre Traducteur François des *Lettres à Atticus* , qui non content de bien traduire son Original & de choisir les meilleures notes des autres Commentateurs , a signalé lui-même sa Critique & sa pénétration sur divers passages jusqu'à lui inutilement tentez. [*Grævius* , je m'en souviens , nous disoit souvent , que ces *Lettres étoient presque toutes énigmatiques* , qu'on ne les entendoit point , & que nous ne les entendrions jamais.] Notre Auteur convient si peu du dernier article , qu'il s'étonne qu'après tous les éclaircissemens de cet illustre Académicien , composez & publiez en François , les Jésuites *Catrou & Rouillé* , qui avoient une si belle occasion d'en faire usage dans leur Histoire Romaine , les ayent tout-à-fait négligez ; Mr. *Middleton* n'a pas lû toute leur Histoire , mais il en a lû assez , dit-il , pour se convaincre de leurs bevuës , tant sur les faits que sur les personnes du siècle Ciceronien.

En indiquant ainsi les méprises des autres , il ne se flatte point lui-même d'être exempt d'erreur : la justice qu'il se rend , c'est qu'il n'en a point commis volontai-

136 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
rement , & qu'il a fait tout ce qu'il a pû
pour les éviter. Que si , malgré tous les
soins , il est tombé dans quelque negli-
gence , ou inadvertence , ou dans quel-
que faute de jugement , ce qu'il croit
très-possible , il déclare qu'il est tout dis-
posé à les reconnoître dès qu'elles lui se-
ront montrées , parce que son ouvrage
en deviendra meilleur , & qu'il n'a eu en
vûë qu'un bien général , en offrant aux
yeux du Public l'exemple d'un caractè-
re qui lui a paru en tout sens le plus ac-
compli de toute l'antiquité , & le plus
propre à fournir des leçons de pruden-
ce & de devoir à toute sorte de condi-
tions , depuis le sceptre jusqu'à la hou-
lette , ou , comme il s'exprime , depuis le
Prince jusqu'à l'Écolier. Car si on ad-
mire Ciceron , si on est touché de ses
vertus , le résultat le plus naturel de cet-
te admiration , c'est de les imiter. En-
fin quand on hésiteroit encore sur le ca-
ractère de sa personne , sur la réguli-
té de ses démarches , & sur la droiture
de son cœur , ce qu'il ne croit pas qu'on
puisse faire , il faudra toujours convenir ,
que ses Ecrits sont ce qu'il y a de plus
beau , de plus touchant & de plus utile
dans les monumens qui nous restent des
anciens tems.

Notre Historien auroit pû ici justifier
son idée par une infinité de témoignages
anciens & modernes ; mais cet article
trou-

trouvera mieux sa place à la fin du Livre , où il a réservé une section entière à l'examen de ces divins Ecrits : il se contente dans cette Préface de rapporter le jugement d'ERASME , qui en vaut plusieurs , dans une Lettre qu'il écrivit à un Ami , lors sur-tout qu'il étoit le plus en état d'en prononcer. Il ne dissimule point à cet Ami , qu'étant encore jeune , il préféroit Seneque , & même d'autres anciens , à Cicéron , mais que dans un âge plus mûr il a bien changé de goût. Il le trouve admirable pour le stile , & même tout saint pour la morale. Il se sent tout autre quand il le lit , il ne le quitte point sans s'appercevoir qu'il en est devenu meilleur : il voudroit que la jeunesse en fit son étude assidue , & il tombe , sans y penser peut-être , dans la pensée du Naturaliste , que *ce sont des Ouvrages à apprendre par cœur.*

Mr. *Middleton* finiroit ici sa Préface , & nous aussi ce premier Extrait , s'il n'avoit trouvé à propos de l'allonger par ce qu'il nomme une *Idee générale de la République Romaine* depuis sa première institution sous Romulus , jusqu'à la naissance de Cicéron. [Cette addition est d'autant plus nécessaire , que tous ceux qui liront cet Ouvrage , ne seront pas également au fait de la constitution de cette ancienne République , qui n'expira proprement qu'avec Cicéron , & qu'il n'est pas possible

138 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
de comprendre autrement les diffensions
intestines qui l'agiterent pendant le cours
d'une si belle vie. Cette matière a été
traitée par divers Auteurs. Il me semble
que le nôtre en a dit plus qu'eux en in-
finiment moins de mots.]

Cicéron étoit persuadé, qu'il n'y avoit
point de meilleure forme de gouverne-
ment que celle de son pais ; & la rai-
son qu'il en donne, c'est qu'elle partici-
poit en quelque sorte à la Monarchie, à
l'Aristocratie, & au gouvernement po-
pulaire, sans avoir les inconveniens d'au-
cune en particulier.

Le Roi devoit être élu par le Peuple,
pour être comme à la tête de l'Etat, tant
pour les conduire en guerre contre les
ennemis de dehors, que pour maintenir
leurs loix au dedans & les faire exé-
cuter.

Le SENAT, choisi aussi par le Peu-
ple, étoit comme le Conseil du Roi, par
les avis duquel il devoit régler l'admi-
nistration des affaires publiques.

Mais la SOUVERAINETÉ résidoit tou-
jours dans le Peuple, c'est-à-dire dans le
Corps des Citoyens, [dont le bien & la
félicité est l'objet principal, pour ne pas
dire unique³ de toute espece de gouver-
nement.] C'est ce qui paroît par les
grandes prérogatives qu'il s'étoit résér-
vées, comme de faire des *Loix*, de créer
les *Magistrats*, de déclarer la *Guerre*, de
faire

faire la *Paix*, & même de juger en dernier ressort des plus grandes *causes*, lorsque les particuliers, se croyant lèzez, appelloient du jugement du Prince, ou du Sénat, à l'autorité du Peuple. Quelques Modernes ont contesté au Peuple Romain ce dernier droit, au moins dans le tems de la Royauté: mais si on consulte Cicéron & son Historien, la chose n'est point problématique. Dans la 4. de ses *Tuscul. ch. 1.* entre les Constitutions Royales, *Instituta Regia*, comme il les nomme, il articule entr'autres, *Provocationes*, le droit des Appels: & Seneque dans son *Ep. CVIII.* indique comme un passage d'un des Livres de Cicéron *sur la République*, où il avoit traité cette matière à fond, qu'il étoit permis alors d'appeller du jugement des Rois même à celui du Peuple: *Provocationem ad Populum etiam à Regibus fuisse.* D'ailleurs les faits s'y rapportent, & personne n'ignore que l'aîné des Horaces ayant été condamné par le Roi Tullus Hostilius, pour avoir tué sa propre sœur, il en appella au Peuple, & en fut absous. Tite-Live sous Auguste, & Valere Maxime sous Tibere, y sont si exprès, que ce seroit peine perdue que d'alleguer ici leurs témoignages. On les trouvera dans notre Auteur.

C'étoit donc-là la Constitution originale de Rome, même sous la Royauté: ce qui est plus que probable par la nature même

même des choses , puisque dans la formation & la fondation d'un Etat , où il s'agit principalement d'attirer les peuples , il étoit naturel de les y inviter par les encouragemens les plus propres à cet effet : & quel autre plus efficace que l'assurance de leur liberté , le droit de dresser leurs propres réglemens , de choisir leurs directeurs & de redresser les torts qui pourroient leur être faits ?

Les Rois furent les premiers , selon lui , qui empiéterent sur la liberté du Peuple , & qui poussèrent la violence si loin , qu'enfin le Peuple se crut en droit d'en venir à un soulèvement général , qui aboutit à l'expulsion de toute la famille Royale , & à l'abolition de la Royauté.

Cependant , quelque grande que fut cette Révolution , si le nom de *Roi* fut supprimé & rendu odieux , ils en retinrent la puissance , les fonctions & les prérogatives ; & du reste la forme de gouvernement resta à-peu-près la même. Au lieu d'un Roi , on créa deux CONSULS. Ils avoient , comme lui , les enseignes de la suprême puissance , ils présidoient dans toutes les affaires d'Etat ; ils devoient maintenir les Loix , en faire de nouvelles , s'il étoit nécessaire , mais avec l'approbation du Peuple ; il pourvoyoit aux besoins de la guerre , levoient des troupes & se mettoient à la tête des armées , & pour faire comprendre au Peuple

ple que ses droits étoient toujours sa-
 crez, *P. Valerius Publicola* confirma par
 une nouvelle loi leurs anciennes préro-
 gatives, sçavoir le droit des Appels en
 toutes sortes de cas , & la création de
 toute espece de Magistrature ; jusques-là
 qu'en reconnoissance de cette souverai-
 neté , ce même Consul ne paroissoit ja-
 mais dans aucune assemblée du Peuple,
 qu'il ne baissât, pour ainsi parler, le pa-
 villon, c'est-à-dire ses faisceaux devant
 eux ; ce qui fut depuis la pratique con-
 stante de tous ses successeurs. Ainsi la
 République conserva, avec tout le reste,
 le bénéfice de la puissance Royale, sans
 en courir le danger ordinaire, parce
 que le pouvoir des Consuls n'étant que
 pour un an , & comptable au bout du
 terme, il ne pouvoit gueres degénérer
 en tyrannie.

Dans cette situation des affaires, l'Etat
 se divisa peu-à-peu. Il se forma deux par-
 tis, qui empiéterent successivement l'un
 sur l'autre : Le parti Aristocratique, sça-
 voir celui du Sénat , & le parti Popu-
 laire ; toujours jaloux l'un & l'autre de
 leurs droits respectifs, [& n'ayant plus
 de supérieur pour moderer leurs mou-
 vemens ou leurs prétentions.] D'abord
 le parti du Sénat, ayant pour lui les Con-
 suls , se trouva le plus fort , & en peu
 d'années devint si insolent & si inhumain,
 qu'enfin les Plébéiens, las de tant d'op-
 pres-

pressions, se retirèrent sur le Mont sacré, sans se mettre en peine de la défense de l'Etat, d'où ils refuserent de revenir, jusqu'à ce qu'ils eurent obtenu des Peres le droit de créer, d'entre leur propre Corps, une nouvelle espece de Magistrats, qu'ils nommerent *Tribuns*, dont la personne fût inviolable, & l'autorité suffisante pour les protéger, pour soutenir leurs droits contre la Noblesse & veiller sur leurs libertez. De cette manière ils gagnerent un Chef, ou pour mieux dire plusieurs; car les Tribuns, après avoir été jusqu'au nombre de cinq, parvinrent dans la suite jusques à dix, qui se donnerent tant de mouvemens, qu'enfin ils ouvrirent aux familles Plébéiennes la porte à toutes les Magistratures.

Jusques-là on soutient qu'ils étoient dans le droit, & on louë leur persévérance & leurs débats, comme un coup de partie qui porta le Gouvernement de Rome à son état de perfection. En effet, il étoit bien juste que ces honneurs & ces emplois parvinssent également à tous ceux d'entre les Citoyens qui s'en rendroient dignes par leur vertu. Heureux & sages s'ils s'en fussent tenus-là! Cette espece de balance entre les deux partis auroit fait la baze & l'appui de l'Etat. Le Sénat auroit toujours servi de conseil, & le Peuple y auroit ajouté la sanction & la force de loi. Mais au lieu d'être

tre

tre contens de cette égalité , ils voulurent dominer à leur tour , & énerver l'autorité du Sénat ; & parce qu'ils n'en pouvoient pas venir à bout par leurs harangues , les Tribuns eurent recours à la populace , qu'il leur étoit aisé d'animer , pour introduire des loix toutes factieuses , comme entr'autres de *partager les terres publiques* entre les pauvres Citoyens , de *leur distribuer du bled* , d'*abolir toutes les dettes*. Rien de plus populaire , ni de plus humain en apparence que ces sortes de loix , mais en effet rien de plus pernicieux pour le repos , pour la discipline , & pour le crédit même de la Société générale.

Cet abus de la puissance Tribunicienne fut poussé à l'extrême par les deux *Gracques* , qui successivement ne laisserent passer aucune occasion de mortifier le Sénat , en gratifiant le Peuple , jusqu'à ce qu'enfin , par leur obstination pour les loix Agraires , fort goûtées de la populace & détestées par un Sénat qui en pénéroit toutes les suites , ils renverserent cet équilibre , qui auroit pû & qui auroit dû faire , comme on l'a dit , toute leur sûreté.

La mort violente des deux freres & de leurs principaux adhérens mit fin à la sédition , & ce fut le premier sang citoyen répandu dans les ruës de Rome au sujet de leurs dissensions publiques , qui jusqu'alors avoient été composées à
l'a-

l'amiable, ou par des concessions mutuelles. Il paroît bien étrange à Mr. *Middleton*, que ces deux illustres freres, l'ame du Peuple & ses Dieux tutélaires, aient été ainsi massacrez à la vüë du Public, & abandonnez de la multitude au plus fort de leur faveur: ce qui fait bien voir, dit-il en passant, le peu de fonds qu'il y a à faire sur l'assistance d'une populace sans armes, & que les seditions, quelques propres qu'elles soient à secouer un Etat libre, ne sçauroient pourtant le renverser, tant qu'une force réguliere ne s'en mêle point. Mais cette conduite vigoureuse du Sénat, ajoute-t-il, nécessaire peut-être alors, lui devint fatale dans la suite, parce que les Esprits ambitieux, s'appercevant que la sédition n'étoit pas suffisante pour soutenir leurs attentats, eurent recours à la force des armes.

Dans le fond la popularité des Gracques étoit fondée sur une affection réelle de la part du Peuple, acquise par des bienfaits & des concessions extraordinaires: mais quand la force fut jugée nécessaire pour contrôler l'autorité du Sénat & soutenir le parti faussement nommé populaire, au lieu de gagner la multitude par des vertus & par des services réels, on trouva plus abregée la voye de la corruption par argent; méthode inconnue du tems des Gracques,
mais

mais à la faveur de laquelle les plus puissans dans la suite eurent toujours à leur devotion un certain nombre de mercenaires, tout prêts à remplir le *Forum* à la première semonce, & à emporter de haute lutte, par leurs clameurs & leur violence, tout ce qu'ils vouloient dans les assemblées publiques. La faction & la brigue commençoient, & ensuite la force faisoit exécuter les résolutions achetées.

Après la mort des Gracques, le Sénat fut perpétuellement occupé, ou à supprimer, ou à modifier certaines Loix qu'ils avoient introduites à son préjudice. Une entr'autres lui tenoit fort à cœur : c'étoit celle qui avoit ôté aux Sénateurs le droit de Judicature, qu'ils avoient eu depuis la fondation de Rome, pour le transférer aux Chevaliers. Cependant cette loi étoit équitable : car comme les Sénateurs avec leurs familles étoient en possession des charges & du gouvernement, il leur étoit facile d'en abuser, en se supportant & s'absolvant les uns les autres, au grand scandale non seulement des sujets de l'Etat, mais même de leurs Alliez ; ce qui avoit fourni aux Gracques le prétexte de la nouvelle loi. D'autre côté, le Sénat avoit de la peine, à se soumettre à un ordre inférieur, toujours jaloux de la puissance de la Noblesse & disposé à reprimer vigoureusement toutes ses violences. Si bien qu'a-

près diverses tentatives infructueuses pour la révocation d'une loi si gênante, Q. *Servilius Cépion*, qui fut Consul environ vingt-cinq ans après, en obtint enfin une espèce d'adoucissement, qui fut, de joindre dans les Tribunaux de Judicature un certain nombre de Sénateurs aux trois Centuries des Chevaliers, nommez communément *Electi* ou *Judices*: expedient qui plut si fort au parti lèzé, qu'ils donnerent à ce Consul le titre honorable de Patron du Sénat, *Senatús Patronus*. Ce fut *L. Crassus*, ce grand Orateur, qui justifia cette nouvelle constitution devant tout le Peuple, en défendant de toutes ses forces l'autorité du premier Corps de l'Etat, dont il étoit lui-même un si digne membre. *Cicéron* étoit déjà né sous le Consulat de *Servilius*. La Harangue de *Crassus*, qui mourut peu de tems après, fut publiée dans la suite, & admirée de tout le monde comme un chef-d'œuvre. *Cicéron* encore enfant, mais vif & spirituel, en fut charmé, & en prit comme les premières teintures de la véritable éloquence & de la plus saine politique. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans son *Brutus*.

Ici finit la Préface de notre Historien, de laquelle nous avons trouvé à propos de donner une notice un peu exacte; premièrement, parce qu'elle nous a paru le mériter, & que nous n'avons pas tous
les

les jours des Livres de cette importance : en second lieu , pour faire plaisir aux Etrangers , qui ne sont pas tous à portée d'un Ouvrage imprimé uniquement pour les Souscripteurs , & dont la petite Edition in 8^{vo}. qu'on nous promet , & la Traduction Françoisse qu'on ne manquera pas d'en faire , ne seront pas si tôt prêtes. Dans la suite nous ne nous étendrons que sur les endroits les plus curieux & les plus nouveaux.

Le Livre est partagé en douze Sections, six pour chaque volume, qui a sa *Table* séparément. Les années de la fondation de Rome y paroissent en marge dès que Cicéron commença à briller dans le Barreau : celles de Cicéron en particulier y sont marquées aussi au dessus des Consuls. Il n'y a point d'*argumens* , ni à la tête des Sections, ni à côté des paragraphes ; mais on y peut suppléer par les Tables, où l'article de l'Orateur est fort détaillé.

Du reste , l'Edition ne sçauroit gueres être plus belle : caractères neufs , papier d'Italie & correction si exacte , qu'on n'y trouve aucune faute , au moins dans le texte. Les Notes , qui renferment les preuves au bas des pages , sont du caractère Elzevier , *typis elegantissimis*. Il y a aussi quelques Remarques en Anglois , qui ont leur mérite par rapport à certains points de Critique ou d'Antiquité qui au-

148 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
roient rompu le fil de l'Histoire si on les
avoit inferez dans le corps de la narra-
tion. Sous le titre de chaque volume
est une tête de Ciceron , un peu diffé-
rente de toutes celles qu'on a vûës jus-
qu'à présent. Elle a été gravée , si je ne
me trompe , d'après une antique de mar-
bre noir du Cabinet du Dr. *Mead*. A la
fin de la Préface est un cul de lampe ,
où la *Candeur* & la *Liberté* , reconnoissables à leurs attributs , foulant aux pieds
l'*Envie* , soutiennent chacune d'une main
l'Ecuffon de Ciceron. Chaque Section
a sa Vignette particuliere & son Cul de
lampe à la fin , qui en expliquent le su-
jet : le tout inventé & gravé par Mr.
Gravelot. En un mot , l'industrie Angloise
& le génie François s'y sont réunis pour
illustrer à l'envi la mémoire du meilleur
Patriote qui fut jamais.

A R T I C L E V I I .

A Collection of Parliamentary Debates
in England, from the Year 1668 to
the present Time. C'est-à-dire :
*Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Par-
lement en Angleterre , depuis l'An 1668 ,
jusques à présent*. Imprimé a Dublin ,
& réimprimé à Londres , se vend chez
Jean Torbuck , dans Clare-Court ,
pro-

AVRIL, MAI ET JUIN. 1741. 149
proche de Drury-Lane. 1741. Neuf
Volumes in 8^{vo}.

The History and Proceedings of the
HOUSE of COMMONS of Great-Britain,
with the Speeches and Debates in that
House, from the death of her late Ma-
jesty Queen ANN. Being an exact and
impartial Collection not only of all
such Speeches and Debates as have
already appeared in Print, but like-
wise several others never before pu-
blished; with the Numbre *Pro* and *Con*
upon every Division. To which is
added an Appendix, consisting of I.
Several Papers necessary to illustrate
some particulars in the course of the
Debates. II. The Names of the Mem-
bers who voted on the most remar-
kable Points, with their several Posts
under the Government. III. Com-
pleat Lists of every Parliament, with
the several Alterations therein by
undue Elections, double Returns,
Deaths and Promotions of the res-
pective Members.

C'est-

C'est-à-dire :

Histoire & Procédures de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne, avec les Discours qu'on a faits dans cette Chambre, & les Debats qu'il y a eu, depuis la mort de la Reine ANNE : Contenant un Recueil exact & impartial, non seulement des Discours & des Debats qui avoient déjà été imprimez, mais aussi de plusieurs autres qui n'avoient jamais été rendus publics. Avec le nombre de ceux qui ont voté pour ou contre sur chaque sujet sur lesquels la Chambre s'est divisée. A quoi on a ajouté un Appendix, qui renferme 1. Divers Ecrits nécessaires pour éclaircir certains points dont il est fait mention dans les Debats. 2. Les Noms de tous les Membres qui ont voté sur les sujets les plus importans, avec les Emplois qu'ils possédoient sous le Gouvernement. 3. Une Liste exacte de tous les Membres de chaque Parlement, avec les Changemens qui y sont arrivés par des Elections illegales, par des Elections doubles, par*

* Il y a Election double (en Anglois double

AVRIL , MAI ET JUIN. 1741. 151
la Mort de quelques Membres actuellement séans , ou par les Emplois auxquels ils ont été promûs *. A Londres, 1741. 3. Voll. in 8 . petit caractère. Sans nom d'Imprimeur , ni de Libraire.

LA liberté dont jouissent tous les Membres du Parlement de la Grande-Bretagne , de dire tout ce qu'ils jugent à propos sur les sujets les plus importants , ne peut que rendre très-curieux & très-intéressans les Discours qu'ils prononcent. Aussi n'a-t-on pas manqué de les imprimer , sur-tout depuis quelques années , & ils ont été très-bien reçus du Public. On en a vû plusieurs dans des Brochures périodiques qui paroissent ici tous les mois. Mais ces Brochures
con-

ble Returns) lorsque l'Officier qui doit declarer en faveur de quel Candidat se trouve la pluralité des suffrages , juge qu'ils sont égaux de part & d'autre. En ce cas c'est au Parlement , ou plutôt au Committé des Elections , à décider lequel des deux Membres élus doit avoir séance dans la Chambre , ou à ordonner qu'on procede à une nouvelle Election.

* Lorsqu'un Membre de Parlement accepte quelque Emploi de la Cour , sa place devient par cela même vacante : mais il est permis à ceux qui l'avoient élu , de le choisir encore.

contiennent beaucoup d'autres choses : on y voit des Extraits des Feuilles volantes qui paroissent toutes les semaines, comme du *Gazetter*, du *Craftsman*, du *Common-Sense*, du *Champion* &c. On y voit outre cela quelques Pièces de Poësie, les Nouvelles de chaque mois, des Catalogues des Livres nouveaux ou réimprimez. De sorte que les Discours prononcez en Parlement se trouvent comme noyez parmi une infinité de choses beaucoup moins intéressantes.

On a si bien senti la nécessité qu'il y avoit à publier ces Discours à part, qu'on nous en donne deux Collections à la fois, ce qui n'a pas manqué de produire une vive dispute entre les Libraires qui les ont fait imprimer. Nous ne croyons pas devoir nous mêler de leur différend, mais nous sommes persuadés que la qualité de Journalistes exige de nous, que nous apprenions au Public ce que chacune de ces Collections a de particulier, & en quoi elles se ressemblent.

Celle que nous avons annoncée la première, & qui est en neuf Volumes en assez gros caractères, contient les Debats du Parlement depuis la Restauration, en 1668, jusques à l'année 1731 inclusive-ment. L'Auteur de cette Collection nous dit dans une courte Préface, que ce qu'on avoit vû des Debats du Parlement, excepté depuis un petit nombre
d'an-

d'années, ne rouloit gueres que sur quelque sujet particulier, ou ne contenoit que des Discours particuliers, ou n'étoit que l'Histoire d'une ou de plusieurs Séances, & renfermoit plutôt un Journal de ce qui s'y étoit passé, qu'un Recueil des Discours qui y avoient été prononcez : ou que si on y trouvoit quelques-uns de ces Discours, ils y étoient extrêmement abrezgez. Telles sont, nous dit-on, les Collections du Chevalier *Simon d'Erwes*, & de *Townshend*, qui renferment l'Histoire des Parlemens qui se sont tenus sous la Reine *Elisabeth*.

Les Collections de *Rushworth*, ajoutent-on, sont d'une toute autre nature. Il s'étoit formé un Plan beaucoup plus vaste, & le récit de ce qui s'étoit passé dans le Parlement faisoit partie de son Recueil. On auroit pû en profiter pour grossir celui-ci : mais par-là on auroit obligé ceux qui ont la Collection de *Rushworth* à acheter deux fois la même chose. C'est pourquoi l'Editeur se propose d'imprimer à part, par voye de *Supplement*, les Discours qui se trouvent dans *Rushworth*, & d'y ajouter toutes les Pièces importantes qu'on peut avoir omises dans ce Recueil-ci.

On assure encore dans la Préface, qu'on n'a ni inferé ni omis rien dans ce Recueil par esprit de parti ; & que le dessein qu'on a eu étoit, de donner aux

Lecteurs quelque idée de l'Histoire & de la Constitution d'Angleterre , ou quelques importantes leçons de Politique, en leur mettant devant les yeux les dangers auxquels la liberté est exposée, soit de la part de la Cour, par les efforts qu'elle a faits pour renverser la Constitution de l'Etat, soit de la part de certains Esprits factieux , qui, sous le beau prétexte d'amour pour la Patrie, ont taché de mettre tout en confusion, dans le seul dessein de satisfaire leurs Passions particulières.

Cette Collection renferme non seulement les Debats & les Discours de la Chambre Basse, mais aussi ceux de la Chambre Haute, & c'est pourquoy le Libraire *Torbuck*, qui les a publiez, a été mis en prison par ordre des Seigneurs. On trouve outre cela iciles Discours du Roi à l'ouverture & à la clôture de chaque Séance, les Adresses des deux Chambres, les Messages du Roi, & la Copie de quelques *Bills* considerables qui ont été rejettez. Au reste, on nous a assuré que l'on continuera cette Coliection jusques au tems présent.

Le Titre de la seconde Collection étant fort détaillé, ne nous laisse pas grand' chose à dire. Nous remarquerons seulement qu'elle est inférieure à l'autre, en ce qu'elle ne renferme pas les Debats de la Chambre Haute. Mais d'un autre côté elle

elle a cet avantage, qu'on y voit au bas des pages de petites Notes, qui font connoître les Membres de Parlement dont on rapporte les Discours, qui marquent les différens Emplois qu'ils ont eus, & en quel tems ils en ont été pourvûs; ce qui ne laisse pas que de faire plaisir au Lecteur.

Cette Collection s'étend jusques à l'année 1733. inclusivement. Elle est dédiée à Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES. Le Libraire qui l'a publiée * promet de donner dans peu une Collection semblable en deux Volumes in 8^v, qui contiendra les Debats de la Chambre Basse depuis la Restauration jusques à la mort de la Reine *Anne*, où celle-ci commence; de sorte qu'on aura alors deux Collections complètes, au moins des Discours prononcez dans la Chambre des Communes.

Si on nous demande laquelle de ces deux Collections est préférable à l'autre, nous répondrons, qu'on a vû qu'elles ont chacune leurs avantages particuliers, & qu'on feroit bien de les avoir toutes deux. S'il faut absolument choisir, il nous semble qu'on doit se déterminer pour celle qui, outre les Discours prononcez dans
la

* *R. Candler*, qui ne se nomme pourtant pas dans le Titre.

156 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
la Chambre Basse, renferme encore les
Debats, & sur-tout les diverses Protesta-
tions des Seigneurs; parce que ces Pro-
testations renferment toujours les Raisons
de ceux qui se sont opposez à ce qui a
été résolu à la pluralité des voix.

Ces Collections renferment des cho-
ses trop importantes & trop curieuses
pour n'en pas donner des Extraits étendus.
Nous nous proposons donc d'en tradui-
re les Discours les plus intéressans qui
ont été prononcez pour & contre sur
les Affaires les plus considerables; ce
qui nous fournira de la matière pour
plusieurs Articles. En rapportant ces
Discours, nous aurons soin de faire
remarquer les différences que nous
avons observées dans ces deux Col-
lections; & lorsque nous n'en reléve-
rons aucune, il faudra en conclure,
qu'il n'y en a point qui soit essentielle.
On se souviendra seulement, que tout ce
qu'on dira ici des Debats des Seigneurs, est
tiré de la Collection en neuf Volumes.

Comme la seconde de ces Collections
commence à la mort de la Reine *Anne*,
& à l'avenement du Roi *George I* à la
Couronne, c'est aussi à cette Epoque que
nous commencerons nos Extraits, tant
parce que l'Histoire étant plus moderne,
elle en est par cela même plus intéres-
sante, que parce que nous pourrons alors
com-

comparer toujourns les deux Collections ensemble.

On ſçait que la Reine *Anne* mourut le Dimanche matin 1 d'Août 1714 , V. S. Le Parlement ſ'afſembla le même jour , mais l'Orateur de la Chambre Baſſe étant abſent , Mr. *Bromley* , Député de l'Univerſité d'Oxford & Secrétaire d'Etat , propoſa à la Chambre de ſ'ajourner juſques au Mercredi ſuivant. Cette propoſition fut appuyée par pluſieurs Membres ; mais Mr. le Chevalier *Richard Onſlow* , Député de la Comté de Surrey , ſ'y oppoſa , repréſentant que dans la conjoncture délicate où l'on ſe trouvoit , il étoit dangereux de ſ'ajourner pour ſi longtems : il propoſa donc de ne ſ'ajourner que juſques au lendemain ; ce qui paſſa à la pluralité des voix. Cette particularité ne ſe trouve point dans la Collection en neuf Volumes : elle eſt pourtant de quelque importance ; puisqu'on en peut conclure, que le parti du dernier Miniſtère de la Reine *Anne* , déconcerté par la mort imprévûë de cette Princeſſe , cherchoit à gagner du tems. Mais voyant qu'un grand nombre de *Toris* ſe déclaroient en faveur de la Maïſon de *Hannovre* , ils ſuivirent le torrent : de ſorte que tout ſe paſſa dans ce Parlement avec aſſez d'unanimité , & il n'y eut pas de grands Debats.

Les choſes ne ſe paſſèrent pas tout-à-fait

fait si tranquillement dans le premier Parlement convoqué par le Roi *George I.* qui s'assembla le 17 Mars 1714--15. V. S. Il y eut d'abord d'assez grands Debats dans la Chambre des Seigneurs au sujet de l'Adresse qu'ils avoient dessein de présenter au Roi. On y avoit inseré ces paroles : „ Nous nous assûrons que Votre Majesté . . . sera en état de prendre . . . les mesures nécessaires . . . pour rétablir parmi les Etrangers la réputation de ce Royaume ; & nous espérons de convaincre toute la Terre par nos actions , que la perte de cette réputation ne doit pas être imputée à la Nation en général ”.

Mylord *Trevor* , le Vicomte de *Bolingbroke* , le Comte de *Strafford* , le Duc de *Buckingham* , le Duc de *Shrewsbury* , le Comte d'*Anglesey* , l'Archevêque d'*Tork* , les Evêques de *Londres* & de *Bristol* , & quelques autres Seigneurs , s'opposèrent à cette clause , & soutinrent qu'elle étoit injurieuse à la mémoire de la Reine , & contredisoit même cet endroit de la Harangue du Roi , où il exhortoit les deux Chambres à éviter avec soin tout ce qui sentoit l'esprit de Parti. Mylord *Bolingbroke* en particulier fit un long Discours , dans lequel il témoigna beaucoup de zèle pour la mémoire de la Reine , qu'il étoit , disoit-il , résolu de défendre de tout son pouvoir. *J'ai eu l'honneur de la servir* , ajouta-t-il , & si j'ai

j'ai manqué à mon devoir , & commis quelque faute , je suis content de subir la punition qu'en voudra m'infliger ; mais il me pouoit bien dur d'être censuré & condamné sans être entendu. Il profita de cette occasion pour s'étendre sur les louanges du Roi. *Sa Majesté , dit-il , a souvent témoigné beaucoup de respect & de tendresse pour la mémoire de la Reine. C'est un Prince d'une Sagesse , d'une Justice & d'une Equité si distinguées , que je suis persuadé qu'il ne voudroit pas condamner un homme , sans avoir entendu premièrement ce qu'il peut dire pour sa justification ; & une Assemblée aussi auguste que celle-ci , devoit imiter un si grand modèle.* Là-dessus ce Seigneur proposa , qu'on adoucît les mots de rétablir &c. en mettant *conserver la reputation de ce Royaume , & en omettant tout le reste de la période.*

Le Comte de *Strafford* fit aussi des objections contre la même clause. Il dit entre autres choses , qu'une pareille clause ne pourroit que flétrir l'honneur de la Nation , lequel n'avoit , disoit-il , reçu aucune tâche durant ses Négociations.

Le Duc de *Shrewsbury* dit , que la Chambre devoit dans toutes les occasions témoigner beaucoup d'égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne , de laquelle elle tiroit elle-même tout son éclat & tout son lustre. „ C'est pourquoi , ajouta-t-il , lorsque la „ Chambre des Communes eut inferé „ une pareille clause dans son Adresse „ à la

„ à la Reine, après la mort du Roi *Guil-*
 „ *laume*, je témoignai à plusieurs Mem-
 „ bres de cette Chambre, combien je
 „ désapprouvois cette clause, parce
 „ qu'elle étoit injurieuse à la mémoire
 „ de ce Prince; & pour la même raison je
 „ suis contre cette clause à présent.

Ces raisonnemens furent refutez par plusieurs Seigneurs, qui, en témoignant beaucoup de respect pour la feuë Reine, scurent très-bien la distinguer de ses Ministres, & soutinrent la nécessité de la clause en question par la mauvaise conduite de ceux-ci, à laquelle le Roi lui-même avoit fait allusion dans sa Harangue. Le Chancelier en particulier répondit au Discours de Mylord *Bolingbroke*, & dit, qu'„ on ne prétendoit condamner
 „ personne en particulier, mais seule-
 „ ment la Paix en général, parce qu'on
 „ en éprouvoit actuellement les mauvai-
 „ ses conséquences: Qu'à la vérité ceux
 „ qui avoient conseillé une pareille paix,
 „ méritoient d'être censurés; mais que,
 „ comme les expressions de l'Adresse étoient générales, elles ne regardoient
 „ personne en particulier; & que le chan-
 „ gement du mot de *rétablir* en celui
 „ de *conserver*, ne serviroit de rien pour
 „ la justification des coupables, non
 „ plus que le mot de *rétablir* ne pouvoit
 „ pas être tiré en conséquence pour la
 „ condamnation des innocens”. La cho-
 se

se ayant été mise aux voix , il fut résolu à la pluralité de soixante-six voix contre trente-trois , que la clause seroit conservée.

L'Adresse que la Chambre Basse devoit présenter causa aussi de grands Debats. On y condamnoit assez ouvertement la conduite du dernier Ministère de la Reine *Anne* , & on insinuoit , qu'on étoit résolu de les poursuivre vigoureusement. Cela allarma les *Toris* ; ils prétendirent se justifier en jettant tout le blâme sur la Reine , & en soutenant , que condamner la dernière Paix , c'étoit condamner la Reine elle-même , & ternir sa mémoire. L'illustre Mr. *Robert Walpole* * répondit :
 „ Qu'on n'avoit pas le moindre dessein
 „ de noircir la reputation de la Reine ;
 „ qu'au contraire , on vouloit défendre
 „ sa mémoire en poursuivant & punis-
 „ sant ces mauvais Conseillers qui lui
 „ en avoient imposé , & qui lui avoient
 „ fait prendre des mesures pernicious-
 „ ses ; au lieu que le Parti opposé tâ-
 „ choit de mettre à couvert & de justi-
 „ fier ces mauvais Conseillers , en jettant
 „ tout le blâme de leurs conseils perni-
 „ cieux sur cette bonne & pieuse Prin-
 „ cesse , qui n'avoit que de bons desseins” .
 Lorsqu'il en sera tems , ajouta-t-il , on fera
 rendre compte de leur conduite à ceux qui ont

con-

* Maintenant Chevalier de la Jarretiere , Chancelier de l'Echiquier , &c. &c.

conseillé la paix : mais à Dieu ne plaise qu'on les condamne sans les entendre. Mr. le Général Stanhope * dit à cette occasion : „ Qu'on avoit pris à tâche de répandre „ dans le Public, que les Ministres du Roi „ n'avoient jamais eu dessein de re- „ chercher les Auteurs de la Paix, mais „ seulement de les censurer d'une ma- „ nière générale. Mais qu'il pouvoit as- „ surer la Chambre, que nonobstant les „ soins qu'on s'étoit donnez pour empê- „ cher la découverte des mauvaises pra- „ tiques du dernier Ministère, en detour- „ nant plusieurs papiers de l'Office de la „ Secretairerie, le Gouvernement avoit „ suffisamment de quoi prouver que les „ derniers Ministres étoient les gens les „ plus corrompus qu'il y eut jamais eu „ à la tête des Affaires. Que dans peu „ de tems on proposeroit ces preuves à „ la Chambre, & qu'il paroîtroit par-là, „ qu'un certain Général Anglois † avoit „ agi de concert avec le Maréchal de „ Villars, s'il n'avoit pas même reçu „ ses ordres de lui ”.

Le Chevalier *Guillaume Windham* entreprit de prouver, que la Paix avoit été très-

* Fait Secretaire d'Etat le 23 Janvier 1716, Chancelier de l'Echiquier le 13 d'Avril 1717, & créé Comte dans la suite. Cette Note est tirée du Recueil en trois Volumes.

† On veut parler du Duc d'Ormond.

frès-avantageuse au Royaume ; & il offrit à la Chambre de lui montrer une Liste de Marchandises, par laquelle il paroiffoit que le Revenu de la Douane étoit augmenté de cent mille Livres Sterling par an depuis la Paix. Mais le Chevalier *Gilbert Heathcote* lui répondit sur le champ ; qu'à la vérité il pourroit produire une Liste de Marchandises venues de France, mais qu'il le défioit de prouver que le transport des Marchandises, & sur-tout de Marchandises de laine, eût augmenté depuis la Paix. Il ajouta, que tout ce qu'on fait venir des Païs étrangers étant consumé en Angleterre, prouve la perte des Anglois, plutôt que leur gain : & que la Nation ne peut gagner que par le transport des Marchandises hors du Païs, ce qui soutient les Manufactures, fournit de l'emploi aux pauvres, & fait entrer de l'argent dans le Païs. Mr *Windham* n'eut rien à répondre à cela.

Le 5 d'Avril de la même année on proposa à la Chambre d'examiner la Proclamation du Roi, par laquelle il avoit convoqué ce nouveau Parlement. La Proclamation ayant donc été lue, le Chevalier *Guillaume Whitlocke* y trouva certaines choses à reprendre, & dit, qu'elle étoit sans exemple & contre les Loix. Voici l'endroit qui l'avoit choqué. C'est le Roi qui parle : „ Dans

„ cette occasion , où Nous convoquons
 „ pour la première fois le Parlement de
 „ la Grande-Bretagne, Nous ne ſçaurions
 „ Nous empêcher, vû la justice que Nous
 „ Nous devons à Nous-mêmes, & afin
 „ qu'on ne Nous impute pas les fautes &
 „ la mauvaife conduite des autres, dans
 „ un tems où de fauffes impreffions peu-
 „ vent faire le mal le plus terrible & le
 „ plus irreparable, avant qu'on ait eu
 „ le tems de les éclaircir, Nous ne ſçau-
 „ rions Nous empêcher de dire, que Nous
 „ avons été extrêmement touches à no-
 „ tre avenement à la Couronne, de voir
 „ que les Affaires de l'Etat font dans la
 „ plus grande confufion du monde, tant
 „ par rapport au Commerce & à l'inter-
 „ ruption de la Navigation, que par
 „ rapport aux Dettes de la Nation, ayant
 „ été furpris de trouver qu'elles étoient
 „ confiderablement augmentées depuis la
 „ Paix. C'eſt pourquoi Nous ne doutons
 „ point, que ſi les Elections prochaines
 „ ſe font par nos bons ſujets avec toute la
 „ ſuretê & la liberté qui leur apartien-
 „ nent ſelon les Loix, & que Nous leur
 „ conſerverons toujourns, ils ne choiſiſſent
 „ pour Membres de Parlement les per-
 „ ſonnes les plus propres à reformer les
 „ défordres préſens, à pourvoir à la tran-
 „ quillité & au bonheur de nos Royaumes,
 „ & au foulagement de notre Peuple, &
 „ que dans leur choix ils n'ayent un égard
 „ par-

„ particulier pour ceux qui ont témoigné
 „ un attachement sincere pour la succes-
 „ sion Protestante, lorsqu'elle étoit dans
 „ le danger le plus imminent”.

Quelques Membres ayant sommé Mr. *Whitlocke* de s'expliquer, il ne jugea pas à propos de le faire; mais il fit quelques excuses sur ce qu'il avoit dit. La chose en seroit demeurée-là, si le Chevalier *Windham* ne fut pas entré en lice, & n'eut pas même poussé l'affaire plus loin; il avança, que la Proclamation étoit non seulement sans exemple & contre les Loix, mais aussi d'une dangereuse consequence pour les Parlemens, qui ne seroient plus ce qu'ils doivent être. Les Amis de la Cour ne manquerent pas de relever une proposition qui paroissoit attaquer directement le Roi. Ils sommerent Mr. *Windham* de prouver ce qu'il venoit d'avancer. Mais lui, qui voyoit bien qu'il lui seroit impossible d'entrer dans quelque détail sans choquer encore plus le Parti de la Cour, s'excusa de le faire. Il soutint cependant avec beaucoup de fermeté ce qu'il avoit dit, ajoutant: „ Que
 „ puisqu'il étoit persuadé qu'il y avoit
 „ dans la Proclamation quelques expres-
 „ sions qui étoient d'une consequence
 „ dangereuse, il se flattoit aussi que chaque
 „ Membre avoit la liberté de dire ce qu'il
 „ pensoit”. On lui répondit, qu'en ef-

fet chaque Membre avoit cette liberté, qui est un des plus grands privileges de la Chambre ; mais que, d'un autre côté, la Chambre avoit aussi la liberté & le pouvoir de censurer & de punir, ceux qui passioient les bornes de la bienséance, qui manquoient au respect qui est dû à la Couronne, & qui abusoient des privileges de la Chambre, de manière à la rendre méprisable au dehors. Là-dessus on le somma encore de s'expliquer ; & comme il refusoit toujours de le faire, quelques Membres s'écrierent : *à la Tour, à la Tour !* Mais Mr. Robert Walpole détourna le coup. „ Mr. l'Orateur, * dit-
 „ il, je ne suis point du tout d'avis que
 „ l'on satisfasse le desir que ce Membre,
 „ qui cause tout ce grand Debat, té-
 „ moigne d'être envoyé à la Tour : ce
 „ seroit le rendre trop considerable. Mais
 „ comme c'est un jeune-homme qui a de
 „ bonnes qualitez, qui se declare zélé
 „ partisan du dernier Ministère, & qui
 „ a été de tous leurs secrets, je souhai-
 „ te qu'il soit présent lorsque nous exa-
 „ minerons la conduite de ses amis, tant
 „ afin

* Il n'est peut-être pas nécessaire d'avertir, que dans la Chambre des Communes les Membres sont obligez de s'adresser toujours à l'Orateur.

„ afin qu'il puisse avoir occasion de les
 „ défendre, qu'afin qu'il soit témoin de la
 „ candeur avec laquelle nous procede-
 „ rons, & qu'on ne puisse pas dire que
 „ nous profitons du moindre avanta-
 „ ge que nous pouvons prendre contre
 „ eux”.

Le Debat dura encore quelque tems ; à la fin on proposa de s'ajourner , ce qui auroit fait tomber l'affaire ; de sorte que la proposition fut rejetée à la pluralité de 212 Voix contre 134. On proposa ensuite cette question : que *le Chevalier Guillaume Windham ayant fait des réflexions injurieuses sur la Proclamation de Sa Majesté s'étoit par-là rendu coupable d'une insulte manifeste contre la Personne de Sa Majesté, & avoit violé les privilèges de la Chambre.* Cette question occasionna encore de longs Debats, les Partisans de la Cour demandant , que *Mr. Windham* eût à prouver ce qu'il avoit avancé, & lui refusant toujourns résolument de le faire : il dit enfin, qu'il se soumettoit à tout ce que la Chambre jugeroit à propos à la pluralité des suffrages. Sur quoi on proposa qu'il eût à se retirer ; ce qui ayant passé à la pluralité de 208 Voix contre 129, il se retira, & les 129 Membres qui s'étoient declarez pour lui, le suivirent tous.

Leurs Antagonistes ayant alors le champ libre, il fut résolu unanimement, que *Mr. le*

168 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
Chevalier *Windham* * étoit coupable & que pour cette offense il seroit reprimandé par l'Orateur de la Chambre.

Le lendemain Mr. *Windham* s'étant rendu dans la Chambre, l'Orateur lui adressa ces paroles : „ Monsieur ; attaqu^{er} la Proclamation que le Roi a publiée pour la tenue du présent Parlement, & refuser d'alleguer aucune raison qui fasse voir en quoi cette Proclamation est condamnable, paroît à cette Chambre un si grand affront fait à Sa Majesté, & un usage si peu justifiable de cette liberté de parler, qui est le privilege incontestable du Parlement, qu'elle n'a pas cru devoir laisser passer une telle conduite sans la censurer. Mais voulant faire paroître sa modération, quoiqu'on n'ait que trop méprisé sa douceur, elle vous a infligé la peine la plus douce qu'elle a pû, vû la faute que vous avez commise. Elle m'a commandé de vous reprimander ici ; & pour obéir à ses ordres, je vous reprimande ”.

Voici ce que Mr. *Windham* répondit : „ Monsieur l'Orateur. Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous vous êtes acquitté d'une manière si franche & si honnête du devoir que votre Charge exigeoit de vous. Comme
„ Mem-

* C'est la même proposition qu'on vient de rapporter ci-dessus en *Italiques*.

„ Membre de cette Chambre, je sçais que
 „ je dois me soumettre à ce qu'elle a réso-
 „ lu. Mais comme je ne me sens point cou-
 „ pable d'aucun affront contre Sa Majesté,
 „ ni d'avoir violé les privileges de cette
 „ Chambre, je ne sçaurois remercier ces
 „ Messieurs, qui, sous prétexte de dou-
 „ ceur, m'ont attiré cette reprimande”.

Si l'on veut prendre la peine de com-
 parer cette Traduction de la Réponse
 de Mr. *Windham*, avec celle qu'en a
 donné le *Continueur de Rapin* *, on y
 verra des différences considerables, &
 nous osons assurer, ou que le Continua-
 teur s'est servi de quelque mauvaise Tra-
 duction, ou qu'il n'entend pas l'Anglois.

On trouve ensuite les Procédures du
 Parlement contre quelques-uns des Mi-
 nistres de la Reine *Anne*. Nous ne nous
 y arrêterons pas, parce que ce qu'il y
 a d'essentiel dans ces Procédures se trou-
 ve dans les Procès du Comte d'*Oxford*
 & de Mylord *Strafford*, qui ont été pu-
 bliez, & auxquels même on nous ren-
 voye ici. Nous remarquerons seulement,
 que Mylord *Anglesey* dit à cette occasion
 dans la Chambre des Seigneurs : „ Qu'il
 „ étoit à craindre que les mesures violen-
 „ tes qu'on prenoit, n'ébranlassent *le Scep-*
 „ *tre dans la main du Roi* „ . La plupart des
 Membres furent extrêmement scandali-
 fez

* Hist. d'Anglet. Tom. XIII, pag. 42, 43.

fez de ces expressions; quelques-uns même s'écrierent; à la Tour, à la Tour! Le Comte de *Sutherland*, un des seize Pairs d'Ecosse, & qui dans les tems les plus dangereux avoit donné des preuves signalées de son zèle & de son attachement pour la Maison de *Hanovre*, se leva, & dit: „ Qu'il étoit rempli d'indignation „ d'entendre prononcer de pareilles paroles dans cette auguste Assemblée: „ que si on les avoit prononcées par-tout „ ailleurs, il en auroit demandé raison „ à celui à qui elles seroient échappées; „ mais que tout ce qu'il pouvoit faire, „ c'étoit de prier le Seigneur qui les avoit „ dites, de vouloir bien s'expliquer”. Mylord *Sutherland* fut secondé par le Duc de *Roxburgh*, autre Pair d'Ecosse très-zélé pour la Succession Protestante. Il dit entre autres choses, que le Sceptre étoit si bien affermi dans la main du Roi, que loin de pouvoir être ébranlé, il écraseroit tous les ennemis de Sa Majesté. Mylord *Berkeley*, & quelques autres Seigneurs ayant soutenu Mylord *Sutherland*, le Comte d'*Anglesey* se leva, & dit: „ Qu'il n'étoit que „ trop manifeste, par les tumultes qui „ s'élevoient dans plusieurs endroits du „ Royaume, que la Nation en général „ se declaroit contre ces poursuites. Que „ pour lui, il étoit si éloigné d'approuver „ ces défordrés & ces assemblées tumultueuses, qu'il souhaitoit au contraire „ qu'on

„ qu'on pût les faire cesser au plutôt par
 „ des punitions exemplaires. Qu'il avoit
 „ dans plusieurs occasions donné des preu-
 „ ves suffisantes de son zèle & de son at-
 „ tachment pour la Revolution, & pour
 „ la Succession Protestante : que ce qu'il
 „ avoit dit procedoit du même zèle pour
 „ la paix & la prosperité du Règne de
 „ Sa Majesté. Que si pourtant il avoit
 „ eu le malheur de choquer cette au-
 „ guste Assemblée par quelques expres-
 „ sions imprudentes ou passionnées, il en
 „ étoit véritablement fâché”. Malgré
 cette Apologie, il y eut encore quelques
 Seigneurs qui parurent disposez à envoyer
 Mylord *Anglesey* à la Tour. Mais com-
 me on n'avoit pas mis par écrit les *propres*
termes dont il s'étoit servi, la Chambre se
 contenta de l'explication qu'il venoit de
 donner, & la chose n'alla pas plus loin.

Ce Parlement fut prorogé le 21 de
 Septembre 1715, & se rassembla le 9 de
 Janvier suivant. Une des Affaires les
 plus importantes qui y fut traitée, est
 l'Acte par lequel celui qui rendoit les
 Parlemens triennaux fut revoqué, & il
 fut ordonné qu'ils dureroient désormais
 sept ans. Comme cette Affaire fait en-
 core actuellement beaucoup de bruit,
 & que ceux qui prennent le titre de
 Partisans de la Patrie, par opposition aux
 Partisans de la Cour, témoignent sou-
 haiter ardemment qu'on rétablisse l'Acte
 qui

qui rendoit les Parlemens triennaux, nous croyons qu'on fera bien-aïse de voir ici en détail ce qui fut dit pour & contre sur ce sujet dans les deux Chambres.

Le 10. d'Avril 1716, vieux stile, le Duc de *Devonshire* fit un discours dans la Chambre Haute, & représenta les inconveniens qui accompagnent les élections triennales des Membres de Parlement. „ Elles ne servent, dit-il, qu'à „ entretenir les divisions & les partis; „ elles font naître & fomentent des haï- „ nes & des animositez dans les famil- „ les : Elles causent d'ailleurs des dépen- „ ses ruineuses, & donnent lieu aux „ cabales & aux intrigues des Princes „ étrangers. Il est donc de la sagesse de „ cette auguste Assemblée, d'appliquer „ un remede convenable à un mal qui „ pourroit être suivi des consequences „ les plus dangereuses, principalement „ vû l'humeur présente des peuples. Car „ quoique la Rebellion * soit heureuse- „ ment étouffée, l'esprit de Rebellion „ n'est pas encore soumis, & paroît „ n'attendre qu'une occasion favorable „ pour éclater avec plus de violence „ que jamais. Et comme l'élection d'un „ nouveau Parlement, qui par l'Acte „ trien-

* Cet Acte fut proposé peu de tems après la Bataille de Preston, qui mit fin à la Rebellion.

„ triennial doit se faire dans peu, est la
 „ conjoncture la plus favorable que les
 „ mécontens & les mal-intentionnez puis-
 „ sent espérer, je crois qu'il est absolu-
 „ ment nécessaire de leur ôter cette
 „ occasion de remuer. C'est dans cette
 „ vûë que j'ai un *Bill* à proposer à la
 „ Chambre pour prolonger la Séance des
 „ Parlemens, & je prie qu'il soit lû”.

Le Duc de *Devonshire* fut secondé par le Comte de *Rockingham*, le Duc d'*Argile*, le Comte de *Dorset*, Mylord *Townshend* & d'autres. Le Duc de *Buckingham*, Mylord *Trevor*, les Comtes de *Nottingham* & d'*Aylesford*, & plusieurs autres Seigneurs, quoiqu'ils ne s'opposassent pas directement à ce *Bill*, firent cependant de longs discours pour engager la Chambre à en remettre la lecture à une autre fois. Il ne nierent pas que chaque Membre de la Chambre n'eût le privilege de proposer tel *Bill* qu'il jugeoit à propos; mais ils remarquerent aussi, que la Chambre avoit la liberté de le lire ou de ne le pas lire; que celui que le Duc de *Devonshire* venoit de proposer étoit d'une si grande consequence, qu'il méritoit d'être examiné & pesé avec tout le soin possible, avant qu'on entrât dans aucune deliberation sur ce sujet: c'est pourquoi ils propoïoient que le *Bill* fût laissé quelques jours sur la Table, avant que d'être lû pour la première fois. Les
 Sei-

174 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
Seigneurs qui étoient d'avis qu'on le lût
sur le champ, répondirent, qu'ils étoient
fort éloignez de vouloir faire passer quel-
que *Bill* que ce fût par surprise : que
leur méthode ordinaire de proceder don-
noit à chaque Membre tout le tems re-
quis pour examiner & peser avec soin
les *Bills* qu'on leur présentoit. Le Com-
te de *Dorset* proposa , qu'après que le
Bill auroit été lû une fois, on en remit
la seconde lecture au Samedi suivant, 14.
du mois, à quoi toute la Chambre ayant
consenti, on lut le *Bill*. Il est si court que
nous croyons devoir en donner ici la
traduction.

„ Comme, par un Acte de Parlement
„ passé la sixième année du Règne de
„ feu Leurs Majestez le Roi *Guillaume* &
„ la Reine *Marie*, de bien-heureuse mé-
„ moire, intitulé, *Acte pour convoquer & as-*
„ *sembler fréquemment les Parlemens*, il étoit
„ ordonné entre autres choses : Qu'aucun
„ Parlement qui seroit convoqué, ou assen-
„ blé, ou tenu dans la suite, ne pourroit être
„ continué au-delà de trois ans tout au plus,
„ à compter du jour auquel le dit Parlement
„ devoit s'assembler pour la première fois,
„ suivant les ordres ou Lettres Circulaires ex-
„ pedées pour les élections ; & comme on
„ a trouvé par experience que cette
„ clause est fort onereuse & préjudicia-
„ ble à la Nation, par les grandes &
„ fréquentes dépenses qu'elle a causées
„ dans

„ dans les élections des Membres de
 „ Parlement, & par les animositez & les
 „ aigreurs qu'elle a fait naître parmi les
 „ sujets de ce Royaume, au-delà de ce
 „ qui s'étoit jamais vû auparavant ; &
 „ comme il est à craindre, vû la con-
 „ joncture présente, où une Faction tur-
 „ bulente & Papiste a dessein & s'effor-
 „ ce de renouveler la Revolte au de-
 „ dans, & de causer de nouvelles inva-
 „ sions au dehors, que cette clause ne ten-
 „ de à la ruine de la paix & de la sureté
 „ du Gouvernement, *qu'il soit arrêté par*
 „ la Sacrée Majesté du Roi, par l'avis
 „ & du consentement des Seigneurs
 „ Spirituels & Temporels, & *
 „ assemblez en Parlement, & par leur
 „ autorité, que le Parlement présent,
 „ & tous les autres Parlemens qui seront
 „ convoquez, assemblez, ou tenus dés-
 „ ormais, seront continuéz chacun res-
 „ pectivement durant l'espace de †
 „ ans, & pas plus longtems ; à compter
 „ du jour auquel, selon les Lettres Cir-
 „ culaires pour les élections, ce Parle-
 „ ment

* On laissoit ici un espace vuide, qui devoit être rempli par ces mots *des Communes*, lorsque l'Acte auroit passé à la Chambre Basse.

† Le Nombre d'années devoit être rempli dans la suite comme la Chambre le jugeroit à propos : & on convint du nombre de *sept*.

„ meñt devoit s'assembler , & les autres
 „ devront s'assembler dans la fuite ; à
 „ moins que ce présent Parlement , ou
 „ quelque autre Parlement futur , ne soit
 „ dissout plutôt par Sa Majesté , ses Héri-
 „ tiers , ou Successeurs”.

Ce *Bill* ayant été lu la seconde fois le 14 d'Avril , le Chancelier proposa de le mettre en *Grand Committé* ; ce qui donna lieu à un nouveau Debat , qui dura depuis deux heures après midi jusques à sept. Le Comte d'*Abingdon* fut le premier qui parla contre ce *Bill*. Il représenta „ que c'étoit un *Bill* d'une nature „ tout-à-fait extraordinaire , puisqu'il re- „ voquoit un Acte que le Peuple regar- „ doit avec raison comme le plus pro- „ pre à assurer ses Droits & ses Liber- „ tez : que si ce *Bill* passoit dans la Cham- „ bre Haute , & étoit aprouvé par les „ Membres de la Chambre Basse , ce se- „ roit de la part de ceux-ci un abus „ manifeste du pouvoir qui leur avoit „ été confié”. Le Duc de *Kingston* répondit à cela , que le Parlement avoit droit de reformer les anciennes Loix , aussi-bien que d'en faire de nouvelles.

Le Comte de *Powlet* , en se declarant contre le *Bill* , représenta : „ Qu'avant „ que d'aller plus loin dans une Affaire „ si importante , il étoit à propos de „ chercher quelque moyen par lequel on „ pût découvrir les sentimens de la Na- „ tion

„ tion sur ce fujet. Il foutint que ce
 „ *Bill* donnoit à connoître qu'on doutoit
 „ de l'affection du Peuple, fans laquelle
 „ un Roi ne peut jamais être ni tran-
 „ quille, ni en fureté. Que le Roi *Guil-*
 „ *laume* avoit gagné les cœurs de tous
 „ fes fujets par l'*Acte Triennal* * ; & qu'il
 „ paroîtroit un peu étrange que l'*Acte*
 „ le plus populaire fût revoqué précife-
 „ ment un an après que la fucceffion
 „ Proteftante avoit eu lieu ”. Ce Sei-
 „ gneur tacha enfuite de répondre à ce
 „ qu'on alleguoit en faveur du *Bill* : fçavoir,
 1. Queles Elections fréquentes caufent des
 „ dépenses ruineufes : 2. Qu'elles font naitre
 „ des animofitez & des aigreurs, qui font d'u-
 „ ne confequence très-dangereufe après la
 „ derniere Rebellion: 3. Qu'elles empêchent
 „ les Puiffances étrangères de s'allier avec
 „ nous. Il dit „ sur le premier Article ,
 „ qu'il ne méritoit pas qu'on y fit atten-
 „ tion , puisque toutes ces dépenses font
 „ volontaires : sur le fecond , qu'il étoit
 „ fâché qu'il y eût eu une Rebellion ,
 „ mais qu'elle étoit désormais heureufe-
 „ ment appaisée : sur le troisieme , qu'il
 „ ne lui paroiffoit d'aucun poids ; & que
 „ dans une Affaire qui touchoit de fi près
 „ la Constitution de l'Etat, il étoit d'a-
 „ vis qu'il falloit avoir plus d'égard pour
 „ la

* C'est ainfi qu'on appelle l'*Acte* qui rendoit les Parlemens triennaux.

„ la Nation que pour les étrangers. Tou-
 „ tes ces confiderations l'engageoient à se
 „ declarer contre la proposition qui avoit
 „ été faite de mettre le *Bill* en grand
 „ Committé”.

Le Comte de *Dorset* parla enfuite, &
 „ s'exprima de cette manière : „ Ceux
 „ qui se declarent maintenant contre le
 „ *Bill*, se declareroient en fa faveur s'ils
 „ y trouvoient leur compte. L'Acte
 „ Triennal est une nouvelle Loi, & a
 „ produit un changement dans l'ancien-
 „ ne Constitution de l'Etat. Et une ex-
 „ perience de vingt ans ayant fait voir
 „ que cette Loi est accompagnée de mille
 „ inconveniens, il faut y remedier. Cet-
 „ te Loi a jetté les semences de l'esprit
 „ mercénaire & de la corruption : car
 „ il est évident & de fait, qu'il y a un
 „ grand nombre de gens qui n'ont point
 „ d'autre métier pour vivre, que l'em-
 „ ploi de gagner des Communautéz, &
 „ de les engager, à force de présens, à
 „ choisir pour Membres de Parlement
 „ les personnes qu'on leur nomme. Nous
 „ en avons fait depuis peu une triste
 „ experience ; puisque ce fut par de
 „ pareils moyens que les derniers Mini-
 „ stres firent choisir un Parlement qui
 „ autorisa & approuva toutes leurs mesu-
 „ res, quelques pernicieuses qu'elles fûf-
 „ sent, & qui faillit à sacrifier entiere-
 „ ment le Commerce & la Liberté de
 „ la

„ la Nation. Les Elections triennales
 „ détruisent tout le credit que les Fa-
 „ milles les plus considerables doivent
 „ avoir dans leurs Provinces, & soumet-
 „ tent l'excellente Constitution de cet
 „ Etat au caprice de la multitude : en
 „ un mot , par ces Elections triennales
 „ nous n'avons qu'un Gouvernement
 „ triennal ; ce qui est presque n'avoir du
 „ tout point de Gouvernement. Toutes
 „ ces raisons me déterminent en faveur
 „ du Bill ”.

Un autre Seigneur s'exprima à-peu-
 près en ces termes : „ Je n'ai aucun
 „ préjugé contre le *Bill* en question ; bien
 „ loin de-là , j'honore & je respecte le
 „ Noble Pair qui l'a présenté à la Cham-
 „ bre ; persuadé qu'il le croit avanta-
 „ geux au Roi & à la Patrie. Pour moi,
 „ le seul but que je me propose , c'est
 „ de conserver notre excellente Consti-
 „ tution , & que le Roi puisse porter la
 „ Couronne avec tranquillité, & la transfé-
 „ rer sûrement à sa Famille Royale,
 „ pour laquelle j'ai un attachement très-
 „ sincere. La question que nous avons
 „ à examiner , est de sçavoir, si la nou-
 „ velle Loi qu'on propose est avantageu-
 „ se ou préjudiciable à la Constitution
 „ de l'Etat. Pour moi, je regarde l'Acte
 „ triennal comme une partie essentiel-
 „ le de notre ancienne Constitution ,
 „ suivant laquelle il faut que nous ayons

180 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
,, des Parlemens fréquens , & même an-
,, nuels. Il seroit aisé de prouver que de
,, longs Parlemens ont toujours été per-
,, nicieux. Lorsque *Charles I.* ceda en
,, 1640. la prérogative qu'il avoit de dis-
,, soudre les Parlemens , il se livra par
,, cela même entre les mains de traîtres ,
,, de qui il ne pouvoit attendre que son
,, entière ruine. Après la Restauration
,, de *Charles II.* , ce bon Prince éprouva
,, bientôt les inconveniens d'un long
,, Parlement : & dès que la Revolution
,, eût fourni aux peuples une occasion
,, d'établir sûrement leurs libertez &
,, leurs droits , on demanda avec instan-
,, ce l'Acte Triennal , & on l'obtint enfin ,
,, malgré de fortes oppositions. Aussi y
,, avoit-il de très-bonnes raisons pour
,, faire une pareille Loi : il falloit sou-
,, tenir & préserver la Constitution de
,, l'Etat ; prévenir les usurpations & les
,, entreprises , soit du Parlement sur la
,, Couronne , soit de la Couronne sur les
,, libertez & les droits du Peuple ; &
,, corriger les excès & les abus que les
,, Ministres du Prince pouvoient com-
,, mettre par ambition ou par avarice.
,, Je ne prétens point faire de réflexion
,, contre le présent Ministère ; mais à
,, mon avis , les Sujets ont un droit incon-
,, testable de faire de fréquentes Elections ,
,, afin de pouvoir par-là remédier aux
,, abus. Pour moi , je me suis toujours
,, de-

„ déclaré contre le *Bill* par lequel on
 „ vouloit limiter à un certain nombre,
 „ dans la Chambre des Communes, les
 „ Membres qui tiennent des Emplois de
 „ la Cour. Mais si on casse l'Acte Trien-
 „ nal, ce *Bill* deviendra très-nécessaire,
 „ parce que la longueur du tems pen-
 „ dant laquelle le même Parlement siégera,
 „ fournira à la Cour l'occasion, & mê-
 „ me la tentation, d'y multiplier le nom-
 „ bre de ses Créatures. On a fait quel-
 „ ques réflexions un peu injurieuses au
 „ dernier Parlement; mais il me semble
 „ que ce Parlement fut choisi de la mê-
 „ me manière que le présent, c'est-
 „ à-dire par de grandes dépenses. J'a-
 „ voue que c'est-là un très-grand abus;
 „ mais on pourroit faire des Loix pour
 „ le corriger. Si le *Bill* passe, comment
 „ un seul Membre de la Chambre des
 „ Communes pourra-t-il se flatter de con-
 „ server son credit auprès de ceux qui
 „ l'ont choisi? Car ils regarderont sû-
 „ rement ce *Bill* comme une violation
 „ de leurs droits, & un usage infidèle du
 „ pouvoir qu'ils avoient confié à leurs
 „ Représentans. Si cette Chambre des
 „ Communes se continue elle-même au-
 „ delà du tems pour lequel elle a été choi-
 „ sie, elle ne représentera plus le Peu-
 „ ple, mais se fera érigée elle-même en
 „ Chambre de Parlement. Je suis fâché
 „ qu'il y ait du mécontentement parmi

„ le Peuple ; mais je crains bien que ce *Bill*
 „ ne contribue à l'augmenter , plutôt qu'à
 „ le diminuer. Je conviens que la plu-
 „ part des Membres de la Chambre Basse
 „ font de très-honnêtes gens , qui ont
 „ fortement à cœur l'intérêt du Roi &
 „ de la Patrie. Mais il me semble que
 „ ceux qui les ont précédé , ne leur ce-
 „ dent gueres en respect & affection pour
 „ Sa Majesté ; car c'est eux qui l'ont éle-
 „ vée sur le Trône , & qui lui ont fixé
 „ un Revenu avec tout l'empressement
 „ imaginable. Tout ce que j'ai dit ne
 „ vient que de la crainte que j'ai des
 „ mauvaises conséquences que ce *Bill*
 „ peut entraîner après lui ; conséquen-
 „ ces qui pourront peut-être monter à
 „ un tel point , que Sa Majesté ne sera
 „ pas tranquille sur le Trône. J'ai tant
 „ d'obligation à la succession Protestan-
 „ te , que si je croyois que ce *Bill* pût
 „ être de quelque utilité pour le Roi
 „ ou pour sa Famille , j'y donnerois ma
 „ voix de tout mon cœur. Mais comme
 „ je pense tout autrement ; je ne voudrois
 „ pas qu'un Acte , obtenu sous le meil-
 „ leur de tout les Régnes , fût aboli dès
 „ la première année de ce Régne Pro-
 „ testant. C'est pourquoi je suis contre
 „ la proposition de mettre le *Bill* en grand
 „ *Committé*”.

Celui qui parla ensuite , avoua qu'il est
 nécessaire que le Parlement s'assemble
 sou-

souvent , afin d'assurer la Liberté & les
 Droits du Peuple , mais il ajouta , „ que
 „ le *Bill* en question n'étoit pas destiné
 „ à empêcher les fréquentes assemblées
 „ du Parlement , mais seulement les fré-
 „ quentes Elections. Qu'il falloit bien
 „ peser ce qui étoit avancé dans le pré-
 „ ambule de ce *Bill* ; sçavoir , qu'il y a en-
 „ core une Faction Papiste & turbu-
 „ lente , qui a dessein & s'efforce de re-
 „ nouvellier la Rebellion dans le Royau-
 „ me. Sur quoi ce Seigneur remarqua ,
 „ que de toutes les Rebellions qu'il
 „ y avoit eu , la dernière étoit la plus
 „ monstrueuse ; parce que toutes les
 „ autres avoient eu pour prétexte la Li-
 „ berté , au lieu que celle-ci avoit pour
 „ but l'Esclavage. Et par rapport aux
 „ Alliez , il dit , que quoiqu'il ne pût pas
 „ assurer qu'ils s'attendiſſent à ce *Bill* ,
 „ il y avoit pourtant lieu de croire , qu'ils
 „ seroient bien-aise qu'il passât en Loi ;
 „ parce qu'ils avoient appris par une
 „ triste experience , que les mesures les
 „ mieux concertées pouvoient être ren-
 „ versées par des Parlemens différens ,
 „ conduits par de nouveaux Ministres ;
 „ de sorte que s'ils n'avoient pas quelque
 „ sûreté par rapport à l'exécution des
 „ Traitez que Sa Majesté faisoit avec
 „ eux , il pourroit arriver par une nou-
 „ velle Election , une revolution dans les
 „ Esprits qui renverseroit tout. En un

„ mot , que ce *Bill* fixeroit l'établisse-
 „ ment présent sur un fondement ferme
 „ & durable”.

Le Duc de *Buckingham* se declara contre le *Bill*. Il avoua que l'Acte Triennal pouvoit être sujet à quelques inconveniens ; mais les meilleures choses n'en sont pas exemptes. „ Il faudroit ,
 „ dit-il , chercher quelques moyens pour remédier à ces inconveniens ; mais
 „ au lieu de cela , on veut casser une
 „ bonne Loi , & changer la Constitution
 „ de l'Etat. Considérez bien , Mylords ,
 „ ce que vous faites. Pour empêcher
 „ qu'on ne soit volé sur les grands che-
 „ mins , vous défendez de voyager. Si
 „ un homme se casse la jambe , le Chi-
 „ rurgien lui ordonnera-t-il le Mercure ,
 „ afin de changer entièrement son tem-
 „ pérament ? Je conviens qu'il y a une
 „ grande fermentation dans le Royaume :
 „ mais il me semble que le *Bill* qu'on
 „ propose n'est gueres propre à la faire
 „ cesser. Je me souviens que quelqu'un a
 „ dit dans cette Chambre que l'Angle-
 „ terre ne seroit jamais heureuse , jusques
 „ à ce qu'elle eût des Parlemens annuels.
 „ Le Roi *Guillaume* , qui étoit un sage Prin-
 „ ce , tranquillisa l'esprit de son Peuple
 „ par l'Acte Triennal , & assura son pro-
 „ pre repos. Mais je crains bien que le
 „ *Bill* en question n'ait un effet tout con-
 „ traire ; c'est pourquoi je suis mainte-
 „ nant

„ nant contre le *Bill* , quel que pût être
 „ mon jugement dans une autre conjonc-
 „ ture. Et il me semble que la dernière
 „ Rebellion n'est pas une raison suffi-
 „ sante pour casser l'Acte Triennal. Les
 „ Rebelles sont des imprudens & des te-
 „ méraires , qui ont payé , ou qui paye-
 „ ront chèrement leur temérité & leur
 „ folie : mais ni eux , ni leurs partisans
 „ ne sont considerables. Peut-être té-
 „ moigneront-ils leur mécontentement
 „ dans quelque coin , & en cachette ; mais
 „ il n'est point , & j'espère qu'il ne sera ja-
 „ mais , en leur pouvoir de faire du mal”.

Le Comte de *Cholmondley* , qui parla
 ensuite , représenta , „ que le Parlement
 „ a incontestablement le Droit de re-
 „ medier aux inconveniens de quelque
 „ Loi que ce soit . . . & que , puisque
 „ c'étoit-là le cas de l'Acte Triennal ,
 „ il falloit y pourvoir. Que ce qu'on
 „ avoit dit du long Parlement qui s'étint
 „ sous *Charles II.* , étoit , selon lui , un
 „ argument pour , plutôt que contre le
 „ *Bill*. Car quoiqu'il y eut dans ce Par-
 „ lement un grand nombre de Pensio-
 „ naires du Roi , qui lui accorderent
 „ beaucoup d'argent dans les commen-
 „ cemens , il est pourtant certain que ,
 „ lorsque l'Etat fut en danger , ils vote-
 „ rent pour la guerre contre la France ,
 „ & poursuivirent vigoureusement ceux
 „ qui avoient trempé dans la conjura-

„ tion des Papistes. On a vû depuis peu
 „ de quoi un Parlement mercénaire est
 „ capable , & par quels moyens on peut
 „ en faire choisir un qui soit tel ; & il
 „ est aisé de deviner comment il est ar-
 „ rivé que la *Liste Civile* * a été en ar-
 „ riere de cinq-cens mille Livres Sterling.
 „ Il me semble , ajouta-t-il , que le meil-
 „ leur moyen d'empêcher que les gens se
 „ laissent corrompre , c'est de supprimer
 „ les fréquentes Elections , qui d'ailleurs
 „ font

* En Anglois , *The Civil List*. C'est ainsi qu'on appelle le produit de diverses Taxes & Impôts. Ce produit se monte par an à sept-cens quatre-vingt-treize mille Livres Sterling , selon les uns , ou à huit-cens trente mille Livres , selon les autres. C'est sur ce produit que se prend la somme annuelle que le Parlement accorde au Roi pour sa vie. On avoit accordé sept-cens mille Livres au Roi *Guillaume* , cinq-cens cinquante mille à la Reine *Anne* , sept-cens mille au Roi *George I* ; & l'on a accordé à son Successeur tout le produit de la *Liste Civile*. Lorsqu'on dit que la *Liste Civile* est en arriere , ou qu'il y a une dette sur la *Liste Civile* , on entend par-là que les dépenses ont excédé la somme qu'on avoit accordée au Roi. Au reste on sçaura , que ce Revenu n'est destiné qu'à l'entretien du Roi , de la Famille Royale , & des Officiers de la Couronne , & aux autres dépenses du Gouvernement de l'Etat : mais que le Parlement fournit d'autres fonds pour entretenir les Armées , les Flotes & les Garnisons.

„ font naître des haines & des animositez
 „ dans les familles. Le *Bill* en question
 „ me paroît d'autant plus nécessaire ,
 „ qu'il servira à assurer nos Alliez , qu'on
 „ ne les abandonnera plus dans le besoin ”.

Un Seigneur qui répondit à ce Discours, s'attacha particulièrement à faire voir, que les différentes parties du Gouvernement servent de bride l'une à l'autre, & empêchent l'établissement du Despotisme. Il donna à entendre , que le Parlement pensionnaire de *Charles II.* causa de la peine à ce Prince , parce qu'il lui fit négliger de travailler à gagner l'affection de ses Sujets ; & il conclut en disant , qu'il craignoit que la revocation de l'Acte Triennal n'eût le même effet.

Le Debat dura encore long-tems : les mêmes raisons pour & contre le *Bill* furent pressées vivement par plusieurs Seigneurs , & il y eut quelques nouvelles raisons alleguées de part & d'autre. Mylord *Ilay*, frere du Duc d'*Argyle*, remarqua en particulier , „ que dans la
 „ suite des tems il étoit arrivé un chan-
 „ gement considerable dans les qualitez
 „ requises pour avoir droit de suffrage
 „ dans les Elections ; & cela par la gran-
 „ de abondance d'or & d'argent qu'il y
 „ a présentement en Europe ; tout hom-
 „ me qui a quarante Chelings de rente
 „ en fonds de terre, a droit de donner
 „ sa voix pour l' Election d'un Membre du
 „ Par-

„ Parlement pour sa Comté : mais cette
 „ somme valut autrefois autant que qua-
 „ rante Livres Sterling valent à présent :
 „ de sorte que les *Electeurs* étoient alors
 „ des Gentilshommes, ou du moins des
 „ gens à leur aise ; au lieu que ce sont
 „ maintenant des gens du plus bas
 „ peuple, sujets par conséquent à se laisser
 „ corrompre. D'où il suit, que de fré-
 „ quentes Elections font dépendre le
 „ Gouvernement du caprice de la mul-
 „ titude, & le rendent très-précaire”.
 Ce même Seigneur dit encore „ que si
 „ les animositez du Peuple étoient de-
 „ venues plus grandes depuis l'avenement
 „ du Roi à la Couronne, cela étoit causé
 „ principalement par quelques personnes
 „ qui, ayant une très-grande opinion
 „ de leur mérite, étoient fâchées qu'on
 „ ne les employât pas. „ Ceci lui donna
 occasion de justifier le Roi par rapport
 à la distribution de ses graces, & de ce
 qu'il recompensoit ceux qui dans les tems
 les plus difficiles avoient fait éclater leur
 zèle pour la Succession Protestante, &
 qui avoient hazardé leur vie durant la
 dernière Rebellion.

Le Comte de *Peterborough* parla ensuite, & dit entre autres choses, que si le
 Parlement présent se continuoit lui-même
 au-delà du tems pour lequel les Mem-
 bres avoient été choisis, il ne sçavoit com-
 ment exprimer la manière de son existen-
 ce,

ce, ,, à moins, dit-il en se tournant du
 ,, côté des Evêques, j'en demande par-
 ,, don à ces Reverends Prélats, à moins
 ,, qu'on n'ait recours à la distinction qui
 ,, se lit dans le Symbole d'Athanase; car
 ,, ce Parlement ne sera ni créé, ni fait,
 ,, mais procedant".

Enfin, après que le Debat eut duré
 cinq heures, la proposition de le mettre
 en grand Committé passa à la pluralité
 de 96. voix contre 61. : mais il y eut 30
 Seigneurs qui protesterent. On trouve
 ici leur Protestation; elle renferme à-peu-
 près les mêmes raisons qui avoient été
 alleguées contre le *Bill* durant le Debat.

Le 16. d'Avril la Chambre des Seigneurs
 examina de nouveau le *Bill* en grand
 Committé. Il y eut encore des Debats,
 mais le *Bill* ne laissa pas de passer à la
 pluralité de 69. voix contre 36., & il y
 eut 24. Seigneurs qui protesterent.

Le *Bill* ayant été porté à la Chambre
 Basse le 19 d'Avril, il y eut quelqu'un qui
 proposa d'abord de le rejeter sans le lire.
 Mais comme ce procedé auroit été sans
 exemple, la Chambre ne voulut pas y
 consentir, & lut le *Bill* pour la première
 fois: on proposa de le lire une seconde,
 ce qui fit naître de grands Debats, qui
 durerent deux heures. La principale
 objection qu'on fit alors contre le *Bill*,
 c'est ,, que c'étoit une entreprise des
 ,, Seigneurs sur la liberté de la Cham-
 ,, bre

„ bre Basse ; les Seigneurs voulant par-
 „ là lui prescrire la conduite qu'elle de-
 „ voit tenir dans une Affaire qui la regar-
 „ doit uniquement comme Protectrice
 „ des Droits & de la Liberté du Peu-
 „ ple”.

On répondit à cela, que même l'Acte Triennal avoit été passé premièrement dans la Chambre des Seigneurs, lesquels faisant partie du Gouvernement, ne sont pas moins les Protecteurs de la Liberté des Sujets que les Communes. Il fut donc résolu à la pluralité de 276 voix contre 156., que le *Bill* seroit lû une seconde fois le Jeudi suivant 24. d'Avril.

Ce jour-là on présenta à la Chambre six Requête de la part d'autant de Villes contre le *Bill*, lesquelles on ordonna de laisser sur la Table *. On lut ensuite le *Bill*, & sur la proposition qui fut faite de le mettre en grand Committé, il s'éleva un grand débat, qui dura depuis deux heures après midi jusques à onze heures du soir.

Mr. *Lyddal*, Député de Lestwithiel en Cornouaille, ouvrit le Debat par le Discours suivant :

„ *Mon-*

* C'est une manière honnête de rejeter une Requête, lorsqu'on ne veut pas faire à ceux qui l'ont présentée, l'affront de la rejeter directement, ou lorsqu'on a des raisons pour les mesager.

„ *Monsieur l'Orateur.*

„ Nous avons aujourd'hui à deliberer
 „ sur un des sujets les plus importans &
 „ les plus considerables qui ayent jamais
 „ été proposez au Parlement : car il est
 „ certain que lorsqu'il s'agit des Droits &
 „ de la Liberté des sujets , on doit pro-
 „ ceder avec toute la prudence & tou-
 „ te la précaution possible. L'Acte Trien-
 „ nal étoit sans doute destiné à servir de
 „ barriere & de défense à cette Liberté
 „ & à ces Droits , contre les usurpa-
 „ tions tyranniques ou arbitraires de la
 „ Cour. Et quoique nous soyons main-
 „ tenant si heureux , que de voir sur le
 „ Trône un bon Prince , qui , suivant
 „ les apparences , aura un Successeur
 „ qui ne sera pas moins bon ; c'est-là
 „ cependant une bénédiction qui n'est
 „ point assurée aux Peuples pour toujours.
 „ Personne ne sçauroit être plus disposé
 „ que je le suis à soutenir la juste préroga-
 „ tive du Roi , parce que c'est , selon moi ,
 „ le pouvoir de faire du bien. Cepen-
 „ dant si , après l'examen le plus exact ,
 „ je trouvois que ce qu'on propose au-
 „ jourd'hui tendoit à faire trop pencher
 „ la balance du côté de la Cour , je croi-
 „ rois que ce *Bill* seroit non seulement
 „ préjudiciable & dangereux au Public ,
 „ mais même fatal à la Constitution de
 „ l'E-

192 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 ,, l'Etat, & propre à la renverser. Mais
 ,, afin d'examiner ce sujet plus exacte-
 ,, ment, il est nécessaire de remonter plus
 ,, haut, & de considérer d'où un *Bill* de
 ,, cette nature a tiré sa première origi-
 ,, ne. L'an 1640. on passa un *Bill* pour
 ,, rendre les Parlemens triennaux, ou
 ,, du moins quelque chose qui en appro-
 ,, choit fort: mais on y inséra une clau-
 ,, se fort onereuse & compulsoire *, qui
 ,, diminueoit considérablement le pouvoir
 ,, de la Couronne, & qui étoit certaine-
 ,, ment déraisonnable en elle-même.
 ,, Cet Acte fut d'ailleurs accompagné de
 ,, plusieurs circonstances défagréables.
 ,, On ne sçait que trop quelles furent
 ,, les tristes conséquences de la malheu-
 ,, reuse division qu'il y eut entre le Roi
 ,, & le Peuple. Après la Restauration,
 ,, la 16^e. année de *Charles II.*, cet Acte,
 ,, qui avoit été suivi d'une longue & fan-
 ,, glante Guerre Civile, fut cassé. Les
 ,, choses en demeurèrent-là jusques à la
 ,, Revolution. Quelques années après
 ,, que le Roi *Guillaume* eut été sur le
 ,, Trône, on lui persuada de passer cet
 ,, Acte, qui, comme je l'espère, va expi-
 ,, rer bientôt. Je vous assure que rien
 ,, ne m'engageroit à donner plus d'éten-
 ,, due à cet Acte, ou à le changer, si, après
 ,, avoir

* C'est que le Parlement ne seroit point dissout sans son propre consentement.

„ avoir pesé mûrement les raisons de
 „ part & d'autre, je n'étois pas persuadé,
 „ qu'il y a plus d'inconveniens & de
 „ danger à le laisser tel qu'il est, qu'à
 „ y faire des changemens. Si vous y
 „ en faites, vous fortifierez par-là effi-
 „ cacement l'Autorité du Roi; vous éta-
 „ blirez sûrement la Succession Pro-
 „ testante, en renversant pour jamais
 „ toutes les vaines espérances de ses en-
 „ nemis, tant dans ce país que de-delà
 „ la mer; vous encouragerez vos Al-
 „ liez à se joindre avec vous; vous ferez
 „ plus; vous les mettrez en état de pou-
 „ voir compter, que désormais tout ce
 „ qu'on aura stipulé & concerté avec
 „ eux, sera ponctuellement & fidèlement
 „ exécuté. Cet essai fera peut-être d'a-
 „ bord quelque peine au Peuple, prin-
 „ cipalement s'il est irrité par les mali-
 „ gnes insinuations de gens mal-intention-
 „ nez pour le Gouvernement présent.
 „ Cependant il ne faudra que peu de
 „ tems, pour connoître par experience
 „ que le *Bill* qu'on propose banira du
 „ milieu de nous toute division & tout
 „ esprit de Parti, & servira ainsi de fon-
 „ dement solide & durable à la tran-
 „ quillité & au bonheur de ces Royaumes
 „ pour l'avenir.

„ D'ailleurs, si nous laissons perdre cet-
 „ te occasion, peut-être n'en trouverons-
 „ nous point d'autre qui soit aussi favo-

,, rable que celle-ci , non seulement pour
 ,, vaincre , mais même pour déraciner
 ,, cet esprit de *Jacobitisme* qui a si long-
 ,, tems régné parmi nous , & qui a plus
 ,, d'une fois mis la Nation entière à deux
 ,, doigts de la perte. Puisque nous avons
 ,, donc enfin , avec beaucoup de peril &
 ,, de peine , assuré notre Religion , nos
 ,, Loix & nos Libertez , qui étoient dans
 ,, le plus grand danger du monde par la
 ,, perfidie du dernier Ministère , & par
 ,, l'étrange procédé du dernier Parle-
 ,, ment triennal, pourquoi voudrions-nous
 ,, si-tôt courir le risque d'en avoir un
 ,, nouveau , choisi premièrement par des
 ,, gens que l'argent de France aura cor-
 ,, rompus , & votant ensuite suivant les
 ,, directions de la France ? Puisque le
 ,, Roi & le Parlement exercent de con-
 ,, cert leur pouvoir pour le bien public,
 ,, & pour rétablir l'honneur de la Na-
 ,, tion , pourquoi ne continueroient-ils
 ,, pas à demeurer ensemble , afin de fi-
 ,, nir ce qu'ils ont si unanimement & si
 ,, heureusement commencé ?

,, En un mot , Monsieur, on sçait que de-
 ,, puis plusieurs années , ceux qui ont droit
 ,, de suffrage dans les Elections des Mem-
 ,, bres de Parlement , & le peuple de
 ,, tous les Bourgs d'Angleterre , ont été
 ,, engagez dans le Parti du Prétendant ,
 ,, & qu'on leur a inspiré de l'aversion
 ,, pour la Succession Protestante par l'ar-
 ,, gent

„ gent qu'on a répandu parmi eux , &
 „ par les principes féditieux qu'on leur
 „ a prêchez en chaire : de sorte que
 „ c'est par nécessité, plutôt que par choix ,
 „ qu'il faut appliquer un remede extra-
 „ ordinaire à une maladie extraordina-
 „ re. Je ne vous retiendrai pas plus
 „ longtems , & je finis ce discours en
 „ propofant que le *Bill* foit mis en grand
 „ Committé”.

Mr. *Shippen*, Député de Newton dans
 la Comté de Lancaſtre, ſe déclara contre
 le *Bill* par le Discours ſuivant :

„ Je connois trop le reſpect que je dois
 „ à cette Chambre , & quelles ſont les
 „ conſequences des expreſſions impru-
 „ dentes qui peuvent échaper , pour dire
 „ que par quelques-uns des Actes que
 „ nous avons déjà paſſez , nous avons fait
 „ une ſi grande brèche à la Conſtitution
 „ de l'Etat , que la force des Loix en
 „ ſoit en quelque ſorte détruite ; ou pour
 „ avancer , que par quelqu'une de nos
 „ Réſolutions nous avons ouvert la por-
 „ te à un Gouvernement deſpotique &
 „ militaire , ce qui ſeroit la plus grande
 „ calamité qui pût arriver à un Peuple
 „ né libre. De pareilles réflexions peu-
 „ vent venir de ceux qui n'ont point
 „ ſéance dans cette Chambre , & qui ,
 „ quoiqu'ils ayent droit de ſe plaindre
 „ lorsqu'on viole leurs privileges , ne
 „ ſçauroient toujourns pénétrer la profon-

„ deur & la Sageſſe de nos Conſeils, &
 „ ne font que trop diſpoſez à cenſurer
 „ ce qu'ils ne comprennent point. Au-
 „ cun Membre ne peut, ſuivant les ré-
 „ gles, condamner un *Bill* durant la mê-
 „ me Seſſion dans laquelle il a reçu force
 „ de Loi. Mais le *Bill* en queſtion, quoi-
 „ qu'il ait déjà paſſé à la Chambre hau-
 „ te, & qu'il ait toute apparence que
 „ ce fera la première Loi que nous fe-
 „ rons, n'eſt point encore paſſé; il eſt
 „ encore ſoumis à notre examen, & nous
 „ ſommes en droit de l'examiner avec
 „ liberté. Je me flate, que non ſeule-
 „ ment on nous accorde la liberté de par-
 „ ler, mais que c'eſt auſſi ce qu'on at-
 „ tend de chacun de nous. J'eſpère donc
 „ que, comme l'Affaire qui eſt ſur le
 „ tapis a reveillé l'attention de tout le
 „ Royaume, ceux qui ſont plus capables
 „ de parler que moi (perſonne n'en a
 „ plus d'inclination) le feront avec cou-
 „ rage, avec fermeté, dans cette occa-
 „ ſion, qui fera peut-être la dernière où
 „ nous puiſſions défendre la Liberté de
 „ ceux que nous repréſentons.

„ Il me ſembble que toutes les rai-
 „ ſons qu'on a alleguées en faveur du
 „ *Bill*, ne ſont fondées que ſur de ſim-
 „ ples ſouçons, & ſur de pures imagi-
 „ nations; ces raiſons ſont, ou frivoles
 „ en elles-mêmes, ou de dangereuſe con-
 „ ſéquence.

„ La

„ La principale raison que l'on presse ,
 „ & dans le Préambule du *Bill* , & dans
 „ le Discours de ceux qui se déclarent
 „ pour ce *Bill* , est que le Peuple est si
 „ mal-intentionné , & que les ennemis
 „ du Gouvernement, tant au dedans du
 „ païs qu'au dehors, sont si alertes , que
 „ de nouvelles Elections causeront de
 „ nouveaux tumultes , rallumeront la
 „ Rebellion , & seront dangereuses pour
 „ la paix & la sureté de l'Etat ; incon-
 „ veniens que l'on préviendra en conti-
 „ nuant ce bon Parlement , & en rendant
 „ incertain le tems de sa dissolution.

„ Si l'on applique cet argument au
 „ Ministère , je répons simplement , que
 „ cela ne nous regarde point. Que nous
 „ importe que les Ministres se soient ren-
 „ dus odieux au Peuple ou non ? Ils doi-
 „ vent être les objets de notre défiance ,
 „ plutôt que de nos soins. Ils peuvent
 „ être abîmez sans que le Gouvernement
 „ en souffre. Mais si l'on applique cet
 „ argument au Roi , comme on le doit
 „ faire si l'on veut que ce soit une rai-
 „ son qui nous détermine à passer le *Bill* ,
 „ j'ose dire qu'aucun de ceux qu'on ap-
 „ pelle ennemis du Gouvernement , &
 „ auteurs de la Rebellion , n'auroit pû
 „ alleguer un argument plus injurieux
 „ à sa Majesté. Car de quel front aucun
 „ bon sujet oseroit-il seulement insinuer
 „ que le Roi, dès le commencement de

„ son Règne , se soit conduit d'une ma-
 „ nière qui lui ait fait perdre l'affection
 „ & l'amour d'un Peuple qui l'a reçu ,
 „ il n'y a que très-peu de tems , avec
 „ les plus grandes acclamations de joye ?
 „ Quelle idée cela donne-t-il de son Gou-
 „ vernement , le plus doux sous lequel
 „ on ait jamais vécu ? Cette assertion est
 „ d'autant plus injurieuse qu'elle est fauf-
 „ se. Car lors même que ces prétendus
 „ mécontentemens étoient à leur plus
 „ haut période , il a paru combien ils
 „ étoient impuissans , combien il s'en fal-
 „ loit qu'ils ne fussent universels , par la
 „ facilité & la promptitude avec laquelle
 „ on a éteint le feu de la Rebellion ; ce qui
 „ a fait voir en même tems , que le Roi
 „ régné absolument dans le cœur de ses
 „ Sujets. Maintenant que la Revolte
 „ est appaisée , s'il y a encore quelque
 „ reste de mécontents , le fort de leurs
 „ amis les empêchera de faire quelque
 „ nouvelle entreprise , pendant que leur
 „ terreur est encore toute nouvelle. D'ail-
 „ leurs on a fortifié l'Autorité du Roi :
 „ L'Acte de *Habeas corpus* est actuelle-
 „ ment suspendu , & pourra l'être en-
 „ core dans la suite. Vous avez une Ar-
 „ mée nombreuse & bien disciplinée ,
 „ qui est dispersée par tout le Royau-
 „ me , & capable de brider & de te-
 „ nir en crainte les Esprits turbulens.
 „ Mais supposé que le Peuple soit aussi
 „ mal-

„ mal-intentionné qu'on le prétend , &
 „ que la faction dont il est parlé dans
 „ le Préambule du *Bill*, soit aussi turbu-
 „ lente & aussi entreprenante qu'on le
 „ soutient, est-ce-là le moyen d'étouffer
 „ les animositez , de réunir les esprits
 „ divisez , & de reconcilier les Partis ?
 „ Non , Monsieur , ce *Bill* fera naître plu-
 „ tôt de nouveaux mécontentemens , là
 „ où il n'y en a point encore : Il four-
 „ nira aux mal-intentionnez un prétexte
 „ pour declamer contre votre conduite,
 „ pour dire que vos actions ont été tel-
 „ les que vous n'osez pas risquer une
 „ nouvelle Election ; & qui sçait ce que
 „ de pareilles insinuations pourront pro-
 „ duire ! Peut-être que , lorsque les trois
 „ ans pour lesquels nous avons été choi-
 „ sis , seront expirez , le Peuple dira qu'il
 „ n'est point représenté en Parlement ;
 „ & cela fournira à la Faction un pré-
 „ texte plus plausible de remuer , qu'elle
 „ n'en pourroit trouver dans le tems
 „ d'une Election réguliere. Or si , en
 „ voulant prolonger ce Parlement , on
 „ ne se propose d'autre but que de cal-
 „ mer l'esprit du Peuple , & si l'on espè-
 „ re que l'orage s'apaisera peu-à-peu ,
 „ je vous prie de considérer que ce Par-
 „ lement n'a gueres duré qu'un an , quoi-
 „ que nous ayons déjà fait tant & de
 „ si glorieuses actions ; & suivant les
 „ Loix , il ne sera pas nécessaire de dis-

„ foudre ce Parlement d'un an & demi ;
 „ & personne ne peut s'imaginer que le
 „ mécontentement durera si longtems ,
 „ sous une Administration si sage, si pru-
 „ dente, si pacifique que celle sous la-
 „ quelle nous vivons.

„ Une autre raison qu'on allegue , c'est
 „ que comme la continuation du présent
 „ Parlement pourra prévenir les revol-
 „ tes au dedans du pais, elle empêchera
 „ aussi les invasions du dehors, en en-
 „ gageant nos anciens Alliez à faire de
 „ nouveaux Traitez avec nous, ce qu'ils
 „ ne feroient pas sans cela.

„ C'est-là un secret qui, suivant mon
 „ opinion, n'auroit pas dû être révélé :
 „ C'est une raison qu'il ne convenoit en
 „ aucunemanière d'alleguer dans un Par-
 „ lement de la Grande-Bretagne : car cela
 „ suppose que nos Alliez donnent la Loi
 „ dans nos Conseils, & qu'ils s'attendent
 „ que nous changions la Constitution de
 „ l'Etat, avant qu'ils daignent nous fa-
 „ voriser de leur amitié ; ce qui est une
 „ pensée qu'on ne sçauroit souffrir dans
 „ cette Chambre, où l'on a levé tant
 „ de Millions pour leur service, & qui
 „ doit remplir d'indignation tout vérita-
 „ ble Anglois, principalement si cela vient
 „ d'un Etat qui ne s'est établi & qui
 „ n'a subsisté que par la protection de
 „ l'Angleterre. J'espère que je ne ver-
 „ rai jamais cette Nation reduite à un
 „ état

„ état si méprisable, que le Roi soit obli-
 „ gé de garder ou d'éloigner ses Ministres,
 „ de dissoudre ou de continuer le Par-
 „ lement, suivant les ordres de quelque
 „ Prince étranger ; ainsi qu'on l'avoit
 „ entrepris une fois. Sa Majesté, en
 „ qualité de Roi de la Grande-Bretagne,
 „ est l'Arbitre de l'Europe, & peut don-
 „ ner la Loi aux autres Nations : elles
 „ rechercheront son amitié pour leur
 „ propre avantage, car elles ont tou-
 „ jours trouvé leur compte à s'allier avec
 „ la Couronne d'Angleterre. Les Tré-
 „ sors de la Grande-Bretagne, & les
 „ Armées de la Grande-Bretagne les ont
 „ fait triompher de leurs ennemis, & ont
 „ établi la Balance qu'ils desiroient.

„ On dit encore, que par ce *Bill* vous
 „ rendez à la Prérégative Royale une
 „ partie de son pouvoir, qui est resser-
 „ ré par l'Acte Triennal. Si on prétend
 „ que ce *Bill* se rapporte aux Alliances
 „ avec les Princes étrangers, il affoiblit
 „ plutôt qu'il ne fortifie la Prérégative :
 „ puisque c'est insinuer que le Peuple a
 „ quelque droit de se mêler des Trai-
 „ tez ; ce qui doit être constamment nié
 „ par les amis de la Couronne ; car par
 „ la Constitution de l'Etat, ce droit apar-
 „ tient uniquement au Roi. D'ailleurs
 „ cet argument, quand même il seroit
 „ de quelque poids ici, ne fait pas beau-
 „ coup d'honneur aux Ministres qui con-

„ seillent Sa Majesté sur les Alliances
 „ qu'il est à propos de faire : car il sem-
 „ ble donner à entendre , qu'ils appré-
 „ hendent un nouveau Parlement , ou
 „ que le sentiment qu'ils ont de leur mau-
 „ vaise conduite leur fait craindre que ,
 „ sans le secours de ce *Bill* , ils ne se-
 „ ront pas assez longtems en place pour
 „ soutenir les Alliances dans lesquelles
 „ ils ont engagé Sa Majesté. Il est vrai
 „ que depuis quelque tems nous avons
 „ eu pour ainsi dire un Ministère trien-
 „ nal, aussi-bien qu'un Parlement trien-
 „ nal ; mais il faut espérer que les Mi-
 „ nistres que nous avons actuellement, &
 „ qui surpassent si fort tous leurs Pré-
 „ decesseurs en sagesse & en vertu, se
 „ conduiront si bien , qu'ils mériteront
 „ que Sa Majesté leur continue ses bon-
 „ nes graces , & le Peuple son appro-
 „ bation. Leurs amis devoient donc
 „ renoncer à cet argument , plutôt que
 „ de le presser , puisqu'il leur est inju-
 „ rieux , & que d'ailleurs il n'est point
 „ fondé.

„ On allegue une autre raison , tirée
 „ des grandes dépenses auxquelles les fré-
 „ quentes Elections engagent : mais cette
 „ raison est si foible , qu'elle mérite à pei-
 „ ne qu'on y réponde. Chacun doit
 „ juger pour soi-même , s'il est en état
 „ de soutenir les dépenses nécessaires
 „ dans une Election : Car il ne faut pas
 „ sup-

„ supposer qu'on fasse de la dépense dans
 „ le dessein de corrompre quelqu'un ; au
 „ moins ne doit-on pas le supposer dans
 „ cette Chambre , puisque toute la terre
 „ sçait , que les Membres de ce Parlement
 „ ont été choisis sans que personne ait
 „ été gagné par argent , sans la moindre
 „ violence , & sans qu'on ait em-
 „ ployé aucune voye oblique.

„ Ce qu'on dit encore , que les fré-
 „ quentes Elections empêchent l'admi-
 „ nistration de la justice , & sont cause
 „ que les Candidats ne l'exercent pas
 „ avec impartialité , n'est pas moins fri-
 „ vole que la dernière raison que je viens
 „ de refuter ; ou si cet argument prouve
 „ quelque chose , c'est qu'il faudroit que
 „ le Parlement fût perpetuel. Car ce-
 „ lui qui se laissera gagner par l'espé-
 „ rance de s'assurer une place au Parle-
 „ ment pour trois ans , ne sera pas moins
 „ sensible à l'espoir d'y avoir place
 „ pendant sept ans : & ni dans l'un
 „ ni dans l'autre cas il ne devroit pas
 „ être admis dans la Chambre. Car rien
 „ ne sçauroit changer une pareille dispo-
 „ sition d'esprit ; celui en qui elle se trou-
 „ ve , ne sera jamais en état de résister
 „ à de plus grandes tentations , ni de
 „ refuser des Emplois à la Cour.

„ Voilà quels sont les principaux ar-
 „ gumens qu'on allegue en faveur du
 „ *Bill*. Je me flate qu'on est maintenant

„ convaincu qu'ils ne font pas d'un grand
 „ poids : Mais il me paroît que les rai-
 „ sons qui doivent nous engager à ne
 „ faire aucun changement à la Loi font
 „ fans replique.

„ Premièrement, quand il n'y auroit
 „ pas un grand nombre d'autres argu-
 „ mens contre ce *Bill*, la manière dont
 „ il vient ici, est une raison suffisante
 „ pour le rejeter. Il nous est envoyé
 „ par les Seigneurs, & comme c'est nous
 „ qu'il regarde principalement, il me
 „ semble qu'il eût de notre honneur de
 „ ne pas le recevoir. Nous devons imi-
 „ ter le courage que nos Prédecesseurs
 „ ont témoigné, en résistant à toute en-
 „ treprise de ce genre, & à toute appa-
 „ rence d'innovation de la part des Sei-
 „ gneurs. Nos Prédecesseurs étoient si
 „ jaloux de leurs privilèges, qu'ils n'ont
 „ jamais manqué de les soutenir même
 „ dans les occasions les moins, confide-
 „ rables. Serons-nous donc, nous qui
 „ composons cette glorieuse Chambre
 „ des Communes, si éloignez de les imi-
 „ ter, qu'au contraire nous recevrons
 „ humblement de la part des Seigneurs
 „ une nouvelle forme de Gouverne-
 „ ment ? Nous ne serons pas sans doute
 „ si traitables que d'acquiescer indigne-
 „ ment, tandis qu'on juge à propos de
 „ saper les fondemens même de cette
 „ Chambre.

„ Mais

„ Mais quand même quelqu'un d'entre
 „ nous feroit disposé à recevoir les Or-
 „ dres des Seigneurs , ou pour parler
 „ ouvertement, les Ordres des Ministres,
 „ qu'il me soit permis de le dire; il me
 „ paroît qu'il n'est pas en notre pouvoir
 „ de consentir à ce *Bill* : car je ne sçau-
 „ rois concevoir par quelle maxime du
 „ bon-sens , ou par quelle Loi, nous
 „ qui ne sommes que des Représentans,
 „ pouvons étendre , pour notre propre
 „ avantage , l'autorité qui nous a été con-
 „ fiée ; je ne comprends pas comment , en
 „ vertu de cette autorité , nous pouvons
 „ détruire les Droits fondamentaux de
 „ ceux qui nous ont choisis pour les
 „ représenter. Je sçais, il est vrai, que
 „ la doctrine du pouvoir inhérent du
 „ Peuple a été poussée si loin, qu'on en
 „ a fait une doctrine extravagante &
 „ absurde. Je serois bien fâché qu'on
 „ me crût capable de la soutenir dans
 „ ce degré d'absurdité. Mais il est évi-
 „ dent que ce pouvoir, par rapport à la
 „ part que nous avons dans la *Législa-*
 „ *ture*, * reside absolument & unique-
 „ ment

* Qu'il nous soit permis d'employer ce ter-
 me , puisque nous n'en avons point dans no-
 tre langue qui exprime précisément ce que les
 Anglois entendent par-là, je veux dire le Corps
 réuni de tous ceux en qui reside le pouvoir

„ ment dans les Electeurs : Vous n'avez
 „ aucun pouvoir en qualité de Législa-
 „ teurs , que celui que vous recevez
 „ d'eux. Vous avez été choisis en ver-
 „ tu de l'Acte Triennal, & ne pouviez
 „ par conséquent être choisis que pour
 „ trois ans ; à moins que les Electeurs
 „ n'ayent pû vous donner plus qu'ils n'a-
 „ voient eux-mêmes ; à moins qu'ils
 „ n'ayent pû vous donner le droit de les
 „ représenter pendant un tems plus long
 „ que celui durant lequel ils avoient
 „ droit eux-mêmes d'être représentez.
 „ L'autorité qu'on nous a confiée n'est
 „ qu'une autorité triennale ; & si nous
 „ entreprenons de l'étendre au-delà de
 „ sa durée légale, dès ce moment nous
 „ ne sommes plus les Députez du Peuple,
 „ nous nous choisissons nous-mêmes ; dès
 „ ce moment nous agissons par un pou-
 „ voir usurpé, & nous érigeons une
 „ nouvelle Constitution. Si nous pou-
 „ vons dissoudre ou changer une partie du
 „ Gouvernement, pourquoi ne pourrions-
 „ nous pas dissoudre ou changer le tout ?
 „ C'est pourtant-là une doctrine qui,
 „ je crois, ne sera pas soutenue dans
 „ cette Chambre ; j'ose dire au moins,
 „ qu'elle ne seroit pas reçue ailleurs.
 „ Mais

de faire des Loix : sçavoir, Le Roi, les Seigneurs,
& le Peuple, représenté par ses Députez,

„ Mais je ſçais que c'eſt parler d'une ma-
 „ nière peu agréable, que de diſputer le
 „ pouvoir de ceux à qui l'on parle; & peut-
 „ être qu'on me croira trop hardi, ſi j'o-
 „ ſe foutenir dans ce Parlement - ci, qui
 „ a donné tant de preuves de ſa toute-
 „ puissance, que même la *Légiſlature* en-
 „ tière n'a pas le pouvoir de faire tout.
 „ Car quoique ce ſoit une maxime du
 „ Droit Civil, que l'Autorité du Ma-
 „ giſtrat ſouverain n'a point de bornes,
 „ cela doit cependant s'entendre avec
 „ cette reſtriction, ſçavoir, que le Ma-
 „ giſtrat ſouverain n'a pas le droit de
 „ renverſer le fondement même ſur le-
 „ quel ſon pouvoir eſt établi, & qu'il ne
 „ doit pas, ſous quelque prétexte que
 „ ce ſoit, changer ou abolir des Loix
 „ qui ont une liaiſon ſi étroite avec la
 „ Conſtitution de l'Etat, qu'elles en ſont
 „ une partie eſſentielle.

„ Une autre raiſon qui me détermine à
 „ rejeter le *Bill* en queſtion, c'eſt qu'on
 „ ne ſçauroit le faire paſſer en Loi ſans
 „ enfreindre l'*Acte d'Union*, qu'on repré-
 „ ſente preſque tous les jours dans cette
 „ Chambre comme une Loi fondamen-
 „ tale & irrévocable. Mais puifque les
 „ Représentans de l'Ecoſſe ne ſont au-
 „ cune difficulté ſur ce ſujet, il ne me
 „ convient point d'y inſiſter.

„ Mais quand même il n'y auroit point
 „ d'objections contre ce *Bill*, quand il
 „ ſeroit

„ seroit encore plus en votre pouvoir de
 „ le passer , je crois cependant que vous
 „ ne devez point casser l'Acte Triennal ,
 „ qu'à la dernière extrémité , & à moins
 „ que l'Etat ne soit dans un danger émi-
 „ nent. Cette Loi est un des fruits que
 „ la Revolution a produits : cette Loi
 „ rétablit la Liberté & la fréquente te-
 „ nue des Parlemens , autant que cela
 „ pouvoit s'accorder avec les circonstan-
 „ ces du tems , où l'on étoit engagé dans
 „ la Guerre , & où l'on avoit besoin de
 „ taxes continuelles & onereuses : cette
 „ Loi fut accordée au Peuple par le Roi
 „ *Guillaume* au milieu des difficultez dont
 „ il étoit environné : & j'avoue que la
 „ Politique de ces Ministres qui conseil-
 „ leront à Sa Majesté de consentir à l'a-
 „ bolition de cette Loi , est si raffinée &
 „ si subtile , que je ne sçaurois la com-
 „ prendre. Car puisque Sa Majesté a bien
 „ voulu se proposer pour modèle le Roi
 „ *Guillaume* , & qu'elle marche si glo-
 „ rieusement sur les traces de ce grand
 „ Prince , il paroîtra fort étonnant à tous
 „ ceux qui ne sont pas dans le secret des
 „ Affaires , que sous le règne du Roi
 „ *Guillaume* on ait fait tout ce qui étoit
 „ nécessaire pour assurer la Liberté du
 „ Peuple , & pour empêcher que ses
 „ Successeurs ne puissent tomber dans
 „ les mêmes fautes & dans les mêmes
 „ abus que leurs Prédecesseurs ; & que
 „ sous

„ sous le règne d'un autre Prince on
 „ fasse des choses qui semblent destinées
 „ à étendre la Prérrogative Royale, &
 „ à violer ou ébranler les Droits & les
 „ Privileges des Sujets ; & qui cepen-
 „ dant sous l'un & l'autre règne on ait
 „ suivi les mêmes principes de Liberté,
 „ & les mêmes maximes de Politique.

„ L'Acte Triennal est fondé sur l'an-
 „ cien usage, & sur la constitution mé-
 „ me des Parlemens, entant qu'il est
 „ destiné à obliger la Couronne à les
 „ assembler fréquemment. Car que les
 „ Parlemens aient été tenus fréquem-
 „ ment, tous les six mois, ou du moins
 „ tous les ans, c'est ce qui paroît non
 „ seulement par les meilleures Histoires
 „ que nous ayons de leur première insti-
 „ tution, & par deux Actes passez sous
 „ *Edouard III.*, mais aussi par les ordres
 „ ou Lettres Circulaires pour élire les
 „ Députez, qui subsistent encore, &
 „ par plusieurs autres Actes & Monumens
 „ authentiques. Quelque agréable que
 „ pût être dans une autre occasion un dé-
 „ tail historique des anciens Parlemens,
 „ je sçais qu'il seroit ennuyeux ici ; c'est
 „ pourquoi je me contenterai de citer
 „ deux anciens Monumens. Le premier
 „ est la fameuse Declaration d'*Edouard I.*
 „ touchant le *Census annuus*, ou Tribut
 „ annuel, que le Pape prétendoit lui être
 „ dû de la part de la Couronne d'An-
 „ *Tome XVII. Part. I.* O „ gle-

„gleterre : le Roi y fait mention de quel-
 „ques arrérages qu'on avoit laiffé cour-
 „rir , & qui n'avoient pas encore été
 „levez , comme ils auroient dû l'être ,
 „*in Parlamento , quod circa Oſtavas Refur-*
 „*rectionis Dominicæ celebrari in Anglia con-*
 „*suevit.* Mais il promet qu'il en recom-
 „mandera le payement *in alio Parlamento*
 „*noſtro , quod ad finem ſancti Michaelis pro-*
 „*ximè futuri intendimus , dante Domino ,*
 „*celebrare.* L'autre Monument eſt une
 „Remonſtrance du Parlement à Richard
 „II. , dont voici quelques paſſages —
 „*Quod ex antiquo ſtatuto habent , & con-*
 „*ſuetudine laudabili & approbata , cujus con-*
 „*trarietati dici non volēbit.* Que le Roi
 „doit aſſembler *Dominos & Proceres Regni ,*
 „*atque Communes , ſemel in anno ad Parlia-*
 „*mentum ſuum , tanquam ad ſummam Cu-*
 „*riam totius Regni.* Que ſi le Roi
 „à *Parlamento ſuo ſe alienaverit ſuâ ſpon-*
 „*te , non aliquâ infirmitate aut aliqua alia*
 „*de cauſa neceſſitatis , ſed per immoderatam*
 „*voluntatem protervè ſe ſubtraxerit per ab-*
 „*ſentiam temporis quadraginta dierum , tan-*
 „*quam de vexatione populi ſui & gravibus*
 „*expenſis eorum non curans , ex tunc licitum*
 „*omnibus & ſingulis eorum , abſque domigenio*
 „*Regis redire ad propria , & unicuique eorum*
 „*in patriam ſuam remeare.*

„ Il paroît par le premier de ces Mo-
 „numens , qu'Edouard I. , qui a été un
 „de nos meilleurs Princes , & un ſi zélé
 „ dé-

„ défenseur des Loix de son Royaume,
 „ que les Historiens l'ont appelé avec
 „ raison le *Justinien Anglois*, aima mieux
 „ dissoudre un Parlement avant qu'il eût
 „ fini toutes les affaires qui étoient de-
 „ vant lui, & en assembler un nouveau
 „ au bout de quelques mois, plutôt que
 „ d'en prolonger les Séances au-delà du
 „ tems accoûtumé.

„ L'autre Monument nous apprend
 „ une particularité très-remarquable ;
 „ c'est que *Richard II.*, qui passe pour un
 „ des plus mauvais Princes qui ayent ja-
 „ mais été assis sur le Trône d'Angleter-
 „ re, avoit coûtume de s'absenter du
 „ Parlement, & d'en prolonger ainsi les
 „ Séances au-delà du terme convenable
 „ & accoûtumé ; ce qui lui attira une
 „ vive Remontrance de la part des deux
 „ Chambres ; & ce fut, entre autres rai-
 „ sons, pour de pareilles pratiques qu'il
 „ fut enfin déposé.

„ Plusieurs régnes après, *Henri VIII.*
 „ accomplit ce que *Richard II.* n'avoit fait
 „ qu'essayer ; il continua son dernier
 „ Parlement *ad libitum*, sans que person-
 „ ne s'y opposât. Mais on ne sçait que
 „ trop, de quel exorbitant pouvoir ce
 „ Parlement l'avoit revêtu, & à Dieu ne
 „ plaise qu'il y ait la moindre ressemblan-
 „ ce entre le Siècle de ce Prince & le
 „ nôtre ! car le Parlement agit en Es-
 „ clave, & le Roi se conduisit en Tyran.

„ Mais quand même l'Acte Triennal ne
 „ seroit pas fondé sur l'ancienne coûtume
 „ du Parlement , c'étoit au moins
 „ une indulgence très-raisonnable de la
 „ Couronne , en faveur d'un peuple qui
 „ avoit fait tant d'effort pour causer la
 „ Révolution , à cause des abus des Par-
 „ lemens, & des entreprises qu'on avoit
 „ faites pour les rendre inutiles. Il est
 „ vrai que le Roi *Guillaume* refusa une
 „ fois de donner son consentement à cet
 „ Acte. Mais il considéra dans la suite,
 „ que ce ne seroit point porter atteinte
 „ à sa Prérogative Royale , ni diminuer
 „ en aucune manière son pouvoir, que
 „ de rétablir l'honneur & la dignité des
 „ Parlemens, puisqu'ils étoient son plus
 „ ferme appui, & qu'ils faisoient partie de
 „ cette Constitution qu'il étoit venu sau-
 „ ver. Et il comprit qu'il étoit impossible
 „ de soutenir la splendeur des Parlemens,
 „ si ce n'est en les assemblant souvent.

„ D'ailleurs, cet Acte étoit non seule-
 „ ment une indulgence raisonnable en fa-
 „ veur du Peuple, en ce qu'il fournissoit
 „ aux sujets de fréquentes occasions de
 „ changer leurs Députés lorsqu'ils n'ap-
 „ prouvoient pas leur conduite, & en
 „ ce qu'il obligeoit les Membres du Parle-
 „ ment à se conduire avec prudence &
 „ avec circonspection ; mais il étoit aussi
 „ très-avantageux à la Couronne. Car
 „ ce n'est que par de fréquens Parlemens
 „ que

„ que le Prince peut decouvrir les vé-
 „ ritables sentimens de la Nation, qu’il
 „ doit absolument connoître dans toutes
 „ les occasions qui se présentent. Quel-
 „ que incommode que cette Loi puisse
 „ maintenant paroître à la Couronne; ou
 „ quelque opposée qu’elle soit aux plans
 „ & aux projets qu’un Ministère entrepre-
 „ nant peut avoir formez, j’en appelle à
 „ tous les Membres qui ont de l’expérien-
 „ ce, & je leur demande, s’ils croient, ou
 „ s’ils peuvent seulement s’imaginer, que
 „ la Couronne auroit pû obtenir la moi-
 „ tié de ces grandes sommes qui lui ont
 „ été accordées depuis la Revolution, s’il
 „ n’y avoit pas eu fréquemment de nou-
 „ velles Elections? On n’auroit jamais souf-
 „ fert tranquillement ces Taxes onereu-
 „ ses & perpetuelles de la part d’un vieux
 „ Parlement continué pendant longtems.
 „ La Couronne ne souffre donc, ni in-
 „ justice, ni déshonneur, lorsque par la
 „ Loi elle est obligée de faire, ce que son
 „ propre intérêt, & ce qu’elle doit au
 „ Peuple, l’obligeroit de faire, quand mê-
 „ me il n’y auroit aucune Loi.

„ Mais quand vous auriez le pouvoir
 „ d’abolir cette Loi, si vous le faites, la
 „ condition du Peuple sera beaucoup
 „ plus triste que si cette Loi ne lui eût
 „ jamais été accordée. Car ses liens se-
 „ ront formez par l’autorité même de
 „ ses Parlemens, qui est la seule manière

„ dont il puisse perdre sans ressource ses
 „ Libertez & ses Droits. Il condamne-
 „ ra par nous , qui sommes ses Représen-
 „ tans, de courts & fréquens Parle-
 „ mens, & il en établira de longs , qui
 „ seront pensionnaires de la Cour. Ce
 „ qui est une doctrine nouvelle , qui n'a-
 „ voit jamais été avancée par les Com-
 „ munes de la Grande-Bretagne.

„ Il faut sans doute qu'il y ait quel-
 „ que motif secret , quelque raison ca-
 „ chée, qui oblige à faire passer ce *Bill*
 „ d'une manière si précipitée. Je crois
 „ qu'on ne nous dit point la véritable
 „ raison. Pour moi, je ne sçaurois m'em-
 „ pêcher de soupçonner, que les Mini-
 „ stres ont quelque dessein, qu'ils crai-
 „ gnent qui ne soit pas agréable à un
 „ nouveau Parlement, ni approuvé par le
 „ Corps de la Nation. Je dis qu'il faut qu'ils
 „ se proposent quelque chose à faire dans
 „ la suite : car je suis persuadé qu'ils ne
 „ condamnent pas eux-mêmes ce qu'ils
 „ ont déjà fait. Ils n'ont aucun remords
 „ de conscience d'avoir fait saisir un nom-
 „ bre si prodigieux de Gentilshommes,
 „ & de les avoir tenus en prison du-
 „ rant tant de mois, sans leur faire subir
 „ aucun examen. Car non seulement
 „ ces emprisonnemens étoient nécessai-
 „ res pour étouffer la Rebellion, mais
 „ on nous a dit aussi, que c'étoit une
 „ grace, une faveur que l'on faisoit

„ à

„ à ceux que l'on tenoit ainsi en pri-
 „ son. Il faut donc qu'ils ayent quel-
 „ que nouveau dessein. Je ne prétens pas
 „ dire quel est ce dessein : mais j'ose dire
 „ ce qu'il n'est pas, ce qu'il ne sçauroit
 „ être. Ce dessein ne sçauroit être d'a-
 „ bolir la Clause de l'*Acte de Succession* *
 „ qui regarde les Etrangers, parce que
 „ ce seroit une infraction manifeste de
 „ notre nouvelle *Grande-Chartre*, & une
 „ violation de notre *Contrat original*, vû
 „ le pied sur lequel le Gouvernement
 „ est établi maintenant.

„ Je crains d'avoir abusé de votre pa-
 „ tience : mais l'importance de la ma-
 „ tière doit en quelque sorte me servir
 „ d'excuse. Je n'ai plus que peu de
 „ mots à ajouter. J'espère qu'au lieu de
 „ mettre ce *Bill* en grand *Committé*,
 „ vous le rejetterez. Car il est certain
 „ que ce vous seroit un déshonneur de
 „ le passer, & que cela vous seroit même
 „ préjudiciable, si nous pouvons juger
 „ de ce qui arrivera par ce qui est déjà
 „ arrivé. Car de longs Parlemens de-
 „ viendront naturellement, ou formida-
 „ bles au Peuple, ou méprisables.

„ Nous

* Par l'Acte qui établit la Succession à la Couronne d'Angleterre dans la Branche Protestante, il est ordonné qu'aucun Etranger, quand même il seroit naturalisé, ne pourra posséder aucun Emploi, ni civil, ni militaire.

„ Nous avons un exemple d'un Parle-
 „ ment formidable dans le long Parlement
 „ de *Charles I.* ; ce Parlement s'est rendu in-
 „ fame , en renversant la meilleure Consti-
 „ tution qu'il y eut au monde , l'Eglise &
 „ la Monarchie de cette Nation.

„ Le long Parlement de *Charles II.*
 „ nous fournit un exemple d'un Parle-
 „ ment méprisable. Si parmi ceux qui
 „ m'écoutent il y a quelqu'un qui ait été
 „ Membre de ce Parlement , je lui de-
 „ mande pardon de ce que je dis ; je ne
 „ fais que répéter ce que d'autres on
 „ dit avant moi. Je me souviens d'une
 „ célèbre comparaison de *Julien Johnson* ,
 „ & je la rapporterai d'autant plus vo-
 „ lontiers , qu'elle a été fort applaudie
 „ par les partisans de la Liberté , & les
 „ amis des Parlemens , & que cet Au-
 „ teur est estimé fort au-delà de ce qu'il
 „ mérite , par quelques-uns de ceux qui
 „ plaident maintenant en faveur de longs
 „ Parlemens. Il dit qu'*un long Parlement*
 „ *est semblable à une eau dormante , qui crou-*
 „ *pit toujours , & qui se couvre de méchantes*
 „ *herbes.*

„ Je ne prétens point faire d'appli-
 „ cation : & personne ne peut avoir la
 „ moindre apparence de raison pour ap-
 „ pliquer cette comparaison au Parle-
 „ ment présent , qui , bien loin d'être
 „ semblable à une eau dormante , pour-
 „ roit plutôt être comparé à un fleuve
 „ rapi-

„ rapide , ou à un torrent irresistible ;
 „ qui , s’il continue , emportera tout ce
 „ qu’il rencontrera dans son chemin”.

Voilà comment Mr. *Shippen* finit son Discours. Il faudroit maintenant rapporter ce qui lui fut répondu , & donner la suite de ce Debat. Mais cet Article est déjà si long , que nous sommes obligez de renvoyer à une autre fois ce qu’il nous reste à dire sur cet important sujet.

A R T I C L E V I I I .

A Proposal for publishing by Subscription the History of the Exclusion-Bill against JAMES Duke of YORCK. By Mr. MALLET.

C'est-à-dire :

Projet pour imprimer par Souscription l’Histoire du Bill d’Exclusion contre JACQUES Duc d’YORCK. Par Mr. MALLET.

MR. MALLET s’est acquis beaucoup de reputation , non seulement en qualité de Poëte , par les Tragedies & quelques autres Poëmes qu’il a publiez ; mais aussi en qualité d’Historien , par la

Tome XVII. Part. I. P

Vie du Chancelier Bacon, dont nous avons rendu compte dans cette Bibliothèque *.

L'Histoire qu'il se propose de publier maintenant, est très-curieuse : & voici ce qu'il nous apprend lui-même de son dessein.

„ L'entreprise d'exclure le Duc d'*Torck*
 „ de la succession à la Couronne de ces
 „ Royaumes, a été l'événement le plus
 „ considérable du Règne de *Charles II.* ,
 „ & est encore aujourd'hui un point
 „ d'Histoire très-intéressant. L'Ouvra-
 „ ge qu'on se propose de publier, contient
 „ une Relation complète & exacte de
 „ cet événement mémorable, de son
 „ origine, de ses progrès, & de ses sui-
 „ tes : & afin de mettre dans tout leur
 „ jour les mesures que l'on prit pour
 „ exclure le Frere du Roi de la Suc-
 „ cession au Trône, on donne dans cet
 „ Ouvrage une idée générale des Affai-
 „ res publiques depuis la Restauration
 „ jusques à la mort de *Charles II.*

„ Durant le periode dont on donne prin-
 „ cipalement l'Histoire, le Royaume étoit
 „ dans une très-grande fermentation.
 „ C'est pourquoi l'Auteur a cru devoir
 „ s'attacher sur-tout, à bien développer
 „ les ressorts secrets qui faisoient agir les
 „ deux partis, & à tracer par occasion,
 „ „ mais

* Tom. XV. I Part. pag. 130. & suiv.

„ mais d'une manière impartiale & dés-
 „ intéressée, les Portraits des princi-
 „ paux Personnages qui se declarerent
 „ pour ou contre l'*Exclusion*.

„ Le tout est fondé sur les témoigna-
 „ ges les plus authentiques, tant impris-
 „ mez que manuscrits.

„ L'Ouvrage sera compris en *un gros*
 „ *Volume in Quarto*; il sera très-bien im-
 „ primé, & accompagné des ornemens
 „ convenables.

„ On donnera pour chaque Exemplai-
 „ re en petit papier *une Guinée*, que l'on
 „ payera en souscrivant.

„ Et pour chaque Exemplaire en grand
 „ papier *une Guinée & demi*, dont on
 „ payera *une Guinée* en souscrivant, &
 „ le reste en recevant un Exemplaire
 „ complet. L'Ouvrage sera imprimé le
 „ premier de Mars 1742., ou même plu-
 „ tôt. On y ajoutera la Liste des Sou-
 „ scribeurs.

On peut souscrire à Londres chez *A. Millar*; vis-à-vis l'Eglise de *S. Clement*; *R. Manby*, sur *Ludgate-Hill*, *R. Doddsley*, dans *Pall-Mall*; & *J. Stagg*, dans la Halle de *Westminster*: chez *J. Leak & J. Frederick* à *Bath*; *A. Kincaid*, *G. Hamilton*, & *J. Balfour*, à *Edimbourg*; & chez *J. Smith* à *Dublin*.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. le Docteur GREY, dont nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de parler dans ce Journal, vient de publier un Projet de Souscription pour imprimer le Livre suivant, *Liber Jobi in versiculos metricè divisus, cum Versione Latina Alberti Schultens, notisque ex ejus Commentario excerptis, quotquot ad divinum planè Poema illustrandum (quoad vel argumenti materiam & filum, vel sensuum pathos & sublimitatem, vel styli copiam & elegantiam) necessariae videbantur. Edidit, atque Annotationes suas, ad Metrum præcipuè spectantes, adjecit Ricardus GREY. S. T. P. Accedit in gratiam Tironum, Vocum difficiliorum Index Analyticus.* L'Auteur, en disposant métriquement le Livre de Job, s'est proposé de rendre l'Ouvrage de Mr. Schultens, auquel il donne de justes louanges, plus commun & plus à la portée de la plupart des Lecteurs, sur-tout des Etudians en Théologie. Pour cet effet il a extrait de ce *Trésor de Littérature Orientale*, comme il l'appelle, les Remarques les plus propres à donner l'intelligence, & à faire sentir les beautez de ce Poëme. Il y a ajouté quelques notes de sa façon, qui regardent principalement le Mètre de ce Livre, de la manière qu'il l'a disposé; & il se flatte que cette disposition, dont il ne parait pas que Mr. Schultens ait

ait eu aucune idée , & les règles de Critique qu'il a suivies dans ces Notes , & contre lesquelles Mr. *Schultens* s'est , dit-il , injustement prévenu , serviront à donner , ou à mettre dans un plus grand jour quelques passages difficiles que cet habile homme n'a pas suffisamment éclaircis. Cet Ouvrage fera *un Volume in 8°* ; sur quatre colonnes , dont la première contiendra le Texte Hébreu sans points , la seconde , vis-à-vis , le même Texte en caractères Romains , comme on le doit prononcer suivant l'Auteur , la troisième la Version Latine de Mr. *Schultens* , & la quatrième une espece de Paraphrase du Livre. Au dessous seront les Remarques choisies de Mr. *Schultens* , & plus bas les Annotations de Mr. GREY. La Sousscription est de *cinq Chelins* , & l'on souscrit chez l'Auteur.

On imprime aussi par Sousscription un Recueil de *Poësies Italiennes* qui n'ont point encore paru , entre lesquelles il y a soixante Sonnets choisis par *Signor Giovan Francesco Nenci* , de Florence , déjà connu par sa Traduction Italienne du 1. Livre de la *Henriade* , en particulier sur la Mort de Louis XIV. , sur Louis XV. & la Reine son Epouse , sur la mort de l'Empereur , sur Mr. le Cardinal de Fleury , Mr. le Duc de Richemond , Madame la Duchesse de Richemond. Mr. le Comte de St. Florentin Secrétaire d'Etat , Madame la Duchesse de Buckingham , Mr. Pope , l'Amiral Vernon , & sur la Beauté des Angloises. L'Ouvrage sera magnifiquement imprimé en *un volume in 4°*. Le prix de la Sousscription est de *cinq Chelins* ; la moitié en sousscrivant , & l'autre moitié en recevant le Livre.

Quoique *l'Histoire de Pamela* , dont on rend

compte dans ce Journal, ait été si bien reçue du Public, qu'ils s'en est fait en moins de six mois quatre Editions, & qu'on en imprime actuellement ici une Traduction Françoisé qui paroitra dans peu de jours, elle n'a pas laissé de trouver des Critiques qui l'ont vivement critiquée. Entre les Brochures qui ont paru sur ce sujet, voici celle qui mérite le plus d'attention. *PAMELA censured; in a Letter to the Editor. Showing &c.* c'est à dire, „ Censure de *Pamela*, en forme „ de Lettre adressée à l'Editeur de ce Livre : „ Où l'on fait voir que, sous le spécieux prétexte „ de cultiver dans l'esprit des jeunes gens de „ l'un & de l'autre sexe les principes de la „ Vertu, on leur inspire les idées amoureuses „ les plus séduisantes; & que les Lettres de *Pa-* „ *mela*, loin d'être depouillées de toutes les „ images propres à enflammer le cœur, sont „ remplies d'incidens, qui ne peuvent man- „ quer d'exciter chez les jeunes gens qui les „ lisent, des sentimens bien différens de ceux de „ la Vertu. Le tout entremêlé de Remarques „ critiques d'un autre genre”.

*Ridet hoc, inquam, Venus ipsa; rident
Simplices Nymphæ; ferus & Cupido,
Semper ardentes acuens sagittas,
Cote cruentâ.*

Horat.

Chez J. Roberts, aux Armes d'Oxford.

Le succès qu'a eu *Pamela*, a fait que quelques Libraires se sont avisez d'en promettre une *Continuation*, sous le Titre de *Pamela in High-Life, Pamela dans la Grandeur*. Ceci a engagé Mr. *Richardson* à continuer lui-même cette *Histoire*,
riette,

riette, sur des Mémoires qu'il a, dit-il, entre les mains; mais qu'il n'auroit peut-être jamais publié, si on ne l'y avoit pas forcé en promettant au Public une Continuation, qui ne peut être que le fruit de l'imagination de celui qui y travaille, au lieu que la sienne contiendra des Faits réels.

Le Public ne sera peut-être pas fâché de sçavoir, que l'Éditeur de *Pamela* est un fameux Imprimeur de cette ville, & que la Critique dont nous venons de parler, est dédiée en forme à Mr. le Docteur *Sloccock*, Ministre de *St. Sauveur* dans *Soutbwarck*, qui, à ce que l'on dit, avoit recommandé publiquement en Chaire la lecture de *Pamela*.

Les *Inmys & Manby* viennent de publier par Soucription les Sermons posthumes de Mr. *Thomas Bisse*, Docteur en Théologie, sur l'Oraison Dominicale. C'étoit en son tems un Prédicateur distingué, dont nous avons déjà un Volume de Sermons fort estimez sur la Liturgie de l'Eglise Anglicane contre les objections des Non-Conformistes.

G. Inmys & J. Nourse ont imprimé & débitent *A Critical Dissertation upon 1 Tim. III. 16. &c.* C'est-à-dire: „ Dissertation Critique sur „ 1 Tim. III. 16. Sans contredit le Mystère de la „ piété est grand, Dieu a été manifesté en chair, „ &c. Où l'on pose des règles pour s'assurer „ de la véritable leçon de ce passage. On rend „ compte de plus de cent Manuscrits Grecs des „ Epîtres de *St. Paul*, dont plusieurs n'ont „ point été jusqu'ici collationnez; on examine „ les Ecrits des Peres Grecs & Latins, & les „ anciennes Versions du Nouveau Testament; & „ l'on prouve que la leçon ordinaire de ce „ Texte, *Dieu manifesté en chair*, est la vérité.

„ ble. Ce qui est la substance de huit Sermons
 „ prêchez dans les années 1737. & 1738. , pour
 „ la Lecture fondée par Madame *Moyer* dans la
 „ Cathédrale de St. Paul à Londres. Par *Jean*
 „ *BERRIMAN*, Maître ès Arts & Vicaire des
 „ Eglises de St. *Swithin* & *Ste. Marie Alder-*
 „ *mans*”.

Mr. *Arthur* *BEDFORD*, Maître ès Arts & Cha-
 pelain de Son A. R. le Prince de Galles, a
 aussi publié les Sermons qu'il a prêchez pour la
 même Fondation dans les années 1739. & 1740. ,
 sous ce titre , *A Defence of the Doctrine of the*
Holy Trinity , &c. C'est-à-dire : „ Défense du
 „ Dogme de la Ste. Trinité , & de celui de l'Incar-
 „ nation du Fils de Dieu ; l'un est l'autre prouvez
 „ par le témoignage des plus anciens Juifs :
 „ En huit Sermons, prononcez dans la Cathédra-
 „ le de St. Paul , à la Lecture fondée par Ma-
 „ dame *Moyer* , & puis considérablement augmen-
 „ tez , & accompagnez de Notes”. Gros Vo-
 lume in 8^o, chez *Rivington & Longman* , pro-
 che de St. Paul. Cet Ouvrage est dédié à
 ceux qui se destinent pour l'Eglise, dans l'espé-
 rance , dit l'Auteur , qu'il pourra les exciter à
 s'appliquer à l'étude de l'Hebreu & des Anciens
 Auteurs Juifs.

Mr. le Docteur *Leonard* *TWELLS* a fait imprim-
 mer *A Dissertation on the Chronology of the Sep-*
tuagint , with an *Appendix* , &c. C'est-à-dire :
 „ Dissertation sur la Chronologie des Septante ;
 „ avec un *Appendix* , où l'on fait voir que l'anti-
 „ quité dont se vantoient les Chaldéens & les
 „ Egyptiens , & qu'on a regardé jusqu'ici comme
 „ fabuleuse , s'accorde parfaitement avec les cal-
 „ culs de cette très-ancienne Version de l'Ec-
 „ riture. Par l'Auteur de la *Défense des Septan-*

„ te , & de l'Examen Critique des Evangiles de
 „ St. Matthieu & de St. Luc. MAGNA EST
 „ VERITAS ET PRÆVALEBIT”. Chez T. Wood-
 ward , proche du Temple.

Mr. MORGAN , après avoir mis tout en œuvre dans son *Philosophe bonnête - homme &c.* pour saper la Révélation par ses fondemens , en tâchant de réduire tout à la Religion naturelle , nous a donné depuis peu un Système complet , selon lui , de cette Religion , dans un Ouvrage qui a pour titre : *Physico-Theology ; Or a Philosophico-Moral Disquisition concerning humane Nature , Free Agency , Moral Government and Divine Providence.* C'est-à-dire : „ Théologie Physique ;
 „ ou Recherches Philosophiques & Morales sur
 „ la Nature humaine , la liberté des Actions hu-
 „ maines , le Gouvernement moral & la Provi-
 „ dence”. Cet Ouvrage est divisé en sept Chapitres : Dans le premier , l'Auteur traite de la Matière en général , des propriétés essentielles & des forces mécaniques des corps. Dans le second , il parle de la nature , des propriétés & des qualités de la Lumière. Le troisième roule sur la nature humaine & sur les loix générales de la Sensation & de l'Intelligence. Le quatrième , sur le pouvoir d'agir qui est en l'homme & sur la liberté de ses Actions. Le cinquième , sur le gouvernement de soi-même ou de ses passions & de son entendement , où l'on examine & l'on discute plus en détail la question de la Liberté humaine. Le sixième , sur la nature & les degrés du Juste & de l'Injuste , & sur les causes de l'Erreur morale. Le septième sur la Providence Divine , ou le soin que Dieu prend de conserver le Monde. Je ne sçais si , en lisant cet Ouvrage , on trouvera que Mr. Morgan est meilleur

leur Philosophe que Théologien ; mais il y ré-
gne , aussi-bien que dans son *Philosophe bonné-
homme* , beaucoup de confusion , & de singularité.

On vient de publier en deux Volumes *in fol.*
avec Privilege du Roi , une quatrième Edition
corrigée & considérablement augmentée de la
Cyclopédie , ou du Dictionnaire des Arts & des
Sciences de feu Mr. *Chambers* , Membre de la
Société Royale. Quoiqu'il y ait beaucoup de
fautes dans ce Dictionnaire , c'est cependant le
meilleur & le plus étendu que les Anglois ayent
en ce genre.

Oswall a imprimé en un gros Volume *in 8°.*
The Odes, Epodes and Carmen seculare of Horace,
translated into English Prose, &c. C'est-à-dire :
„ Traduction en Prose Angloise des Odes, Epo-
„ des , & du *Carmen seculare* d'Horace , aussi
„ littérale que les deux Langues peuvent le
„ permettre ; avec le Latin à côté , tiré des
„ meilleures Editions : Au dessous l'on a rangé
„ tous les mots Latins dans leur ordre Gram-
„ matical ; on y a joint les Notes des meilleurs
„ Commentateurs , tant anciens que modernes ,
„ & de nouvelles Notes Historiques & Géogra-
„ phiques , où l'on donne la clef de chaque
„ Poëme : On a mis à la tête la Vie d'Horace ,
„ & le Catalogue raisonné des différentes Edi-
„ tions de son Livre , au nombre de 450 , tel
„ que l'a publié le Docteur *Douglas* ; & à la fin
„ une ample Table des Matières. Par *David*
„ *Watson* , Maître ès Arts du Collège de *St.*
„ *Leonard* ; dans l'Université de *St. André*”.
Le même Auteur se propose de publier bien-
tôt dans le même goût , les Satires , les Epîtres
& l'Art poétique d'Horace.

Mr. *TURNBULL* , Docteur en Droit , dont nous

avons déjà parlé plusieurs fois dans ce Journal, nous a donné un nouvel Ouvrage de sa façon sous ce titre : *The Principles of Moral and Christian Philosophy &c.* C'est-à-dire : „ Principes „ de la Philosophie Morale & Chrétienne : En „ deux Volumes in 8°. dont le premier contient „ des Recherches sur le Gouvernement bon & „ sage du Monde Moral ; & le second tend à „ prouver, que la Doctrine du Christianisme „ sur la Nature de Dieu, sur la Providence, la „ Vertu, & une Vie à venir, est conforme à la „ véritable Philosophie”. Chez *J. Noon* dans *Cheapside*.

Mr. TURNBULL a aussi depuis peu traduit en Anglois, l'Ouvrage Latin du célèbre *Heineccius* „ sur le Droit de la Nature & des Gens, & l'a „ accompagné de Notes & d'Additions considérables.

On trouve à la Haye chez
P. DE HONDT.

Supplement de la Méthode pour étudier l'Histoire, avec un Supplement au Catalogue des Historiens, & des Remarques sur la bonté & le choix de leurs Editions, par Mr. L'Abbé Lenglet du Fresnoy. Paris 1740. 3 vol. 12.

———— idem. 2 vol. 4°.

———— idem. 2 vol 4°. grand Papier.

Histoire des Rois des deux Siciles, contenant ce qu'il y a de plus intéressant dans l'Histoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à présent. Paris. 1741. 4 vol. avec des Cartes Géographiques 12.

Essai sur la Critique & sur l'Homme, par Pope. Lond. 1741. 4.

Maittaire Index in Annales Typographicos. Lond. 1741. 2 vol. 4°.

———— idem Liber. Ch. maj.

Plutarchi Apophthegmata & Laconica. Gr. Lat. Studio Maittaire. Lond. 1741. 4.

Gemmæ Antiquæ cœlatae, or, a Collection of Gems, by George Ogle. Lond. 1741. 4°. avec 50 figures.

Battles of the late Prince Eugene and of the late John Duke of Marlborough &c. the whole illustrated with variety of Copper Plates of Battles, Sieges, Plans, &c. London 1736. 2 vol.

Jo: Harduini Commentarius in Novum Testamentum; accedit ejusdem Autoris Lucubratio, in cujus prima Parte ostenditur, Cephæ, à Paulo reprehensum, Petrum non esse; in altera parte, Joannis Apostoli de Sanctissima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori suo vindicatur. Hagæ Com. 1741. fol.

BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE
DES OUVRAGES
DES SÇAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois
DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE,
M D C C X L I.

TOME DIX-SEPTIEME,
SECONDE PARTIE.



A LA HATE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M D C C X L I.



T A B L E

D E S

A R T I C L E S.

ART. I. **M**^r. JEAN WARD; *Ses Vies des Professeurs du Collège de Gresham à Londres. Second Extrait. pag. 229.*

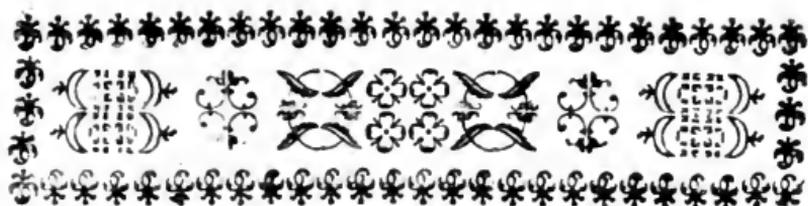
II. **M**r. DE VOLTAIRE; *Ses Lettres sur les Anglois; seconde Edition, considerablement augmentée. 251.*

III. *Lettre d'un QUAKER à FRANÇOIS DE VOLTAIRE, au sujet de ce qu'il dit des Quakers dans ses Lettres sur les Anglois. 260.*

IV. *Histoire & Procédures de la Chambre des Communes de la Grande - Bretagne, avec les Discours qu'on a faits dans cette Chambre, & les Debats qu'il y a eu, depuis la mort de*
Tome XVII. Part. II. * la

TABLE DES ARTICLES.

- la Reine ANNE.* Second Extrait. 270.
- V. *Académiques de CICERON, avec le Texte Latin de l'Édition de Cambridge.* Second Extrait. 320.
- VI. *Mr. GUILLAUME WARBURTON; son Traité de la Divinité de la Mission de Moïse, démontrée suivant les Principes d'un Désiite religieux, par la considération que, sous l'Économie Mosaïque, il n'est point fait mention des Recompenses & des Peines d'une Vie à venir.* Tome Second. 370.
- VII. *Remarques de Pierre le Motteux sur Rabelais, traduites librement de l'Anglois par Mr. DE MISSY, & accompagnées de diverses Observations du Traducteur; Édition revüë, corrigée & augmentée.* 410.
- VIII. *Nouvelles Littéraires.* 428.



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

O U

HISTOIRE DES OUVRAGES DES SAVANS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT
ET SEPTEMB. MDCCXLI.



ARTICLE PREMIER.

*The Lives of the Professors of Gresham
College, &c.*

C'est-à-dire :

Les Vies des Professeurs du Collège de
Gresham, &c. par Mr. JEAN WARD.
Second Extrait. [Voyez le Titre entier
Tome XVII. Part. II. Q E

Et le premier Extrait dans la première
Partie de ce Volume ; pag. 60. Et suiv.]

NOUS avons rendu compte de l'Établissement de ce Collège, & de la Vie du Fondateur. Il nous reste à parler maintenant des Professeurs qui y ont enseigné. Mais comme il seroit trop long de rapporter l'Histoire de tous, nous nous contenterons de faire connoître ceux qui se sont acquis le plus de reputation, & nous donnerons la Vie d'un Professeur en chaque Faculté.

Le premier & peut-être le plus célèbre de ceux qui ont rempli la chaire de Théologie au Collège de *Gresham*, est **ANTOINE WOTTON**. Il étoit né à Londres, & fit ses humanitez au Collège d'*Eaton* près de *Windfor*. De-là il fut envoyé à l'Université de *Cambridge*, où il fut immatriculé le 1. d'Octobre 1579. Il y prit le degré de Bachelier ès Arts l'an 1583, celui de Maître ès Arts l'an 1587, & celui de Bachelier en Théologie l'an 1594. Il fut quelque tems Membre du Collège du Roi, & Chapelain du Comte d'*Essex*.

La Chaire de Professeur Royal en Théologie étant devenue vacante l'an 1596, par la mort du Docteur *Whitaker*, *Wotton* la disputa avec le Docteur *Jean Overall*: celui-ci l'emporta, parce qu'il avoit plus d'amis que son Compétiteur, mais *Wotton* se tira si bien de cette dispute,

pute, qu'il fut généralement applaudi.

Vers le commencement de Mars 1596 il fut fait Professeur en Théologie au Collège de *Gresham*; mais il ne commença d'y faire des Leçons qu'au mois d'Octobre 1598, le Collège n'ayant pas été ouvert avant ce tems-ià. *Wotton* s'étant marié bien-tôt après, il fut obligé de quitter son Professorat, suivant les Réglemens du Fondateur.

Il fut choisi ensuite Prédicateur de l'Après-dinée dans l'Eglise de *Albollows Barking* à Londres. Mais l'an 1604. *Bancroft*, Evêque de Londres, lui défendit de prêcher, parce qu'on l'accusa entre autres choses d'avoir dit en Chaire: *Dieu veuille ouvrir les yeux du Roi, afin qu'il puisse soutenir constamment la vérité, sans aucun égard pour l'Antiquité.* On prétendit que le Prédicateur avoit voulu insinuer par-là, que le Roi étoit aveugle, qu'il étoit chancelant dans la Foi, & qu'il favorisoit le Papisme. On ne sçait point combien de tems *Wotton* fut suspendu. Mais il paroît, dit *Mr. Ward*, que sa suspension fut levée, puisqu'en 1609. il publia un Volume de Sermons sur une partie du I. Chap. de l'Evangile selon S. Jean, où il prend le titre de Ministre d'*Albollows Barking*. Mais il se pourroit aussi que ces Sermons eussent été prêchez avant qu'il fut suspendu: & malgré sa suspension il pouvoit se dire Ministre de cette Eglise, puitqu'il

232 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
croyoit fans doute que la défenſe qu'on
lui avoit fait de prêcher, étoit injuſte.

Il s'attira auſſi, quelque tems après, l'in-
dignation de pluſieurs Eccléſiaſtiques de
Londres, à cauſe de ſes ſentimens ſur la
Juſtification. Il ſoutenoit qu'elle ne con-
ſiſte que dans le pardon des péchez. Son
principal Antagoniſte fut *George Walker*,
Ministre de S. Jean l'Evangéliſte à Lon-
dres. Il témoigna pendant quelque tems
beaucoup de zèle contre lui, comme
contre un ſectateur de Socin, l'accuſant
d'Héréſie & de Blaſphème: enfin le 2. de
Mai 1614. il lui écrivit une Lettre, le
prient de conſentir à une Conférence
de huit Miniſtres, dont ils en choiſiroient
quatre chacun de ſon côté. *Wotton* y
donna les mains, & il amena avec lui
Balmeford, *Rander*, *Gataker* & *Hiks*: &
Walker choiſit *Storke*, *Downham*, *West-
field* & *Gouge*. *Gataker* propoſa, que *Wal-
ker* eut à dreſſer un Ecrit en deux colom-
nes, dont l'une contiendroit les Erreurs
& les Sentimens hérétiques & blaſphé-
matoires de Socin, & l'autre les Opi-
nions de *Wotton* qu'il prétendoit qu'il
étoient conformes à celles de Socin,
aſin qu'en les comparant les unes aux
autres, on pût juger ſi l'accuſation étoit
bien fondée. *Walker* y conſentit, &
Wotton demanda ſeulement qu'on lui com-
muniqât ſon Ecrit deux ou trois jours
avant leur prochaine Aſſemblée, aſin
qu'il

qu'il y préparât une réponse. Cette demande étoit si raisonnable qu'on ne put pas la refuser. L'Accusation & la Défense ayant donc été produites & lues, on convint unanimement, après quelques disputes, qu'il ne paroïssoit pas qu'il y eût aucune Hérésie, ni aucun Blasphème dans ce que *Wotton* avoit avancé & soutenu. Il souhaita là-dessus, que les Théologiens qui avoient assisté à cette Conférence lui donnassent un Témoignage par écrit, signé de leurs propres mains, de ce qu'ils venoient de décider. Surquoi ils lui donnerent un Certificat en ces termes: „ Nous sous-signez ne „ sommes pas tout-à-fait d'accord avec „ Mr. *Wotton* sur quelques points de la „ Doctrine de la Justification, tels qu'il „ les a expliquez dans son Ecrit; ce- „ pendant nous ne croyons pas que la „ différence qu'il y a entre ses sentimens & „ les nôtres soit assez grande, ni assez con- „ siderable, pour qu'on puisse avec justice „ l'accuser d'Hérésie ou de Blasphème “.

Après cela les choses furent assez tranquilles pendant quelques années; & *Wotton*, qui avoit promis de s'expliquer plus clairement sur le sujet dont il s'agissoit, publia en 1624. un Traité *De Reconciliatione Peccatoris*. Il l'écrivit en Latin, croyant avec raison, qu'il n'étoit pas à propos de disputer en langue vulgaire sur un sujet abstrait, qui ne pou-

voit que faire naître des doutes & des scrupules dans l'esprit du commun des Chrétiens. Il déclare dans ce Traité, qu'il est d'accord avec l'Eglise Anglicane, avec la plupart des premiers Reformateurs, & particulièrement avec Calvin, & qu'il n'avoit dessein que de combattre, d'un côté l'opinion de Flaccus Illyricus, de Hemmingius, & de quelques autres Théologiens Reformez qui ont adopté leur sentiment, & de l'autre côté, l'opinion de l'Eglise Romaine, ainsi qu'elle a été expliquée dans le Concile de Trente.

Walker ne fut pas content de cet Ouvrage; & il renouvela l'accusation d'Hérésie contre *Wotton*, dans un Livre qu'il ne publia que plusieurs années après la mort de ce Théologien; ce qui engagea *Gataker* à écrire un Narré de la Conférence dont nous avons parlé; il y rend compte de l'Accusation de *Walker*, & de la Défense de *Wotton*. Ce Théologien, qui étoit fort zélé pour la Réformation, publia plusieurs Ouvrages pour la défendre, ce qui l'exposa au ressentiment de ceux qui favorisoient le Papisme. Un de ceux qui écrivirent contre lui, fut *Richard Mountagu*, ensuite Evêque de Chester, qui avoit une grande connoissance des Peres & de l'Histoire Ecclésiastique. Quoiqu'il eût écrit fortement contre les Catholiques-Romains dans sa Réfutation d'un Livre intitulé *A Gag for the*

the new Gospel * ; c'est-à-dire : *Baillon pour le nouvel Évangile*, on ne laissa pas de l'accuser, d'avoir abandonné la cause Protestante au lieu de la défendre, en avançant certaines choses qui favorisoient le Papisme : ce qui engagea *Mountagu* à publier pour sa justification un autre Ouvrage, intitulé *Appello ad Casarem* : J'en appelle à César. Mais bien loin de s'y justifier, il y avança des propositions qui tendoient si directement à rétablir le Papisme, que le Parlement l'auroit poursuivi, si le Roi *Charles I.* ne l'en eût empêché. Cependant son Ouvrage fut réfuté l'année suivante par le Docteur *Sutcliffe* Doyen d'Exceter, *Henri Burton*, *François Rowse* Laïque, *Tates* Ministre de Norfolk, le Docteur *Carleton* Evêque de Chichester, & *Wotton*. „ *Sutcliffe*, „ dit-on †, censura vivement ; *Rowse* „ avoit de bonnes intentions ; *Burton* „ écrivit avec clarté, l'Evêque *Carleton* „ avec piété, *Tates* sçavamment, & *Wotton* „ ton avec beaucoup de solidité “. Notre Auteur nous renvoie ici au *Dictionnaire Général Historique & Critique* ‡, où l'on

* Imprimé à Londres l'an 1624, in 4°.

† Fuller, Church Hist. of Britain. B. IX, pag. 119, & seq.

‡ Qui contient la Traduction de celui de Mr. *Boyle*, avec un grand nombre d'Articles nouveaux.

236 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
l'on trouve, sous l'Article de MONTAGU
ou MOUNTAGU, un curieux détail de
toute cette dispute.

Quoique le mérite & le sçavoir de
Wotton fussent généralement reconnus,
il ne paroît pas qu'il ait eu d'autre Bé-
néfice que la Charge de Prédicateur de
l'après-midi dans l'Eglise de *Alhollows*.
Il mourut le 11 de Décembre 1626, &
fut enterré dans son Eglise. Voici la
Liste de ses Ouvrages.

*An Answer to a Popish Pamphlet of late
newly furbished, and the second time printed,
intituled, Certain Articles, or forcible Rea-
sons, discovering the palpable absurdi-
ties, and most notorious errors of the
Protestant Religion. C'est-à-dire: „ Ré-
„ ponse à une Brochure Papiste réimpri-
„ mée depuis peu, & intitulee, Raisons
„ qui font voir les absurditez palpables, &
„ les erreurs manifestes de la Religion Pro-
„ testante “. A Londres, 1605.*

*A Defense of Mr. Perkins Booke, called A
reformed Catholick, against the cavils of
a Popish Writer, one D. B. P. or W. B. in
his deformed Reformation. „ Défense du
„ Livre de Mr. Perkins, intitulé Le Ca-
„ tholique Reformé, contre les chicanes
„ d'un Auteur Papiste, dans sa Reforma-
„ tion difforme “. A Londres 1606. Ce W.
B. étoit *William* ou *Guillaume Bishop*,
Prêtre Papiste, qui fut fait ensuite Evê-
que titulaire de Calcedoine.*

The

The Tryal of the Roman Clergy's title to the Church. ,, Examen du Droit que le Clergé Catholique-Romain prétend avoir ,, de se nommer l'Eglise". A Londres 1608.

Sermons on part of Chapter I. of S. John's Gospel. ,, Sermons sur une partie du Chapitre I. de l'Evangile selon S. Jean ". A Londres, 1609.

Run from Rome; or, the Necessity of separating from that Church. ,, La Nécessité de ,, se séparer de l'Eglise de Rome ". A Londres, 1624.

Antonii Wottoni, Londinatis, Angli, de Reconciliatione peccatoris; ad Regium Collegium Cantabrigiense: Libri IV. In quibus Doctrina Ecclesiæ Anglicanæ de Justificatione impii explicatur & defenditur. Basileæ, 1624. *Walker* * nous apprend, que les Professeurs de Leide ne voulurent pas permettre qu'on y imprimât cet Ouvrage, & qu'ils empêchèrent aussi qu'il ne fût publié à Amsterdam. Ce fut apparemment, ajoute Mr. *Ward*, pour prévenir de nouvelles disputes, si-tôt après la tenue du Synode de Dort.

An Answer to a Book, intituled, Appello ad Cæsarem, written by Mr. Richard Mountagu.

* Dans son Histoire de la dispute de *Wotton* & de lui. Elle est intitulée, *A true Relation of the chiefe Passages between Mr. Antony Wotton and George Walker, &c. pag. 25.*

238 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
tagu. „ Réponse au Livre de Mr. Richard
„ Mountagu , intitulé, *F'en appelle à*
„ *César* “. A Londres, 1626. Tous ces
Livres font in 4°.

Wotton mit aussi une Dédicace à la tête
d'une Traduction Angloise que *Samuel*
Wotton, un de ses fils, avoit faite de la Lo-
gique de Ramus: Il l'adressa à Jaques Vi-
comte de Doncaster, fils d'Edouard
Lord Denny & Baron de Waltham, à
qui il avoit aussi dédié quelques-uns de
ses propres Ouvrages, & qui paroît avoir
été son ami particulier, & son protecteur.

Parmi les Professeurs en Astronomie
qui se sont acquis le plus de reputation
on trouve CHRISTOPHLE WREN. Il
étoit d'une ancienne Famille, originaire
de Binchefer dans la Comté Palatine de
Durham: il nâquit le 20. d'Octobre 1632.
à East-Knoyle dans la Comté de Wilts,
où son Pere étoit Ministre. Il étoit en-
core fort jeune lorsqu'il fit paroître un
genie propre aux Sciences, & principa-
lement aux Mathématiques. Il n'avoit
qu'environ quatorze ans quand on l'en-
voya étudier au Collège de Wadham à
Oxford. Avant l'âge de seize ans il avoit
déjà fait des découvertes dans l'Astro-
nomie, dans la Gnomonique, dans la
Statique & dans les Mécaniques. Voici
ce que dit de lui le célèbre Mr. *Oughtred*:
Dn. Christophorus Wren, Collegii Wadhamen-
sis commensalis generosus, admirando prorsus
inge-

*ingenio juvenis , qui nondum sexdecim annos natus , Astronomiam , Gnomonicam , Staticam , Mechanicam , præclaris inventis auxit , ab eoque tempore continuò augere pergit. Et revera is est , à quo magna possum , neque frustra , propediem expectare **. *Christophe Wren* prit le degré de Bachelier ès Arts le 18. de Mars 1650, étant alors dans sa dix-huitième année: Au commencement de Novembre 1653. il fut choisi Membre du Collège d'*All-Souls* (toutes les Ames) & il fut fait Maître ès Arts le 11. de Décembre suivant. Quelque tems après il fut admis dans cette sçavante Asssemblée qui donna naissance à la Société Royale †.

Mr. *Rooke*, Professeur en Astronomie au Collège de *Gresham*, ayant été choisi pour remplir la Chaire de Géométrie dans le même Collège, Mr. *Wren* fut élu pour occuper celle qu'il laissoit vacante: ce fut le 7. d'Août 1657. il n'avoit pas encore 25. ans accomplis. Dans la Harangue inaugurale qu'il prononça à cette occasion, il proposa quelques méthodes pour expliquer par les loix de la Nature la Retrogradation ‡ de l'ombre au Cadran d'Achaz.

Voi-

* *Præf. ad Clav. Mathem.* On trouve la Vie de Mr. Oughtred dans le Diction. Génér. Hist. & Crit.

† Nous en avons parlé dans notre premier Extrait.

‡ 2 Rois XX, 11.

Voici celle qui nous paroît la plus simple & la plus vraisemblable. Supposé qu'il ait paru tout d'un coup une Couronne & un Parélie dans le ciel. On sçait que le demi diamètre des plus grandes Couronnes est à-peu-près de 22. degrez : mais il y a aussi des Couronnes dont le demi diamètre n'est que de dix à onze degrez. Le Parélie paroît à l'extrémité de la Couronne : en ce cas le Parélie est éloigné du soleil de dix degrez. Supposé donc que le Parélie ait paru immédiatement après le coucher du soleil , il faut nécessairement que l'ombre que le Parélie aura produite sur le Cadran , ait paru élevée de dix degrez au-dessus de l'Horifon , & il aura semblé aux Spectateurs que c'étoit l'ombre du soleil qui avoit retrogradé. Cela n'empêche pas que ce phénomène n'ait pû être un signe pour Ezechias , comme l'Arc-en-ciel , autre phénomène naturel , fut un signe pour Noé & pour sa famille. Voici les propres paroles de Mr. Wren: § *Quid si Parelum subito apparuisse dicerem? Parelum janè in halonum peripheriis semper apparent. Sunt halones majores , semidiametrum obtinentes 22. circiter graduum , coronæ albicantes , & coloribus languentibus pictæ : Sunt & halones interiores , 10 aut 11. circiter graduum,*
ma-

§ Dans sa Harangue , que Mr. Ward a inserée dans l'Appendix , N^o. VIII. pag. 29. & seq.

magis saturis coloribus variegatæ, in quarum circumferentia lucet Parelus Cum ergo absit 10 gradibus à sole Parelus, ponamus verum solem nuperrimè occidisse ; igitur Parelus subito enascens potuit vicariam umbram decem gradibus horizonte altiorem projicere, & pro sole vero retrogresso reputari Neque sic miraculis parùm piè detrabo. Hebræorum enim Regi hæc umbræ insolita retrocessio in signum erat : erat & Iris diluvianis patribus signum, quæ si nunquam postea affulsisset, quis Iridem, verè Thaumantiam, pro miraculo non haberet ?

Mr. *Wren* ne fut pas longtems Professeur à *Gresham* : car le 5. de Février 1661. il fut choisi pour remplir la Chaire de Professeur en Astronomie à Oxford, fondée par le Chevalier *Henri Savil* en 1619. *, & il y commença ses fonctions le 15. de Mai de la même année, & le 12. de Septembre il fut fait Docteur en Droit Civil. On peut voir combien il répondit à l'attente de Mr. *Oughtred*, par le témoignage que lui rend un Juge competent : c'est le célèbre *Isaac Barrow*, dans la Harangue qu'il prononça l'année suivante au Collège de *Gresham*. Voici ses paroles : *Certissimè constat ut præcociores neminem unquam prætulisse spes, ita*
nec

* Il fonda aussi la même année une Chaire de Professeur en Géométrie. *Ward, Lives &c. pag. 124.*

nec maturiores quemquam fructus protulisse; prodigium olim pueri, nunc miraculum viri, imo dæmonium hominis; atque, ne mentiri videar, suffecerit nominaſſe ingenioliſſimum & optimum Chriſtophorum Wrennum.

Le 20. de Mai 1663. il fut choiſi Membre de la Société Royale, étant un de ceux qui avoient été nommez par le Conſeil de cette Société dès qu'elle eut obtenu la Chartre du Roi. Il contribua beaucoup à remplir le but de cette Société, par les belles decouvertes qu'il fit en Aſtronomie, en Phyſique, & dans les autres parties de la Philoſophie. On en peut voir un curieux détail dans l'Histoire de la Société Royale de l'Evêque Sprat, dont notre Auteur rapporte ici un long paſſage.

Comme il étoit grand Architeccte, il voulut faire un Voyage en France, pour y examiner les Edifices les plus fameux. Il mit ſes Observations par écrit, & les envoya à un de ſes amis. Mr. *Ward* nous dit, que le Manuſcrit ſ'en conſerve encore, mais il n'a pas jugé à propos de nous donner les Observations de Mr. *Wren*.

Une grande partie de la Ville de Londres ayant été détruite par un Incendie qui commença le 2. de Septembre 1666, Mr. *Wren* traça le Plan d'une nouvelle Ville; & voici ce qu'en dit Mr. *Oldenburgh*, dans une Lettre au célèbre Mr. *Boyle*, datée du 18. du même mois: „ Mr. *Wren* a fait „ un Plan pour une nouvelle Ville, & il „ l'a

„ l'a présenté au Roi, qui l'a lui-même
 „ communiqué au Conseil, en témoi-
 „ gnant l'approuver beaucoup. Je fus
 „ hier matin chez Mr. *Wren*, où je vis son
 „ Plan, qui me paroît pourvoir si bien à
 „ la sûreté, à la commodité & à la beau-
 „ té de la Ville, que je ne crois pas
 „ qu'il y ait rien à désirer par rapport à
 „ ces trois articles essentiels. Mais de
 „ sçavoir s'il a bien considéré le nombre
 „ prodigieux d'habitans qu'il y a à Lon-
 „ dres, ou si la Politique permet qu'on y
 „ ait égard, c'est ce qui me paroît dou-
 „ teux. Je dis à Mr. *Wren*, que si j'avois
 „ eu occasion de lui parler plus tôt, je
 „ lui aurois proposé de faire examiner
 „ & approuver son Plan par la Société
 „ Royale, avant que de le montrer au Roi ;
 „ ce qui auroit fait honneur à la Société,
 „ & auroit contribué beaucoup à fermer
 „ la bouche à ceux qui demandent per-
 „ petuellement : *Qu'ont-ils fait ?* Il me ré-
 „ pondit, qu'il avoit été si pressé de finir
 „ son Plan avant qu'on en proposât quel-
 „ que autre, qu'il n'avoit pas eu le tems
 „ de consulter la Société Royale. C'est
 „ pourtant un honneur pour cette Société
 „ que ce Plan ait été dressé par un de ses
 „ Membres ; puisqu'autant que j'en puis
 „ juger, il est impossible qu'aucun autre
 „ Plan en approche. Et je me flatte que
 „ lorsqu'on le présentera au Parlement,
 „ on nommera l'Auteur, & on ne man-
 „ quera

244 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
„ quera pas de marquer qu'il est Membre
„ de la Societé Royale.

Ce Plan fut en effet présenté au Parlement peu de tems après. Il y eut là-dessus trois opinions différentes dans la Chambre. Les uns vouloient, qu'on bâtît une Ville toute nouvelle suivant le Plan de Mr. *Wren*: d'autres, qu'on suivit l'ancien Plan, mais qu'on rebâtît la Ville de briques, au lieu qu'auparavant la plupart des maisons n'étoient que de bois: d'autres enfin prenoient un certain milieu; ils souhaitoient qu'on fît un Quai le long de la riviere, & qu'on élargît certaines ruës, mais du reste ils vouloient que l'on conservât, autant qu'il seroit possible, les anciens fondemens, & les voutes qui n'étoient pas ruinées: & c'est à-peu-près ce qui fut exécuté, à l'exception du Quai. Si l'on avoit suivi le Plan de Mr. *Wren*, Londres auroit été une Ville superbe. Les Rues en auroient été larges & tirées au cordeau, & se seroient croisées à angles droits: les Eglises, les Marchez, & les Edifices publics auroient été situez de manière à ne point embarrasser les rues: & il y auroit eu en différens endroits quatre Portiques, auxquels les principales rues auroient abouti. Ce Plan a été gravé en 1724. par Mr. *H. Hulsbergh*, sur l'Original de l'Auteur, aux fraix de son fils Mr. *Christophe Wren*; mais il n'a jamais été publié.

Le Chevalier Jean *Denham* étant mort au mois de Mars 1668., Mr *Wren* lui succéda en qualité d'Architecte du Roi. Depuis ce tems-là il eut la direction d'un grand nombre d'Edifices publics, qui lui ont acquis une reputation immortelle. Mr. *Ward* en nomme plusieurs, & entre autres l'Eglise de S. Etienne dans Walbrooke à Londres, qui, au jugement des Connoisseurs, est un chef-d'œuvre. Malheureusement cette Eglise est si environnée de maisons, qu'on ne la voit presque pas: elle sera bien plus cachée encore désormais par l'Hôtel qu'on bâtit actuellement pour la demeure des Lords Maires de Londres.

Vers l'an 1673. Mr. *Wren* épousa *Foy*, fille du Chevalier Thomas Coghill de Bleckington dans la Comté d'Oxford, de laquelle il eut un fils, qu'il nomma *Christophe* comme lui. Etant devenu veuf peu de tems après, il épousa en secondes nœces *Jane*, fille de Mylord Fitz-Williams, Baron de Lifford en Irlande. Il eut d'elle un fils & une fille qui sont morts. L'an 1680. il fut choisi Président de la Société Royale.

Il a été Architecte & un des Commissaires de l'Hôpital des Invalides à Chelsea, & en 1684. il fut fait *Contrôleur du Château de Windsor*. Il a été député deux fois au Parlement, sçavoir en 1685. & en 1700. En 1718. on lui ôta la charge d'Ar-

246 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
chitecte du Roi : mais il conserva celle
d'Architecte de l'Abbaye de Westmin-
ster depuis l'an 1698, jusques à sa mort,
qui arriva le 25 de Fevrier 1723 ; il étoit
alors dans sa 91. année.

Il n'a jamais rien fait imprimer : mais
plusieurs de ses Ouvrages ont été publiez
par d'autres, & quelques-uns même sur
de simples brouillons qui n'étoient point
achevez, & qu'il ne destinoit pas au Pu-
blic. Ils n'ont pas laissé d'être tous bien
reçûs ; en voici le Catalogue.

Horologiographia Geometrica. C'est un Ou-
vrage que Mr. *Oughtred* avoit composé en
Anglois, & que Mr. *Wren* traduisit en La-
tin pendant qu'il étudioit au Collège de
Wadham à Oxford. Mr. *Oughtred* publia
ensuite cette Traduction à la fin de sa
Clavis Mathematica.

Traçtatulus ad periodum Julianam spectans,
Chronologiæ summè utilis. Ce petit Traité,
qui contient une méthode pour trouver
telle année que l'on voudra de la Période
Julienne, les Cycles étant donnez, fut
inferé dans les *Prolegomènes* du *Theatrum*
Historicum & Chronologicum de Helvicus, im-
primé à Oxford en 1651, & a été mis
dans toutes les Editions qui s'en sont
faites depuis. L'Auteur n'y est pas nom-
mé ; mais il est sûr que c'est Mr. *Wren* ;
puisque dans le titre d'un Exemplaire
qui a appartenu à son pere, & qui est ac-
tuellement dans la Bibliothèque de son fils ,

on trouve ces paroles écrites de la propre main du père de notre Mr. *Wren*: *Denique filio meo modestius renitenti incentivum adhibui, ut Tractatum illum Algebraicum, Julianæ periodo (è Cyclis in Historia datis) explicandæ accomodatissimum, sudante jam (hoc) prælo Oxoniensi, præfigi sineret.* Il paroît par le tems auquel ce Traité fut imprimé, que l'Auteur n'avoit gueres que dix-neuf ans lorsqu'il le composa.

Oratio inauguralis habita Londini in Collegio Greshamensi, per Christophorum Wren, A. M. Astronomiæ Professorem electum, anno 1657. ætatis suæ 25. Cette Harangue paroît pour la première fois dans l'Appendix que Mr. *Ward* a ajouté à la fin de ces Vies des Professeurs de *Gresham*. Le Manuscrit lui en a été communiqué par le Docteur *Mead*, qui le tenoit du fils de l'Auteur.

De recta tangente Cycloidem primariam. Εὐθυσταὸς curvaῖ lineæ Cycloidis primariæ secundum methodum Antiquorum demonstratus. De dimensione Cycloidum protractarum & contractarum. De Problemate Kepleriano per Cycloidem solvendo. Mr. *Wren* ayant communiqué ces quatre Traitez au Docteur *Wallis* au commencement de Juillet 1658., celui-ci les publia par voye d'Appendix à la fin de son Traité de *Cycloide*.

Solutio Problematis Mathematici. Une feuille in folio. Il s'agit d'un Problème qui avoit été proposé l'an 1658. par un Mathématicien

248 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 ticien de France en ces termes: *Spectatissimos viros Matheseos Professores, & alios præclaros in Anglia Mathematicos, ut hoc Problema solvere dignentur, Jean de Montfert maximè desiderat. Extremis Ellypseos diametris, distantia centri ab aliquo puncto in axi transverso, ubi linea eundem secet sub angulo dato, in numeris datis; segmenta ejusdem lineæ, (si opus est) productæ, & intra transversum axem & Ellypsin terminatæ, in numeris invenire. Mr. Wren ayant résolu ce Problème, en proposa dans la même feuille un autre aux Mathématiciens de France: c'étoit un Problème qui avoit déjà été proposé par Kepler, & que Mr. Wren avoit résolu géométriquement. Le voici. *Aream datam semi-circuli dati, vel Ellypseos datæ, ex quocunque puncto diametri cujuscunque, etiam si libet productæ, in data ratione secare . . . Rogo igitur præstantissimos in Gallia Mathematicos, ut problema Keplerianum solvere dignentur, numericè quidem, si fieri possit, saltem geometricè.**

Méthode pour la Construction des Eclipses du Soleil; en Anglois; Mr. Wren avoit trouvé cette Méthode dès l'an 1660.; & elle fut ensuite publiée par Mr. Flamstead, dans sa Doctrine de la Sphère. C'est, dit Mr. Ward, la Méthode qu'on a généralement suivie depuis, comme la plus courte & la plus aisée.

Cerebri & Calvariæ figuræ eruditissimè delineatæ. Il traça ces figures à la priere du
 Doc-

Docteur *Wallis*, pour être inferées dans le Traité de ce Sçavant, intitulé, *Cerebri anatome*, qui fut publié l'an 1664.

Description de l'Eglise Cathédrale de Salisbury, en Anglois. On conserve dans les Regîtres du Chapitre de cette Eglise, le Manuscrit de l'Auteur, écrit de sa propre main, & daté de l'an 1668.; & on l'a imprimé dans l'Ouvrage intitulé, *The History and Antiquities &c. c. à d. , Histoire & , Antiquitez de l'Eglise Cathédrale de , Salisbury, & de l'Eglise Abbatale de , Bath*”; à Londres, 1723, 8. On y dit que cette *description* est une excellente pièce, composée par un homme d'un mérite distingué, que le Dr. *Ward*, Evêque de Salisbury, avoit prié de se rendre dans cette Ville en 1669.* , pour y examiner la Cathédrale.

Outre ces Ouvrages de Mr. *Wren*, il y a plusieurs pièces de lui, inferées dans les Mémoires de la Société Royale, & un Ecrit intitulé, *An Hypothesis, &c. Hypothèse & Problème touchant les Cometes qui parurent en 1664. & 1665*, que Mr. *Hooke* a publié dans son livre intitulé *Cometa*, imprimé en 1670.

Il y a encore plusieurs pièces de lui, que l'on conserve dans les Regîtres de la Société Royale, mais qui n'ont jamais été imprimées, & trois ou quatre autres Manuscrits

* Il falloit dire 1670. suivant notre Auteur.

250 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
nuscrits qui sont entre les mains de quel-
ques Particuliers.

N'oublions pas de remarquer , que Mr. *Wren* fut un des Commissaires nommez par *Charles II.* pour chercher un lieu propre à bâtir un Observatoire. Il choisit l'endroit le plus élevé du Parc de Greenwich , & il assista de ses conseils le Chevalier *Jonas Moore* , qui avoit la direction du Bâtiment.

Mr. le Chevalier *Christophe Wren* , fils de celui dont nous venons de parler , & qui est encore plein de vie , publia en 1708. un Ouvrage intitulé , *Numismatum antiquorum sylloge, populis Græcis, Municipiis, & Coloniis Romanis usorum; ex Cimeliarcho Editoris.* Londini in 4°. Cet Ouvrage , qui est dédié à la Société Royale , contient les inscriptions de plusieurs Médaillons Grecs , gravées sur quatre Tables , avec deux autres Tables d'anciennes Inscriptions. Cela est suivi des Légendes des Monnoyes des Empereurs grandes & moyennes , depuis Jules César , jusques à Aurelien , avec l'explication de ces Légendes : & l'on trouve à la fin un Appendix , contenant des Médailles des Rois de Syrie & d'Egypte , & de plusieurs Villes. Tout cela n'est qu'un échantillon d'un grand Cabinet de Médailles Grecques & Romaines , & d'autres Antiquitez dont Mr. *Wren* a fait une collection. Comme il ne mit point son nom à cet Ouvrage , on l'attribua à son pere ;
mais

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 251
mais Mr. *Ward* nous assure qu'il est du
fils.

*Nous parlerons des autres Professeurs dans
le Journal suivant.*

ARTICLE II.

*Letters concerning the English Nation, by
Mr. DE VOLTAIRE. The Second
Edition, with large additions: &c.*

C'est-à-dire :

*Lettres de Mr. DE VOLTAIRE sur les
Anglois: Seconde Edition, considéra-
blement augmentée. A Londres. Pour
C. Davis dans Pater-noster-Row.
MDCCLXI. Petit in-Octavo. Pages
255. sans compter la Préface, la Table
des Lettres & celle des Matières.*

Les Ouvrages de Mr. de *Voltaire* seront
toujours recherchés. Les Lecteurs
qui n'entendent que l'Anglois, sont
bien-aîsés d'en avoir des Traductions,
& de lire même par ce moyen ce qu'il
a écrit sur l'Angleterre. La première
Edition de la Traduction de ses *Lettres
sur les Anglois* s'est débitée. En voilà
une seconde, qui se débitera d'autant
mieux, qu'on y a ajouté une Pièce qui
R 4 n'avoir

252 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
n'avoit encore paru que dans des Editions Françoises , & qui véritablement n'appartient pas au sujet principal de l'Ouvrage , mais qui ne laissera pas de faire préférer cette seconde Edition à la première : C'est la longue Lettre qui contient les Remarques de Mr. de *Voltaire* sur les *Pensées de Pascal*. Cette Lettre , ainsi que les autres , a été mise en Anglois par un Traducteur habile & dont la reputation est bien établie. C'est Mr. *Lockman* : & on le sçait assez en Angleterre , quoique son nom ne se lise pas au titre de l'Ouvrage.

On a une Traduction Angloise des *Pensées de Pascal* , de la façon de Mr. *Basile Kennet* , Docteur en Théologie , imprimée à Londres pour J. Pemberton , in Octavo en MDCCXXXI. Mais Mr. *Lockman* ne paroît pas s'y être attaché. Il a traduit lui-même les morceaux citez par Mr. de *Voltaire*.

Il a mis au bas des pages quelques *Remarques* , moyennant lesquelles on peut comparer sa Traduction avec celle du Dr. *Kennet* lorsque cela est de quelque usage. *Pascal* dit dans un endroit : *Les defauts de Montagne sont grands ; il est plein de mots sales & deshonnêtes : Cela ne vaut rien &c.* La Traduction du Docteur porte comme s'il y avoit : *Les defauts de Montagne sont grands , il est plein de mots sales & des-*
honnêtes ;

honnêtes : Passe pour cela : En Anglois : Let this pass for nothing.

Les Remarques de Mr. *Lockman* regardent aussi quelquefois celles de Mr. de *Voltaire*. Mr. de *Voltaire* dit, sous le Numero XXVIII. *que de tous les Animaux l'homme est le plus parfait, le plus heureux & celui qui vit le plus longtems.* „ Il faut supposer „ que cela est dit en termes généraux „ . . . Les Naturalistes les plus dignes „ de foi nous apprennent, qu'il y a quel- „ ques Animaux qui vivent plus long- „ tems que l'homme”. C'est la Remarque du Traducteur.

Pascal trouve que *les sentimens de Montagne sur l'homicide volontaire & sur la mort sont horribles* : Au sujet de quoi voici la réflexion de Mr. de *Voltaire*. „ Monta- „ gne parle en Philosophe, non en Chré- „ tien ; il dit le pour & le contre de „ l'homicide volontaire. Philosophique- „ ment parlant, quel mal fait à la Société „ un homme qui la quitte, quand il ne „ peut plus la servir ? Un vieillard a la „ pierre, & souffre des douleurs insup- „ portables ; on lui dit, si vous ne vous „ faites tailler, vous allez mourir ; si l'on „ vous taille, vous pourrez encore ra- „ doter, baver & trainer pendant un an, „ à charge à vous-même & aux vôtres. „ Je suppose que le bon-homme prenne „ alors le parti de n'être plus à charge „ à personne : Voilà à-peu-près le cas

R 5

„ que

„ que Montagne expose”. Mr. *Lockman*
 fait-là-dessus une remarque. „ Quelque
 „ juste [dit-il] que puisse être la re-
 „ flexion de Mr. de *Voltaire* , philoso-
 „ phiquement parlant ; & quoi qu’il en
 „ soit de plusieurs fortes raisons par les-
 „ quelles on peut la combattre ; je ne
 „ crois pas qu’il soit à propos en aucune
 „ façon d’encourager le Suicide en An-
 „ gleterre. La température de notre Cli-
 „ mat dispose tant de personnes à la mé-
 „ lancolie, qu’au lieu de leur chercher
 „ des raisons en faveur du Suicide, il
 „ faudroit chercher tous les moyens pos-
 „ sibles de les en détourner. Des gens
 „ grièvement tourmentez de leurs va-
 „ peurs , & qui prennent enfin la triste
 „ résolution de se détruire, ne confide-
 „ rent pas, selon toutes les apparences
 „ . . . s’ils sont dans le cas posé par Mr.
 „ de *Voltaire* . . . Et peut-être trouvent-
 „ ils une satisfaction confuse à voir, qu’un
 „ homme qui fait figure dans le Monde
 „ lettré, leur donne quelques ouvertu-
 „ res favorables à leur dessein. Je me
 „ souviens qu’il y a quelques années, que
 „ dans un de nos Colléges de Juriscon-
 „ sultes, chez un homme qui venoit de se
 „ tuer, on trouva sur la table de ce
 „ même homme, un Livre François dont
 „ l’Auteur écrit en faveur du Suicide, &
 „ que le Livre étoit ouvert à l’endroit
 „ où le Suicide est encouragé avec le plus
 „ de

„ de force [Mr. *Lockman* laisse
 ici en blanc le titre du Livre, &
 finit par cette consideration:] „ Quand
 „ une pareille action ne seroit que de la
 „ plus légère consequence pour la per-
 „ sonne même qui se détruit, il faut
 „ considerer au moins combien peuvent
 „ en souffrir sa patrie, sa famille, ses
 „ amis ; sur-tout si c'est un homme d'un
 „ rang distingué & d'un caractère re-
 „ spectable. ”

Ces petites Observations de Mr. *Lockman*, que nous sçavons qui est un des plus sinceres partisans de Mr. *de Voltaire*, prouvent (pour le dire en passant) qu'il est très-possible de faire quelquefois des réflexions critiques sur ses Ouvrages, sans être du nombre de ses ennemis, & sans garder même une neutralité d'indifférence dans l'espece de guerre qu'on lui fait depuis quelques années.

Le titre de cette nouvelle Edition ne dit point qu'elle ait été *corrigée* : Et l'on est porté à croire qu'elle ne l'a point été, lorsqu'on jette les yeux sur l'*Errata*, qui est exactement semblable à celui de la première Edition : Il indique même certaines fautes qui réellement se retrouvent dans la seconde. Un Critique qui n'aimeroit pas Mr. *de Voltaire*, & qui seroit fâché de s'entendre annoncer une seconde Edition Angloise de ses Lettres, ne manqueroit pas de saisir ces indices
 de

256 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de supposition, & d'en conclure, que ce n'est ici qu'une prétendue Edition nouvelle, revêtue d'un titre menteur; ou que ce n'est que la première, qui ne pouvant se débiter, se reproduit sous le titre de seconde, pour attirer les Ache-teurs, qui pourront être dupez par cette apparence de succès. Nous pouvons as-furer cependant comme une chose de fait, & comme un fait même dont l'ex-plication ne seroit pas fort difficile s'il falloit s'y engager, que c'est bien réelle-ment une seconde Edition: que si l'Er-rata indique des fautes qui ne sont pas corrigées dans le Livre, il en indique d'autres qui le sont: & qu'outre celles-là il y en a dans la première Edition, les-quelles n'étoient point marquées dans l'Errata, & qui ont été corrigées dans la seconde, différente au surplus par le papier, par le caractère, par le nombre des pages &c.

En donnant l'Extrait de cet Ouvrage lors de la première Edition, on observa que, dans la *Lettre sur les Anti-Trinitaires*, certains Lecteurs étoient choquez d'une épithète donnée à Luther, à Calvin, & à Zwingle: mais qu'il falloit rendre jus-tice à Mr. de Voltaire: & que cette épithète, qui s'étoit glissée, l'on ne sça-voit comment, dans la Traduction, n'é-toit point dans l'Original, dont on avoit quelque

quelque connoissance , quoiqu'il ne fût pas encore imprimé dans ce tems-là, & dans lequel un homme qui le connoissoit très-bien, avoit assuré qu'il y avoit simplement : *Luther, Calvin, Zwingle, tous Auteurs qu'on ne lit plus.* Au lieu de ces dernières paroles il y avoit dans l'Anglois: *Tous miserables Auteurs: ALL OF EM WRETCHED AUTHORS.* Cela est changé dans cette seconde Edition, où on lit : *whose writings no body in this age reads.* Je vois cependant qu'il y a quelque chose d'un peu plus fort dans l'Edition de Rouen, MDCCXXXIV, qui est la seule Edition Française que je puisse actuellement consulter, & où je trouve : *Tous Ecrivains qu'on ne peut lire.* Quoi qu'il en soit de cette petite diversité, voilà toujours un exemple des corrections que le Traducteur a faites dans sa nouvelle Edition.

Il me permettra à présent de lui en indiquer une que je crois qu'il auroit dû faire. Il fait dire à son Auteur, dans la *Lettre sur l'Attraction: La chute des Corps accélerez sur la terre: THE FALLING OF ACCELERATED BODIES ON THE EARTH.* Il paroît par l'Original (lequel on n'étoit pas à portée de consulter lorsque l'on faisoit l'Extrait des Lettres qui regardent les découvertes de Newton) que Mr. de Voltaire s'est exprimé avec plus de justesse. Il y a dans le Français: *La*
chute

Je me souviens d'avoir relevé, dans l'Extrait de la *Lettre sur le Gouvernement*, une erreur de fait. Il est dit dans cette Lettre, que le *Dénier de St. Pierre* étoit environ un *Ecu de notre monnoye*: & j'ai avancé dans mon Extrait, que ce n'étoit qu'un *Dénier sterling*, ou autrement un *Sol courant d'Angleterre*. Je vois cependant que l'*Ecu* revient & dans la nouvelle Edition Angloise, & dans la Françoisise de même, au moins dans celle que j'ai entre les mains. Cela m'a fait soupçonner que je pouvois m'être trompé: J'ai voulu examiner le fait, & voir d'abord si *Rapin*, sur la foi de qui j'avois parlé, avoit des garans bien sûrs de ce qu'il dit. J'ai été à la source où il paroît avoir puisé: j'ai consulté le Discours historique & politique de *Nathanael Bacon*, ou plutôt de *Jean Selden*: (car *Bacon*, cité par *Rapin* comme Auteur de cet Ouvrage, n'en est gueres que l'Editeur, ainsi que quelqu'un l'a déjà observé dans un autre endroit:) & si je n'y ai pas trouvé une Dissertation parfaitement satisfaisante sur la matière en question, j'y ai du moins trouvé cette matière traitée assez soigneusement, pour me persuader qu'on peut faire fonds sur ce que l'Auteur en a dit. Or on pourroit prouver clairement, par certains détails où il entre, que bien loin qu'il

qu'il s'agisse d'un *Ecu* ou environ de notre monnoye, comme l'a cru Mr. de *Voltaire* sur quelque autorité qui m'est inconnue ; il ne s'agit pas même d'un *Chelin*, comme semble l'avoir cru par une méprise l'Ecrivain que je cite au bas de la page * ; il ne s'agit enfin que d'un *Sol* d'Angleterre, lequel on ne peut nommer intelligiblement un *Dénier*, comme on le fait en François, qu'en le qualifiant *Dénier* **STERLING**, parce qu'en fait de Monnoye Angloise le terme de *Dénier* n'est connu aujourd'hui que pour désigner le Sol courant ou la douzième partie du Chelin, lequel est le Sol Sterling. Jusques-là donc *Rapin* paroît avoir accusé juste : Mais pour être exact il auroit dû ajouter, ou j'aurois dû le faire à son défaut, que le *Sol* ou *Dénier* de *St. Pierre*, lors de l'institution de ce tribut, valoit environ autant

* C'est l'Auteur anonyme de l'Histoire d'Angleterre par demandes & par réponses, en Anglois & en François : p. 21. de la cinquième Edition. La méprise consiste apparemment, en ce que l'Auteur a pris le *Sol* de *St. Pierre* (comme l'appellent les Anglois) pour un *Sol sterling*, qui se désigne communement par le nom de *Chelin*. Ce petit ouvrage, au reste, qui a eu beaucoup de succès, & qui peut très-bien le mériter, malgré l'inexactitude que j'y relève, est de la façon de Mr. *Lockman*.

260 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
tant que trois Sols & demi, argent cou-
rant d'aujourd'hui. C'est-là du moins ce
qu'on peut inférer d'une évaluation pro-
bable que *Selden* a faite : suivant laquelle
il compte, que deux-cens Livres de ce
tems-là valoient environ sept-cens Li-
vres de notre tems. Notez au reste, que
quand je parle de l'institution du *Dénier*
de St. Pierre comme de l'institution d'un
Tribut, c'est sans consequence. *Selden*
fait voir que ce prétendu *Tribut* n'étoit
originaiement qu'un don gratuit du Roi,
& un don même que le Roi ne faisoit
pas aux dépens de tous les sujets domici-
liez de son Royaume, mais seulement aux
dépens de ceux de ses Fermiers qui a-
voient une Maison d'un certain rapport.

A R T I C L E I I I.

A Letter from one of the People call'd
Quakers, to Francis de Voltaire, oc-
casioned by his Remarks on that People
in his Letters concerning the English
Nation: &c.

C'est - à - dire :

Lettre d'un *Quaker* à François de Voltaire,
au sujet de ce qu'il dit des *Quakers*
dans les Lettres sur les Anglois. *A*
Lon-

JUILLET , AOUT ET SEPT. 1741. 261
Londres. Chez T. Sowle Raylton & Luc
Hinde , à la Bible , dans George - Yard ,
Lombard Street : & Chez P. Vaillant dans
le Strand : & chez J. Roberts dans War-
wick-lane. MDCCXLI. In Octavo.
Pages 48. sans compter huit pages pour
la Préface.

I. C E T T E Lettre est signée *Jofias Mar-*
tin , & en date du vingt-cinq de
Septembre MDCCXXXIII. La Préface
nous apprend , qu'elle a été envoyée dans
son tems à Mr. de *Voltaire* , & qu'on ne la
rend publique que parce qu'on voit qu'il
n'en a pas fait usage dans les Editions
Françoises de ses Lettres , pour y corri-
ger les fautes qu'on lui avoit indiquées.
La douceur de son stile , dit-on , & la déli-
cateffe de son expression , ont quelque chose de
fort agréable & de fort amusant : Mais des
erreurs de fait , quand elles sont ainsi ornées ,
en deviennent d'autant plus dangereuses
Où a-t-il lû que lorsque George Fox fut
envoyé par un Juge de paix aux petites Mai-
sons de Derby , ce fut POUR Y ÊTRE FOUETTÉ ,
que L'ON NE MANQUA PAS D'EXÉCUTER
. . . LA SENTENCE DU JUGE ; qu'ensuite
il étoit encore FOUETTÉ DE TEMS EN TEMS ;
& qu'un jour il fut MIS AU PILORI ? Ou
a-t-il trouvé que FOX SE MIT À TREM-
BLER , À FAIRE DES CONTORSIONS ET
DES GRIMACES , À RETENIR SON HA-
Tome XVII. Part. II. S LEINE ,

LEINE, A LA POUSSER AVEC VIOLENCE? Ce sont-là des choses qu'ignorent les gens les plus sçavans dans l'Histoire des Quakers. . . . Il dit qu'ils furent quelquefois persécutés sous Charles II, non pour leur RELIGION, mais pour ne vouloir pas payer les Dîmes au Clergé, pour tutoyer les Magistrats, & refuser de prêter les sermens prescrits par la Loi. Il auroit dû considérer que toutes ces choses sont des points de RELIGION pour les Quakers. Mais il a omis la cause principale de la Persécution qu'ils souffrirent dans ce tems-là : c'étoient les Assemblées publiques qu'ils faisoient pour servir Dieu C'est-là au moins de la RELIGION. Il cite l'Epître dédicatoire de Barklay à Charles II. & dit, que ce qui est plus étonnant, c'est que cette Lettre écrite au Roi par un Particulier obscur, eut son effet, ET LA PERSÉCUTION CESSA. C'est une méprise. La Persécution dura encore plusieurs années, & ne cessa qu'après LA MORT de Charles II. Il avance dans sa quatrième Lettre, que Penn (qui étoit allé en Allemagne) repassa bien-tôt en Angleterre sur la nouvelle de la maladie de son Pere, & qu'il VINT RECUEILLIR SES DERNIERS SOUPIRS. C'est une erreur encore : car il est certain que le Pere étoit mort avant que le Fils allât en Allemagne.

II. La Préface nous donne ces Remarques comme un supplément à la Lettre dont il s'agit à présent. En voici un A-bregé, dans le quel nous laissons parler le Quaker lui-même. „ Ami

„ *Ami* VOLT AIRE,

„ Ayant lû tes *Lettres sur les Anglois*,
 „ & ayant remarqué plusieurs choses qui
 „ demandent correction dans celles qui
 „ regardent les *Quakers*, j'ai voulu t'en-
 „ voyer mes *Observations*, pour préve-
 „ nir, s'il étoit possible, le progrès de
 „ certaines erreurs: Et ie le fais avec
 „ d'autant plus de confiance, que dans
 „ ta *Lettre sur l'Incendie d'Altena*, tu fais
 „ profession de *preferer la vérité à tout*.

I. „ Tu dis dans ta première *Lettre*,
 „ que ton *Quaker* te parla d'un ton d'*In-*
 „ *spiré*, pour te prouver que tous les *Sacre-*
 „ *mens* étoient d'invention humaine, & que le
 „ mot de *Sacrement* ne se trouvoit pas une
 „ seule fois dans l'*Evangile*. Je doute que
 „ dans cet endroit tu ayes été fort scru-
 „ puleux sur le choix de tes expressions.
 „ Car si par les *Sacremens* tu entens le
 „ Bâtement d'eau & cette Cène du Sei-
 „ gneur qui se fait avec du pain & du
 „ vin, je puis t'assurer que les *Quakers*,
 „ encore qu'ils y reconnoissent bien des
 „ choses ajoutées par les hommes, sont
 „ néanmoins si éloignez de regarder ces
 „ pratiques mêmes comme d'invention
 „ humaine, qu'ils les regardent au con-
 „ traire, comme des *Ordonnances* de
 „ Dieu, dont l'une (qui n'est au fond

„ que la Pâque des Juifs) appartient à
 „ l'économie de Moïse; & l'autre à
 „ celle de Jean.

II. „ Dans ta deuxième Lettre, après
 „ avoir donné une idée burlesque des
 „ Discours qui se prononcent dans nos
 „ Assemblées, & avoir demandé à ton
 „ guide, pourquoi les plus sages d'entre
 „ nous souffroient de pareilles sottises,
 „ tu lui fais répondre: *Nous sommes obli-*
 „ *gez de les tolérer, parce que nous ne pou-*
 „ *vons pas sçavoir si un homme qui se leve*
 „ *pour parler, sera inspiré par l'Esprit ou*
 „ *par la Folie: Dans ce doute nous écoutons*
 „ *tout patiemment, nous PERMETTONS mé-*
 „ *me aux Femmes de parler. Cette réponse*
 „ *a plus l'air d'être de toi que de ton*
 „ *guide. Un Quaker auroit dit: J'esus-*
 „ *Christ promet, que là où deux ou trois se-*
 „ *ront assemblez en son nom il sera au milieu*
 „ *d'eux: Nous nous assemblons pour éprou-*
 „ *ver la vérité de sa promesse: Nous atten-*
 „ *dons en silence que l'Esprit de Dieu agisse;*
 „ *& si nous permettons à chacun de parler,*
 „ *c'est parce que nous ignorons qui y sera dé-*
 „ *terminé par un Esprit qui souffle où il*
 „ *lui plaît: Jean III: C'est que cet usage*
 „ *est convenable à notre édification & conso-*
 „ *lation mutuelle: C'est qu'il est conforme à*
 „ *la pratique des premiers Chrétiens: C'est*
 „ *que Dieu a promis que dans les derniers tems*
 „ *il répandroit son Esprit sur TOUTE Chair,*
 „ &

„ & que ses FILS & ses FILLES prophétise-
 „ roient : &c. *

III. „ Tu fais dire encore à ton Qua-
 „ ker , que deux ou trois de nos Dévotes se
 „ trouvent souvent inspirées à la fois , & que
 „ c'est alors qu'il se fait un beau bruit dans
 „ la Maison du Seigneur. Je ne crois pas
 „ que cela soit jamais arrivé. Quand deux
 „ ou trois personnes se trouvent inspi-
 „ rées à la fois , nous nous entendons :
 „ Les Esprits des Prophetes sont soumis aux
 „ Prophetes : 1 Cor. XIV. 32. & nous
 „ nous réglons scrupuleusement sur la
 „ direction de l'Apôtre , qui a dit : Si un
 „ autre qui est assis à quelque révélation , que
 „ le premier se taise : Car vous pouvez tous
 „ prophétiser l'un après l'autre &c. Ibid.
 „ V. 30 ,

* Le Quaker cite au bas de la page , la Pa-
 raphrase & les Notes du célèbre Jean Locke sur
 1. Cor. XI. où il remarque que les premiers
 Chrétiens , soit hommes ou femmes , qui éprou-
 voient en eux l'accomplissement de l'Oracle de
 Joel , ne pouvoient prononcer leurs prophéties
 nulle part plus convenablement que dans leurs
 Assemblées Religieuses : A quoi le Quaker ajou-
 te ces paroles de Fénelon : C'est l'Esprit con-
 solateur qui fait par lui-même tout ce qu'il lui plaît.
 Rien de tout ce qu'il ne fait pas dire n'est parole
 de vie : Ce qu'il fait dire , PAR QUELQUE BOUCHE
 QUE CE SOIT , se fait sentir & opère jusqu'au
 fond de l'ame &c. Oeuvres spirituelles : Lettre LX.

„ V. 30, 31. Quant aux Femmes, je ſçais
 „ qu'on ſe prévaut d'un paſſage ou deux
 „ du même Apôtre, pour leur défendre
 „ de parler dans l'Egliſe : de parler au
 „ moins pour prêcher : car on leur per-
 „ met de le faire pour prononcer des
 „ Pſeaumes, des Répons, des Confeſſions :
 „ Mais je ſçais auſſi qu'il eſt inconcevable
 „ que l'Apôtre donne des avis, comme
 „ il le fait, ſur la manière dont les Fem-
 „ mes, auſſi-bien que les Hommes; doi-
 „ vent prier & *prophétiſer* en public.
 „ [1 Cor. XI. 2, 3.] & qu'il veuille en mê-
 „ me tems interdire aux Femmes de *pro-*
 „ *phétiſer*, ce qui n'eſt autre choſe, ſelon
 „ ſa propre définition, que parler pour
 „ l'édification, exhorter & conſoler : 1
 „ Cor. XIV. 3. Les *Quakers* concluent
 „ de-là avec raiſon, que la défenſe de St.
 „ Paul ne porte que contre des diſcours
 „ arbitraires, ou des queſtions plus pro-
 „ pres à être propoſées par les Femmes
 „ à leurs Maris dans une converſation
 „ domeſtique, que dans une Aſſemblée re-
 „ ligieuſe. Tu as beaucoup loué le juge-
 „ ment de *Jean Locke* : C'eſt-là ſon ſen-
 „ timent, & c'eſt par-là qu'il concilie les
 „ contradictions apparentes de l'Apôtre,
 „ dans les Notes ſur 1 Cor. XI.

IV. „ Dans ta troiſième Lettre tu diſ,
 „ qu'un Sergent ayant donné à *George Fox*
 „ un grand foufflet, *Fox* tendit l'autre joue :
 „ Et pria le Sergent de lui donner un autre
 „ ſouff-

„ soufflet pour l'amour de Dieu : & qu'ensui-
 „ te ceux qui lui infligèrent la pénitence du
 „ fouet, furent bien surpris quand il les pria
 „ de lui appliquer encore quelques coups de
 „ verges pour le bien de son ame. Ce petit
 „ conte est tout ce que tu pouvois rap-
 „ porter de moins vraisemblable sur son
 „ sujet, comme en jugeront tous ceux
 „ qui connoissent ses principes & sa façon
 „ de penser. Pour te faire une juste idée
 „ de cet Homme, il t'auroit falu lire *Le*
 „ *Journal de sa Vie*, imprimé environ trois
 „ ans après sa mort * ; & un petit Ouvrage
 „ de la façon de notre Ami Guillaume
 „ Penn, imprimé pour la première fois
 „ avec le *Journal de Fox*, auquel il ser-
 „ voit d'Introduction ; & réimprimé bien-
 „ tôt après séparément, sous le titre
 „ *d'Exposé succint de l'origine & du progrès des*
 „ *Quakers, de leurs Principes fondamentaux,*
 „ *de leurs Sentimens, de leur Culte &c.* † Je
 „ m'af-

* Le titre du Livre en Anglois est : *A Journal or Historical Account of the Life, Travels, and Sufferings of that eminent and faithful Servant of Jesus-Christ, GEORGE FOX.* Une seconde Edition de cet Ouvrage, en deux volumes in Octavo, se vend chez Raylton & Hinds à la Bible, dans George-Yard.

† En Anglois : *A brief Account of the Rise and Progress of the People called Quakers, in which their fundamental Principles, Doctrines, Worship, Ministry, and Discipline, are plainly de-*

„ m'affure, Ami *Voltaire*, que si tu avois
 „ vû le portrait de *George Fox* dans cet
 „ Ouvrage de *Guillaume Penn*, ton respect
 „ pour la mémoire de celui-ci ne t'au-
 „ roit pas permis de dire de celui-là,
 „ qu'il étoit *saintement fou*. C'est à toi à
 „ présent de prévenir l'abus que pour-
 „ ront faire de tes Lettres les Compila-
 „ teurs de ta Nation, lorsqu'ils travail-
 „ leront à des *Dictionnaires Historiques*, &
 „ composeront des *Mémoires*.

V. „ Ce que tu dis de l'Inspiration de
 „ *Fox*, & de la raison pour laquelle ses
 „ Sectateurs sont appellez *Quakers* ou
 „ *Trembleurs*, ne mérite ici mon attention,
 „ que parce que tu t'exprimes, ce semble,
 „ comme si tu croyois qu'ils affectent des
 „ mouvemens convulsifs. Tu peux avoir
 „ ouï dire cela; nos ennemis l'ont dit,
 „ & il est vrai que nous n'avons pas re-
 „ fusé le nom de *Trembleurs*, quoiqu'on
 „ nous l'ait donné d'abord par dérision.
 „ Il est donc à propos que tu içaches, que
 „ si nous *tremblons*, c'est comme *Moïse*:
 „ Heb. XII. 21. c'est comme *Jérémie*:
 „ XXIII. 9. c'est comme *Daniel*: X, II.
 „ c'est comme l'homme contrit & *trem-*
 „ *blant*, à qui Dieu promet des regards fa-
 „ vorables par *Esaïe*: LXVI. 2. c'est
 „ com-

*clared, to prevent the Mistakes and Perversions
 what Ignorance and Prejudice may make to abuse
 the credulous.*

„ comme des gens frappez de cette parole
 „ d'un Apôtre : *Travaillez à votre salut*
 „ *avec crainte & tremblement* : Phil. II. 12.
 „ c'est comme cet Apôtre lui-même :
 „ 1 Cor. II. 3 : c'est comme *Fénelon* ,
 „ Archevêque de Cambrai. Lis , mon
 „ Ami , la conclusion de la première
 „ Partie de son excellent *Traité de l'Exis-*
 „ *tence de Dieu* ; & tu verras que ce
 „ grand Homme , ainsi que le grand Apô-
 „ tre des Gentils , & ainsi que *George Fox* ,
 „ étoit un *Trembleur* , un *Quaker*.

VI. „ Ta quatrième Lettre semble
 „ être principalement consacrée à la
 „ louange de *Guillaume Penn*. La narration
 „ y est vive , & en bonne partie elle est
 „ vraie , quoiqu'un peu trop poétique.
 „ Mais un endroit qui a besoin d'être
 „ rectifié , c'est celui où tu dis de *Penn* ,
 „ que *de retour chez le Vice-Amiral son Pere* ,
 „ *au sortir du Collège . . . il l'aborda le*
 „ *chapeau sur la tête* , & lui dit : *Je suis*
 „ *fort aise, l'Ami, de te voir en bonne santé.*
 „ Cela n'est point probable. Le stile d'un
 „ *Quaker* est , de dire *mon Pere* à son Pere ,
 „ *mon Oncle* à son Oncle &c. Il ne refuse
 „ aux hommes d'autres titres que ceux
 „ que l'Écriture sainte n'autorise pas , ou
 „ qui ne sont pas conformes à la véri-
 „ té : &c. — . ”

Nous ne pousserons pas plus loin cet
 Abregé. Ce qui suit , jusqu'à la fin de la
 Lettre , ne regarde pas proprement l'Ou-

270 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
vrage de Mr. de Voltaire. Ce font quel-
ques réflexions favorables au Quakérif-
me, dans lesquelles on voit que l'Auteur
a de la Littérature, tant ancienne que
moderne, & qu'il ne tiendroit pas à lui
que Mr. de Voltaire ne devint bientôt
un bon Quaker.

ARTICLE IV.

A Collection of Parliamentary Deba-
tes, &c. *Histoire & Procedures du
Parlement de la Grande-Bretagne &c.*
Second Extrait. [Voyez le premier,
avec les Titres entiers, dans la pre-
mière Partie de ce Tome XVII, pag.
148, & suiv.]

ON a vû dans notre premier Extrait
les Debats qu'il y eut dans la
Chambre des Seigneurs au sujet du Bill
destiné à revoquer l'Acte *Triennial*, & à
continuer chaque Parlement pendant
sept ans. Ce Bill ayant passé dans la Cham-
bre haute, trouva aussi de grandes op-
positions dans celle des Communes. Nous
avons rapporté le Discours que Mr. *Lyd-
dal* fit en faveur du Bill *, & celui de
Mr.

* Bibl. Britan. Tom. XVII, 1 Part. pag. 191.
& suiv.

Mr. *Shippen* contre ce Bill * Mr. *Hampden* & le Chevalier *Richard Steele* lui répondirent. Voici le Discours du premier.

„ Mr. l'Orateur.

„ Cette Chambre est maintenant sur
 „ le point d'exercer un pouvoir qui lui
 „ appartient de droit, & qui est con-
 „ forme à la Constitution de l'Etat: je
 „ veux dire le pouvoir qu'elle a, com-
 „ me partie de la *Législature*, d'abolir les
 „ Loix; de les étendre, ou de les restrain-
 „ dre, de la manière qui lui paroît la plus
 „ utile pour le bien public. Quoique ce
 „ droit de changer les Loix appartienne
 „ incontestablement à la *Législature*, on
 „ ne doit cependant l'exercer qu'avec
 „ beaucoup de précaution: car ce n'est
 „ pas moins un crime d'énerver des Loix,
 „ qui par l'expérience se trouvent être le
 „ soutien de la Constitution, que de ne
 „ pas abolir celles qui n'ont pas répon-
 „ du au but pour lequel elles avoient
 „ été faites, ou, ce qui est pis encore,
 „ qui se sont trouvées préjudiciables à
 „ l'Etat.

„ On ne sçauroit que louer le zèle de
 „ ceux qui, durant ce débat, témoignent
 „ un grand attachement pour la Consti-
 „ tution présente de l'Etat, & qui pa-
 „ roissent craindre les conséquences de la
 „ moindre innovation qu'on y voudroit
 „ faire:

* *Là-même, pag. 195. & suiv.*

„ faire : Je ne suis point surpris de voir
 „ qu'on objecte , d'une manière si popu-
 „ laire , que si l'on passe le Bill pour la
 „ suspension des Elections *triennales*, on
 „ sapera par-là les fondemens des Li-
 „ bertez Angloises.

„ Mais si , après un examen impartial,
 „ il se trouve que l'*Acte triennal*, qui avoit
 „ été fait pour le Bien de la Nation, n'a
 „ en aucune manière répondu à ce but ,
 „ je me flatte qu'on m'accordera , que le
 „ danger qu'il y a à le suspendre, est
 „ plus imaginaire que réel Un
 „ des principaux argumens qu'on allé-
 „ gue pour continuer l'*Acte triennal*, c'est
 „ qu'il est conforme aux anciennes Loix
 „ de ce Royaume , suivant lesquelles il
 „ faut qu'il y ait de fréquens Parlemens.
 „ Je trouve, il est vrai, par les Loix
 „ que j'ai examinées, qu'il faut que le
 „ Parlement s'assemble fréquemment ;
 „ mais je ne trouve nulle part que ce
 „ soit une Maxime fondamentale de cet
 „ Etat , qu'il y ait de fréquentes Elections.
 „ Si l'on veut remonter jusques au com-
 „ mencement des Parlemens, on trou-
 „ vera dans les Actes des années, 4. 5.
 „ & 36. d'Edouard III., que *pour reformer*
 „ *divers abus & redresser les griefs, il faut*
 „ *que le Parlement s'assemble tous les ans,*
 „ *& même plus souvent s'il est besoin.* Mais
 „ que l'on examine de quelle manière
 „ ces Parlemens se tenoient. Lorsque
 „ le

„ le Roi avoit assemblé un Parlement,
 „ il continuoit ses séances pendant dix
 „ ou vingt jours, après lesquels il étoit
 „ prorogé ou dissout: & il y avoit de
 „ longs intervalles entre les Parlemens,
 „ qui souvent n'étoient point convoquez
 „ durant plusieurs années . . . C'est ce
 „ que Mr. *Hampden* prouve par plusieurs
 „ exemples depuis le Règne d'*Edouard III.*
 „ jusques à celui de *Guillaume III.* sous
 „ lequel l'*Acte triennal* fut passé. Il examine
 „ ensuite les avantages & les desavantages
 „ de cet Acte.

„ On prétend, dit il, que par les
 „ Elections *triennales* le peuple a souvent
 „ l'occasion d'exclure du Parlement ceux
 „ dont la conduite lui déplaît, ou qui
 „ lui paroissent trop dévouez à la Cour:
 „ mais je voudrois que l'on considérât,
 „ combien peu de Membres il y a, qui
 „ ayant accepté quelque Emploi, n'ont
 „ pas été choisis de nouveau*: La raison
 „ en est claire; c'est que le peuple, qui
 „ aime la dépense, juge qu'un homme
 „ qui a un Emploi à la Cour est mieux
 „ en état d'en faire, que celui qui n'en
 „ a point. Mais supposé qu'un homme
 „ soit assez méchant pour sacrifier ses
 „ propres sentimens aux profits de son
 „ Emploi, ne sera-t-il pas beaucoup plus
 „ ex-

* Voyez la Note qui est à la page 151. de
 la premiere Partie de ce Tome XVII.

„ exposé à la tentation, lorsqu'il vien-
 „ dra au Parlement après avoir dépenfé
 „ cinq-ou six-cens Livres Sterling, & s'é-
 „ tre par-là incommodé dans ses affaires,
 „ que s'il avoit possédé sa place dans le
 „ Parlement pendant plusieurs années,
 „ fans avoir été exposé à la fatigue & aux
 „ dépenses des frequentes Elections? J'en
 „ appelle à tous les Membres, & je leur
 „ demande, si les dépenses des Elections
 „ n'ont pas augmenté depuis que l'*Acte*
 „ *triennal* est en force? Et pose que l'on pût
 „ citer quelques exemples où elles ont
 „ diminué, on en pourra citer un beau-
 „ coup plus grand nombre où elles ont
 „ augmenté: de sorte qu'au moins à cet
 „ égard le but de l'*Acte triennal* n'a point
 „ été rempli.

„ Ces dépenses, dit-on, sont volon-
 „ taires: si ceux qui les font en font in-
 „ commodez, ils ne doivent s'en prendre
 „ qu'à eux-mêmes. Mais lorsqu'on voit
 „ que la contagion de dépenfer se répand
 „ généralement par tout le Royaume au
 „ tems des Elections, & qu'elle est ac-
 „ compagnée d'une grande dissolution
 „ dans les mœurs, il est tems que la *Lé-*
 „ *gislation* en prenne connoissance, &
 „ prévienne les dangereuses suites d'un
 „ si grand mal. Considere-t-on bien les
 „ divisions que causent les Elections,
 „ & l'impossibilité où l'on est, vû le petit
 „ intervalle qu'il y a d'une Election à
 „ l'au-

„ l'autre, de reparer le mal produit par
 „ l'animosité des partis? De sorte que
 „ l'état où nous sommes n'est presque
 „ qu'un état de guerre perpetuelle: C'est-
 „ là une consequence aussi fatale qu'elle
 „ est indubitable; une consequence dis-
 „ je, de ce même Acte, qui étoit desti-
 „ né à assurer la tranquillité des Sujets.

„ On dit encore, que la raison pour
 „ laquelle on veut revoquer cet Acte,
 „ c'est que le plus grand nombre des
 „ Membres de ce Parlement-ci sont des
 „ *Whigs*: Et quoiqu'on accorde que ce
 „ Parlement a fait beaucoup de choses
 „ pour le service de Sa Majesté & de la
 „ Nation, on prétend cependant que le
 „ dernier Parlement n'a pas moins mérité
 „ l'approbation du Roi & du peuple.
 „ On insiste fort sur ce que ce sont les
 „ *Tories* qui ont donné la Liste civile.
 „ Mais s'ils ne l'avoient pas accordée, je
 „ crois que le Roi n'en auroit pas été
 „ longtems privé. On dit que le Roi
 „ fut reçu ici avec des acclamations
 „ de joye de la part de tout le peuple.
 „ Pourquoi donc cette joye a-t-elle
 „ cessé si tot? Le Roi a-t-il fait quelque
 „ chose qui puisse lui avoir aliené le cœur
 „ d'un si grand nombre de ses sujets? Ou
 „ ses Ministres l'ont-ils engagé à prendre
 „ des mesures qui lui ont fait perdre
 „ l'affection du peuple? Si les Ministres
 „ sont coupables, d'où vient que l'on a

„ si fort manqué à l'amour que l'on doit
 „ à la Patrie, jusqu'à négliger de repré-
 „ senter au Roi, ou à cette Chambre, les
 „ crimes de ceux que Sa Majesté em-
 „ ploye? Mais si, ni le Roi, ni ses Ministres,
 „ n'ont donné aucun lieu à ces mécon-
 „ tentemens, il faut que ceux qui à l'ar-
 „ rivée du Roi ont témoigné tant de
 „ zèle pour son service, ayent été de
 „ vrais hypocrites, qui ne pensoient rien
 „ moins que ce qu'ils faisoient paroître.
 „ Que l'on réfléchisse sur la disposition
 „ où les esprits sont encore actuellement;
 „ combien n'y a-t-il pas de gens qui sont
 „ cruellement irrités des poursuites que
 „ l'on a été obligé de faire contre ceux
 „ qui avoient projeté la ruine de la Pa-
 „ trie? A quel degré de fureur cet esprit
 „ de revolte ne les a-t-il pas porté du-
 „ rant la dernière Rebellion? Et avec
 „ quels soins, quels artifices n'a-t-on
 „ pas répandu parmi le Peuple un zèle
 „ faux & mal-entendu pour la cause de
 „ l'Eglise, comme si elle eût été en
 „ danger.

„ Il paroît par toutes ces considéra-
 „ tions, & par plusieurs autres marques
 „ de la mauvaise volonté du Peuple, que
 „ les esprits, loin d'être bien disposés
 „ pour une nouvelle Election; sont plu-
 „ tôt enclins à rétablir celui qu'on a
 „ eu soin de leur représenter comme
 „ le seul qui ait droit à la Couronne,
 „ &

„ & qui doit venir vous délivrer tous
 „ de l'oppression sous laquelle vous gé-
 „ missez.

„ Ce ne sont pas-là les seules raisons
 „ qui me déterminent en faveur du Bill
 „ qu'on propose. Je le crois nécessaire
 „ pour disposer les sujets à s'attacher
 „ chacun à sa vocation, en leur ôtant
 „ pour quelque tems l'occasion de se di-
 „ viser par rapport aux Elections: Pour
 „ ôter à ceux qui auroient la volonté de
 „ troubler l'Etat, le pouvoir de le faire:
 „ Pour prévenir une nouvelle Rebellion;
 „ car il y a autant de raison d'en crain-
 „ dre une cette année, qu'il y avoit
 „ l'année passée: Pour dompter l'esprit
 „ turbulent de ceux qui ont prêté ser-
 „ ment au Roi, & ont pris cependant
 „ les armes contre lui, ou ont assisté
 „ les Rebelles: Pour reprimer cette mal-
 „ heureuse disposition du Peuple, qui lui
 „ a fait approuver une paix honteuse,
 „ après une Guerre dont les succès
 „ avoient été si heureux: Pour décon-
 „ certer les Projets que le Régent de
 „ France, ou quelque autre Prince
 „ étranger pourroit former, de troubler
 „ l'Etat dans un tems où les Elections,
 „ ou l'approche des Elections, auroit ex-
 „ cité une grande fermentation dans les
 „ esprits; Enfin, pour donner aux Ecclé-
 „ siastiques un intervalle de tems, du-
 „ rant lequel ils puissent renoncer à la

„ Politique *, & prendre soin de leurs
 „ Troupeaux, de la manière que l'E-
 „ criture le leur prescrit.

Mr. le Chevalier *Richard Steele* se de-
 clara aussi en faveur du Bill; voici son
 Discours, qui n'est pas long: „ Il est évi-
 „ dent, dit-il, que ce n'a jamais été la
 „ Coutume ni le Droit de ce Royaume,
 „ de choisir tous les ans un nouveau Par-
 „ lement: Et puisqu'il y a maintenant
 „ une loi, par laquelle le Parlement
 „ s'assemble tous les ans dans un certain
 „ tems, il reste à examiner, si le periode
 „ de trois ans répond au but qu'on s'é-
 „ toit proposé en rendant les Parlemens
 „ triennaux. Dans le Préambule de l'Acte
 „ triennal il est dit, qu'il a été fait pour
 „ établir une plus grande union, & une
 „ meilleure intelligence entre le Roi & le Peu-
 „ ple. Mais il a produit un effet tout
 „ contraire; & l'expérience a justifié ce
 „ qu'un grand Homme † dit de cet Acte
 „ lorsqu'on l'eut passé; qu'il rendoit le
 „ Roi triennal, le Ministère triennal, & les
 „ Alliances triennales. Nous expérimentons
 „ cela dans toutes les Affaires de l'Etat;
 „ & les Etrangers, qui observent ce qui se
 „ passe chez nous, remarquent très-bien
 „ les disputes dans lesquelles nous som-
 „ mes

* C'est que les Ecclésiastiques se mêlent beau-
 coup des Elections dans leurs Paroisses.

† Feu le Comte de *Sunderland*.

„ mes nécessairement engagez de tems à
 „ autre par cette loi. Depuis qu'elle
 „ a été faite, la Nation a été dans une
 „ fermentation continuelle. La première
 „ année d'un Parlement *triennal* se passe
 „ dans des animositez & dans des déci-
 „ sions pleines de ressentiment au sujet
 „ des Elections *. Dans la seconde Session
 „ on commence à parler d'affaire, mais
 „ dans le dessein de censurer ce que la
 „ pluralité a fait dans les Parlemens pré-
 „ cedens, plutôt que par un zèle désin-
 „ téressé pour le bien public. Dans la
 „ dernière Session on continue, mais avec
 „ longueur, le peu de bien qu'on avoit
 „ commencé dans la seconde. L'approche
 „ des Elections oblige les Membres à vo-
 „ ter en esclaves, conformément à la vo-
 „ lonté de ceux de qui ils dépendent †.
 „ C'est ainsi que l'Etat a été pendant
 „ long-tems comme un Vaisseau agité par
 „ la tempête. Le Pilote & les Mariniers
 „ n'ont été occupez qu'à empêcher le
 „ Vaisseau de périr: l'Art de la Naviga-
 „ tion leur a été inutile, & ils n'ont ja-
 „ mais osé faire voile. On objecte, que
 „ si

* C'est qu'on présente toujours des Requêtes au Parlement, au sujet des Elections illégales, ou des Elections *doubles*. Voyez la Note de la pag. 150. de la 1. Part. de ce Tome. XVII.

† C'est de peur de n'être pas choisis pour le Parlement suivant.

„ si nous faisons le changement dont il
 „ s'agit, nous abuserons du pouvoir qui
 „ nous a été confié. Mais ce pouvoir
 „ c'est celui de travailler au bien pu-
 „ blic. Le Roi, les Seigneurs & les
 „ Communes sont ceux en qui reside ce
 „ pouvoir, & lorsqu'ils ne l'exercent que
 „ pour l'avantage de l'Etat, ils s'acquittent
 „ de leur devoir, aussi-bien en chan-
 „ geant ou en abolissant des Loix, qu'en
 „ les confirmant, ou en en faisant de nou-
 „ velles. Le periode de tems, dans le
 „ cas dont il s'agit, n'est qu'une confide-
 „ ration subordonnée; & ceux qui sont
 „ contre le changement qu'on propose,
 „ parlent d'une manière trop outrée,
 „ lorsqu'ils disent que nous allons don-
 „ ner atteinte à la Constitution de l'Etat.
 „ On objecte encore, que nous ne ferons
 „ que donner un plus grand pouvoir aux
 „ Ministres, qui pourront en user d'une
 „ manière arbitraire. Il est vrai que
 „ les Ministres sont des hommes comme
 „ les autres; sujets aux infirmités huma-
 „ nes, ils peuvent devenir plus méchans
 „ encore par le pouvoir & l'autorité dont
 „ ils jouissent: Mais l'Acte qu'on propo-
 „ se n'augmente point leur autorité,
 „ quoiqu'il puisse la leur faire exercer
 „ plus long-tems. Cependant ils sont res-
 „ ponsables au Parlement de toutes leurs
 „ actions, & ils jouiront de leur Em-
 „ ploi précisément aux mêmes condi-
 „ tions,

„ tions, soit que l'Acte passe, ou qu'il
 „ ne passe pas. Puis donc qu'une expe-
 „ rience sûre a fait voir qu'il n'a pû
 „ resulter aucun bien de ce periode de
 „ trois ans que le Parlement duroit, à
 „ quoi nous en tiendrons-nous? Le mal
 „ qu'on peut faire à des individus, ou à
 „ des societez entieres, se fait d'ordi-
 „ naire par surprise; mais le bien ne peut
 „ se procurer que peu-à-peu, & suivant
 „ que les occasions s'en présentent. Un
 „ seul coup frappé dans certains momens
 „ peut détruire l'Etat; mais la Refor-
 „ mation d'un Etat ne peut se faire qu'à
 „ loisir & par degrez. Tous les maux
 „ qu'on peut faire à la Nation sous un
 „ Parlement *septennal*, peuvent être faits
 „ sous un Parlement *triennal*; mais on
 „ ne sçauroit espérer de celui-ci, ce qu'on
 „ peut attendre de l'autre. Nous pou-
 „ vons craindre que les Ministres ne nous
 „ fassent du mal; mais ce n'est pas-là
 „ une raison pour les mettre hors d'état
 „ de nous faire du bien. Toutes ces con-
 „ siderations me déterminent en faveur
 „ du Bill, qu'on propose.

Il se fit ensuite encore quelques Discours
 contre le Bill: mais comme on ne fai-
 soit gueres qu'y expliquer & étendre ce
 qui avoit déjà été dit par d'autres, nous
 ne les rapporterons pas. Cependant nous
 ne sçaurions nous empêcher de faire men-
 tion de deux particularitez, qui méritent

282 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
quelque attention. La première regarde
un mot qui échapa à Mr. *Snell*, Député
de la Ville de Gloucester. En se declarant
contre le Bill, en faveur duquel la plu-
part des Membres d'Ecoffe s'étoient
declarez, il dit, qu'il ne s'étonnoit pas de
voir que des gens, qui avoient sacrifié la Con-
stitution de leur propre Patrie*, soutinssent qu'il
étoit nécessaire de changer celle du Parlement.
Mr. *Thomas Smith*, Député de Glascow †,
réleva ces expressions, comme si on avoit
voulu attaquer par-là Mr. *Haldane*, un des
Deputez d'Ecoffe, qui avoit voté pour
le Bill; & il dit, que Mr. *Snell* n'auroit pas
l'audace de parler ainsi par-tout ailleurs.
Mr. *Smith* fut soutenu par Mylord *Conings-
by*; & comme il y avoit lieu de craindre
que la dispute ne s'échauffât, l'Orateur de
la Chambre dit, que comme tous les
Membres avoient le privilège de s'expli-
quer, Mr. *Snell* devoit jouir de la même
liberté: ce qu'il fit en disant, qu'il n'a-
voit point prétendu attaquer personne
en particulier, & qu'il n'avoit parlé
que de la Nation Ecoffoise en général.
Le

* Il vouloit parler des Ecoffois, qui avoient
consenti à l'Acte d'Union. Voyez là-dessus la
Bibliothèque Angloise de Mr. A. de la Chapelle,
Tom. VI, 2. Partie pag. 281. & suiv. & sur-tout le
Discours du Duc d'Hamilton, là-même pag. 321.

† Et un des Commissaires nommez pour régler
ce qui étoit dû à l'Armée.

Le Chevalier *David Dalrymple*, autre Député d'Ecosse, répondit à cela, que cette explication aggravoit l'injure, bien loin de la diminuer, & qu'il demandoit satisfaction. Quelques autres Membres s'étant aussi écriez à la Barre, à la Barre, Mr. *Snell* demanda pardon des expressions imprudentes qui pourroient lui être échappées : surquoi on laissa tomber l'affaire, & il poursuivit son Discours. Cette particularité ne se trouve point dans l'Édition en neuf Volumes: Elle n'est pourtant pas inutile, puisqu'elle fait voir, que même parmi les Anglois il y a encore des gens, qui regardent comme une lâcheté le consentement que les Ecossois ont donné à l'Acte d'Union.

Voici l'autre particularité * que nous avons promise. Mr. *Lechinere* proposa d'ajouter au Bill une clause, par laquelle il fût défendu à ceux qui recevoient quelque pension du Roi, d'avoir séance dans l'une ou dans l'autre Chambre. Mais le Général *Stanhope* représenta, qu'il étoit à craindre qu'une pareille clause ne fit échouer le Bill; puisque ce qui regardoit la Chambre Haute étoit contraire aux Priviléges des Seigneurs. Il ajouta, que si on se déshoit des Membres des Communes qui recevoient quelques Pensions de la Cour, on

pour-

* Cette particularité ne se trouve pas non plus dans l'Édition en neuf Volumes.

284 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
pourroit faire un Acte particulier pour les
exclure du Parlement. La clause propo-
sée par Mr. *Lechmere* fut donc rejetée.
Mais il ne paroît pas que l'on ait mis sur
le tapis le Bill contre les Pensionnaires de
la Cour, que plusieurs années après ; car
la première fois qu'il en est fait mention
dans la suite, c'est sous le Règne de *George*
II. le 1. de Février 1730-31. Le Bill fut
passé dans la Chambre des Communes ,
mais les Seigneurs le rejetterent. Remar-
quons que Mr. *Lechmere*, qui proposa la
clause dont nous venons de parler, étoit
un zélé *Whig*. Sous le Règne de la Reine
Anne il fut un des Commissaires que la
Chambre des Communes nomma pour
poursuivre le fameux Dr. *Sacheverel* : il fut
du Comitté secret établi par la Cham-
bre la première année du Règne de *George*
I. pour examiner la conduite du dernier
Ministère de la Reine *Anne*. Il étoit alors
Solliciteur général ; il fut fait Procureur
général le 14. de Mars 1717-18 ; Chan-
cellier du Duché de Lancafter le 12. de
Juin 1717. & le Roi le créa Baron du
Royaume le 15. d'Août 1721. Cependant
ce même Mr. *Lechmere* voudroit que le Par-
lement ne fût pas dans la dépendance de
la Cour, & il propose pour cet effet une
clause pour éloigner de la Chambre tous
ceux qui reçoivent quelque pension du
Roi. Il ne faut donc pas s'imaginer, que
tous ceux qui se déclarent pour l'indé-
pen-

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 285
pendence du Parlement, soient des *Toris*,
ou des *Jacobites*.

Le Parlement ayant été prorogé, se rassembla le 20. de Février 1716-17. Une des principales Affaires qui y furent traitées regardoit la *Guerre contre la Suede*. Le Roi avoit promis dans sa Harangue, qu'il feroit communiquer au Parlement les Lettres des Ministres de Suede, par lesquelles il paroissoit évidemment, que les Suedois avoient dessein d'exciter une nouvelle Rebellion en Angleterre, & d'y faire une descente pour placer le Prétendant sur le Trône.

Le 21. de Février les Communes ordonnerent qu'on dressât un Bill, qui autorisât Sa Majesté à défendre le Commerce avec la Suede, pour autant de tems qu'elle le jugeroit nécessaire à la sûreté & à la paix du Royaume. Quelqu'un proposa de déclarer la Guerre à la Suede; mais le Général *Stanhope* * répondit, qu'il seroit assez tems de le faire, lorsque le Roi de Suede auroit refusé de desavouer les pratiques de ses Ministres.

Le 3. d'Avril suivant, le Roi envoya à la Chambre un Message, par lequel il lui apprenoit, que pour prévenir les desseins du Roi de Suede, il croyoit qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures avec quelques Princes étrangers; & que, com-

me

* Alors Secretaire d'Etat.

me cela ne pouvoit se faire fans quelques dépenses, il espéroit que la Chambre des Communes lui accorderoit les secours dont il auroit besoin pour s'acquitter des engagemens dans lesquels il seroit obligé d'entrer pour la sureté & le bien de l'Etat. La considération de ce Message fut renvoyée au lendemain, auquel jour le Général *Stanlope* proposa d'accorder un Subside au Roi. Il pressa fort les avantages qui reviendroient à la Nation, & la sureté où elle se trouveroit, si on mettoit Sa Majesté en état de réduire le Roi de Suede; & il s'étendit fort à montrer, combien on avoit de raisons de se confier en l'honneur & en la sagesse du Roi, puisqu'on devoit être persuadé, que les sommes que l'on jugeroit nécessaires pour le dessein dont il s'agissoit, seroient menagées avec toute l'économie possible.

Mr. *Shippen* répondit là-dessus à-peu-près en ces termes : „ C'est un grand malheur
 „ qu'un Prince aussi sage & aussi éclairé
 „ que l'est Sa Majesté, connoisse aussi peu
 „ les usages du Parlement & la manière
 „ de proceder dans cette Chambre, qu'il
 „ connoît la langue du País. S'il en eût été
 „ instruit, il ne nous auroit pas envoyé un
 „ pareil Message, qui, j'ose le dire, est
 „ sans exemple, & contre les formes Par-
 „ lementaires: ce qui me fait croire qu'il a
 „ été d'abord dressé par quelque Ministre
 „ étranger, & traduit ensuite en Anglois.

„ De-

„ Depuis que le Roi est monté sur le Trône,
 „ ne, on a fait dans cette Chambre bien
 „ des réflexions malignes contre le der-
 „ nier Ministère, comme s'ils avoient fa-
 „ crifié l'intérêt de la Patrie : d'un autre
 „ côté, on nous a dit souvent, que Sa Ma-
 „ jesté avoit rétabli la reputation & l'hon-
 „ neur de la Nation, dont on a déjà vû
 „ les heureux effets dans l'état florissant
 „ de notre Commerce. Après tout cela,
 „ je ne sçaurois qu'être extrêmement sur-
 „ pris, de voir qu'on demande un Subside
 „ pour mettre Sa Majesté en état de pren-
 „ dre de nouvelles mesures, afin d'assu-
 „ rer ce Royaume contre ce qu'on pour-
 „ roit avoir à craindre dans la suite de
 „ la part des Suedois. La nécessité de ce
 „ Subside que l'on presse aujourd'hui, me
 „ paroît incompatible avec les glorieux
 „ avantages que l'on prétend que Sa Ma-
 „ jesté nous a obtenus. Si les nouvelles
 „ Alliances que l'on veut faire, & les
 „ nouvelles mesures qu'on a dessein de
 „ prendre, ne peuvent s'obtenir qu'à
 „ force d'argent, je ne sçaurois m'empê-
 „ cher de croire, que de pareils Conseils
 „ ne produiront jamais le bonheur ni la
 „ sûreté de l'Etat. Car dès que les Etran-
 „ gers viendront à goûter la douceur de
 „ notre argent, nous pourrons nous as-
 „ surer qu'ils ne s'attacheront à nos in-
 „ térêts, qu'autant que nous continue-
 „ rons à pourvoir à leurs nécessitez ”.

Mr.

Mr. *Hungerford*, qui seconda Mr. *Shippen*, dit, qu'il ne comprenoit pas quel besoin on avoit de nouvelles Alliances, moins encore qu'il fût nécessaire de les acheter à force d'argent. Que toute la Terre devoit être fort surprise, de voir qu'une Nation, qui étoit, il n'y avoit pas long-tems, la terreur de la France & de l'Espagne, parût craindre à présent un Ennemi aussi peu redoutable que le Roi de Suede; principalement pendant qu'on avoit une si bonne Flotte en mer, & une si grande Armée sur terre.

Le Général *Stanhope* dit là-dessus, qu'il étoit surpris que l'on se passionnât si fort sur un sujet de cette nature; que le Roi étoit un Prince de tant de probité & de tant d'honneur, & qui avoit déjà donné des preuves si convaincantes du tendre soin qu'il prenoit de l'intérêt de la Nation, qu'on pouvoit s'en remettre entièrement à sa sagesse dans l'affaire dont il s'agissoit. „ C'est pourquoi, ajouta-t-il, je „ suis d'opinion, que ceux-là seuls peu- „ vent refuser ce qu'on demande, qui ne „ sont pas amis du Roi, ou qui se défient „ de la probité de ses Ministres.

Ces dernières paroles choquerent plusieurs Membres: & Mr. *Lawson*, Député de la Comté de Cumberland, dit là-dessus, „ Qu'il étoit fort surpris des expressions „ imprudentes qui venoient d'échaper „ à ce digne & honorable Membre, pour „ lequel

„ lequel toute la Chambre avoit beaucoup
 „ de respect. Mais puisqu'il a jugé à pro-
 „ pos de parler si ouvertement, je me
 „ flatte, poursuivit Mr. *Lawson*, que
 „ j'ai droit de dire, que s'il faut que
 „ chaque Membre de cette Chambre qui
 „ parle avec liberté sur les sujets que
 „ l'on debat, soit accusé d'être ennemi
 „ du Roi, toutes les fois qu'il n'approuve
 „ pas les mesures des Ministres, je ne
 „ vois pas quel service nous pourrons
 „ rendre ici à notre Patrie: c'est pour-
 „ quoi je suis d'opinion que nous n'a-
 „ vons rien à faire, si ce n'est de nous
 „ retirer chez nous, & de laisser au Roi
 „ & à ses Ministres la liberté de prendre
 „ tout ce qu'ils voudront.

Malgré ces oppositions, la Chambre
 résolut à la pluralité des voix, d'exami-
 ner en grand Committé la proposition
 du Général *Stanhope*. En conséquence de
 cette résolution la Chambre se changea
 en grand Committé le 8. d'Avril suivant,
 & il y eut encore alors de grands débats.
 „ Ceux qui étoient contre la propofi-
 „ tion, représenterent, qu'il étoit contre
 „ les formes Parlementaires d'accorder
 „ un Subside avant qu'on sçût à quoi il
 „ étoit destiné, & avant qu'on eût mis
 „ devant la Chambre une estimation de
 „ la dépense: Que le Message du Roi
 „ étoit tellement sans exemples, que ses
 „ Ministres mêmes paroïsoient divisez
 „ sur

„ sur ce fujet * : Que c'étoit un grand
 „ malheur qu'il y eût de pareilles divi-
 „ sions entre eux, parce que cela em-
 „ pêchoit que le Parlement fût bien in-
 „ formé de l'état des choses : Qu'on ne
 „ comprenoit pas bien quelle nécessité
 „ il y avoit de faire de nouvelles Allian-
 „ ces, puisqu'on avoit des Troupes ré-
 „ glées en Angleterre, & une Flotte
 „ confiderable en mer, qui fuffisoient
 „ pour défendre les Royaumes de Sa
 „ Majesté contre tout ce qu'on pouvoit
 „ appréhender de la part de la Suede :
 „ Si on avoit deffein de faire une guerre
 „ offensive contre cette Couronne, pour-
 „ quoi n'avoit-on pas embarqué une
 „ partie de nos Troupes sur la Flotte ?
 „ Principalement puisque nous sommes
 „ maintenant en sûreté chez nous, par
 „ la suppression entiere de la Rebellion,
 „ & par la conclusion de la triple Al-
 „ liance, que le Régent de France a
 „ déjà commencé d'exécuter fidèlement,
 „ en obligeant le Prétendant à passer les
 „ Alpes. Cependant si la Cour insiste
 „ sur la nécessité d'entrer dans de nou-
 „ veaux engagements contre la Suede,
 „ il est à propos de présenter une
 „ Adresse à Sa Majesté, pour la prier
 „ de communiquer à la Chambre la na-
 „ ture

* En effet, plusieurs des Ministres avoient voté contre la proposition du Général Stanhope.

„ ture de ces engagements, & la somme
 „ dont on aura besoin pour les remplir “.

Le Général *Stanhope* répondit à cela :

„ Que la decouverte de la conspiration
 „ que les Ministres de Suede avoient tra-
 „ mée conjointement avec les Mécon-
 „ tens d'Angleterre, prouvoit suffisam-
 „ ment la nécessité où l'on étoit de con-
 „ server un Corps de Troupes réglées
 „ dans la Grande-Bretagne. Que le Traité
 „ de la triple Alliance paroissoit à la
 „ vérité nous garantir de tout danger du
 „ côté de la France : mais qu'il falloit
 „ remarquer, que ce Traité y avoit souf-
 „ fert de grandes oppositions, & qu'il
 „ auroit infailliblement échoué, si le Ré-
 „ gent ne l'avoit fortement appuyé ; &
 „ que, quoique jusques alors on eût tou-
 „ tes les raisons possibles de se louer de
 „ la bonne-foi & de la candeur de ce
 „ Prince, la bonne Politique exigeoit
 „ cependant, que l'on ne comptât sur ce
 „ Traité qu'aussi long-tems qu'il seroit de
 „ l'intérêt de la France de l'observer.

Pour ce qui est de l'Adresse qu'on pro-
 „ posoit de présenter au Roi, il dit : „ Qu'el-
 „ le seroit injurieuse à la Prérégative
 „ Royale, Sa Majesté ayant le droit de
 „ faire les Alliances qu'elle juge à pro-
 „ pos pour le bien de l'Etat, sans être
 „ obligée de les communiquer au Parle-
 „ ment : Prérégative qui est fondée sur
 „ de très-bonnes raisons : car si le Roi
 „ étoit

„ étoit obligé de découvrir le secret
 „ des Affaires à un si grand nombre de
 „ Personnes, cela feroit nécessairement
 „ échouer les Négociations les plus im-
 „ portantes.

Mr. le Chevalier *Gilbert Heathcote*, *Alderman* de Londres, représenta les pertes que les sujets de la Grande-Bretagne avoient souffertes de la part des Suedois, qui avoient pris & confisqué un grand nombre de leurs Vaisseaux : il ajouta, que le Roi de Suede ayant refusé d'en donner satisfaction, ayant même taché d'exciter une nouvelle Rebellion dans les Etats de Sa Majesté, il y avoit des raisons suffisantes pour lui declarer la Guerre.

A cela Mr. *Gould*, Député de *Shoreham*, repliqua : Que les Hollandois ayant autant souffert de la part des Suedois que les Anglois, ils avoient le même intérêt qu'eux à leur declarer la Guerre ; de sorte qu'avant que le Parlement fût plus loin, il seroit à propos d'engager la Hollande à défendre tout Commerce avec la Suede, comme l'Angleterre avoit fait.

Le Général *Stanhope* répondit à cela : Qu'il ne doutoit nullement que les Etats Généraux n'entraissent volontiers dans toutes les mesures qu'on jugeroit nécessaires pour le bien & l'intérêt des deux Nations, & en particulier pour obtenir satisfaction de la part des Suedois : Que
 leurs

Leurs Hautes Puissances avoient donné depuis peu une preuve signalée de leur ferme attachement à la Couronné de la Grande-Bretagne, en faisant saisir sur leurs terres les Ministres de Suede à la requisition de Sa Majesté : mais que la forme de leur Gouvernement, & le bien de leurs sujets, qui ne subsistent presque que par le Commerce, ne leur permettoient pas de prendre des résolutions aussi vigoureuses & aussi promptes qu'on pouvoit le souhaiter ; de sorte qu'il ne seroit pas juste de l'exiger d'eux.

Mr. *Craiggs* * prouva la nécessité de faire de nouvelles Alliances contre la Suede, en faisant remarquer, combien on devoit se défier du Czar de Moscovie, qui par son inactivité contre les Suedois, & par le poste qu'une partie de ses Troupes avoit occupé, donnoit beaucoup d'ombrage à l'Empire. Le Chevalier *Guillaume Thompson* † dit ; „ Que pensera-t-on dans le monde de ce Parlement, „ si nous refusons un subside au Roi dans „ cette pressante nécessité ?

D'un autre côté Mr. *Compton* ‡, l'Orateur

* Secrétaire de Guerre, & ensuite Secrétaire d'Etat.

† Procureur général.

‡ Il a été fait depuis Comte de *Wilmington*, & il est actuellement Président du Conseil.

294 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
teur de la Chambre, & Mr. *Smith**, di-
rent qu'ils n'étoient point contre le sub-
side, mais contre la manière de le de-
mander & de l'accorder, qui étoit oppo-
sée aux règles du Parlement: l'Orateur
propofa qu'on licentiât une partie des
Troupes, & que l'argent qu'on épargne-
roit par-là fût employé à l'exécution des
nouveaux engagemens dans lesquels on
croiroit qu'il feroit à propos d'entrer.
Le Général *Mordaunt* & quelques autres
repréfenterent, qu'il feroit dangereux &
contre la bonne politique, de licentier
une partie des Troupes dans les circon-
ftances où l'on fe trouvoit. Mr. *George*
Caswall † dit, qu'il aimoit mieux pa-
yer des gens pour fe battre à fa place,
que de fe battre lui-même: Qu'il étoit
plus avantageux aux Anglois de faire la
Guerre hors du païs, & de jouir de la
paix chez eux pour augmenter leur Com-
merce, & diminuer les dettes de l'Etat;
& que, comme il en coûteroit beaucoup
moins d'employer des Etrangers contre
les Suedois, que non pas des Troupes
Angloifes, il étoit d'avis que l'on consen-
tît à la demande du Roi. Enfin vers les
cinq heures du foir la proposition du Gé-
néral *Stanhope* fut approuvée par le Grand
Com-

* Un des Receveurs de l'Echiquier.

† Il fut fait Chevalier durant cette Seflion.

Committé à la pluralité de 164. voix contre 149. Le lendemain 9. d'Avril, Mr. Farrer en fit le Rapport à la Chambre, & il y eut alors un nouveau Debat * : on insista encore sur l'irrégularité de la demande, qui étoit, disoit-on, sans exemple. Sur quoi Mr. *Richard Hampden* † dit ; Qu'il se souvenoit qu'un grand homme alors présent dans la Chambre ‡ (il vouloit parler de Mr. *Compton*, l'Orateur) avoit proposé, il y avoit dix ou onze ans, de payer une somme de neuf-cens mille Livres Sterling, que le Gouvernement avoit dépensée, sans qu'on en rendit compte à la Chambre. Mr. *Compton* répondit à cela, qu'il s'étonnoit qu'on voulût faire tirer à conséquence une affaire qui s'étoit passée il y avoit si long-tems, & qui n'avoit rien de commun avec celle dont il s'agissoit.

La résolution d'accorder un subside au Roi, pour le mettre en état de prendre
des

* Nous n'expliquons pas ici la manière de proceder dans la Chambre-Basse ; nous supposons qu'on la sçait : ceux qui l'ignorent, pourront s'en instruire dans *l'Etat Présent d'Angleterre* de Mr. *Miége*, Part. I. Chap. XXXV.

† Petit-fils du célèbre Patriote JEAN HAMPDEN. V. Rapin, Hist. d'Angl. à la Table des Matières, au mot HAMPDEN.

‡ Il venoit d'être fait premier Commissaire de la Trésorerie, & Chancelier de l'Echiquier, à la place de Mr. *R. Walpole*.

296 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
des mesures contre la Suede avec les
Princes étrangers, fut enfin approuvée,
mais seulement à la pluralité de 153. con-
tre 149. On jugea que si la Cour l'avoit
emporté de si peu, cela venoit de ce qu'il
y avoit dans la Chambre-Basse un parti
contre le Ministère, & qui étoit dirigé
par Mylord *Townshend*. Là-dessus, dès le
soir même, le Roi ôta à ce Seigneur la
Charge de Viceroi d'Irlande; & le len-
demain matin Mr. *Robert Walpole*, Mr.
Methuen & Mr. *Guillaume Pulteney* resig-
nent leurs Emplois.

Le 12. d'Avril la Chambre étant en
grand Committé, le Général *Stanhope*
proposa d'accorder deux-cens cinquante
mille Livres Sterling pour le subside dont
on étoit convenu. Là-dessus il y eut
pendant quelques minutes un grand si-
lence dans la Chambre. Mr. *Pulteney* le
rompit le premier, en témoignant com-
bien il en étoit surpris. Il ajouta, que
pour lui, il n'avoit encore rien dit sur le
sujet en question, parce qu'il croyoit qu'il
auroit été indécent de s'opposer à une
proposition qui venoit de la Cour, pen-
dant qu'il avoit l'honneur d'y posséder
quelque Emploi: mais qu'ayant resigné
son poste, afin de pouvoir agir avec tou-
te la liberté qui convient à un Anglois,
il ne pouvoit pas s'empêcher de se de-
clarer contre le subside, vû qu'on le de-
mandoit d'une manière qui étoit sans
exem-

exemple, & contre les règles du Parlement; qu'il ne pouvoit pas se persuader qu'aucun Anglois eut conseillé au Roi d'envoyer un pareil message; mais qu'il ne doutoit pas que les résolutions d'un Parlement Britannique ne fissent trembler un Ministère Allemand.

Mr. *Pulteney* fut soutenu par Mylord *Finch* *, qui censura même quelques démarches qu'on avoit faites par rapport à l'Alliance du Nord. „ Il paroît, dit-il, „ par le Mémoire que le Ministre de Rus- „ sie a présenté, & par la réponse qu'on „ y a faite, que les mesures qu'on avoit „ prises tendoient à nous brouiller avec „ le Czar “. Le Général *Stanhope* entreprit là-dessus de justifier le Roi & ses Ministres, tant par rapport au Czar, que par rapport au Roi de Suede. Il dit par rapport au premier, „ Que la froideur „ qu'il paroïssoit y avoir depuis peu en- „ tre le Roi & le Czar, venoit de ce que „ Sa Majesté refusoit d'être garant des „ Conquêtes du Czar, & de ce qu'elle „ l'avoit sollicité à retirer ses Troupes „ du Duché de Mecklenbourg. A l'é- „ gard du premier Article, ajouta-t-il, „ la conduite de Sa Majesté mérite des „ applaudissemens, & devoit lui attirer „ les remerciemens d'un Parlement Bri- „ tan-

* Présentement Comte de *Winchelsea*.

„ tannique, puisqu'il paroît par-là, que Sa
„ Majesté prenoit grand soin de ne pas
„ engager la Nation dans des querelles
„ étrangères: c'est à quoi le Roi s'étoit
„ principalement attaché depuis son heu-
„ reux avènement à la Couronne; & je
„ puis vous assurer que la Grande-Bre-
„ tagne est libre de tout engagement, &
„ qu'elle peut prendre les mesures qui
„ s'accorderont le mieux avec ses inté-
„ rêts. Pour ce qui est des instances
„ que Sa Majesté a fait faire auprès du
„ Czar, & des mesures qu'elle peut
„ avoir concertées pour faire fortir les
„ Troupes Russiennes du Duché de Meck-
„ lenbourg, Sa Majesté l'a fait en quali-
„ té d'Electeur & de Prince de l'Empire.
„ Je suis persuadé que tous les Membres
„ de cette Chambre m'accorderont, qu'on
„ n'a jamais entendu que la Dignité de
„ Roi de la Grande-Bretagne dût lier les
„ mains du Roi par rapport à ses inté-
„ rêts en Allemagne, & en qualité de
„ Prince de l'Empire. Je prie encore ces
„ Messieurs de considérer, que long-tems
„ avant que Sa Majesté montât sur le
„ Trône, la Grande-Bretagne étoit dans
„ une union très-étroite avec l'Empereur
„ & l'Empire; de sorte que si, en vertu
„ des anciennes Alliances, l'Empereur
„ demandoit à la Grande-Bretagne d'em-
„ ployer auprès du Czar les instances
„ que Sa Majesté y a employées en qua-
„ lité

„ lité d'Electeur, on ne pourroit pas se
 „ dispenser d'accorder une demande si
 „ juste.

„ Par rapport à la Suede, la conduite
 „ du Roi est non seulement irréprochable,
 „ mais digne des plus grandes louanges.
 „ Sous le Règne de la feue Reine on tra-
 „ vailla à procurer une Neutralité dans
 „ le Nord, par laquelle le Roi de Suede
 „ auroit pû conserver ce qu'il possédoit
 „ en Allemagne. La Régence de Stock-
 „ holm goûta cette ouverture, mais le
 „ Roi la rejetta avec hauteur & avec un
 „ souverain mépris, déclarant qu'il regar-
 „ deroit comme ses ennemis, tous ceux
 „ qui voudroient exiger de lui une pa-
 „ reille neutralité. Durant le cours
 „ de cette Négociation le Roi, alors
 „ Electeur de Hannovre, employa tous
 „ ses bons offices en faveur de la Suede.
 „ Tout cela ayant été sans effet par l'ob-
 „ stination du Roi de Suede, & le Roi
 „ de Danemarck ayant reconquis les Du-
 „ chez de Bremen & de Verden, Sa Ma-
 „ jesté, en qualité d'Electeur de Hanno-
 „ vre, les achetta de son propre argent:
 „ & quoiqu'elle n'ait jamais pensé à
 „ engager l'Angleterre dans aucune guer-
 „ re pour soutenir cette acquisition; ce-
 „ pendant, si l'on veut se donner la pei-
 „ ne de jeter les yeux sur la Carte pour
 „ voir où Bremen & Verden sont situez,
 „ je me flatte qu'on ne fera pas indiffé-

„ rent par rapport au possesseur de ces
 „ Duchez, & qu'on m'accordera, qu'il
 „ vaut infiniment mieux, pour l'intérêt
 „ de la Grande-Bretagne, qu'ils soient
 „ entre les mains du Roi, que s'ils étoient
 „ entre les mains du Czar, qui ne donne
 „ déjà que trop de jalousie à l'Empire; ou
 „ du Roi de Suede, qui a voulu exciter
 „ une nouvelle Revolte dans ce pais, &
 „ qui donne retraite dans ses Etats à nos
 „ Rebelles fugitifs.

Mr. *Jean Smith* * répondit au Général
Stanhope, mais sans vouloir examiner en
 détail la conduite des Ministres par rap-
 port aux Affaires étrangères, il se con-
 tenta de la censurer par rapport aux
 Affaires domestiques. „ N'étoit-ce pas
 „ une faute, dit-il, de n'avoir pas sçu
 „ conserver la paix au dedans du pais,
 „ après que Sa Majesté fut montée sur le
 „ Trône avec des acclamations de joye
 „ universelles, & avec l'applaudissement
 „ de tous ses sujets? Lorsque la Rebel-
 „ lion commença, n'étoit-ce pas une
 „ faute de n'avoir pas publié une Pro-
 „ clamation, pour offrir le pardon à tous
 „ ceux qui s'en retourneroient tranquille-
 „ ment chez eux, comme cela avoit été
 „ prati-

* Un des Receveurs de l'Echiquier Il avoit été Orateur de la Chambre-Basse dans le Parlement qui fut choisi en 1707.

„ pratiqué dans d'autres occasions? N'é-
 „ toit-ce pas une faute, après que la
 „ Revolte fut appaisée, & que les prin-
 „ cipaux Auteurs en eurent été pour-
 „ suivis & punis, d'entretenir les animo-
 „ sitez, & de pousser les gens au defes-
 „ poir, en ne passant pas un Acte de
 „ Grace & de pardon général, en tenant
 „ tant de gens dans une ennuyeuse & dure
 „ prison, & en pardonnant à quelques-
 „ uns, sans leur laisser les moyens de vi-
 „ vre? N'est-ce pas une faute, de ne
 „ pas se fier à une *Vote* ou Résolution
 „ du Parlement d'exécuter tous les en-
 „ gagemens dans lesquels le Roi jugera
 „ à propos d'entrer; & au lieu de cela,
 „ d'insister qu'on accorde un subside d'une
 „ manière si opposée aux formes Parle-
 „ mentaires? N'est-ce pas une faute de
 „ se saisir de cette occasion pour exci-
 „ ter des divisions, & pour rendre sus-
 „ pects plusieurs des plus zèlez parti-
 „ sans du Roi? En un mot, n'est-ce pas
 „ une faute de former des partis & des
 „ cabales, afin de faire proposer & pas-
 „ ser un Bill pour casser l'Acte contre la
 „ Conformité occasionelle *?

Le

* On sçavoit que c'étoit-là le dessein de la
 Cour. Et le Dr. *Hoadley*, Evêque de Bangor,
 avoit fait devant le Roi un Sermon sur ce Tex-
 te: *Mon Règne n'est pas de ce monde*; afin de

Le Général *Stanhope* repliqua, qu'il avoit eu l'honneur de servir le Roi depuis son heureux avènement à la Couronne; mais que, comme il y avoit d'autres gens, dont les uns avoient des Emplois & les autres les avoient resignez, qui avoient eu plus de part que lui dans l'Administration des Affaires, il leur laissoit le soin de se justifier eux-mêmes: qu'il vouloit cependant répondre à un article essentiel, en assurant le Committé, qu'il y avoit déjà quelque tems que le Roi lui avoit commandé de dresser un Acte d'Amnistie.

Mr. *Barrington Shute*, Député de *Berwick*, parla de cette manière: „ Il est
 „ vrai que le Roi monta sur le Trône
 „ avec des acclamations de joye de
 „ presque tous ses sujets: mais le mécon-
 „ tentement qui parut peu de tems après,
 „ ne fut pas cause par la mauvaise condui-
 „ te des Ministres, mais par le ressentiment
 „ de quelques personnes à qui on avoit
 „ ôté de grands Emplois: Cependant Sa
 „ Majesté, dans les changemens qu'elle
 „ fit alors, suivit les régles de la Pru-
 „ dence, de la Justice & de la Reconnois-
 „ sance; puisqu'elle avança ceux qui,
 „ dans

montrer que le Souverain n'a aucun Droit sur la Conscience des hommes, & que les erreurs dans lesquelles ils sont, ne doivent point les priver des avantages auxquels la Naissance leur donne droit, en qualité de Citoyens de l'Etat.

„ dans les tems les plus difficiles, avoient
 „ donné des preuves incontestables de
 „ leur attachement & de leur zèle pour
 „ la Maison de Hannover; à la place de
 „ ceux qui, sous le Règne précédent, a-
 „ voient été elevez aux Emplois, comme
 „ les Instrumens les plus propres à ren-
 „ verser la Succession Protestante, & qui se
 „ sont depuis revoltez ouvertement con-
 „ tre le Roi. Les autres fautes dont on
 „ accuse les Ministres peuvent se reduire
 „ à deux: 1. De n'avoir pas fait passer un
 „ Acte d'Amnistie; 2. De vouloir casser
 „ l'Acte de la *Conformité occasionelle*. A
 „ l'égard du premier point, il y a eu des
 „ sentimens différens là-dessus: & vû l'es-
 „ prit inquiet & remuant du parti mé-
 „ content, il est difficile de décider, si
 „ une Amnistie seroit un moyen propre
 „ à les ramener; puisqu'il est manifeste
 „ qu'on s'est moqué des exemples réitez
 „ de clémence que Sa Majesté a donnez
 „ depuis son avènement à la Couronne,
 „ & qu'on en a même abusé. Pour ce
 „ qui est de l'Abolition de l'Acte contre
 „ les *Non-Conformistes*, rien, à mon avis,
 „ n'est plus juste ni plus raisonnable: &
 „ je ne sçaurois assez m'étonner, qu'un
 „ Gentilhomme *, à qui on avoit ôté
 „ son Emploi sous le dernier Règne, &
 „ à qui on l'a rendu sous celui-ci, puisse re-

„ gar-

* Il veut parler de Mr. Jean Smith.

„ garder comme des fautes, d'un côté,
 „ de n'avoir pas accordé une Amnistie
 „ aux Ennemis declarez du Roi, & de
 „ l'autre, de vouloir contenter ses véri-
 „ tables amis.

Mr. *Smith* répondit, qu'il avoit toujourns été d'avis qu'il falloit accorder la liberté de Conscience aux Non-Conformistes; qu'il avoit même voté contre le Bill de la *Conformité Occasionelle*; mais que cet Acte ayant passé en Loi; il ne croyoit pas qu'on pût le casser, sans causer de grands troubles dans l'Etat.

Mr. *Tonge* * dit, que quelques jours auparavant il s'étoit déclaré contre la Proposition d'accorder un subside suivant le Message du Roi, parce qu'il croyoit que cela étoit contre les formes Parlementaires: qu'il étoit alors d'avis, qu'il falloit présenter une Adresse à Sa Majesté, pour la prier d'entrer dans les Engagemens qu'elle jugeroit à propos, & l'assurer que les Communes la soutiendroient: mais que, puisque les Membres étoient convenus à la pluralité des voix d'accorder un Subside, ils s'étoient mis par-là dans la nécessité, ou d'accorder la somme que l'on demandoit pour l'affaire en question, ou de dire au Roi qu'il falloit abandonner

* Un des Commissaires nommez pour régler ce qui étoit dû à l'Armée.

ner cette affaire , quoiqu'en accordant le Subside on l'eût en quelque sorte jugé nécessaire. *Mr. Gould*, & même *Mr. Walpole* s'étant déclarez pour la somme de 250000. Livres qu'on demandoit , elle fut accordée sans que la Chambre se divisât.

Il y eut encore dans cette Session un assez grand Debat sur un sujet bien particulier. Le 12. de Mai, *Mr. le Chevalier Guillaume Windham* proposa de prier le *Dr. Snape* de prêcher devant la Chambre dans l'Eglise de *Ste. Marguerite* le 29. du même mois, jour de la Restauration de *Charles II.* Il fut secondé par *Mr. Skippen*, & par tous les Membres qui avoient depuis peu resigné leurs Emplois. *Mr. Horace Walpole* dit , que ce n'étoit pas la coûtume de refuser un homme, qu'un Membre de la Chambre avoit jugé à propos de nommer ; & que *Mr. Snape* étoit non seulement un homme de mérite & d'un grand sçavoir, mais qu'il avoit aussi l'honneur d'être un des Chapelains du Roi. *Mr. Robert Walpole* ajouta, qu'il sçavoit que le *Dr. Snape* étoit sçavant & honnête homme ; qu'il lui avoit non seulement confié l'éducation de ses propres Enfans , mais qu'il l'avoit aussi recommandé au Duc de *Devonshire* & à *Mylord Townshend* , qui lui avoient confié leurs Fils.

Mr. Lechmere dit là-dessus , qu'il ne pouvoit que s'étonner de voir, qu'un Membre
bre

306 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
bre qui avoit été un des Commissaires
nommez pour poursuivre le Docteur *Sacheverel*,
parlât maintenant en faveur d'un
Théologien qui avoit soutenu le même sys-
tème d'obéissance passive & de non-résistance,
pour lequel l'autre avoit été poursuivi,
& qui avoit attaqué depuis peu un zélé
défenseur de la Revolution & de la Suc-
cession Protestante. Mr. *Aislaby* répondit
à cela, qu'il avoit donné sa voix au Dr.
Snape, parce qu'il le croyoit sçavant &
honnête homme. „ Pour ce qui est d'avoir
„ écrit contre le Sermon de l'Evêque de
„ *Bangor*, ajouta-t-il, je ne crois pas que
„ ce soit-là une raison suffisante pour lui
„ refuser de prêcher devant la Chambre:
„ ce seroit juger d'avance une Dispute,
„ dont la connoissance ne nous apar-
„ tient pas proprement”. Mr. *Hungerford*
parla aussi en faveur de Mr. *Snape*; & il
dit, que si la Cour ne s'en étoit pas mêlée,
le Docteur auroit fait voir bien du païs
à l'Evêque: mais que le Roi ayant ordon-
né à ses Ministres de licentier une partie
de l'Armée, ils avoient par méprise li-
centié la Convocation. Il fut donc ré-
solu à la pluralité de 141. voix contre 131.
que l'on prieroit Mr. *Snape* de prêcher
devant la Chambre.

Le Parlement ayant été prorogé, se ras-
sembla le 21. de Novembre 1717. & le 4.
de Décembre on proposa d'accorder un
Subside pour l'entretien de l'Armée. Mr.
Ship-

Shippen fut un de ceux qui se declarerent le plus fortement contre cette Proposition ; le discours qu'il fit à cette occasion mérite qu'on le rapporte presque tout entier. Voici à-peu-près comment il s'exprima.

„ Ce qui a été avancé en faveur de la
 „ Proposition qu'on vient de faire, peut
 „ se réduire à ces deux articles: 1. Que
 „ le seul danger qu'il y a à continuer
 „ l'Armée, c'est la dépense qu'il en coûte
 „ à l'Etat. 2. Que nous devons consentir
 „ au nombre des Troupes que l'on pro-
 „ pose, parce que c'est le Roi qui les
 „ demande, & qu'il est le meilleur juge
 „ de ce qui est nécessaire pour le bien de
 „ l'Etat.

„ Je n'objecterai point contre le pre-
 „ mier Article, qu'il est équivoque, &
 „ qu'il est difficile de comprendre ce
 „ qu'on veut dire par le danger de la dé-
 „ pense. Car quoique la dépense soit un
 „ sujet qui mérite certainement toute
 „ l'attention de cette Chambre, qui est
 „ obligée de disposer de l'argent du pu-
 „ blic avec toute la frugalité possible ;
 „ cependant ce n'est-là ni le seul, ni le
 „ principal argument qu'on puisse alleguer
 „ contre des Troupes réglées, entrete-
 „ nues en tems de paix. Le principal
 „ argument, s'il m'est permis de le dire,
 „ c'est que le pouvoir Civil, & le pou-
 „ voir Militaire ne sçauroient subsister
 „ long-

„ long-tems ensemble; & que des Trou-
 „ pes réglées, entretenues en tems de
 „ paix, empêcheront nécessairement l'ex-
 „ écution des Loix de l'Etat. Il me pa-
 „ roît donc fort étrange que la dépense
 „ de l'Armée soit regardée comme le seul
 „ inconvenient, & cela par un homme *
 „ que sa profession, & le poste qu'il occu-
 „ pe, obligent à prendre la défense des
 „ Loix; & que l'on presse une pareille
 „ raison dans un lieu comme celui-ci, où
 „ l'on a accordé de si bonne grace tant
 „ de Millions pour maintenir les Loix.

„ La seconde raison n'est pas plus con-
 „ cluante que la première, comme je me
 „ flatte de le montrer dans la suite de
 „ ce Discours

„ Ce que nous avons à examiner main-
 „ tenant, c'est, s'il y a quelques raisons,
 „ qui, vû les circonstances où nous nous
 „ trouvons, doivent nous déterminer au-
 „ delà de seize-mille hommes, avec des
 „ Officiers pour presque le double de ce
 „ nombre: & si, posé que nous les en-
 „ tretenions, nous agirions (ainsi que Sa
 „ Majesté souhaite que nous le fassions)
 „ conformément à la Constitution de cet
 „ Etat, & par consequent suivant les prin-
 „ cipes sur lesquels le Gouvernement du
 „ Roi est fondé.

„ Or,

* Mr. le Chevalier *Joseph Fekyl*, alors Chef de
 Justice de Chester, & ensuite Maître des Rolles.

„ Or, suivant cette liberté de parler,
 „ à laquelle nous avons tous droit, je
 „ demande qu'il me soit permis de dire
 „ ce que je pense. Il me semble qu'il est
 „ si peu nécessaire pour notre protection
 „ d'entretenir le nombre de Troupes que
 „ l'on propose, qu'au contraire cela sera
 „ incompatible avec notre sûreté, &
 „ un fardeau excessif, que les bons sujets
 „ de Sa Majesté ne pourront pas porter.
 „ Et je ne crois pas qu'il soit possible d'al-
 „ leguer aucun argument, au moins suis-
 „ je assuré qu'on n'en a point allegué,
 „ qui puisse engager une Chambre des
 „ Communes, dans un tems où, à l'ex-
 „ ception de quelques animositez domesti-
 „ ques, nous jouissons d'une profonde
 „ paix, à se soumettre à une chose, que
 „ chaque Membre, chaque amateur de
 „ la Liberté, ne peut regarder que comme
 „ un grief, & un grief auquel on ne
 „ doit jamais se soumettre que dans les
 „ circonstances les plus déplorables &
 „ les plus desespérées, où on ne le choi-
 „ sit encore que comme un moindre mal.
 „ Je sçais que ces assertions contredi-
 „ sent ce qui est avancé dans le second
 „ paragraphe de la Harangue de Sa Ma-
 „ jesté * ; mais nous devons regarder
 „ cette

* Le Roi y disoit, qu'il avoit réduit ses Trou-
 pes à un nombre qui ne pouvoit point être à
 charge à ses Sujets.

„ cette Harangue comme un Ouvrage
 „ des Ministres ; de sorte qu'il nous est
 „ permis d'en examiner toutes les Pro-
 „ positions, principalement *celles qui pa-*
 „ *roissent ajustées au Meridien de l'Allemagne,*
 „ *plutôt qu'à celui de la Grande-Bretagne.*

„ *Le seul malheur du Règne de Sa Majesté,*
 „ *c'est qu'elle n'est instruite, ni de notre langue,*
 „ *ni de notre Constitution : C'est pourquoi*
 „ il est du devoir des Ministres Anglois
 „ de l'informer, que notre Gouverne-
 „ ment n'est point établi sur les mêmes
 „ fondemens que celui des Etats qu'elle
 „ possède en Allemagne, où, par leur
 „ situation, & par la forme du Gouver-
 „ nement, on est obligé de tenir des
 „ Troupes réglées en tems de paix. Et l'on
 „ ne doit point du tout s'étonner, que le
 „ Roi, qui a passé la plus grande partie
 „ de sa vie en Allemagne, croye que seize-
 „ mille, ou même trente-deux mille hom-
 „ mes puissent être entretenus par une
 „ Nation aussi riche & aussi puissante que
 „ celle-ci, sans que le peuple en soit foulé.
 „ Mais lorsqu'il viendra à comprendre,
 „ que même le plus petit nombre de
 „ Troupes réglées tenues sur pied en tems
 „ de paix, ruineroit la tranquillité & la
 „ sureté de son peuple, pour lequel il
 „ témoigne de si tendres égards, il sera
 „ sans doute convaincu que ceux-là agif-
 „ sent le plus conformément à leur de-
 „ voir & à ses intérêts, qui, comme de

„ véritables fujets de la Grande-Bretagne
 „ fe déclarent contre l'entretien d'un
 „ plus grand nombre de troupes , que ce
 „ qui a été jugé & Trouvé fuffifant dans
 „ les mêmes circonftances , pour foute-
 „ nir la Couronne , & maintenir la fu-
 „ reté de l'Etat.

„ Je ne comprends donc pas comment
 „ on peut fe perfuader , que ce feroit ren-
 „ dre fervice au Roi que d'accorder une
 „ demande fi extraordinaire ; car cela
 „ fuppofe non feulement de la méfiance ,
 „ mais même de la foibleffe dans le Gou-
 „ vernement ; comme fi on ne pouvoit
 „ compter ni fur l'affection du peuple
 „ au dedans , ni fur nos Alliez au dehors ;
 „ ce qui eft une pensée fi injurieuſe au
 „ Roi , & fi contraire à ce qu'il a folem-
 „ nellement déclaré de deſſus fon Trône ,
 „ que perſonne n'oſeroit avancer rien
 „ de ſemblable ouvertement dans cette
 „ Chambre , ni ailleurs ; cependant , fi
 „ j'oſe le dire , tout cela eft renfermé
 „ dans la Propoſition qu'on a faite. Il
 „ eft vrai que rien ne ſçauroit aliéner du
 „ Roi les cœurs de ſes fujets : mais de
 „ ſemblables entrepriſes ſe font autrefois
 „ trouvées fatales à des Princes d'une
 „ ſageſſe & d'une vertu moins conſom-
 „ mées. Et il ne faut pas ſ'imaginer que
 „ le même grief ne ſoit pas également
 „ dangereux ſous un bon Prince que ſous
 „ un mauvais : Il l'eſt quelquefois da-

„ vantage, parce qu'on s'y attend moins,
 „ & qu'on est moins sur iés gardes.

„ Sa Majesté a eu la bonté de dire, que
 „ ce Parlement, dans les Sessions préce-
 „ dentes, s'est distingué par un grand
 „ zèle pour le bien public; sans doute
 „ qu'elle n'aura pas lieu de penser que
 „ ce zèle soit diminué maintenant, si dans
 „ cette occasion le sort de quelques au-
 „ tres Nations nous sert d'avertissement;
 „ si nous croyons que d'entretenir plus
 „ de Troupes réglées qu'il n'est absolu-
 „ ment nécessaire, soit une experience
 „ trop dangereuse pour être souvent
 „ réitérée.

„ Que l'on parcoure toute l'Europe,
 „ & l'on trouvera que c'est par cette mé-
 „ thode même que quelques-uns des Peu-
 „ ples les plus braves & les plus libres
 „ ont perdu leur Liberté. On verra que
 „ les Magistrats Civils ont de tems à autre
 „ été persuadés par de prétendues néces-
 „ sitez à accorder & à entretenir des
 „ Troupes réglées en tems de paix: ils
 „ croyoient d'abord, ou on leur faisoit
 „ accroire, que ces Troupes n'étoient
 „ destinées qu'à fortifier leur autorité, à
 „ leur assurer la jouissance de tous leurs
 „ Droits religieux & civils; à observer
 „ les desseins ambitieux des Nations voi-
 „ sines, & à préserver la Balance de l'au-
 „ torité. Intentions glorieuses, si elles
 „ avoient été bien réelles! Mais quoique
 „ les

„ les Magistrats Civils eussent employé
 „ toutes les précautions possibles, quoi-
 „ qu'en établissant ces Troupes ils eussent
 „ stipulé expressement, qu'elles seroient
 „ licentiées dès que l'occasion pour la-
 „ quelle on les avoit levées n'auroit
 „ plus lieu; ils s'apperçurent cependant
 „ trop tard, que cette condition n'étoit
 „ point obligatoire; qu'ils avoient érigé
 „ un pouvoir supérieur à eux-mêmes;
 „ que la Soldatesque ayant goûté une fois
 „ les douceurs de l'autorité, ne veut plus
 „ s'en dessaisir; & que leurs Princes mê-
 „ mes, après qu'on leur avoit fait ces
 „ concessions pour un tems seulement,
 „ commençoient à penser qu'il étoit plus
 „ aisé & plus commode de gouverner
 „ par le moyen d'une Armée, que d'être
 „ lié & gêné par les Loix du pais. Main-
 „ tenant ces peuples portent la chaîne
 „ qu'ils se sont eux-mêmes mise autour du
 „ col; ils déplorent la perte de cette Li-
 „ berté qu'ils ont malheureusement con-
 „ senti à miner, & qui n'auroit jamais
 „ pû être minée sans leur consentement.
 „ Mais qu'est-il besoin d'aller cher-
 „ cher sur ce sujet des raisons chez les
 „ Nations voisines? La nôtre propre con-
 „ noît trop bien ce que peuvent produire
 „ des Troupes réglées en tems de paix,
 „ pour n'en pas appréhender tout, quel-
 „ que spécieux prétexte qu'on allegue
 „ pour les entretenir. Ce seroit abuser

„ de votre patience, que d'entrer ici dans
 „ le détail des malheurs que la Nation
 „ a souffert par-là: je ne veux donc point
 „ remonter jusques aux Régnes passez;
 „ mais je ne sçaurois m'empêcher de re-
 „ marquer. . . . que ce fut-là le grand
 „ grief dont on s'étoit plaint dans la
 „ Declaration des *Droits du Peuple* *, &
 „ dont la Revolution devoit nous deli-
 „ vrer. Le Roi *Guillaume* lui-même ne
 „ put obtenir après la paix de Ryswik
 „ que dix-mille hommes, quoiqu'il eût
 „ en tête un Prince plus entreprenant &
 „ plus puissant qu'aucun qu'il y ait main-
 „ tenant en Europe. . . . D'ailleurs on
 „ declare tous les ans dans l'Acte qui
 „ régle la Discipline de l'Armée, qu'il est
 „ contre les Loix de conserver des Trou-
 „ pes réglées en tems de paix: & com-
 „ me une des fins de la Revolution étoit
 „ de nous en delivrer, il est certain aussi,
 „ qu'entre les glorieux avantages qu'on
 „ s'est proposé par l'Acte de Succession,
 „ celui d'être préservé pour jamais de
 „ toute entreprise pareille, est un des plus
 „ considerables.

„ On a avancé que le consentement
 „ du Parlement concilie tout; . . . &
 „ je sçais que dans la Declaration des
 „ Droits,

* En Anglois, *the Bill of Rigths*. Voyez-la
 dans Rapin, *Tome X. pag. 192, & suiv.*

„ Droits, & dans l'Acte touchant l'Ar-
„ mée il est dit, qu'entretenir des Trou-
„ pes réglées en tems de paix n'est con-
„ tre les Loix, que lorsque cela se fait
„ sans le consentement du Parlement.
„ Mais cela n'affoiblit point mon raison-
„ nement par rapport aux inconveniens
„ & à l'oppression dont j'ai parlé: Car
„ quoique dans ces Actes declaratoires
„ le Parlement ne semble établir ses
„ Droits que contre les usurpations de
„ la Couronne, de la part de laquelle de
„ pareilles oppressions paroissent plus à
„ craindre que de la part des Représen-
„ tans du Peuple, cependant le con-
„ sentement du Parlement ne change
„ point la nature des choses, & ne sçau-
„ roit empêcher que les mêmes causes ne
„ produisent les mêmes effets. Une Ar-
„ mée, quoiqu'entretenuë du consente-
„ ment du Parlement, connoitra bientôt,
„ comme toute autre Armée, ses pro-
„ pres forces: elle mettra en usage ce
„ que le sentiment de sa propre conser-
„ vation lui suggerera, elle se résoudra
„ à détruire cette autorité qui est in-
„ compatible avec la sienne, plutôt que
„ de souffrir tranquillement qu'on la con-
„ gedie. Une Armée, quoiqu'entretenuë
„ avec le consentement du Parlement,
„ sera aisément disposée à commettre des
„ outrages & des desordres dans le pais,
„ lorsqu'elle n'aura point d'ennemis étran-

„ gers à combattre. Je fouhaite qu'on
 „ n'ait pas fait quelque chose de sembla-
 „ ble l'année passée; je fouhaite qu'il ne
 „ nous vienne point de plaintes de la
 „ part de quelques-unes de nos Corpo-
 „ rations les plus considerables qui dé-
 „ putent au Parlement; je fouhaite, dis-
 „ je, qu'on ne se plaigne pas que les
 „ Soldats ont prétendu vivre à discre-
 „ tion, & qu'ils ont insulté les princi-
 „ paux Magistrats, pour avoir voulu
 „ exercer l'autorité que nous leur avons
 „ confiée, & redresser les griefs des
 „ pauvres Cabaretiers, & des autres ha-
 „ bitans. Bien plus; tant s'en faut que
 „ le consentement du Parlement change
 „ le genie & l'inclination d'une Armée,
 „ qu'une Armée Parlementaire, com-
 „ posée à-peu-près du même nombre de
 „ Soldats que l'on demande à présent,
 „ commit de plus grands maux, & porta
 „ de plus terribles coups à la Constitu-
 „ tion de l'Etat, qu'aucune Armée Roya-
 „ le ait jamais fait; & cette Armée étoit
 „ la créature d'un Parlement qui s'étoit
 „ établi lui-même. Mais quand même on
 „ accorderoit, que le consentement du
 „ Parlement peut rendre une Armée plus
 „ traitable & plus docile qu'elle ne le
 „ seroit sans cela, je ne crois pas cepen-
 „ dant qu'il soit à propos qu'un Parle-
 „ ment, qui veut agir d'une manière rai-
 „ sonnable, & conformément aux princi-
 „ pes

„ pes sur lesquels son propre pouvoir &
 „ le Gouvernement du Roi sont établis,
 „ familiarise cette Nation avec une force
 „ militaire. Car le nom seul d'une Armée,
 „ & la terreur qu'il inspire, suffiroit, sans
 „ autre oppression, pour abbattre le cou-
 „ rage du peuple, pour éteindre l'amour
 „ de la Liberté, & pour porter les hom-
 „ mes à acquiescer bassement & indigne-
 „ ment à l'esclavage.

„ Nous avons d'ja suspendu quelques
 „ Loix, nous en avons aboli d'autres
 „ par complaisance pour les besoins des
 „ Ministres. Mais, je vous conjure, n'al-
 „ lons pas plus loin, ne continuons pas à
 „ entretenir l'Armée, ou la plus grande
 „ partie de l'Armée: car aussi long-tems
 „ qu'elle sera sur pied, la Constitution
 „ de l'Etat sera suspendue, ou du moins
 „ à la merci de ceux que nous armerons
 „ contre elle.

Plusieurs Membres de la Chambre fu-
 rent choquez de quelques expressions de
 Mr. *Shippen*; ce sont celles que nous avons
 marquées ci-dessus en Italiques. Mr.
Lechmere en particulier, qui les avoit mi-
 ses par écrit pendant que Mr. *Shippen*
 les prononçoit, dit, que c'étoit une In-
 vective scandaleuse contre le Roi & con-
 tre son Gouvernement, & que la Cham-
 bre ne devoit pas les laisser passer sans
 en témoigner la plus grande indignation;
 c'est pourquoi il proposa, que celui qui

318 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
avoit prononcé ces paroles fût envoyé
à la Tour. Mr. *Lechmere* fut secondé par
Mr. *Spencer Cooper* *, le Chevalier *Joseph*
Jekyll, & quelques autres. Surquoy Mr.
Walpole dit, que si les paroles en question
avoient été véritablement prononcées par
le Membre qu'on en accusoit, la Tour
seroit une punition trop légère pour son
imprudence : mais que, comme ce qu'il
avoit dit dans la chaleur du Discours
pouvoit avoir été mal-entendu, il étoit
d'avis qu'on lui laissât la liberté de s'ex-
pliquer. Quelques autres Membres par-
lerent aussi en faveur de Mr. *Shippen*, afin
de lui donner occasion de se retracter,
ou d'excuser ce qu'il avoit dit. Mais
comme il ne jugea pas à propos de le
faire, il s'éleva un Debat, pour sçavoir
si les paroles mises par écrit étoient préci-
sément celles qu'il avoit prononcées :
Quelqu'un insinua, qu'il n'y avoit point
d'exemple qu'on eût censuré un Mem-
bre pour des paroles prononcées en grand
Committé : mais le Chevalier *Charles Hot-*
ham † en produisit : enfin Mr. *Shippen*
ayant soutenu ce qu'il avoit dit, la Cham-
bre décida à la pluralité des voix, qu'il
avoit

* Il avoit été fait Chef de Justice de Chester le 30. de Mai 1717. à la place du Chevalier *Joseph Jekyll*, qui avoit été fait Maître des Rolles le 27. du même mois.

† Fait Colonel de Dragons le 18. Juillet, 1717.

avoit prononcé les paroles qu'on avoit mises par écrit ; qu'elles étoient injurieufes au Roi, & attaquoient injuftement fa Perfonne & fon Gouvernement, & que pour cette offence Mr. *Shippen* fût envoye prifonnier à la Tour de Londres.

Il y eut le lendemain encore quelque Debat au fujet de l'Armée ; mais la Cour ne laiffa pas de l'emporter.

Nous continuerons dans les Journaux fuivans à rendre compte de ces Debats. Nous ajouterons feulement ici, que la Collection en neuf Volumes fe trouve maintenant augmentée de cinq, qui contiennent les Debats des deux Chambres jufques à l'an 1737. incluſivement. Mais qu'il nous foit permis de relever une faute qui eſt echapée aux ſçavans Auteurs de la *Bibliothèque Raiſonnée*, ou plutôt au Correfpondant qui leur fournit les Nouvelles Littéraires de ce païs. Il dit *, que „ la *Chambre des Communes* en a defap- „ prouvé l'Impreſſion (*des Debats*) & a „ fait mettre le Libraire en priſon, pour „ le punir d'avoir ofé publier *des Extraits* „ de ſes *Journaux* “.

Premièrement, ce n'eſt pas la Chambre des Communes, mais celle des Seigneurs qui a fait mettre le Libraire *Torbuck* en priſon.

En

* Biblioth. Raiſonn. Tom. XXVI, 2. Partie, pag. 470.

En second lieu, les Debats ne contiennent pas des Extraits des Journaux du Parlement; car les Discours qui se font dans l'une ou l'autre Chambre pour ou contre les sujets qui y sont proposez, ne sont point couchez sur les Journaux.

A R T I C L E V.

Académiques de Ciceron, avec le Texte Latin de l' Edition de Cambridge, &c. Second Extrait.

DANS le premier Extrait de cet Ouvrage on n'a indiqué qu'un petit nombre de remarques sur le premier Livre, qui est fort court; ainsi, pour garder les proportions, étendons-nous un peu davantage sur le second: nous y trouverons assez de matière pour amuser pendant quelques momens ceux qui aiment la Littérature. Mais commençons par examiner un Article de *l'Huetiana* qui traite de la Critique, & de l'abus qu'on en a fait: c'est à la page 295. de l' Edition de Hollande.

Mr. *Huet* convient que la Critique est un Art; il en fait même l'histoire: il dit qu'il a été en usage chez les Grecs & chez les Romains; que *Ciceron* & *Aristote* ne l'ont pas dédaigné: celui-ci à l'égard d'*Homere*, & l'autre par rapport au Poëme de *Lucrèce*. Il avouë même que cet
Art

Art redévinrent nécessaire dès la renaissance des belles-Lettres : & il a raison assurément ; car il n'y avoit pas moyen de s'en fier ni aux MSS. d'alors, ni aux premières Editions. Il ajoute, que ce fut en les corrigeant que les *Politiens*, les *Scaligers*, les *Murets*, les *Gruters*, les *Saumaises*, & après eux les *Voffius* & les *Heinsius*, devinrent de leurs jours les *Princes des belles-Lettres*. Il donne encore pour modèle d'un sage Critique, JEAN-FRÉDÉRIC GRONOVIVS, dont il vante la sagesse & la modestie, autant que la pénétration & la sagacité. Tout cela est fort bien jusques-là. „ Mais „ ce travail, continue-t-il, quoique nécessaire dans l'usage des Lettres anciennes, m'a toujours paru *bas & peu digne* de l'estime qu'il s'est attiré & de l'application d'un Esprit noble & élevé. Je „ n'ai jamais fait grand *cas* de cette étude, „ qui fait consister le *souverain degré* de „ l'érudition dans des *conjectures hazardées* sur quelques mots mal entendus, „ ou dans le changement de quelques „ lettres mal arrangées. J'appelle ces „ Critiques les *Sarcleurs* du champ de la „ Littérature. Que si je me trouve quelquefois obligé d'être *Sarcleur* de mon „ propre fonds, je veux que la culture „ que j'y donne m'en fasse manger les „ fruits.

Si cet Art étoit nécessaire dans l'usage des Lettres anciennes, s'il l'étoit encore pen-

pendant l'enfance de l'Imprimerie, pour-
 quoi seroit-il devenu bas aujourd'hui ?
 Tout au plus il seroit devenu inutile. En-
 core faudroit-il pour cela que tout fût
 fait, & qu'il n'y eût plus rien à glaner
 dans le vaste champ de la Critique. Pour
 ne rien dire ici du Vieux Testament, les
 MSS. du Nouveau sont-ils donc si unani-
 mes, ou si épurez, qu'il n'y ait plus de
 doutes sur les vraies leçons ? Cette va-
 rieté des différens *Copistes* prouve-t-elle
 leur inspiration ? Et l'autorité des *Etiennes*,
 qui ont comme fixé le Texte Grec, est-
 elle suffisante pour nous assurer de la
 bonté de leur choix ? . . . On aura re-
 cours à la *Vulgate* : je le veux : mais le
 Concile de *Trente* qui l'a autorisée dans
 l'usage de l'Eglise, ne l'a pas canonisée :
 D'ailleurs, comment l'accorderons-nous
 avec le Grec dans les passages de la der-
 nière importance ? Car il n'en est pas de
 la *Théologie révélée* comme de la *Théologie*
Naturelle : Celle-ci ne doit être qu'une
 déduction de certains principes généraux,
 qui paroissent évidens à notre esprit :
 mais à l'égard de l'autre, il faut quelque
 chose de plus. Comment déciderons-nous,
 par exemple, du fameux passage de la
 1. Ep. à Tim. Ch. III. v. 16. La *Vulgate*
 porte, *quod manifestatum est in carne* : &
 le MS. d'*Alexandrie*, l'un des plus anciens,
 ΘΣ ἐφανερώθη ἐν σαρκί, *Dieu a été manifesté*
en chair : le caractère, l'encre s'y rap-
 por-

portent : on y lit en lettres quarrées, comme tout le reste ΘΣ, avec la petite ligne au milieu du Θ : il est vrai qu'elle est d'une encre plus noire & visiblement moderne : mais apparemment c'est quelque main étourdie, qui ayant voulu marquer plus fortement ce qui étoit déjà comme effacé, l'a rendu suspect. Mais sans nous arrêter davantage à ces sortes de varietez, que ferons-nous de certains autres passages qui, quoique moins importants, ne laissent pas d'avoir besoin de Critique ? De celui de l'Evangile selon S. Jean, Ch. I. ψ. 16. *De la plénitude duquel nous avons tous reçu grace pour grace : χάρις ἀντὶ χάριτος ?* De celui de l'Ep. aux Gal. Ch. IV. ψ. 25. où il est dit, qu' *Agar se rapporte à Sina, montagne en Arabie ; ce qui ne fait rien, au moins en apparence, au raisonnement de S. Paul ?* De celui de l'Epître à Philemon, ψ. 9. *J'aime mieux, dit-il, vous prier par charité, étant tel que je suis, Paul AVANCÉ EN AGE, & de plus à présent prisonnier pour la cause de J. C ?* On convient, & S. Luc le dit, que S. Paul n'étoit qu'un jeune-homme lorsque S. Etienne souffrit le martyre. Donnons-lui, quand il fut prisonnier à Rome, trente ans de plus. De bonne-foi, est-ce une raison à alleguer, dans le tems qu'il en a tant d'autres & d'un poids bien supérieur ? Le Grec porte, ὡς Παῦλος πρεσβύτερος, après avoir dit τοιοῦτος αὐτὸς, *étant tel.* Ne croiroit-on pas qu'il étoit pour

pour le moins septuagenaire? Cependant l'opinion commune lui donne vingt ans de moins. Si on lisoit en ajoutant une seule lettre, *ὁ Παῦλος πρεσβύτερος*, &c. *Paul Ambassadeur de J. C. & à présent dans les liens*: à la bonne-heure, c'est son stile, & ce stile est très-conforme à la dignité de l'Apostolat. Mr. *Huet* auroit-il regardé cette Critique, qui est d'un excellent homme, comme la production d'un Esprit bas? J'en doute fort: il sçavoit trop bien qu'*Erasme*, beau genie & l'un de ses Héros, étoit d'avis qu'on examinât les MSS. du N.T. sur le même pied que les autres, puisqu'ils avoient passé à-peu-près par les mêmes mains.

Si nous venons aux Auteurs profanes, où l'on peut se donner plus de carrière, Mr. *Huet* croyoit-il qu'il n'y eut plus rien à faire, lui qui a corrigé divers endroits de *Virgile* très-heureusement, plusieurs de l'*Anthologie*, plusieurs de *Manilius* & de quantité d'autres. L'Art en est-il plus ignoble aujourd'hui, sous ombre que les méprises les plus grossières des Copistes ont été indiquées, & qu'il n'en reste que quelques-unes qui ont échappé aux plus clairvoyans? Il me semble au contraire, que l'Art est devenu plus subtil, & par conséquent plus honorable; à moins qu'on ne confonde le métier de Correcteur avec l'emploi d'un véritable Critique. Il donne *Gronovius le Pere* pour

un grand maître dans cet art : & il a raison sans doute. Tous les suffrages sont unanimes là-dessus : mais cela n'a pas empêché que son Petit-fils ne nous ait redonné l'*Abbréviateur de Trogue Pompée*, repurgé de diverses fautes qui y restoient encore, malgré tous les soins de *Vossius* & de *Grévinus*. Après cela, Mr. *Huet* a bonne grace de se jeter sur la *temérité* de certains Critiques & sur leurs *conjectures hazardées* : tout cela est très-condamnable. Mais alors il ne s'agit plus du *bas*, il s'agit du *faux*, qui ne sçauroit s'ajuster avec les régles de l'Art. *F'appelle*, dit-il, *ces Critiques les Sarclours du champ de la Littérature*. Hé bien, si le champ est bien sarclé, il produira plus de fruit, & ce fut par-là qu'un habile Romain se justifia de fortilége contre des voisins fainéans & envieux, qui l'accusoient de fasciner leurs terres au profit de la sienne, quand il fit décharger dans le *Forum* tous ces instrumens d'agriculture qui l'avoient enrichi : *Voilà*, dit-il, *tous mes enchantemens & toutes mes forcellerie* !.. *Que si je me trouve quelquefois obligé de sarcler mon propre fonds, je veux que ma culture m'en fasse manger les fruits*. Ainsi la noblesse & les fruits de l'Art ne sont pas pour tout le monde. Je croyois pourtant que l'Agriculture Littéraire étoit un bien commun, & que tout homme qui a quelque esprit & quelque sça-

326 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
voir, pouvoit, à force d'étudier un Au-
teur & de l'éplucher, en pénétrer le fin
& l'économie, en distinguer le fort & le
foible, & en garder le meilleur pour
son usage. Ainsi la véritable Critique
n'est point essentiellement différente d'u-
ne étude appliquée: *Sarcler* un Auteur,
c'est en cueillir, c'est en manger actuel-
lement le fruit. Mais il est tems de
venir aux *Académiques*.

CHAP. I. *Cicéron* commence ce deu-
xième Livre par l'éloge de *Lucullus*: *Quibus*
temporibus fiorere in foro maxumè potuit,
caruit omninò rebus urbanis: c'est-à-dire,
que dans le tems qu'il auroit pû fleurir
dans le barreau, il se vit obligé de re-
noncer au séjour & aux affaires de la
Capitale. Le sens est clair, & l'Orateur
s'explique lui-même dans la suite, *tota*
florens ætas peregrinata absuit ab oculis fori
& curiæ. Cependant *Gruter* nous don-
ne, comme une trouvaille, une leçon
empruntée d'un vieux MS. *Caruit omninò*
rebus HUMANIS: ut enim URBANUS ad-
modum adolescens & la suite. Mais en adop-
tant cette leçon, il auroit dû l'expliquer:
car où est celui qui comprend ce *caruit*
rebus humanis? Voici apparemment ce que
c'est. La première Edition de *Rome*, qui
est de 1471, porte en autant de lettres,
caruit omninò rebus humanis: ut enim urba-
nis admodum adolescens: & c'est ainsi, je
crois, que *Gruter* aura trouvé dans son MS.

Cet

Cet *urbanis* vraisemblablement avoit été mis en marge comme une correction, a la place d'*humanis*, & un Copiste postérieur l'ayant trouvé-là, l'a remis dans le texte comme il a pû.

*Itaque cum totum iter & navigationem consumpsisset, partim in percunctando à peritis, partim in rebus gestis legendis, in Asiam factus Imperator venit, cum esset Româ profectus rei militaris rudis: c'est-à-dire, qu'étant parti de Rome assez novice dans le métier de la guerre, il prit si bien ses mesures le long de sa route, pour acquérir les connoissances qui lui étoient nécessaires, qu'en arrivant en Asie il se trouva Général. C'est une façon de parler familiere à toutes les langues, pour marquer les progrès rapides d'un bon esprit, lorsqu'il n'est point déplacé. Cependant Mr. Walker, au lieu de *factus*, voudroit qu'on lût *perfectus*: qui a plus de rapport à la capacité dont il s'agit. *Cui non accedo*, dit le Commentateur, *nam satis superque est, eum naturâ, ingenio, studioque factum Imperatorem antequam imperaret.* La perfection est une idée gênante, disoit S. Evremond, si ce n'est pas une belle chimère.*

CHAP. II. Il y avoit des gens à Rome, qui objectoient à Ciceron son amour pour les Livres Grecs; voici de quelle manière il reçoit ce reproche: *Ego autem, cum Græcas litteras M. Catonem in sene-*

328 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
*Etate didicisse acceperim ; P. autem Africani
 historiæ loquantur , in legatione illa nobili ,
 quam ante censuram obiit , Panætium unum
 omninò comitem fuisse ; nec litterarum Græsa-
 rum , nec Philosophiæ jam ullum auctorem
 requiro. Pour moi , dit-il , depuis que
 j'ai sçu que Caton l'ancien commença à
 apprendre le Grec dans sa vieillesse , &
 que le second des Africains , dans cette
 Ambassade fameuse qui précéda sa Cen-
 sure , ne prit avec lui , au rapport de
 nos Annales , que le Philosophe Pané-
 tius , je n'ai plus besoin d'approbateur
 pour justifier mon attachement à l'éru-
 dition Grecque & Philosophique... Il n'y
 a que cet auctorem qui peut faire quel-
 que peine. Voici la note : *Hoc est , fau-
 torem , commendatorem , non scriptorem ,
 ut nuper non nemo de Scipione eodem verba
 Paterculi interpretatus est. Ces paroles
 sont , omnisque doctrinæ & auctor & admi-
 rator. En effet , l'Auteur des Révolutions
 Romaines cite dans sa Dédicace le pas-
 sage de Paterculus , & paroît l'entendre
 comme si le second des Africains eût
 laissé quelques Ouvrages de sa façon.
 Pour excuser en quelque sorte l'Ecrivain
 François , on ne dissimule point ici que
 le sçavant Bentley , dans cet endroit de
 Cicéron , & conséquemment dans celui
 de Paterculus , voudroit qu'on lût fauto-
 rem.**

Quod si cum fungi munere debeamus ,
 non

non modò operam nostram nunquam à populari cœtu removemus , sed ne litteram quidem facimus , nisi forensẽ ; quis reprehendet nostrum otium , qui in eo non modò nosmet ipsos hebescere & languere nolumus , sed etiam ut plurimis proximus enitimur ? Si dans le tems , veut-il dire , que nous étions en charge , nous n'avons jamais soustrait à nos concitoyens , ni le secours de nos conseils , ni celui de nos bons offices , ni même fait un trait de plume (*une panse d'a*) qui n'eût du rapport à nos emplois , qui condamnera à présent notre loisir (c'est-à-dire son séjour à la Campagne) où loin de nous laisser aller à une langueur stupide & hébétée , nous faisons tous nos efforts pour nous rendre utiles à plus de monde ? On voit dans cette Traduction une opposition plus marquée des tems qu'elle ne le paroît dans l'Original ; & voici les raisons que l'Editeur a eues pour la faire sentir : 1. La vérité de l'Histoire , qui est assez connue. 2. Les Editions de Venise , qui portent *debebamus*. 3. L'autorité d'un MS. de Davisius , qui confirme cette leçon. 4. Et enfin un passage parallèle de la 1. Tuscul. ch. 3. *Ut si occupati PROFUIMUS civibus nostris , PROXIMUS etiam , si possimus , otiosi*. De tout cela on conclut , qu'on pourroit lire tout le passage de cette manière : *Quod si , cum fungi munere DEBEBAMUS , non modò operam nostram nunquam à populari cœtu*

330 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
REMOVIMUS, *sed ne litteram quidem
FECIMUS nisi forensem; quis reprehendet
nostrum otium, & le reste, comme il est
plus haut. La même opposition est en-
core plus marquée dans l'exorde du se-
cond Livre des Offices.*

CHAP. III. Quoique les Académiciens
ne reconnussent ni évidence, ni certitu-
de, à parler à la rigueur, ils ne desespé-
roient pourtant pas de la trouver, puis-
qu'ils faisoient profession de la chercher
avec toute l'ardeur imaginable. *Quam-
quam nostra quidem causa facilius est, qui
verum invenire sine ulla contentione volu-
mus, idque summa cura studioque conquirimus.*
Ce passage n'a pas besoin de commentai-
re: seulement on peut avertir, que l'E-
dition de Rome, au lieu de *contentione*, por-
te *contatione*, apparemment pour *cuncta-
tione*, c'est-à-dire sans délai, sans rer-
giverfation, sans mauvaise honte, ou,
comme il s'exprime ailleurs, *sine ulla
dubitatione*, De Nat. Deor. Lib. I. 1. On
ne décide pas; mais cette petite varian-
te auroit dû être conservée.

CHAP. IV. Les remarques de Mr. Du-
rand ne sont pas toutes de pure critique:
Dicam enim non mea, dit le modeste Lu-
cullus, *nec ea in quibus, si vera non fuerint,
vinci me malim, quam vincere.* Première-
ment, il renonce à la gloire de l'inven-
tion, & en second lieu, à celle de la
victoire, supposé que ses raisons ne
soient

soient pas justes. En un mot, il aime mieux être battu, que de triompher dans une mauvaise cause. Sur quoi le Commentateur fait cette remarque, Que si l'honneur du combat est pour le Vainqueur qui démontre la vérité, le profit est pour le vaincu, qui la trouve dans sa propre défaite. *Egregiè*, dit-il, *is enim, qui verum dedit, quod habebat, nihil quidem perdidit, sed nihil sibi lucratus est: qui autem verum, quod quærebat, invenit, is & lucrum fecit & vicit.*

Dans la remarque suivante, la Critique conduit à la Morale. *Luculle*, ayant fait l'éloge d'*Antiochus*, & d'*Heracleite de Tyr*, qui étoit Académicien, rapporte quelque chose de leurs conférences: *Cum quo*, dit-il, *Antiochum sæpe disputantem audiebam, sed utrumque leviter.* C'est la leçon ordinaire, qui n'est pas mauvaise; mais Mr. *Walker* préfère *leniter*: & il a raison sans doute, comme on le voit par le caractère qu'on nous donne ici d'*Antiochus*, dont la douceur étoit admirable: d'ailleurs, les Editions de Rome & de Venise y sont expressees, & outre cela un MS. de la Bibliothèque du Roi. Voici l'exposition de ce *leniter*: *Hoc est, non animosè, aut invidiosè, ut solent disputatores, & ipsi plerumque philosophi; sed animo sedato, & ad verum exquirendum composito.*

Plus bas *Lucullus* ajoute, que ce même *Antiochus*, tout sage & modéré qu'il étoit,

332 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
toit, publia un livre contre *Philon*, qui
avoit prétendu concilier les deux Aca-
démies: *Nec se tenuit, quin contra suum
doctorem librum etiam ederet, qui SOSUS
inscribitur.* Ici, ni les Editions ni les
MSS. ne fournissent aucune lumière.
Seulement il y a des parchemins qui
portent *Solus*; mais le plus grand nom-
bre est pour *Sofus*. Mr. *Davies* avouë,
qu'il ne peut rien faire ni de l'un ni de
l'autre. Mr. *Durand* a été plus heureux.
En parcourant un des volumes de la
Bibliothèque Grecque de Fabricius, (c'est ce-
lui où il traite des *Philosophes Stoïciens*)
il a trouvé un *Sofus*, compatriote &
sans doute contemporain d'*Antiochus*. *E-*
tienne de Byfance nous en instruit. Dans
l'article d'*Ascalon* il observe, que cette
ville a donné la naissance à plusieurs
hommes célèbres, & entr' autres aux
Philosophes suivans: *Antiochus* surnom-
mé le *Cygne*, *Sofus*, *Antibius* & *Eubius*,
tous *Stoïciens illustres*. D'où il est aisé de
conjecturer, que ce fut au Philosophe
Sofus, son compatriote & bon *Stoïcien*,
comme lui, qu'*Antiochus* adressa sa com-
plainte: rien n'étant plus ordinaire en
ce tems-là, que d'intituler ses compo-
sitions du nom de celui à qui on les
dédioit. Mr. d'*Olivet* a indiqué, après
Mr. *Durand*, le même passage de *Fabri-*
cus.

CHAP. VI. Pour faire voir que les
dou-

doutes des anciens Philosophes ne con-
 cluoient pas contre les Dogmatiques,
Lucullus remarque trois choses. 1. Qu'à
 l'égard de *Socrate*, s'il faisoit profession
 de ne rien sçavoir, il ne parloit ainsi que
 par modestie, ou plutôt par ironie con-
 tre les Sophistes; ce qu'on appuye ici du
 témoignage de *Vossius le Pere*. 2. Que par
 rapport à *Platon*, bien loin d'avoir sa-
 pé les principes de la science, il les a
 évidemment supposez. 3. Et qu'enfin à
 l'égard de leurs prédecesseurs, si dans
 cette enfance de la Philosophie ils ont
 connu peu de choses, leur ignorance ne
 porte aucun préjudice aux sçavantes dé-
 couvertes qu'on a faites depuis: *Sed fue-
 rint illa vetera, si vultis incognita, nihilne
 est igitur actum, quod investigata sunt, po-
 steaquam Arcefilas Zenoni, ut putatur, ob-
 trectans. . . . conatus est clarissimis rebus tene-
 bras obducere.* Ce passage ainsi couché
 n'est point intelligible: mais Mr. *Bentley*,
 avec sa pénétration ordinaire, a d'abord
 trouvé la vraie leçon: *Sed fuerint illa Ve-
 teribus, si vultis, incognita; nihilne est igi-
 tur actum? Quot investigata sunt, postea-
 quam* & le reste. Mr. *Durand* félicite d'a-
 bord le Professeur de Cambridge sur cet-
 te espece de divination: *Quid est divinare,
 si hoc non est?* En effet, elle se trouve,
 cette leçon, en autant de lettres dans l'E-
 dition de Venise de 1494., dans celle d'Al-
 ge de 1515., & dans quelques autres.

334 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
D'ailleurs *Veteribus* se trouve aussi dans
un MS. & dans une conjecture de Mr.
Walker.

Lucullus, dans le même endroit, nous apprend deux choses très-notables: la première, qu'il y avoit des Philosophes qui regardoient l'*Evidence* comme quelque chose de si clair, qu'elle étoit au dessus de toutes les définitions; & la seconde, qu'il y avoit des idées si simples & si claires, qu'elles n'avoient pas besoin d'être définies. *Sed tamen orationem nullam putabant illustriorem ipsâ evidentiâ reperiri posse; nec ea, quæ tam clara essent, definienda censebant.* Cela fait voir que l'opinion de *Descartes* sur l'*Evidence* est fort ancienne, & que celle de Mr. *Locke* sur les *Idées simples* n'a pas été ignorée. Mais puisque nous en sommes sur ce sujet, qu'on nous permette d'égayer un peu cette critique par un fait assez curieux, & qui a du rapport à ce passage de *Cicéron*. Vers la fin du siècle passé, Mr. *Jacques Saurin*, celui-là même qui a tant brillé depuis à Londres & à la Haye, & qu'on y a regardé comme le *Chrysofome* des Protestans, étudioit en Philosophie à Geneve sous Mr. *Leger*, & s'escrimoit à son tour, comme les autres, sous la présidence de cet habile homme. Un Samedi donc, jour destiné à ces sortes de disputes, le Répondant avoit mis à la tête de ses Corollaires le
prin-

principe de *Lucullus: Evidentia est Criterium Veritatis*. Sur quoi le jeune *Saurin* s'avance bien armé, indique d'abord, selon la coutume, le Corollaire qu'il va attaquer, & débute ensuite à la manière ordinaire:

*Evidentia non est criterium veritatis,
Ergo falsum Corollarium.*

Le Défendant ayant résumé, se dispo-
soit à nier la majeure: *Non*, lui souffla
doucelement le Professeur, *nicz la conse-*
quence: & consequence niée en confor-
mité. L'Agresseur, qui ne s'attendoit pas
à ce tric, pour parler à l'Angloise, se
récria aussi-tôt, *Consequentia non potest ne-*
gari. . . . SED unde patet, lui dit le Pré-
sident, *ista consequentia? . . . UNDE patet?*
repliqua le jeune-homme, *ex evidentia*
rei . . . ERGO, reprit le Modérateur,
Evidentia est criterium veritatis. Tant il est
vrai que ceux-là même qui attaquent
l'Evidence, la supposent, bon gré mal-
gré, dans tous leurs raisonnemens. Feu
Mr. *Bernard*, dans un de ses Journaux,
avoit indiqué le fait; mais on le rapporte
ici avec toute la précision historique.

CHAP. VIII. *Lucullus* ajoute: *Quid?*
quod si ista vera sunt, RATIO omnis tollitur
(à vobis scil.) *quasi quædam lux lumenque*
vite. On voit bien que *lux & lumen* ne
vont pas bien ensemble. Ici Mr. *Bentley*,
d'un

336 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
d'un petit trait de plume, remédie à
tout, il corrige *dux lumenque vitæ*, ce
qui est presque indubitable: ajoutez-y,
pour l'appuyer, ce petit mot d'un Poëte
Philosophe, aussi pur dans sa Latinité
que suspect dans sa Morale, Lib. II. de
Nat. Rer. ψ . 171.

—— *Dux vitæ dia voluptas.*

Du reste, la conjecture est d'autant
plus vraisemblable, que dans les MSS.
les plus anciens que nous ayons, le *d*
est ordinairement formé de deux lettres,
sçavoir du *c* & de *l*, qui ne sont presque
point liées. On en pourroit donner di-
vers exemples, tous tirez des plus
vieux parchemins de la Bibliothèque du
Roi: mais cela n'est pas nécessaire depuis
que divers lambeaux en ont été gravez,
& que le P. *Montfaucon*, dans son *Diarium
Italicum*, nous a donné un Fragment ori-
ginal d'une lettre de *S. Augustin*, enco-
re exstant dans la Bibliothèque Ambro-
tienne. Si l'on y prend garde, tous les
d y sont formez comme je l'ai dit. Or
il est très-probable que le *c* se trouvant
dans *Cicéron* ou trop écarté, ou effacé,
le Copiste n'a conservé que *l*, qui a fait
lux & que de-là s'est introduite l'erreur.
Les exemples de cette espece de mépri-
se fourmillent dans l'Edition de *Rome* de
1471.

CHAP. X.

CHAP. X. Cette même Edition nous fournit une variante qui n'est pas à mépriser. C'est au sujet de la mémoire, que *Lucullus* faisoit tant valoir contre les Académiciens. *Itaque alia visa sic adripit* (mens) *ut his statim utatur; alia recondit; e quibus MEMORIA oritur. Cetera autem similitudinibus constituit.* Tout cela est assez clair: cependant l'Edition de *Rome* porte *construit*, au lieu de *constituit*: & il paroît que *Victorius* a fait usage de cette leçon. En effet, la plupart des idées complexes que nous nous formons, ou par *addition*, ou par *soustraction*, ou par *composition*, ou par *ampliation*, ou par *analogie*, sont toutes en quelque sorte de la construction de notre esprit. Il semble même qu'*Horace* y ait fait allusion dans la première de ses Epîtres:

*Quid verum atque decens curo, & rogo,
& omnis in hoc sum:*

CONDO & COMPONO, quæ mox
depromere possim.

Remarquez en passant l'habileté du Poëte, qui dans la lenteur du dernier vers a exprimé celle de la méditation.

Lucullus continue ainsi: *Ex quibus efficiuntur notitiæ rerum, quas Græci cum έννοίας, tum προλήψεις vocant.* Sur quoi on remarque en faveur des jeunes gens: **SUNT** autem έννοίαι cognitiones quædam in
mente

mente quasi repositæ: *πρόληψεις* verò eadem cognitiones, quando considerantur ut præceptiones rerum, quas statim AD RIPIMUS, quum sensibus & iudicio incipimus uti. *Utrasque autem, NOTITIAS* vocat Romanus Academicus, rem potiùs quàm vim Græcam exponens: ut obiter moneat & hoc, *Ne simus verborum aucupes: NON ENIM VOCABULORUM OPIFICEM, ut ait ille, SED RERUM INQUISITOREM DECET ESSE SAPIENTEM.* Ces dernières paroles sont d'un Fragment de Ciceron, que S. Augustin nous a conservé dans ses *Anti-Académiques*, & nous voudrions bien y en découvrir beaucoup d'autres de même valeur, faut-il les acheter de quelques-uns de ses petits miracles.

Voici encore une remarque où entre S. Augustin. Les Académiciens se trouvant pressés sur la nécessité qu'il y a d'agir, & sur l'expérience uniforme de la plupart des hommes, se fauvoient dans les lueurs du Probable: *Volunt enim, dit Lucullus, probabile aliquid esse, & quasi verisimile.* Sur ce QUASI, voici la note du Commentateur: *Cautè loquitur Cicero: si enim admittant Academici aliquid simile VERO, cognoscant VERUM necesse est, cui faciant aliquid simile; quo argumento præcipuè usus est adversùs eos Augustinus.* Valentia répond, que l'objection de ce Pere ne porte que sur le mot Latin *verosimile*, & non pas sur le Grec *πίθανον*,
pro-

probable: mais l'Editeur réhabilitera l'objection dans son *Anti-Académique*.

CHAP. XVII. *Lucullus*, après avoir attaqué, se met aussi sur la défensive: l'une des objections les plus spécieuses contre l'Evidence, c'est que dans le sommeil, ou dans le délire, nous croyons voir des choses que nous ne voyons point. *At enim dum videntur, eadem est in somnis species ac eorum quæ vigilantes videmus.* Et voici sa réponse: *Primum interest; sed id omittamus: illud enim dicimus non eandem esse vim, neque integritatem dormientium & vigilantium nec mente, nec sensu.* Il semble qu'il y ait peu de suite dans ces paroles. La différence est grande, dit *Lucullus*, mais laissons cela... & cependant il revient à la différence. Ici tous les Commentateurs n'ont rien dit, & le nouvel Editeur n'a rien remarqué. Mais depuis ayant consulté l'Edition de Rome, il a été frappé d'y trouver une variété qui suppose un hiatus de cette manière: *Primum interest. . . . sed id omittamus*, & le reste: ce qui l'a fait penser qu'il pouvoit manquer quelque chose dans le MS. sur lequel elle a été faite. Mais en supposant un vuide dans cet endroit, comment le remplir? Voici à présent sa conjecture, qu'il ne donne que pour ce qu'elle vaut: *Primum interest, quod eas res, naturâ diversas, mente quoque & sermone separemus: sed id omittamus; illud*

Iud enim dicimus, non eandem esse vim &c. Il faut bien, veut-il dire, qu'il y ait de la différence entre ces objets, puisque, premièrement, nous les distinguons, & dans nos idées, & dans le langage ordinaire: mais laissons cela, & contentons-nous de répondre &c. Il en est de ces sortes de^e restitutions, comme à l'égard de certaines Antiques, où il manque un bras, ou une main, ou un orteil; on n'exige pas que le Sculpteur, qui les répare avec du stuc, égale la beauté du reste, il suffit qu'il adoucisse en quelque sorte la difformité de la mutilation.

CHAP. XXII. *Cicéron*, en répondant à *Lucullus*, tâche d'énervier l'autorité de son Héros, qui avoit quitté la nouvelle Académie pour revenir sous le drapeau de l'ancienne, c'est-à-dire de l'Eviden-
ce: *Quamvis igitur fuerit acutus (Antiochus) ut fuit, tamen inconstantia levatur auctoritas.* Le Commentateur rétorque l'objection contre *Cicéron* même: *Et ipse Cicero, dit-il, è vetere in novam, ut ille è nova in veterem, remigraverat: Sed Oratorum artes notæ; quanquam & veniam merentur, qui se non SAPIENTEM, sed MAGNUM OPINATOREM toties professus est.*

Cicéron ne laisse pas de rechercher la cause de cette espece de desertion d'*Antiochus*. Les uns vouloient qu'il n'eut fait cette démarche que par vaine gloire:

re : *Sperasse enim fore, ut ii, qui se sequerentur, Antiochei vocarentur.* Mais pour lui, plus équitable, il soupçonne que c'est par foiblesse, & pour n'avoir pas eu le courage de faire face contre tous les Philosophes : [sous-entendez, comme lui, *Cicéron*, va faire, à l'exemple de *Carnéade*.] La raison en est, dit-il, qu'il n'en est pas de la Nouvelle Académie comme des autres sectes, qui ont toutes certains principes communs ; au lieu que pour elle, ses véritables décrets lui sont particuliers, & qu'ainsi elle doit prendre à partie toutes les autres, & en soutenir l'assaut. *Itaque cessit, dit-il, & ut ii qui sub nube solem non ferunt, item ille, quum aestuaret, veterum, ut Manianorum, sic Academicorum umbram secutus est.* C'est ici un de ces passages desespérez qui ont fort exercé les Critiques. La première de toutes les Editions porte *sub nubes* ; les Editions de *Venise*, *sub nube* ; *Lambin*, *quasi nisi sub nube* ; & *Mr. le Clerc*, *qui sine nube solem non ferunt.* Ce qui n'est point probable, car est-ce soutenir les ardeurs du Soleil, que d'avoir une bonne nuée qui vous en garantit ? *Mr. Bentley*, *qui subinde solem non ferunt*, leçon qui n'a rien d'absurde ; *Mr. Davies*, *qui sudum durit est, solem non ferunt* : comme si, lorsque le Soleil est incommode, il étoit nécessaire d'avertir que le tems est sec. La nouvelle Edition de *Mr. l'Abbé d'Olivier*

Tome XVII. Part. II. Z passe

passe là-dessus comme chat sur braize. Mr. *Durand* est persuadé qu'il manque un verbe dans la construction : *Et ut ii qui. , solem non ferunt ; item ille, cum aestuaret. umbram secutus est.* Mais comme ce verbe n'étoit pas commun , il soupçonne que les Copistes l'ont dénaturé & en ont fait *sudum*, qui se trouve dans quelques MSS. Voici sa note : „ Ego verò sic totum locum lego „ & intelligo : *Itaque cessit (Antiochus) „ Et ut ii qui subsudant (præ calore inter- „ no scil.) solem non ferunt : item ille, cum „ aestuaret (ex illo concursu Philosopho- „ rum, quem sustinere non poterat) „ veterum, ut Manianorum, sic Academi- „ corum umbram secutus est*”. Et voici sa traduction : „ Ainsi il ceda au nombre, „ & comme ceux qui commencent à suer, „ ont de la peine à soutenir les rayons du „ Soleil, lui de même, se sentant un peu „ échauffé contre tant de gens, il courut „ se mettre à l'ombre de la Vieille Aca- „ démie, comme nous cherchons en été „ celle de nos Ménianes” [certaines fail- lies avancées devant le *Forum*.]

CHAP. XXV. *Cicéron*, en rapportant le grand paradoxe de *Métrodore de Chio*, le traduit ainsi : *Nego scire nos sciamusne aliquid, an nihil sciamus ; ne id ipsum quidem nescire, aut scire ; nec omninò sine aliquid, an nihil sit.* „ Je nie que nous sçachions si „ nous sçavons quelque chose, ou si nous „ ne

„ ne ſçavons rien ; que nous ſçachions
 „ même ce que c'eſt que de ſçavoir, ou
 „ de ne ſçavoir pas ; ni abſolument s'il ex-
 „ iſte quelque choſe, ou s'il n'exiſte
 „ rien". Ce ſont proprement ces der-
 nières paroles qui ſurprennent, pour ne
 pas dire qui révoltent. On a bien vû
 des Philoſophes, même parmi les Chré-
 tiens, qui ont avancé, qu'il n'étoit pas
 poſſible de prouver l'exiſtence des corps,
 à moins qu'on ne ſuppoſe celle d'un
 Dieu qui ne peut nous tromper. On a
 vû des Impies qui ont oſé nier l'exiſten-
 ce particulière ou individuelle de nos
 âmes, rapportant le tout à l'âme du
 monde, & ſi l'on y prend garde, c'étoit
 l'opinion de *Spinofa* : mais on n'apprend
 pas que jamais perſonne ſe ſoit avi-
 ſé de ſuppoſer, comme une choſe poſ-
 ſible, un néant univerſel & excluſif à
 tout Etre quelconque. Quel début pour
 un Philoſophe qui va traiter de la Na-
 ture, *initio libri qui eſt de Natura*, dit *Ci-
 ceron* ! Mr. *Durand* croiroit volontiers,
 que *Metrodore* a voulu dire, que nous n'étoions
 pas ſûrs qu'il y eût quelque choſe hors de
 nous. *Eò enim furoris proceſſiſſe illos*, re-
 marque-t-il, *ut ſe eſſe negarent, vix mihi
 perſuadeo*. Ses raiſons ſont, que nous n'a-
 vons pas l'Ouvrage de cet Ancien ; que
 le titre *de Natura*, ſemble annoncer toute
 autre choſe ; & qu'enfin ce ne ſeroit pas
 la première fois que *Cicéron* auroit mal

344 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pris la pensée de ceux qu'il allegue :
témoin *Epicure* & son systême. Si vous
ne consultez que l'Orateur Romain,
vous vous en ferez une étrange idée ;
mais jetez les yeux ensuite sur l'exposé
de *Diogene* ou de *Gassendi*, & vous trou-
verez que c'est tout autre chose. *Ciceron*
étoit Orateur, mais il n'étoit pas tou-
jours Philosophe.

Autre adoucissement qui confirme la
remarque précédente. *Ciceron* reproche
à l'Epicurien *Timagore*, de nier une vé-
rité qui est reconnue de tout le monde,
sçavoir qu'en pressant le coin de l'œil, on
voit double la lumière d'une lampe : *Itaque Timagoras Epicureus negat sibi unquam,
cum oculum torsisset, duas ex lucerna flam-
mulas esse visas.* Pour excuser, ou plu-
tôt pour éclaircir l'opinion de *Timagore*,
on remarque ici sur ce *flammas duas*,
que l'une, qui est la véritable, a bien
plus de vivacité que l'autre : *Alteram ta-
men, eamque veram, & acriorem & diluci-
diorem esse, quis expertus neget? & hoc vo-
luisse Timagoram facile crediderim.*

Dans la page suivante on réfute en-
core *Ciceron*. *Lucullus* lui avoit demandé,
S'il n'étoit pas content des sens que Dieu
lui avoit donnez, & ce qu'il auroit à ré-
pondre si ce même Dieu lui en faisoit
la question?.. Ah ! je voudrois qu'il me
la fit, replique l'Orateur, & vous en-
tendriez beau jeu.... Notre vûe ne s'é-
tend

tend pas fort loin.... Je vois d'ici ma Cumane, mais je ne vois point ma Pompeiane... Je vois Pouzoles, mais je ne vois pas mon Ami Alvianus, qui se promene peut-être sur le port.... Les Histoires nous parlent d'un je ne sçais qui, dont la vûë s'étendoit distinctement jusqu'à cent trente-cinq mille pas de distance.... Il y a des Oiseaux qui voyent encore plus loin... Après toute cette rhétorique il ajoute: *Responderem igitur audacter isti vestro Deo, me planè his oculis non esse contentum*: Je répondrois donc hardiment à votre Dieu, que je ne suis point content des yeux qu'il m'a donnez. Outre *l'impieté* que cette réponse découvre, pour ne rien dire ici de *l'ingratitude*, il y a un faux qui saute aux yeux: car elle suppose que les bienfaits du Créateur ne doivent admettre ni variété, ni limitation. D'ailleurs, ceux qui ont la vûë si perçante, dont le nombre est fort petit, en sont eux-mêmes quelquefois incommodez. *Audacter planè*, dit le Commentateur; *qui enim tam acriter cernunt, vividâ rerum varietate & multitudine acrius perstringuntur*. Le reste dans l'Anti-Académique.

CHAP. XXVI. Voici un passage qui a bien embarassé les Critiques, & sur lequel pourtant on nous donne une conjecture plausible. *Sed ut minuam controversiam*, dit Cicéron, *videte, quæso, quàm in parvo-*

lis sitis. On ne comprend pas ce qu'il veut dire avec son *parvulus*. *Parvi*, ou *parvuli*, dans le Traité de *Finibus*, ne signifient que des *enfans*; qui ne viennent point ici. *Lambin*, qui avoit tant de sçavoir & de pénétration, corrige, *videte quæso quàm in parvulis sitam*, c'est-à-dire *controversiam*; & en effet elle ne roule, cette controverse, que sur quatre propositions, que *Cicéron* articule immédiatement après, & sur lesquelles il fait voir que les deux partis s'accordent, à l'exception d'une seule. Ainsi le sens est clair, mais l'expression ne l'est pas: D'autres ont substitué *pauculis*, qui vaut beaucoup mieux. *Mr. Bentley* avoit conjecturé, *Videte, quæso, quàm impares nobis sitis*; voyez l'avantage que nous avons sur vous. *Mr. Durand* partage ce *parvulis* & en fait deux mots, pour déterminer la vraie manière de lire: *Videte, quæso, quàm in parvo lis sita sit*. Voyez, je vous prie, à combien peu de chose se réduit toute notre dispute: de quatre articles nous ne disputons que sur un seul. C'est le stile de l'Orateur dans ses harangues; *In parvo controversia posita est.*

Pour distinguer les objets & fonder l'Evidence, *Luculle* avoit établi la maxime des Stoïciens: *Qu'à la vérité bien des choses se ressemblient dans la Nature, mais que cependant rien n'est parfaitement égal à une autre chose.* C'est le grand principe de

Mr.

Mr. *Leibnitz*, dans cette belle controverse Epistolaire entre lui & le Dr. *Clarke*, que nous devons à la feuë Reine *Caroline*, & dont les pièces sont devant le Public depuis long-tems. *Cicéron* a beau se récrier : *Hoc Stoicum est, nec admodum credibile. . . .* IMMO verò, répond le Commentateur, *certissimum Leibnitzio, & aliis: nam neque inter folia, neque poma, neque grana, ulla similitudo perfecta & adequata.*

Mais si dans la Nature l'égalité parfaite ne se trouve pas, que direz-vous *Lucullus*, des ouvrages de l'Art? C'est une instance de la part de *Cicéron*: *Sed si hominum similitudo tanta esse non potest, ne signorum quidem? . . . Dic mihi; Lysippus eodem ære, eadem temperaturâ, eodem cælo, aquâ, ceteris omnibus, centum Alexandros ejusdemmodi facere non posset? Quâ igitur notione discerneres?* Sur quoi on fait quelques remarques: 1. Qu'il n'est pas équitable d'amener ici, par rapport à la recherche de la vérité, les ouvrages de l'Art, qui, après tout, ne sont jamais portez à une égalité parfaite, ni pour la matière, ni pour la forme; ce qui paroît dans les chef-d'œuvres des meilleurs Artisans. 2. Sur cet *Alexandros ejusmodi*, ou *ejusdemmodi*, on soupçonne qu'il y avoit un *Alexandre* de *Lysippe* dans cette avant-cour où ils étoient allés: ce qui est d'autant plus probable, que personne n'ignore combien *Hortensius* étoit magnifi-

que en ces fortes de choses; & que *Cicéron*, pour égayer une matière sèche d'elle-même, fait entrer dans sa réponse tout ce qu'ils voyoient: ici un *Alexandre*, dont il parlera encore à la fin du livre; tout à l'heure son *Cachet* qu'il avoit dans la main, *hoc annulo*; bientôt la *Mer*, sur le bord de laquelle ils étoient assis; un *Vaisseau* qui passe, *videsne navem illam?* les *Poissons* qui nagent à leurs pieds, *pisciculos illos*; sa propre Campagne, *Cumanum è regione video, Pompeianum non cerno*; le *Soleil* même, qui vers son Couchant lui donnoit dans le visage, *ipse enim hic radiatus me intueri videtur*; & enfin le *Batelier*, qui lui fait signe de terminer la dispute. 3. Reste cet *aqua*, qui embarasse les Interprètes: mais peut-être n'est-ce qu'une faute de Copiste pour *atque*; AT-QUE *ceteris omnibus*, ces fortes de mots dans les MSS. s'écrivant presque toujours par abbréviation.

CHAP. XXVIII. Sur la Dialectique, *Cicéron* fait des difficultez peu dignes de lui: *Rerum natura*, dit-il, *nullam nobis dedit cognitionem finium, ut ulla in re statuere possimus quatenus*. La source de son préjugé est, qu'il n'a pas voulu faire attention à cette maxime générale, qu'*Aristote* même, son héros, n'a pas oubliée: que *les grandeurs sont relatives*. On remarque ici qu'*Horace*, tout Académicien qu'il étoit, a posé un principe tout contraire

traire au sien : *Est modus in rebus, sunt certi denique fines &c.*

CHAP. XXXVI. Quoique les Stoïciens admissent l'Evidence, & par conséquent l'assentiment dans les choses claires, ils exigeoient pourtant la suspension dans les choses incertaines. Ciceron fait usage de cette batterie contre Lucullus : *Illud ferre non possum : Tu, cum me incognito assentiri vetas, idque turpissimum esse dicas & plenissimum temeritatis ; tantum tibi adroges, ut exponas disciplinam sapientiæ ; naturam rerum omnium evolvas ; mores fingas ; finem bonorum malorumque constituas ; officia describas ; quam vitam ingrediar definias ; atque etiam disputandi & intelligendi judicium dicas te & artificium traditurum ; perficies ut ego ista innumerabilia complectens, nusquam labar, nihil opiner ?* Tout cela coule ; il n'y a que ce *vitam*, qui ne revient pas au nouvel Editeur, dont voici la note : *Lege omninò VIAM : nam de vita quidem, jam mores finxit, fines bonorum constituit, officia descripsit : quid superest, nisi via quoque, quâ is progredi debeat, definiatur ?* C'est le stile de Ciceron : ici même, *sequor igitur eas VIAS quas didici ab Antiocho*, chap. XXX. & dans Herem. Lib. IV. ch. 56. *Aut si nesciunt quam VIAM sequi debeant : & enfin dans le Liv. V. de Finib. chap. 6. Inventa vitæ VIA est : sans parler ici de Lucrece, Liv. I. VIAM endogredi sceleris : & ainsi presque par-tout.*

C'est un grand principe d'équité, que de distinguer toujours le caractère personnel de ceux qui errent, des conséquences qu'on pourroit tirer de leurs principes. Cicéron ne l'a pas ignoré. En tems & hors tems, il attaque de toutes les manières les opinions des Epicuréens, mais il respecte toujours le mérite personnel. Il donne de grands éloges à *Phedre* & à *Zénon*, à *Scyron* & à *Polydeme*; & voici un trait bien délicat pour *Atticus*, dont personne n'ignore quels étoient les vrais sentimens: *Sustinuero Epicureos*, dit-il, *tot meos familiares, tam bonos, tam inter se amantes viros!* On voit bien pour qui est cette admiration. *Ut Atticus ille Ciceronis*, dit la remarque, *utilis amicis, gratus omnibus, nemini gravis, suorum verò deliciae & amor perpetuus.* Ainsi *Erasme* écrivoit des douceurs à *Luther* & à *Melanchton*; *Grotius* recherchoit l'amitié de *Crellius* qui l'avoit refuté; & le P. *Mersenne*, tout Minime qu'il étoit, avoit commerce de lettres avec *Ruorut*, grand Unitaire.

CHAP. XXXVIII. Cette remarque ne tombe point sur le texte, mais en voici une qui attaque une leçon très-plausible. Cicéron introduit ici le *Straton* de Mr. *Bayle*, qui se moque du système de Démocrite. *Somnia censet hæc esse Democriti, non docentis, sed optantis.* Tous les MSS. & toutes les Editions sont unanimes: ce qui est un préjugé favorable
pour

pour la leçon commune. Cependant *Guyet*, qui ne goûtoit point cet *optantis*, soupçonnoit qu'on devoit lire *potantis*. Cela seroit bon s'il s'agissoit d'un Philosophe voluptueux, *quasi potator aut vinolentus Democritus fuerit*, dit la remarque. *Devisius* retient *optantis*, & prétend le démontrer par ce passage de la 2. *Tuscul.* ch. XII. *Optare hoc quidem est, non docere.* Mr. *Durand* ne se rend point, & conjecture *oscitantis*, qui a du rapport à *somnia*, & qui d'ailleurs est appuyé par un passage formel de la *Nature des Dieux*: *Quæ OSCITANS Epicurus hallucinatus est de Natura Deorum.* Mais que fera-t-il du passage des *Tusculanes*? Voici sa réponse: il distingue les occasions & les systèmes. Ici il s'agit du système des Atomes, & *optare* n'y vient pas: *Nam quid amabo optabile est*, dit-il, *in illo atomorum concursu, aut in ea Deorum natura umbratili?* Mais dans les *Tusculanes* il s'agit de la Morale & du principe le plus sublime des Stoïciens: *At cum dicit Tusculanâ secundâ, optare id esse, non docere, rem habet cum Zenone, non de somniis aut lana caprina, sed de summa rerum, de virtute scilicet. Zenonis enim effatum erat, Nihil bonum nisi quod honestum; nihil malum nisi quod turpe. Cui jam respondet Cicero, optare id quidem est, non docere. Ergo oscitentur Epicurus & Democritus, somniaque sua effutiant, dum modo optet Zeno, sed honestè & magnificè.* Si la remarque du

Commentateur n'est pas décisive, elle jette pourtant quelque lumière sur ces divers passages.

Mais voici un endroit des plus curieux de ces Académiques. On sçait que le bon *Lactance* s'est moqué des *Antipodes*, & s'est amusé même à les réfuter. *Cicéron* étoit plus traitable: „ Ne dites-vous pas en-
 „ core, dit-il aux Stoïciens, qu'il y a vis-
 „ à-vis de nous, de l'autre côté de la Ter-
 „ re, des peuples que vous nommez *An-*
 „ *tipodes*, parce qu'ils doivent avoir les
 „ pieds oppozés aux nôtres? Pourquoi
 „ donc vous fâchez-vous contre moi,
 „ qui ne méprise point ces idées, plus
 „ que contre certaines gens qui, dès qu'ils
 „ vous entendent sur ce chapitre, com-
 „ mencent à hauffer les épaules, com-
 „ me si vous extravaguez?

De la doctrine des Antipodes au système de *Pythagore* il n'y a pas infiniment loin. Ainsi *Cicéron* continue: „ HICE-
 „ TAS de Syracuse croyoit, au rapport
 „ de *Théophraste*, que non seulement le
 „ Ciel, mais le Soleil même, la Lune,
 „ les Astres, enfin tout ce qui est au
 „ dessus de nos têtes, étoit en repos, tan-
 „ dis que la Terre seule étoit en mouve-
 „ ment dans cet Univers; qu'en tournant
 „ & se roulant, pour ainsi dire, avec
 „ une extrême vitesse autour de son axe,
 „ il en résulroit pour nous dans le Ciel
 „ les mêmes apparences, que si, elle de-
 „ meu-

„ meurant immobile , le Ciel tournât
 „ tout autour. Il y en a même qui pré-
 „ tendent , que *Platon* a coulé la même
 „ doctrine dans son *Timée* , mais non pas
 „ si clairement. Et vous, *Epicure* , quel
 „ est votre systême? Parlez; croyez-vous
 „ que le Soleil soit aussi petit qu'il le
 „ paroît? *Moi!* dit-il; *peut-être plus petit...*
 „ Vous riez, *Lucullus*; mais sçachez qu'il
 „ se moque aussi de vous, comme vous
 „ vous moquez de lui. . . Mais *Socrate*
 „ est à l'abri de toutes ces risées; mais
 „ *Ariston* de Chio en est à couvert, lui
 „ qui prétend, comme l'autre, qu'on ne
 „ peut rien sçavoir de tout cela.

C'est la traduction de *Mr. Durand*; dont il est juste que nous rapportions aussi quelques lambeaux. Il remarque sur l'article d'*Hicetas*, que ce fut ce même passage, & un autre de *Plutarque*, qui firent penser à *Copernic* qu'il pouvoit y avoir un meilleur systême que celui qui avoit la vogue de son tems. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la Préface de son livre *des Révolutions des Corps célestes*. Ainsi nous devons en quelque sorte à *Cicéron* les exploits de *Copernic*. Voici le passage de *Cicéron*.

HICETAS Syracosius, ut ait *Theophrastus*,
 cælum, solem, lunam, stellas, supra deni-
 que omnia stare censet; neque præter terram,
 rem ullam in mundo moveri: quæ cum cir-
 cum axem se summâ celeritate convertat &

354 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
*torqueat, eadem effici omnia, quæ si stante
terrâ cælum moveretur.*

Voici la note du nouvel Editeur copiée,
mais fort abrégée dans la nouvelle Edi-
tion de *Paris* : „ Hic est celeberrimus ille
„ Ciceronis locus, qui *Nic. Copernico* ani-
„ mum dedit, ut aliam quàm quæ suis tem-
„ poribus probabatur, cœlestium corpo-
„ rum rationem excogiraret. Sed ipsum
„ in sua *Prefatione ad Paulum III. Pon-*
„ tificem Romanum audiamus. *Quare hanc*
mibi operam sumpsi, ut omnium Philosophorum,
quos habere possem, libros relegerem; inda-
gaturus, ane ullus unquam opinatus esset,
alios esse motus Sphærarum Mundi, quàm
quos illi ponerent, qui in Scholis Mathemata
profiterentur. Ac reperi quidem apud Cice-
ronem primum Nicetam (Hicetam) sensisse
terram moveri. Postea & apud Plutarchum...
Inde igitur occasionem nactus, cœpi & ego de
Terræ mobilitate cogitare, &c. „ Vide &
„ *Aristotelem de Cælo Lib. II. c. 13. ubi*
„ *fusiùs ista tractantur.*” En effet, non
content d’y exposer le systême des Phi-
losophes *Italiques*, comme il les nomme,
c’est-à-dire *Pythagoriciens*, *Aristote* leur
fait des difficultez qui ne sont pas peti-
tes, & qui ne peuvent être levées qu’en
supposant les principes de l’*Attraction*,
tels que *Mr. Newton* les a expliqués.

Mais à propos de l’*Attraction*, nous fe-
ra-t-il permis de remarquer ici par oc-
casion, que le même *Copernic*, que nous
venons

venons d'entendre, l'a soupçonnée comme un pur effet de la sagesse & de la puissance du Créateur, pour l'unité & la conservation du tout ensemble? Voici comme il exprime sa pensée au chap. 9. des mêmes Révol. Liv. I. *Equitatem existimo, Gravitatem non esse aliud, quam APPETENTIAM quandam naturalem partibus inditam à divina providentia OPIFICIS universorum, ut in unitatem integritatemque suam sese conferant, in formam globi coeuntes. Quam affectionem credibile est etiam soli, lunæ, ceterisque errantium fulgoribus inesse, ut ejus efficaciam in ea, quæ se representant rotunditate, permaneant.* Ainsi il a entrevû le principe, & le Chancelier Bacon après lui: mais la gloire de le pousser, de l'étendre & le démontrer, étoit réservée à l'incomparable NEWTON.

Pour revenir à *Hicetas*, on voit bien que l'Orateur Romain n'expose que très-imparfaitement son système. *Gassendi* est surpris qu'il mette la *Lune* au nombre des Corps non-mobiles: *Mirari autem subit Ciceronem &c.* mais il ne considère pas, qu'il ne s'agit ici proprement que de la *Terre*, & de son mouvement diurne autour du Soleil, son discours étant trop rapide & trop abrégé pour s'arrêter à la théorie des autres planètes.

Ce n'est pas qu'on prétende que *Ciceron* fût Astronome ou Mathématicien; il ne donne point ici une grande idée de sa capa-

356 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
capacité en Geométrie. Il chicane les
définitions du *Point*, de la *Ligne*, de la
Surface; mais il ne dit rien des *Axiomes*:
c'étoit pourtant-là où il en falloit venir;
car tout le monde conçoit que *le tout est*
plus grand que sa partie; que *deux choses*
égales à une troisième sont égales entr'elles &c.
Il nous auroit divertis, s'il avoit bien
voulu nous apprendre ce que *Carnéade*
pouvoit opposer à des perceptions de
cette évidence. *Sextus Empiricus* les a
combattues, mais il n'a convaincu per-
sonne.

MAIS après avoir donné quelque idée
des Remarques & de la Traduction du
Commentateur, il est juste de dire aussi
notre sentiment sur l'Ouvrage même. Ce
n'est pas certainement une des moin-
dres pièces de l'Orateur, ni du côté de
l'économie, ni du côté de l'esprit, ni du
côté de la diction. Les objections de
Lucullus sont fortes. *Cicéron* en convient
dans une Lettre à *Atticus*: *Antiochea illa*
sunt valdè πῆλαια; mais elles ont ce de-
faut, qu'elles ont passé par la plume d'un
homme prévenu pour le sentiment con-
traire. C'est le fort de toutes ces com-
positions, anciennes ou modernes, où
le même Auteur est Avocat pour & con-
tre. Dans ce cas-là, il ne se peut gueres
que le parti du cœur ne l'emporte: or
il n'y a point de doute que ce parti,
chez *Cicéron*, ne fût celui de la Nouvelle
Aca-

Académie. Il l'avoue ici dès l'entrée, avant que de faire parler *Lucullus* ; il l'avoue encore dans l'exorde de sa réplique, & il est prêt d'en faire serment : Il l'avouë dans le second Livre de la *Divination*. Il repète le même aveu à son propre fils, dans ses *Offices*, lorsqu'il va lui donner les leçons les plus graves du Portique. Dès l'entrée de son premier Livre sur la *Nature des Dieux*, il fait l'éloge de la *prudence* des Académiciens au sujet de leur *suspension*, qui étoit universelle quant au dogme, si elle ne l'étoit pas quant à la nécessité d'agir : & cependant, qui le croiroit ? c'est dans le même endroit où de sçavans Interprètes ont trouvé *Cicéron* aussi dogmatique qu'on le puisse être, sous ombre que nos Exemplaires portent, *causam principiumque Philosophie esse scientiam* ; sans considérer que les Moines ont si peu respecté ces Livres, qu'ils en ont supprimé plusieurs, tronqué une grande partie, & falsifié plusieurs passages. Enfin, dans le premier Livre de *Legibus*, après avoir supposé les principes les plus orthodoxes, il conjure les Académiciens de ne point venir déranger ce système : Pour l'Académie, dit-il, *je suis d'avis de l'appaiser* ; car si nous *la laissons faire* &c. Tant il est vrai qu'elle lui tenoit encore fort à cœur, lors même qu'il étoit sur le point de voir terminer ses doutes au port de l'immortalité. Or je

358. BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
demande, si un homme comme lui, grand Orateur, il est vrai, mais grand Académicien, disciple de *Philon* & adorateur de *Carnéade*, étoit bien propre à faire valoir les raisons d'*Antiochus*, en faveur d'une évidence qu'il ne croyoit point. C'est comme si on donnoit à un *Claude*, ou à un *Tillotson*, la tâche laborieuse de défendre la *présence réelle*: Ainsi l'attaque est foible, en comparaison de la réponse.

Mais la réponse même, toute oratoire & véhémence qu'elle est, ne paroitra pas convaincante à tout le monde. Ce qu'il dit contre les sens, & principalement contre la vüë, qu'il représente comme toujours trompeuse & infidèle, est injurieux à la Divinité, & même contradictoire; puisqu'il est de fait, que les sens, d'accord avec notre intelligence, nous procurent toutes les utilitez réelles dont nous jouissons. Le ridicule qu'il prétend jeter sur les idées d'*Epicure*, par rapport au même sujet, retombe sur lui, de l'aveu même de *Valentia*, sans parler ici des raisons de *Diogene Laërce* & de *Gassendi*. Le grand nombre de véritez qu'il reconnoît d'ailleurs, mais dont il prétend que nous ne sommes pas sûrs, forment contre lui un puissant préjugé. Car il suivroit de-là que Dieu, ou la Nature, auroit offert à notre usage une multitude innombrable d'idées & de sensations vraies, qui, prises separément, peuvent n'être
que

que des impostures: *egregiam verò laudem!* Sa Dialéctique ne vaut pas mieux: *Valentia*, son admirateur, en convient de bonne-foi. Sa grande raison, ou plutôt son cheval de bataille contre l'évidence, est l'opposition perpétuelle qu'il trouve entre tous les Philosophes: d'où il semble vouloir conclure qu'il n'y a rien de certain; mais malheureusement pour lui, il lui est échappé une réflexion qui le bat en ruine: *Etenim*, dit-il au ch. XXII. *de ceteris sunt inter illos (Philosophos scil.) nonnulla communia: hæc Academicorum est una sententia, quam reliquorum Philosophorum nemo probet.* C'est-à-dire, que tous les Philosophes, à l'exception des Académiciens, ont entr'eux *quelques principes communs.* Je n'en demande pas davantage. Ajoutez à cela, que ce que les autres nomment *certain*, les Académiciens le nomment *probable.* Or selon eux, & selon *Cicéron*, le probable peut être vrai, quoique nous n'en soyons pas sûrs. Qu'il me soit permis de lui dire à cette occasion: *Vide, quæso, Marce Tullij, quàm in parvo posita sit controversia!* On peut encore lui opposer les premiers principes des Mathématiques, qui comprennent ceux de l'Arithmétique & de l'Algèbre, reçus & employez unanimement & avec succès par tous les particuliers, & même par toutes les Nations, non seulement dans la *théorie*, mais même dans la *pratique.*

Lucullus le pince sur le ferment qu'il fit, d'avoir bien *compris* la conjuration; mais il auroit pû le pousser encore plus vivement. Il auroit pû lui dire: „ Vous „ avez découvert, vous avez confondu „ les conspirateurs, vous les avez mis „ dans les fers après une dûë conviction, „ vous avez procedé contre eux capita- „ lement: sur ce pied-là, ayant recueil- „ li les voix du Sénat, les uns étoient „ pour la transportation, mais vous & *Ca- „ ton*, vous avez prononcé pour le dernier „ supplice, & moi avec vous. Pour *Caton* & „ moi, nous devons être fort tranquilles; „ parce que nous étions convaincus & du „ fait & du droit; mais vous, vous ne pou- „ viez l'être ni de l'un ni de l'autre, *Aca- „ démiquement* parlant, & on vous de- „ mandera toujours, comment, sur de sim- „ ples probabilitéz, vous avez opiné à la „ mort de plusieurs *Concitoyens*? Par vos „ propres principes, il se pouvoit qu'ils ne „ fûssent pas si criminels, il se pouvoit „ même qu'ils fûssent innocens.” Le reste dans l'*Anti-Académique*.

Avec tout cela, il faut convenir que *Cicéron* plaide sa cause avec esprit, avec adresse, & même avec une espece d'enthousiasme: ce n'est pas une lecture, c'est un spectacle, dit *S. Augustin*: *Ita peræquè propè de omnibus scētis copiosissimè Cicero jucundissimum legentibus quasi spectaculum præbet.* Cont. *Academ* Lib. III. cap. 7. L'ironie,

nie, la raillerie, la licence même s'en mêle quelquefois : on en jugera par ce trait contre les Stoïciens :

„ Sans doute que votre Sage ” (leur dit-il, après avoir indiqué en peu de mots les opinions diverses des anciens Philosophes sur les premiers principes de la Physique) „ sans doute que votre Sage, „ ge, ayant écouté tous ces Philosophes, „ en choisira un, auquel il s'attachera „ préférablement. Ainsi il faudra que „ tous les autres, personnages de tant „ de mérite & en si grand nombre, re- „ jettez & condamnez par lui, se reti- „ rent tristement chez eux. Et du reste, „ quelque systême qu'il embrasse, il se le „ mettra tellement dans la tête, & l'y „ tiendra aussi ferme & aussi bien com- „ pris, que tout ce qu'il aura saisi par „ les sens; & parce qu'il s'est déclaré Stoï- „ cien, il ne fera pas plus persuadé qu'il „ fait jour à présent, qu'il le sera que „ ce Monde, par exemple, est un Etre „ sage; qu'il est doué d'esprit & d'intel- „ ligence, que c'est à cette Intelligence, „ que lui, Stoïcien, doit son être & sa „ formation, comme ce Monde lui doit „ la sienne; que la même Intelligence, „ ou Ame du Monde, modere tout, „ meut tout, gouverne tout : il faudra „ encore qu'il se fourre dans l'esprit, que „ le Soleil, la Lune, les Astres, chaque „ Etoile même, la Terre, la Mer, sont

„ autant de Divinitez ; parce qu'une cer-
 „ taine Intelligence animée s'insinuë dans
 „ tous ces Etres, & les pénètre en tout sens,
 „ fans préjudice neanmoins de la catastro-
 „ phe épouvantable qui doit survenir un
 „ jour, lorsque ce Monde, comme vous
 „ l'annoncez, sera livré en proye aux
 „ flammes. Que toutes ces choses soient
 „ vrayes, (vous voyez que je ne suis
 „ pas bien loin de convenir avec vous
 „ de quelque vérité) j'y consens ; mais
 „ ne venez pas me dire, que notre esprit
 „ les conçoive & les comprenne : car en
 „ ce cas-là je me jetterai sur la négative”.
 Peut-on attaquer un systême avec plus
 d'esprit & d'urbanité, sans s'écarter du
 sien propre ? Ce qu'il ajoute est encore
 plus fort, mais non pas si poli.

„ Aussi-bien, dès que votre Sage, votre
 „ Stoïcien, vous aura articulé toutes ces
 „ belles choses syllabe après syllabe,
 „ ARISTOTE surviendra à l'improviste,
 „ & avec ce fleuve d'éloquence pure &
 „ majestueuse que nous lui connoissons,
 „ il le tournera en ridicule, comme un
 „ homme qui extravague : & à l'égard
 „ de vos deux grands principes, la for-
 „ mation & la dissolution du Monde, il
 „ vous dira sur le premier, qu'il faudroit
 „ supposer un projet bien nouveau, pour
 „ donner un commencement à un ou-
 „ vrage si admirable; & sur le second, que
 „ ce Monde est si bien lié & si bien affer-
 „ mi

„ mide tous côtez , qu'il n'y a aucune
 „ force étrangere en état d'entreprendre
 „ de si grands changemens , comme il n'y
 „ a ni vieillesse , ni durée , qui puisse
 „ alterer l'éclat ou la consistance dont il
 „ jouit. Ainsi , en vertu de vos engage-
 „ mens , vous serez obligé de rejeter
 „ ceci , & de soutenir tout le reste avec
 „ autant d'âpreté , que s'il s'agissoit de
 „ votre tête , ou de votre reputation : &
 „ à moi , on ne me laissera pas la per-
 „ mission de douter !

Les Stoïciens enseignoient , que *Dieu*
avoit fait toutes choses pour l'homme ; préjugé
 qui a trouvé tant d'opposition en ces der-
 niers tems. *Ciceron* en a bien connu le
 foible. „ Pourquoi ce Dieu , leur dit-il ,
 „ puisqu'il faisoit tout pour l'homme (car
 „ c'est ce que vous prétendez) a-t-il créé
 „ tant de fortes de serpens & de viperes ?
 „ Quelle raison avoit-il de répandre sur
 „ mer & sur terre tant de poisons &
 „ de venins ? Vous soutenez qu'il n'est
 „ pas possible que toutes ces créatu-
 „ res aient été formées avec tant d'art &
 „ de délicatesse , sans le concours d'une
 „ main ou d'une providence divine : &
 „ vous ne craignez point de ravalier une
 „ majesté si grande , jusqu'à l'occuper à
 „ finir des abeilles ou des fourmis ; en-
 „ forte qu'à vous entendre , on diroit qu'il
 „ s'est trouvé aussi parmi vos Dieux un

364 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
„ MYRMECIDE , qui a voulu se distinguer
„ par ces fortes de petits ouvrages.

On voit bien que toutes ces libertez ,
& quantité d'autres que nous ne rappor-
tons pas, ont besoin de correctifs, qui
paroîtront sans doute dans l'Edition in 4.
qu'on nous fait espérer des *Philosophiques*.
En attendant, remarquons ici, que ce
Myrmecide a bien la mine de nous avoir
procuré les *Natures Plastiques* de Mr.
Cudworth & de Mr. *Grew*, qui ont donné
lieu à une dispute assez vive entre deux
combattans fameux qui ne sont plus.
Notre intention n'est pas de la renouvel-
ler : ajoutons seulement pour la gloire
de la vérité, que Mr. *Bayle* étoit si peu
éloigné d'admettre des *Natures Plastiques*,
que si Mr. *Le Clerc* avoit bien voulu leur
accorder quelque idée, ou quelque con-
noissance de leurs propres ouvrages, ja-
mais il ne se seroit avisé de lui faire
la moindre difficulté sur ce sujet : c'est
ce que nous avons sçu de sa propre bou-
che, durant le fort de la contestation. Il
étoit même persuadé que les animaux de
tous les ordres & de toutes les especes,
& les insectes mêmes, avoient une por-
tion d'intelligence, telle quelle, qui les
dirigeoit dans tous leurs besoins.

Finissons par un beau passage sur la
Morale des Anciens : „ *Chrysispe* soutient
„ en plusieurs endroits, qu'il n'y a pro-
„ pre-

„ prement sur les vrais biens que trois
 „ sentimens soutenable. Par-là il re-
 „ tranche & il écarte la multitude inuti-
 „ le des objets. Il prétend donc que le
 „ vrai bien consiste, ou dans l'*Honnête*,
 „ ou dans l'*Agréable*, ou dans l'un & l'au-
 „ tre conjointement. Car pour ceux
 „ qui le placent dans une certaine exemp-
 „ tion de toute peine, ils évitent bien le
 „ nom odieux de volupté, mais ils restent
 „ toujours dans le voisinage de l'écueil ;
 „ ce qu'on peut dire aussi de ceux qui
 „ associent l'*Honnête* avec l'*Agréable*, c'est-
 „ à-dire avec la *Volupté* : d'où ne s'é-
 „ loignent gueres non plus ceux qui ajou-
 „ tent à l'*Honnête* ces premiers avantages
 „ de la nature dont nous parlions. Ainsi
 „ ce Philosophe laisse en entier ces trois
 „ sentimens, qu'il croit qu'on peut sou-
 „ tenir probablement. A la bonne-heu-
 „ re ; quoique pour moi, je ne me laisse
 „ gueres ébranler du point fixe des vrais
 „ biens, tel qu'il a été proposé par *Polémon*
 „ & les *Peripatéticiens*, & même par
 „ *Antiochus*. Avec tout cela, je ne sens
 „ que trop avec quelle douceur enchar-
 „ teresse la *Volupté* flatte nos sens ! quel-
 „ quefois même je me laisse aller jusqu'à
 „ donner les mains aux idées d'*Epicure*
 „ ou d'*Aristippe*. . . La VERTU me rap-
 „ pelle, ou plutôt elle me retire par la
 „ main : elle me dit que ces mouvemens

„ font de la brute ; que l'homme est uni
 „ avec la Divinité. . . Je pourrois me
 „ mettre entre deux , & tenir la balance
 „ égale , & parce qu'*Aristippe* , comme si
 „ nous n'avions point d'ame , donnoit tous
 „ ses soins au corps , & que *Zénon* , com-
 „ me si nous n'avions point de corps ,
 „ donnoit tous ses soins à l'ame , m'en
 „ tenir à *Calliphon* ” (qui joignoit la *Vertu*
avec le Plaisir ; il en a parlé plus baut :) „ dont
 „ *Carnéade* défendoit les idées avec tant
 „ d'ardeur , qu'on eut dit qu'il les approu-
 „ voit. . . Mais supposé que je penche à
 „ suivre ce dernier , la VÉRITÉ elle-même ,
 „ la Raison droite & sévère , ne viendra-
 „ t-elle pas s'y opposer & me prendre à
 „ partie ? Toi , me dira-t-elle , qui ne
 „ sçaurois ignorer que l'*Honnête* consiste à
 „ mépriser la Volupté , voudrois-tu les
 „ associer , & joindre en quelque façon
 „ l'*Homme* avec la *Bête* ?

Nous ne faisons point d'excuse à nos Lecteurs sur la longueur de ce passage : nous remarquons seulement qu'un grand Poëte , qui , pour des raisons que chacun sçait , c'est-à-dire en bon Courtisan , n'a jamais fait l'honneur à *Cicéron* de le louer , l'a pourtant imité en divers endroits , & entr'autres dans cette belle *Épître à Mécenas* , où il dépeint si bien la foiblesse humaine , & en particulier la sienne propre :

Nunc agilis fio & mergor civilibus undis ,
Vir-

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 367

*Virtutis veræ custos, rigidusque satelles:
Nunc in ARISTIPPI furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus subjungere conor.*

Voilà l'imitation, & voici l'Original dans le passage allegué : *Sit sanè ita, quanquam à Polemonis & Peripateticorum finibus non facile divellor. Verumtamen quàm video quàm suaviter voluptas sensibus nostris blandiatur, labor eò, ut adsentiar Epicuro aut Aristippo.* La différence qu'il y a entr'eux, c'est que le Poëte se laisse aller; au lieu que l'Orateur Philosophe tend les mains à la Vertu, ou plutôt vers le Ciel. . . .

Le combat n'est pas encore fini, on a seulement écarté le *Plaisir* de la société qu'il vouloit avoir avec l'*Honnête* : „ Il „ ne reste donc plus sur l'arène que deux „ combattans, sçavoir l'*Honnête* & la *Volup-* „ *té*, qui doivent entr'eux terminer le com- „ bat; sur le sort duquel je ne vois pour- „ tant pas que *Cbrysispe* s'inquiète beau- „ coup. Cependant si vous suivez l'une, „ je veux dire la *Volupté*, voilà bien des „ choses qui tombent, & sur-tout la so- „ cieté parmi les hommes, & la tendres- „ se du sang, & l'amitié, & la justice, & „ toutes les autres vertus, dont aucune „ ne peut conserver son être, si elle „ n'est gratuite : car pour celle qui n'est „ portée à son devoir qu'en vûë du plai- „ sir, comme d'une espee de recompen- „ se, ce n'est point une Vertu, ce n'est „ qu'une

„ qu'une imitation fausse & hypocrite de
 „ la Vertu". Nos *Fenelons*, nos *Saurins*,
 dans leurs *Traitez de l'Amour pur*, ont-
 ils porté la morale à une précision plus
 sublime ?

„ Mais d'autre côté, continue-t-il, si
 „ vous prêtez l'oreille aux raisons de
 „ l'*Honnête*, que n'entendez-vous point
 „ de la part des autres ? Ils vous diront
 „ naïvement, qu'ils ne comprennent pas
 „ même ce que vous voulez dire avec
 „ votre *Honnête*, à moins que vous ne
 „ qualifiiez ainsi ce qui nous donne quel-
 „ que relief ou quelque vent parmi le
 „ peuple : ils vous soutiendront, que la
 „ source de tous les biens est dans le
 „ corps ; que c'est-là la règle, la mesu-
 „ re, la prescription de la nature mê-
 „ me, de laquelle quiconques'écartera, ne
 „ sçaura jamais quel parti prendre dans la
 „ vie. . . . Vous croyez donc que quand
 „ j'entens de pareilles choses, & une in-
 „ finité d'autres sur le même ton, je n'en
 „ suis point émû. . . . ? Je le suis au-
 „ tant que vous, *Lucullus* ; & ne vous
 „ imaginez-pas que je sois moins homme
 „ que vous : la seule différence qu'il y a
 „ entre nous, c'est que vous, dès que
 „ vous êtes émû, vous acquiescez, vous
 „ consentez, vous approuvez, vous vou-
 „ lez que ce que vous avez admis soit
 „ vrai, certain, bien conçu & bien com-
 „ pris &c : & que moi, je ne crois pas
 „ qu'il

„ qu'il y ait rien à quoi je puisse consen-
 „ tir, que je ne risque en même tems de
 „ donner mon acquiescement à une cho-
 „ se fausse ”, . . . Ainsi le voilà retom-
 bé dans son Académisme. Il est ortho-
 doxe dans le cœur ; il l'est quand il
 faut agir, quand il faut défendre l'Etat,
 quand il faut donner des leçons à son
 fils, à ses parens, à ses concitoyens :
 mais faut-il raisonner , faut-il disputer
 dans les formes & pied-à-pied contre un
 adversaire ; la fécondité de son genie lui
 fournit mille difficultez , qui l'embarassent
 tout le premier. Ce caractère n'est pas
 sans exemple , même parmi les Chré-
 tiens.

Dans le Journal prochain nous parle-
 rons du Livre de *Valentia* , & même
 de sa personne & de ses autres Ou-
 vrages, sur quoi nous avons tout prêt un
 Mémoire des plus instructifs.

A R T I C L E V I.

The Divine Legation of Moses, &c. *

*La Divinité de la Mission de Moïse,
 démontrée suivant les principes d'un
 Déiste, religieux, par cette considéra-
 tion,*

* Voyez tout le Titre Anglois dans le *Tome XI.* de cette *Biblioth. Part. I.*

tion, que sous l'Economie Judaïque il n'est point fait mention du Dogme des Recompenses & des Peines d'une vie à venir. Par Mr. GUILLAUME WARBURTON, Maître ès Arts, & Chapelain de Son Altesse Royale le PRINCE de Galles, *Tome II.* Divisé en deux Parties, contenant ensemble 678. pages; outre un Appendix qui en contient 72. A Londres, chez Fletcher Gyles, vis-à-vis de Gray's-Inn, dans Holbourn, 1741, 80.

VOici enfin la continuation d'un Ouvrage, dont nous avons commencé à rendre compte il y a plus de trois ans *: L'Auteur en prépare un troisième Tome, dans lequel il achevera la tâche qu'il s'est proposée.

Le premier Volume étoit dédié aux *Incrédules*, & celui-ci est aux *Juifs*. Comme l'Auteur expose fort clairement son sujet dans sa Dédicace, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'en donner ici le précis, afin de faire connoître aux Lecteurs, ce qu'ils doivent s'attendre à trouver dans ce nouveau Volume.

Mr.

* Biblioth. Britann. *Tom. XI. Part. 1. pag. 75. Part. 2. pag. 268. Tom. XII. P. 1. pag. 1. P. 2 pag. 215.*

Mr. *Warburton* dit aux *Juifs*, qu'il croit qu'il y a deux raisons principales qui les retiennent dans leur aveuglement. La première, c'est qu'ils s'imaginent que la Religion de Moïse est tellement parfaite dans toutes ses parties, qu'elle suffit pour remplir abondamment tous les besoins du genre humain; pour rendre l'homme capable de goûter le souverain bien, pour le lui proposer & pour lui en procurer la possession. De-là les *Juifs* concluent, que la Loi a été établie dans le dessein qu'elle fût observée durant tous les Siècles.

La seconde, c'est l'opinion où ils sont que les Prophetes, que nous disons qui se rapportent à *JESUS*, ne se rapportent à lui, que dans un sens subordonné, ou d'accommodation; ce qui est, selon eux, une manière d'expliquer l'Écriture tout-à-fait fanatique & visionnaire, inventée uniquement pour soutenir une mauvaise cause.

Notre Auteur dit donc, qu'il s'est attaché à faire voir, qu'en effet la Religion Judaïque a toute la perfection, qu'une Religion qui vient de Dieu ne scauroit manquer d'avoir; c'est-à-dire, qu'elle est propre à remplir le but pour lequel elle a été instituée, & qui étoit, de separer la Race d'Abraham des Peuples idolâtres: mais qu'elle n'est parfaite
que

372 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
que dans ce sens restreint & relatif, &
non pas dans un sens absolu.

Il dit que cette *perfection* ne consistoit pas à perfectionner la Nature humaine, pour la rendre capable de goûter le souverain bien: & que c'est ce qu'il prouve par le genie même de tout le Culte religieux des anciens Juifs, & par les Loix établies contre les diverses especes d'Idolâtrie qui étoient en usage dans ces premiers tems. Mr. *Warburton* se fortifie ici de l'autorité du célèbre *Maimonides*, qui, en prouvant la même thèse d'une manière invincible, ne songeoit gueres qu'il ouvroit par-là aux gens senezes de sa Nation l'entrée dans le Christianisme. Des Auteurs Juifs plus modernes, ont bien apperçu cette consequence: C'est pourquoi *Orobio*, dans sa dispute avec *Limburg*, employe un Chapitre * entier à refuter, ou plutôt à nier le fait. Mais s'il est vrai que le Culte religieux des Juifs ne consiste que dans un nombre de Cérémonies onéreuses, & relatives aux superstitions des premiers tems, il faut avouer que ce Culte ne sçauroit perfectionner la Nature humaine, ainsi que se le doit

* Ce Chapitre est intitulé, *Quod Ritualia non erant præcisè ut Israël ab aliis populis separarentur; neque Lex, neque Populus propter Messiam: sed hic propter Populum, ut ei inserviret.* Pag. 86. Edit. Gaud.

doit proposer un Dieu tout bon, dans une Révélation destinée pour tous les hommes, & qui doit durer à perpétuité.

La Religion Judaïque n'a pas non plus cette perfection qui consiste à proposer à l'homme le souverain bien, & à lui en procurer la possession. C'est ce qu'on fait voir en prouvant, non seulement que la Loi de Moïse n'a point révélé les Peines & les Recompenses d'une autre Vie, mais qu'elle a même évité soigneusement de faire mention d'aucun Dogme qui pût conduire à celui-là ; qu'aucune Tradition Mosaique n'a suppléé à cette omission ; mais que ce Dogme d'une Vie à venir ne devint un Dogme national que dans les derniers tems de la République des Juifs. . . . Or il est certain qu'une Religion à laquelle il manque un Dogme si essentiel, ne sçauroit avoir une perfection absolue.

On montre ensuite par voye de consequence, que la punition des enfans pour les crimes des peres, ne sçauroit se justifier qu'en supposant que la Loi ne parle point des Peines & des Recompenses d'une autre Vie. Par la même supposition on concilie les declarations opposées de Moïse & des Prophetes, par rapport à cette espece de punition, & l'on fait voir qu'il y a une parfaite harmonie entre eux.

La seconde raison qui retient les Juifs

374 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
dans leur incrédulité n'est pas mieux fon-
dée. Pour le prouver, on remonte jusqu'à
la première origine du Langage & de l'E-
criture, & l'on fait voir par-là, que le dou-
ble sens que l'on donne aux Propheties
est naturel, raisonnable & conforme aux
règles de la Logique. On montre aussi,
que cette méthode d'instruire étoit si bien
accommodée à l'état des hommes, qu'il
auroit été dangereux de les instruire d'une
autre manière sur la venue du Messie.

De-là on prouve par voye de conséquen-
ce, que l'histoire de la conduite de Dieu
envers les Juifs, même avant la Loi, ne
sçauroit être bien entendue, ni justifiée
contre les objections des Incrédules, si ce
n'est en supposant la vérité de la Rédemp-
tion du genre humain par les souffrances
& par la mort de Jesus-Christ. On en don-
ne une preuve convaincante dans l'histoire
du commandement donné à Abraham de
sacrifier son fils. On montre que c'étoit-
là une révélation de cette Rédemption,
mais une révélation dans laquelle, au lieu
de paroles, Dieu employe une action.

Voilà l'exposition que Mr. *Warburton*
lui-même nous donne de son Sujet,
mais nous pouvons assurer nos Lecteurs,
qu'il fait beaucoup plus qu'il ne pro-
met. Il examine par occasion plusieurs
Sujets, qui d'abord ne paroissent avoir
aucun rapport avec son but principal,
mais dont il sçait cependant tirer des con-
se-

sequences qui éclaircissent & confirment les propositions qu'il avance. Tout cela est accompagné, j'ai pensé dire orné, d'une belle érudition, & si Mr. *Warburton* ne persuade pas toujours ses Lecteurs, au moins y en a-t-il peu à qui il n'apprenne quelque chose de nouveau. Cet Ouvrage est trop curieux & trop intéressant pour nous borner à l'idée générale que l'Auteur en donne dans sa Dédicace aux Juifs. Il n'y a qu'un Extrait bien détaillé qui puisse faire connoître ce qu'il contient.

On a vû dans le Titre, que ce Volume est divisé en deux parties, qui renferment les Livres IV. V. & VI. de tout l'Ouvrage. Le IV. Livre, qui est le premier de ce Volume, en occupe plus de la moitié. On y prouve la grande Antiquité de l'Empire d'Egypte; on fait voir que les Arts y fleurissoient avant le tems de Moïse: & l'on montre que cette grande Antiquité éclaircit & confirme la vérité de la Religion Mosaique.

Ce Livre est partagé en six Sections. Dans la première on fait voir, que tous les peuples ayant prétendu que leur Religion étoit révélée, il suit de-là, qu'il faut qu'il y ait eu quelque Révélation véritable, & qu'en particulier celle des Juifs l'étoit.

Pour établir cette thèse, on remarque, qu'il ne peut y avoir eu que deux raisons qui ayent engagé le genre humain à admet-

tre les Révélations qu'on lui propofoit. La première, c'est le fentiment intérieur qu'avoient les hommes du befoin où ils étoient d'une Révélation divine qui fût la règle de leurs actions. La feconde, une ancienne Tradition que Dieu s'étoit réellement révélé à leurs Ancêtres. L'une ou l'autre de ces deux raifons doit avoir eu lieu; & il eft impoffible qu'il y en ait eu une troifième. Car un effet univerfel doit être produit par une caufe auffi univerfelle: & dans le cas dont il s'agit, la caufe ne peut être que la Nature même de l'homme, ou une Tradition qui s'eft confervée d'âge en âge. Il eft vrai que les Princes ou les Prêtres pouvoient, par politique & pour des vûes particulieres, prétendre à une Révélation divine; mais il faut qu'une raifon connue à tous les hommes les ait difpofez tous à admettre une Révélation.

Mr. *Warburton* croit, que ces raifons ont contribué toutes deux à difpofer les hommes à recevoir une Révélation quelle qu'elle fût. Ils ont fenti la foibleffe & la corruption de la Nature humaine. Ils ont compris qu'ils avoient befoin de guides; cela joint à la Tradition obscure qui s'étoit confervée parmi eux, que la Divinité s'étoit réellement révélée aux hommes, les a difpofez à recevoir facilement toutes les fauffes Révélations qu'on leur propofoit.

Mais,

Mais, disent les Incrédules, cet aveuglement & cette corruption de l'homme ne viennent que de sa propre faute, parce qu'au lieu de cultiver sa Raison, & d'en suivre les principes, il se laisse mener en aveugle où l'on veut le conduire. Mr. *Warburton* répond à cela; Que cet aveuglement & cette corruption, qui avoient eu lieu dès le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, auroient, suivant les apparences, continué jusques à la fin des siècles: car ce n'étoit point des égaremens produits par quelque cause particuliere, comme le climat, la nature du Gouvernement, ou le siècle dans lequel on vivoit; c'étoit le fatal effet de la foiblesse humaine. Foiblesse causée, il est vrai, par la faute même de l'homme, mais à laquelle l'homme n'a jamais pû remedier, comme l'expérience l'a fait voir; c'est pourquoi il s'adresse au Ciel, & il semble qu'il ait raison de n'attendre du secours que de-là.

L'Incrédule insiste encore; il accordera peut-être que la condition de l'homme a besoin de remede; mais il prétendra que la Révélation n'est pas un remede suffisant: ce qu'il prouvera par l'état corrompu des Chrétiens, qui semble exiger une nouvelle Révélation, pour rétablir l'efficace de l'ancienne.

Notre Auteur remarque là-dessus, qu'il

y a une extrême différence entre la corruption du monde Payen & celle du monde Chrétien. Les fausses Révélations avoient donné aux Payens de fausses idées des Attributs de la Divinité; de sorte qu'en vivant dans la corruption, ils agissoient conséquemment, & ne faisoient que suivre leurs principes; leur aveuglement étoit donc digne que la bonté de Dieu y apportât du remede. Mais parmi les Chrétiens; les vicieux agissent directement contre leurs principes; ce qui est un degré de méchanceté qui ne peut que provoquer la justice de Dieu.

Ce qu'on vient de dire est une forte présomption, que Dieu a véritablement découvert sa volonté au genre humain par le moyen d'une Révélation. Et cette Révélation doit avoir quelque marque caractéristique qui la distingue de toutes celles qui sont fausses.

Si l'on veut faire passer en revûe les nombreuses Religions des Payens, on trouvera que, quoiqu'elles prétendissent toutes être divines, & qu'elles fussent toutes indépendantes les unes des autres, il y avoit cependant une si parfaite harmonie entre elles, & une si grande conformité dans leur Culte, qu'il faut nécessairement en conclure, qu'elles étoient ou toutes fausses, ou toutes véritables. Il est impossible qu'elles aient été toutes véritables, puisqu'elles étoient

contraires les unes aux autres dans plusieurs choses, tant de spéculation que de pratique, & que l'on prétendoit cependant avoir été toutes révélées.

Mais parmi ce nombre prodigieux de Révélations prétendues, on en trouve une dans un coin obscur de la terre, habitée par une seule famille, qui est si diametralement opposée à toutes les autres Religions, qu'on est tenté d'en conclure, qu'on a enfin trouvé ce que l'on cherchoit. La grande marque qui distingue le Judaïsme de toutes les autres Religions, c'est que *le Judaïsme prétend venir de la première Cause de toutes choses, & condamne toutes les autres Religions comme autant d'Impostures.*

Parmi les nombreuses Révélations que les Payens ont prétendu qu'ils avoient reçu, il n'y en a pas une seule qu'on ait attribuée à la première Cause, ni qui établisse le Culte d'un seul Dieu dans le Service public. Tant est fondée la remarque d'*Eusebe* *, qui dit, que *l'honneur d'être initié dans la connoissance du Dieu Créateur de l'Univers, & d'être instruit dans la pratique de la vraie piété envers lui, étoit réservé au seul Peuple Juif.* On parle ici du Service public; parce qu'on a fait voir dans le premier Volume, que le Dogme d'un seul Dieu étoit enseigné dans les Mystères à un petit nombre de gens, &

il

* Prep. Evang. Lib. I. Cap. 9. pag. 20.

il est clair qu'*Eusebe* y fait allusion, puisqu'il oppose les Hébreux aux Payens, parmi lesquels il n'y avoit que peu de personnes choisies qui fussent initiées dans la connoissance du Créateur, & puisqu'il employe les termes mêmes qui étoient consacrez dans les grands Mystères; comme sont ceux d'*Εκκρηια*, l'Inspection du secret; *Θεωρία*, la Contemplation; & *Κρηιουργός*, le Créateur, qui en étoient le sujet.

Comme les Juifs étoient distinguez des autres peuples par le Culte public du seul vrai Dieu, ils ne l'étoient pas moins parce qu'ils condamnoient comme fausses toutes les autres Religions, ainsi que Mr. *Warburton* l'a montré dans son premier Volume *.

Dans toute l'Antiquité Payenne il n'y a rien de plus surprenant, que de voir que parmitant de Révélations continuelles, il n'y en ait pas une qui prétende venir de la première Cause, ni qui condamne les autres comme fausses. Cependant il n'y a rien à quoi les Auteurs modernes fassent moins d'attention. Mais les anciens Peres, mieux instruits que nous de l'état du Paganisme, ont été frappez d'une particularité si singuliere: & c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas pû l'expliquer, qu'ils ont eu recours à l'operation du Démon. Voici comment
notre

* Voyez notre second Extrait, *Bibl. Brit. Tom. XI. Part. 2. pag. 299-302.*

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 381
notre Auteur croit qu'ils ont pû raisonner.

Si ces impostures n'avoient été que des Inventions purement humaines, on ne conçoit pas qu'aucun faux Prophete, ni aucun Philosophe spéculatif, parmi tous ceux qui ont policé des Etats, qui étoient instruits d'une Cause première, & qui affectoient la singularité, ayent jamais prétendu qu'ils avoient reçu leurs Révélations du seul vrai Dieu; ou qu'ils n'ayent jamais condamné les autres Révélations comme fausses, n'eût-ce été que pour élever la leur au dessus des autres. Mais bien loin de-là, ils ont été si éloignez d'avancer rien de pareil, qu'au contraire ceux qui se vantoient d'être inspirez par *Jupiter*, ne l'ont jamais représenté comme le Créateur de toutes choses, mais seulement comme une Divinité locale & tutélaire; comme *le Jupiter de Crète*, par exemple, ou *le Jupiter de Libye*. De plus, ceux qui ont prétendu établir le meilleur systême de Religion, n'ont pas entendu par-là le meilleur en lui-même, mais seulement le meilleur par rapport à la Société particulière pour laquelle ils vouloient l'établir. Tout cela paroît inexplicable, si on ne suppose pas qu'il y avoit-là quelque chose de surnaturel. Mais dès qu'on admet que le Démon y a eu part, tout devient intelligible. Car

382 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
on conçoit aisément , que s'il avoit permis à ses Suppots de prétendre qu'ils étoient inspirez par la Cause première, l'Idolâtrie en auroit souffert beaucoup : & s'il leur eut permis de condamner toutes les autres Religions comme fausses , cela auroit obligé les hommes à faire des recherches , & à examiner toutes les Religions : ce qui n'auroit pû que mettre fin bientôt aux progrès de l'Idolâtrie. C'est ainsi que les Peres ont pû raisonner ; & notre Auteur défie les Incrédules, avec toute leur Logique, de montrer que ç'auroit été raisonner mal.

Mais sans avoir ici recours au Démon , notre Auteur croit pouvoir alleguer des raisons naturelles d'un phénomène si surprenant. Premièrement donc , ceux qui en ont imposé aux peuples , agissoient tout à la fois en qualité de Prophetes & en qualité de Politiques. En qualité de Prophetes, ils trouvoient qu'il étoit nécessaire de prétendre qu'ils étoient inspirez du Dieu pour lequel le peuple avoit le plus de vénération ; & ce Dieu étoit pour l'ordinaire quelqu'un de leurs Ancêtres , ou quelque Citoyen , à qui les services qu'il avoit rendus à l'Etat avoient procuré les honneurs divins , & qui étoit devenu par-là un Dieu tutélaire & local. En qualité de Politiques, ils jugeoient qu'il étoit très-utile, que le Fondateur même de la
Socie-

Société, ou le Pere de la Tribu, fût l'objet du Culte national; parce qu'un peuple grossier s'accommodoit beaucoup mieux d'un Dieu à qui il appartenoit en particulier, que d'une Divinité dont les soins étoient plus répandus. Cette pratique a donné lieu à deux opinions, qui en étoient des conséquences inévitables, & qui empêchoient en même tems qu'on ne prétendit avoir reçu quelque Révélation de la part d'un seul Dieu, Créateur de l'Univers. La première opinion, qui étoit celle des Théologiens, étoit, que la Cause première ne se mêle pas immédiatement du Gouvernement du Monde, mais qu'elle l'abandonne à des Divinitez locales & tutélaires, qui sont ses Substituts. La seconde, qui étoit l'opinion des Législateurs, étoit, qu'il seroit d'une conséquence fatale à la Société, de découvrir au peuple la Cause première de toutes choses.

En second lieu, on croiroit que puisqu'on enseignoit dans les Mystères l'existence d'un Dieu, Créateur de l'Univers, & que les Législateurs, & ceux qui prétendoient à l'Inspiration, étoient tous initiés, il semble que ce Dogme auroit dû se glisser dans quelque Religion Payenne. Mais cela même, qu'il étoit enseigné dans les Mystères, étoit un obstacle à sa publication; puisqu'on ne le dévoiloit aux Initiés que sous le sceau du secret.

Puis donc que dans le Culte public, la
pre-

384 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
première Cause étoit ou inconnue ou
rejetée, & qu'on n'y adoroit que des
Divinitez locales & tutélaires, dont cha-
cune avoit son district particulier, & ne
s'embarassoit gueres de celui des autres,
il suit de-là, qu'aucune Religion ne pou-
voit accuser les autres de fausseté, parce
qu'elles étoient toutes appuyées sur le
même fondement.

Voilà donc une différence essentielle en-
tre la Religion des Juifs, & toutes les au-
tres Religions du monde; * & voilà une
marque caractéristique qui distingue la
véritable Religion de celles qui sont
fausses.

Tout ce qu'on vient de voir, ne sert
pour ainsi dire que d'Introduction. Dans
la seconde Section l'Auteur divise sa ma-
tière. Il faut se souvenir ici des trois
Propositions qu'il avoit entrepris de prou-
ver : sçavoir 1. *Qu'il est nécessaire pour le
bien-être d'une Société civile, qu'on presse le Dog-
me des Recompenses & des Peines d'une autre
Vie.*

2. *Que tout le genre humain, & particu-
lièrement les Nations les plus sages & les plus é-
clairées de l'Antiquité, ont cru & enseigné unani-
mement la nécessité de ce Dogme.*

3. *Que le Dogme des Recompenses & des
Peines d'une autre Vie ne se trouve point dans
la*

* Avant Jésus-Christ, s'entend.

la Dispensation Mosaïque , & n'en fit jamais partie.

On a vû dans nos Extraits précédens , comment l'Auteur a prouvé les deux premières Propositions. Il avoit alors à combattre les Incrédules & les Libertins. Pour établir la troisième, il a à disputer contre les Amis mêmes de la Révélation , qui ayant mal compris la nature de l'Economie Judaïque & celle de l'Economie Chrétienne , se font un scrupule d'avouër la vérité qu'on entreprend de prouver ici. C'est ce qui oblige Mr. *Warburton* à prendre un grand détour , avant que d'en venir à la preuve de sa thèse. Il a donc jugé à propos , d'expliquer premièrement la *Politique* de Moïse. Mais pour s'en former une juste idée , il faut connoître le genie & les mœurs des Hébreux , & le caractère & l'habileté de leur grand Législateur.

Mais comme ce peuple & son Conducteur , lorsqu'ils reçurent la Loi , ne faisoient que de sortir d'Egypte , où le peuple avoit été dans l'esclavage & dans l'oppression , & où leur Chef avoit été élevé à la Cour du Prince , & instruit dans toutes les Sciences des Egyptiens ; il est impossible que le genie & les mœurs des Israélites n'aient reçu quelque teinture de ceux chez qui ils avoient fait un si long séjour. Aussi l'Ecriture nous assure-t-elle , que *Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Egyptiens*

386 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Egyptiens, & que le peuple étoit fort attaché à leurs superstitions & à leurs Idolâtries. Il est donc nécessaire d'examiner, en quel état étoient la superstition & le sçavoir des *Egyptiens* dans ces tems reculez. C'est pourquoi l'Auteur entreprend de prouver ces quatre Propositions.

I. ,, Que le sçavoir des *Egyptiens*, duquel il est parlé dans l'Écriture, & leurs superstitions, qui y sont condamnées, sont précisément le même sçavoir & les mêmes superstitions que les *Ecrivains Grecs* leur attribuent, celui-là comme la gloire, & celles-ci comme l'opprobre de l'Égypte.

II. ,, Que le peuple Juif étoit extrêmement attaché aux mœurs de l'Égypte, & tomba très-souvent dans des superstitions *Egyptiennes*: & que plusieurs des Loix qui leur furent données par le ministère de Moïse, furent établies en partie par complaisance pour leurs préjuges, & en partie en opposition à ces superstitions.

III. ,, Que le sçavoir que Moïse avoit acquis en Égypte, & les Loix qu'il établit, soit par complaisance pour les préjuges du peuple, soit en opposition aux superstitions *Egyptiennes*, ne sçauroient fournir une objection raisonnable contre la divinité de sa Mission.

IV. ,, Qu'au contraire tout cela en confirme fortement la divinité.

Mr.

Mr. *Warbuton* explique ici par occasion une expression du Titre de son Ouvrage, que quelques personnes ont mal entendue. Il y promet de démontrer la divinité de la Mission de Moïse *suivant les principes d'un Déiste religieux*. Que faut-il entendre par-là? C'est qu'il y a des principes véritables, mais qui sont généralement admis par les Ennemis de la Religion, & presque aussi généralement rejettez par ses Défenseurs; on les appelle à cause de cela, des *principes de Déistes* (*Deistical principles*). Telle est, par exemple, *la grande Antiquité du sçavoir des Egyptiens*, que l'Auteur entreprend de prouver; telle est encore cette autre thèse pour laquelle il établit celle-là; *qu'il n'est point parlé du Dogme d'une Vie à venir dans l'Economie Moïsaïque*. C'est par ces principes *Déistiques* que l'Auteur entreprend de renverser tout le système des Déistes.

Dans la troisième Section il commence à établir la première des quatre Propositions que nous venons d'indiquer. On convient, dit-il, que tous les Auteurs Grecs s'accordent à représenter l'Egypte comme la Monarchie la plus ancienne & la plus puissante qu'il y eut au monde. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils donnent une Histoire détaillée des Coûtumes & des Institutions civiles & religieuses qui ont été en usage en Egypte depuis les tems les plus reculez, & qui font voir
que

388 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
que les Egyptiens devoient être un peuple
poli & puissant.

On peut répondre à cela , que les Grecs
sont à tous égards des témoins peu dignes
de foi ; ils étoient fort ignorans , & fort
remplis de préjugés. Ils ont vécu long-
tems après l'époque dont il s'agit ; & quoi-
qu'ils ayent appris des Egyptiens ce qu'ils
rapportent , ils ne l'ont appris pourtant
qu'après la destruction de cet Empire ,
lorsqu'il étoit déjà devenu la conquête
des Asiatiques ou des Européens ; lors-
que tous les anciens Ecrits étoient détruits
ou perdus , & que les Egyptiens s'étoient
déjà conformez aux mœurs de leurs nou-
veaux Maîtres , qui étoient les Grecs eux-
mêmes.

Il n'est pas moins certain , que les Grecs
étoient extrêmement remplis de préjugés.
Ils se croyoient les premiers habitans de
la Terre , & prétendoient n'être redeva-
bles à personne des avantages dont ils
jouissoient. Mais lorsque le commerce
qu'ils eurent avec les autres Nations les
eut convaincu , que bien loin de ne de-
voir rien à personne , ils devoient presque
tout aux Egyptiens ; il donnerent , il est
vrai , le premier rang à ceux-ci , mais par
un principe de vanité , ils leur donnerent
aussi une antiquité des plus extravagantes.
D'un autre côté les Egyptiens firent
par un principe d'intérêt , ce que les Grecs
avoient fait par vaine gloire. L'Egypte
étoit

étoit le país où l'on se rendoit de l'Orient & de l'Occident pour y puiser des connoissances ; & comme rien ne rend les Sciences plus recommandables que l'Antiquité, les Egyptiens, pour se donner du crédit, forgerent des Monumens qui reuloient les commencemens de leur Monarchie jusques dans les tems inconnus. Les Anciens nous ont conservé quelques-uns de ces prétendus monumens, & les Modernes les ont refutez.

Voilà l'objection que l'on fait contre le témoignage des Grecs. Quoique Mr. *Warburton* ne soit point intéressé à décider la question, parce qu'elle ne renverse point l'usage qu'il fait de l'autorité des Grecs, il avoue pourtant que s'il n'y avoit point d'Ecrits plus anciens que les leurs, & qui confirmassent leur témoignage, il ne pourroit qu'être très-suspect. Et que, s'il y a des Ecrits beaucoup plus anciens qui contredisent leur témoignage, il doit être entierement rejetté. Mr. *Warburton* nous assure donc, qu'il ne fera aucun usage de ce que les Grecs disent sur la grande Antiquité de l'Egypte, lorsque cela ne se trouvera pas confirmé par l'Ecriture Sainte : & qu'il rejettera entierement ce témoignage des Grecs lorsqu'il sera contredit par l'Ecriture, soit que ce témoignage soit favorable ou non à l'opinion qu'il soutient.

On convient donc que les Grecs s'ac-

cordent à représenter l'Égypte comme l'Empire le plus ancien & le mieux policé qu'il y eût au monde. Voyons comment cela est confirmé par l'Écriture Sainte.

Dès le tems d'Abraham on trouve un Roi d'Égypte qui porte le nom commun de *Pharaon* ; d'où il semble qu'on puisse conclure , que la Police civile étoit à-peu près la même alors , qu'elle fut du tems de Joseph & de Moïse. L'Égypte abondoit si fort en blé , qu'elle pouvoit fournir ceux qui en manquoient en tems de famine. Les présens que Pharaon fit à Abraham paroissent dignes d'un grand Roi : Et si l'on veut comparer la conduite de Pharaon avec celle d'Abimelec Roi des Philistins , dans une circonstance semblable , on sera porté à en inférer , que le premier doit avoir été tout autrement puissant que le second.

Lorsque Joseph fut conduit en Égypte , les Israélites y portoient vendre des Epiceries , du Beaume & de la Myrrhe , dont leurs Chameaux étoient chargez : ils y trafiquerent aussi de jeunes Esclaves : tout cela fait voir , suivant notre Auteur , que les Egyptiens étoient un peuple riche , luxurieux , & que leur puissance étoit grande & bien affermie.

Lors de la sortie des Israélites , il faut que le Luxe & le pouvoir des Egyptiens ayent été extrêmes : ce qui paroît par les
Villes

Villes de Munition qu'ils faisoient bâtir, & sur-tout par le nombre prodigieux de gens qu'ils employoient à préparer seulement les matériaux dont on avoit besoin pour les Edifices publics. Les Egyptiens avoient aussi alors une Milice réglée & disciplinée; & ce qui est plus extraordinaire encore, ils avoient de la Cavalerie, dont les Grecs ont ignoré l'usage même long-tems après la guerre de Troye. Remarquons encore, que durant tout le tems que nous venons de marquer, c'est-à-dire depuis Abraham jusques à Moïse, l'Ecriture représente constamment l'Egypte comme une Monarchie unique, gouvernée par un seul Roi; marque certaine de sa puissance; & des grands progrès qu'elle avoit fait dans la Politique. Au lieu que tous les peuples, au sortir de la barbarie, sont divisez en petits Etats, qui se réunissent peu-à-peu, à mesure que les Arts se perfectionnent.

A ces preuves générales de l'Antiquité des Egyptiens, l'Auteur en ajoute de particulieres, tirées de leurs Etablissmens religieux & civils. Voici ce que *Diodore de Sicile* dit de leurs Etablissmens religieux. * „ Toute l'Egypte étoit divisée en trois portions. La première „ apartenoit au Collège des Prêtres, „ qui

* Je me sers de la Traduction de Mr. l'Abbé Terrasson. Tom. I. pag. 156.

„ qui étoient dans une vénération fin-
 „ guliere, soit par le respect que l'on
 „ portoit aux Dieux dont ils étoient les
 „ ministres, soit par la sagesse & par les
 „ lumieres qu'ils avoient puisées dans
 „ une éducation très - distinguée. Leur
 „ revenu étoit employé aux fraix de
 „ tous les Sacrifices qui se font dans l'E-
 „ gypte, à l'entretien des Officiers sub-
 „ alternes dont ils ont besoin, & à la
 „ subsistence de leurs propres familles.
 „ Les Egyptiens croyoient que les Dieux
 „ devoient être servis par des personnes
 „ consacrées à eux, & qu'il ne falloit
 „ jamais changer leur Culte; & ils ne
 „ vouloient pas, d'un autre côté, que ceux
 „ dont les conseils étoient utiles à tout le
 „ monde, manquassent de rien pour eux-
 „ mêmes. En effet, les Prêtres étoient
 „ toujours attachez à la personne du Roi,
 „ pour l'aider de leurs instructions & de
 „ leurs avis, souvent même de leurs soins
 „ & de leurs personnes, dans les affaires
 „ importantes. . . . Ainsi ce n'est pas,
 „ comme chez les Grecs, ou un seul hom-
 „ me, ou une seule femme qui est revêtu
 „ du sacerdoce; mais c'est une Société de
 „ plusieurs personnes, qui transmettent
 „ à leurs descendans la science & la pra-
 „ tique du Culte des Dieux. D'ailleurs
 „ ils sont exempts de toute charge, & ils
 „ sont, par leur rang & par leur crédit,
 „ les premiers du Royaume après le
 Roi * 77

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 393
Roi *”, *Herodote* nous apprend † , que de
tous les Colléges des Prêtres celui d’Hé-
liopolis étoit le plus fameux pour la sagesse
& le sçavoir. Et *Strabon* ‡ nous dit, qu’il y
avoit encore de son tems de très-spacieux
Edifices, qui, selon la Tradition, avoient
été autrefois la demeure des Prêtres qui
s’attachent à l’étude de la Philosophie
& de l’Astronomie.

Le récit de ces trois célèbres Histo-
riens est parfaitement d’accord avec celui
de Moïse, qui nous apprend que les Prê-
tres d’Egypte étoient un Ordre distinct
dans l’Etat, & qu’ils avoient des Terres
dont le revenu leur étoit approprié; que
lorsqu’il y eut dans le païs une si cruelle
famine, que le peuple fut obligé de vendre
ses Terres à la Couronne pour avoir du
pain, celles des Riches ne furent point
aliénées, mais qu’ils furent entretenus gra-
tuitement §. Moïse, en parlant du Prêtre
d’On, confirme encore le récit de *Diodore*
sur l’accès que les Prêtres avoient auprès
du Roi. Car le terme de l’Original *Cohen*, si-
gnifie un Ami, un Conseiller Privé du Roi,
aussi-bien qu’un Prêtre, comme *Cocceius* le
fait voir dans son Dictionnaire. Enfin Moïse
confirme encore le récit d’*Herodote* & de
Strabon,

* Diod. Sic. Bib. Hist. p. 46. Sr, Ed.

† Lib. II, Cap. 3.

‡ Geogr. Lib. XVII.

§ Gen. XLVII. 22.

Strabon, en nous apprenant que *Pharaon*, ayant donné à *Joseph* l'emploi de premier Ministre, lui fit épouser la fille du Prêtre d'*On*; ce que les *Septante* & la *Vulgate* ont très-bien traduit par *Héliopolis*. Il paroît par toutes les circonstances de cette Histoire, que le Roi avoit dessein de faire à *Joseph* le plus grand honneur possible: & ce que nous apprennent les Historiens Grecs, fait voir que dans ce mariage *Pharaon* avoit principalement en vûë l'établissement de son Favori. L'administration des Affaires publiques étoit entre les mains des Prêtres, qui n'auroient pas souffert volontiers qu'un Etranger eût été à la tête des Affaires. Le meilleur moyen donc de prévenir leur envie, c'étoit de faire entrer *Joseph* dans leur famille & dans leur Ordre; & c'est ce que *Pharaon* exécuta, en faisant épouser à *Joseph* la fille d'un Prêtre de l'Ordre le plus célèbre & le plus distingué.

Un autre Article remarquable sur lequel les Historiens Grecs s'accordent avec *Moïse*, regarde les Cérémonies religieuses des Egyptiens. *Herodote* dit expressément, qu'ils regardoient comme une profanation le Sacrifice de toute espece de Bestiaux, excepté celui des Cochons, des Taureaux, des Veaux nets & des Oyes*; & ailleurs, que les Genisses, les Beliers & les Boucs étoient

estimez

* *Herodot. Lib. II. Cap. 45.*

estimez sacrez *. Ce n'est pas que les Egyptiens adorassent des Animaux vivans du tems de Moïse : On prouve dans la suite, qu'ils ne rendoient encore alors un service religieux qu'aux Images des Animaux. Cela même pourtant ne pouvoit que rendre les Animaux sacrez, & empêcher qu'on ne les offrit en sacrifice. Ici encore l'Écriture nous apprend, que lorsque Pharaon voulut engager Moïse à sacrifier à Dieu dans le païs, suivant les cérémonies de sa famille, le Prophete répondit : *Il n'est pas à propos de faire ainsi; car nous sacrifierions à l'Éternel notre Dieu l'abomination des Egyptiens. Voici si nous sacrifions l'abomination des Egyptiens devant leurs yeux, ne nous lapideroient-ils pas † ?* Si donc Herodote ne s'est pas éloigné de la vérité dans ce qu'il dit des anciennes superstitions des Egyptiens, il est clair que les Israélites ne pouvoient pas éviter de sacrifier l'abomination des Egyptiens. Et Herodote lui-même nous apprend §, avec quelle animosité & quel esprit de vengeance ils poursuivoient ceux qui se rendoient coupables de cette impiété imaginaire.

L'Antiquité de l'Égypte ne paroît pas moins par le progrès qu'on y avoit fait dans les Arts utiles à la société. Voici,
par

* *Ibid.* Cap. 41.

† *Exod.* VIII. 26.

§ *Lib.* II. Cap. 65.

396 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 par exemple, ce qu' *Herodote* nous apprend
 de l'état où étoit la Médecine. „ Cha-
 „ que maladie a son Médecin particulier,
 „ qui ne s'attache qu'à en étudier la natu-
 „ re, & à la guérir, sans se mêler des au-
 „ tres maladies. De sorte que tout le païs
 „ fourmille de Médecins : car les uns ont
 „ soin des Yeux, les autres de la Tête, les
 „ autres des Dents, les autres du Ventre,
 „ les autres des Maladies cachées”*. On
 ne doit pas être surpris après cela de trou-
 ver plusieurs Médecins parmi les Dome-
 stiques de *Joseph*. *Joseph commanda à ceux*
de ses Serviteurs qui étoient Médecins, d'embaumer
son Pere : & les Médecins embaumerent
Israël †. Un nombre de pareils Domestiques
 paroîtroit aujourd'hui une affectation ri-
 dicule de magnificence, même dans un
 premier Ministre. Mais il n'en étoit pas
 ainsi chez les anciens Egyptiens ; car
 puisqu'il y avoit un Médecin pour chaque
 maladie, il falloit nécessairement qu'il y
 eût plusieurs Médecins dans chaque fa-
 mille un peu distinguée ; ce qui est une
 preuve bien forte de la grandeur, du
 luxe & de la politesse d'un peuple. Aussi
 est-ce par la connoissance de la Médecine
 que les Egyptiens se sont particuliere-
 ment distinguez, comme il paroît, non
 seu-

* *Herodot. Lib. II. Cap. 84.*

† *Gen. L. 2.*

seulement par les plus anciens Auteurs Grecs, mais aussi par les Ecrits des Prophetes. Il y a un passage remarquable dans Jerémie. En prédisant la destruction de l'Armée d'Egypte, qui devoit être ruinée près de l'Euphrate, il caractérise les Egyptiens par leur habileté dans la Médecine. *Monte en Galaad, & prends du baume, Vierge fille d'Egypte. Envain employes-tu remede sur remede; car il n'y a point de guérison pour toi* *. Le Prophete se plaît dans cette espece de figure, qui consiste à désigner un peuple par quelque circonstance caractéristique. Ainsi dans le même Chapitre il s'exprime de cette manière: *L'Egypte est comme une TRÈS-BELLE GENISSE: mais la destruction vient, elle vient de Aquilon. Même les gens de guerre, qu'elle entretient chez soi à ses gages, sont comme des VEAUX ENGRAISSEZ, car ils ont tourné le dos.* On sçait que le Culte d'Isis & d'Osiris, sous la figure d'une Genisse ou d'un Taureau, étoit ce qu'il y avoit de plus célèbre & de plus sacré dans la Religion des Egyptiens.

Un sçavant Auteur †, craignant que l'Antiquité de l'Egypte ne fût préjudiciable

* Jer. XLVI. 11.

† Mr. Schuckford, dans son Livre intitulé, *The sacred and Prophane History of the World connected, &c. Tom. I. pag. 359-367.*

398 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
ble à la Religion, a taché de refuter le témoignage d'*Hérodote*, & celui de *Diodore de Sicile*. Il remarque que les Médecins de *Joseph* n'étoient pas employez à guérir les Malades, mais simplement à embaumer les Morts: & il prétend que ce qui a trompé les Historiens Grecs, c'est qu'ils ont pris pour l'Art de la Médecine, ce qui n'étoit qu'une cérémonie purement religieuse. Mr. *Warburton* répond à toutes les raisons de ce Sçavant, & prouve en même tems fort au long l'Antiquité de la Médecine.

Une autre preuve de la grande Antiquité de l'Egypte est tirée de leurs Cérémonies Funéraires. Voici ce que nous en apprend *Herodote*. „ Lorsqu'il meurt quel-
„ que personne considérable dans une fa-
„ mille, toutes les femmes de la maison
„ se salissent la tête ou le visage avec de
„ la bouë. Puis laissant le cadavre en-
„ tre les mains des Domestiques, elles
„ marchent en procession par la Ville,
„ ayant leurs habits ceints autour des
„ reins, & la gorge decouverte; elles
„ se frappent elles-mêmes, & font sui-
„ vies de toutes leurs parentes. D'un au-
„ tre côté marchent les hommes ceints
„ de la même manière, & se frappant
„ aussi eux-mêmes. La procession finie,
„ ils portent le corps pour le faire saler;
„ car il y a des gens établis exprès pour
„ cet office, & c'est leur métier. . . . Ils
„ com-

„ commencent par tirer le cerveau au
 „ travers du né par le moyen d'un in-
 „ strument de fer recourbé, &c. . . . A-
 „ près cela on met le corps dans du Ni-
 „ tre, où on le tient SOIXANTE-DIX
 „ JOURS; mais il n'est pas permis de l'y
 „ tenir plus long-tems*” *Diodore de Sicile*
 s'accorde avec *Herodote* dans toutes les
 circonstances essentielles du Deuil, &
 dans ce qui regarde la manière d'embaumer
 les cadavres, excepté qu'il semble
 différer dans le nombre des jours. „ Ils
 „ oignent, dit-il †, ensuite le corps pen-
 „ dant plus de TRENTE JOURS avec
 „ de la Gomme de Cédre, de la Myrrhe,
 „ du Cinnamome & d'autres Parfums,
 „ qui non seulement contribuent à la
 „ conserver dans son entier pendant très-
 „ long-tems, mais qui lui font encore ré-
 „ pandre une odeur très-suave. Ils ren-
 „ dent alors aux Parens le corps &c. †”.
 L'écriture non seulement explique &
 confirme ce que ces Historiens disent sur
 les soins onereux qu'on prenoit d'em-
 baumer les corps, mais elle concilie aussi
 la contradiction apparente qu'il y a au
 sujet du nombre des jours pendant les-
 quels

* Herodot. *Lib. II. Cap. 85. 86.*

† Je me sers de la Trad. de Mr. L'Abbé Ter-
 rassion *Tom. I. pag. 195.*

‡ Diod. Sic. *Lib. I. pag. 58.*

400 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
quels le Cadavre restoit chez les Embau-
meurs. *Les Médecins*, dit Moïse, *embaumerent Israël: & on employa QUARANTE JOURS à l'embaumer (car c'étoit la coûtume d'embaumer les corps pendant quarante jours) & les Egyptiens le pleurerent SOIXANTE-DIX JOURS **. Or les deux Historiens Grecs que nous venons de citer nous apprennent, que le deuil duroit aussi long-tems que le corps étoit chez les Embaumeurs; & suivant *Herodote*, il y demouroit soixante-dix jours. Cela explique pourquoi les Egyptiens pleurerent *Israël soixante-dix jours*. Pendant ce tems-là le corps étoit dans le Nitre, dont l'usage étoit, de sécher toute l'humidité nuisible qui y restoit; ce qui pouvoit se faire au bout de trente jours; les quarante qui restoit (les ἐφ' ἡμέρας πλείους τῶν τριάκοντα de *Diodore*, plus de trente jours) étoient employez à oindre le corps avec de la Gomme & des Aromates, pour le conserver, ce qui étoit proprement l'embaumer. Cela explique ce que dit Moïse, *on employa quarante jours à l'embaumer, car c'étoit la coûtume d'embaumer les corps pendant quarante jours*. Voilà donc les deux Historiens Grecs d'accord entre eux: & voilà comment eux & l'Écriture Sainte s'expliquent & se confirment réciproquement.

Si

* Gen. L. 2. 3.

Si l'on dit que , quoique Moïse parle ici d'embaumer, cette pratique n'étoit pourtant pas aussi commune que les Historiens Grecs le prétendent, & qu'elle ne l'est devenu que plusieurs siècles après; Mr. *Warburton* répond, qu'il paroît que cette pratique étoit universelle en Egypte du tems de Joseph , puisqu' une troupe de Marchands Ismaélites avoient des chameaux chargez d'Epicerie, de Beaume, & de Myrrhe, qu'ils alloient vendre en Egypte*.

Mais la grande Antiquité de l'Egypte ne se prouve pas seulement par les circonstances dans lesquelles les Historiens profanes s'accordent avec l'Écriture Sainte, mais aussi par celles où ils semblent la contredire. En voici un exemple. *Diodore de Sicile* dit † expressement, que les Terres de l'Egypte étoient partagées entre le Roi, les Prêtres & les Soldats; & Moïse ne dit pas moins expressement, qu'elles étoient partagées entre le Roi, les Prêtres, & le Peuple ‡. Quelqu'incompatibles que paroissent ces deux récits, on trouvera, en examinant le fait, que *Diodore* confirme très-fortement ce que Moïse nous dit touchant la famine qu'il y eut en Egypte, & ses effets. Moïse dit donc, qu'a-

* Gen. XXXVII. 25.

† Lib. I. Biblioth.

‡ Gen. XLVII.

qu'avant la famine toutes les Terres étoient entre les mains du Roi, des Prêtres & du Peuple : mais la famine produisit un très-grand changement dans la possession des Terres, puisque toutes celles du Peuple furent acquises au Roi : ce qui doit avoir augmenté prodigieusement son pouvoir. Joseph qui, quoique premier Ministre, n'en étoit pas moins zélé pour le bien public, prévint pendant quelque tems les mauvais effets qu'auroit pu produire le trop grand pouvoir du Roi ; il les prévint, dis-je, en donnant ces Terres à ferme aux anciens Propriétaires sous des conditions très-aisées. Il y a beaucoup d'apparence que cette sage Politique fut suivie jusques à ce qu'il se fût élevé un nouveau Roi, qui ne connoissoit pas Joseph, c'est-à-dire, suivant Mr. Warburton, qui voulut abolir sa mémoire, parce qu'il désapprouvoit sa Politique. L'Écriture représente ce nouveau Roi comme un Prince fort enclin au Despotisme. Notre Auteur croit donc, que pour régner d'une manière plus arbitraire, il établit une Milice réglée, & qu'il lui accorda les Terres qui avoient appartenu au Peuple, qui devint par-là *Vassal* des Soldats. Ceux-ci, avec les Prêtres, composoient les deux Ordres de la Noblesse dans ce puissant Empire, & ils étoient tous deux si considérables, que l'on choissoit les Rois indifféremment dans l'un

ou dans l'autre. C'est ainsi que les Terres de l'Égypte furent enfin partagées de la manière que *Diodore de Sicile* rapporte. Et il est à remarquer, que ce n'est que depuis la famine que l'Écriture fait mention de Troupes réglées, *des six-cens Chariots d'élite, &c.* en Égypte *.

Nous sommes obligez, faute de place, de renvoyer la suite de cet Extrait au Volume suivant. Cependant, pour faire connoître aux Lecteurs ce qu'ils doivent s'attendre à trouver dans la partie de cet Ouvrage dont il nous reste à rendre compte, nous rapporterons ici ce que contiennent les autres Sections.

Dans la IV^{me} Section du IV^{me} Livre on prouve l'Antiquité de l'Égypte par les Hiéroglyphes, dont on explique la nature, l'origine, & les différentes especes. On fait voir qu'ils ont donné naissance à l'Art d'interpréter les Songes, & au Culte des Animaux. On donne l'histoire des différentes manières de faire connoître ses pensées par la parole & par l'écriture; & l'on explique les diverses especes de l'ancienne Idolâtrie, suivant l'ordre dans lequel elles sont nées les unes des autres. Dans cette Section Mr. *Warburton* fait par occasion une Dissertation sur la *Métamorphose d'Apulée,*

* Exod. XIV. 7, &c.

404 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pulée, il la croit uniquement destinée à
recommander les fameux Myſtères de
l'Antiquité. Comme cette Diſſertation
nous paroît fort curieufe, nous la donne-
rons toute entiere dans un autre Volu-
me; nous ſommes perſuadez qu'elle ne
plaira pas moins que celle de notre Au-
teur ſur le VI. Livre de l'Enéide, que
nous avons donnée au commencement
du XII. Tome de cette Bibliothèque.

La V^{me}. Section eſt deſtinée à refuter
le ſyſtème du Chevalier *Newton* ſur la
Chronologie des anciens Egyptiens. On
y montre que ce ſyſtème eſt contraire
à toute l'Antiquité ſacrée & profane, &
même à la nature des choſes; on y re-
cherche auſſi & l'on y explique les cauſes
de l'extrême confuſion qu'il y a dans
l'ancienne Hiſtoire & Mythologie des
Grecs.

Dans la VI^{me}, & dernière Section du
IV^{me}. Livre, on fait voir que Moïſe étoit
inſtruit dans toutes les Sciences des E-
gyptiens, & que les Iſraélites étoient
prodigieufement enclins à toutes leurs
Superſtitions: Que la Loi cérémonielle
a été inſtituée en partie pour s'oppoſer à
ces Superſtitions, & en partie par com-
plaifance pour les préjugés du peuple:
Que ni ces Loix cérémonielles, ni le
ſçavoir de Moïſe ne forment une ob-
jection légitime contre la Divinité de
fa

sa Mission, mais qu'au contraire elles servent à la confirmer.

Le V^{me}. Livre est employé à expliquer la Théocratie des Juifs, & à prouver que le Dogme d'une Vie à venir ne se trouve point dans la Dispensation Mosaïque, & n'en fait point partie. Ce Livre est divisé en six Sections.

Dans la première on montre, que ni les systèmes des Auteurs Chrétiens, ni les objections des Déistes, ni les Rabins, ni les Cabalistes ne sçauroient fournir de grandes lumieres touchant la nature de la République Judaïque : & l'on fait voir que le Peuple Hébreu a été séparé des autres, non pas comme étant le Peuple favori de Dieu, mais pour conserver dans un monde Idolâtre la connoissance du seul vrai Dieu.

Dans la II. on prouve, que le Gouvernement des Juifs étoit une Théocratie; que cette forme de Gouvernement étoit nécessaire, parce qu'il n'y en a point d'autre sous laquelle les Loix civiles puissent justement punir les hommes à cause de leurs opinions en matière de Religion; & que, sans de pareilles Loix contre l'Idolâtrie, la Religion Mosaïque n'auroit pas pû se soutenir. On relève en passant Mr. Bayle. On fait voir aussi que la Théocratie a pû s'établir aisément, étant fondée sur l'idée que l'on avoit par-tout de *Dieux Tutélaires*. On

montre que la facilité avec laquelle la Théocratie s'établit, fut cause qu'on en viola aussi facilement les Loix. Enfin on explique la nature de l'Idolâtrie des Juifs.

La III^{me}. Section traite de la durée de la Théocratie : on y montre qu'elle a subsisté jusques à Jesus-Christ, & on refute les preuves que *Spencer* & *Mr. le Clerc* ont allégué du contraire.

Dans la IV^{me}. Section on examine les conséquences qui naissent d'un Gouvernement Théocratique. On montre qu'il ne peut être administré que par une Providence extraordinaire, qui dispense avec égalité les Recompenses & les Peines temporelles, tant à la République en général, qu'aux particuliers; que c'est-là l'idée que l'Écriture nous donne du Gouvernement de Dieu; & que l'on trouve dans le génie & le caractère du peuple Juif, de quoi convaincre toute personne impartiale que cette idée est vraie. On justifie par occasion le caractère de l'Historien *Josèphe*.

On montre dans la V^{me}. Section, que comme la Loi des Juifs établissoit des Recompenses & des Peines temporelles, aussi ne faisoit-elle mention d'aucune autre; Moïse ayant entièrement omis le Dogme d'une Vie à venir. Que cette omission n'étoit point accidentelle, mais faite à dessein; Moïse n'ignorant pas
de

de quelle importance est le Dogme d'une Vie à venir par rapport à la société. C'est ce qu'on prouve par plusieurs endroits du Livre de la Genèse, & par la Loi qui punissoit les crimes des peres sur leur posterité, Loi destinée à suppléer au Dogme d'une Vie à venir. On justifie l'équité de cette Loi contre les Incrédules. On montre ensuite, que Moïse n'ayant point enseigné le Dogme des Recompenses & des Peines d'une autre Vie, les anciens Juifs n'en ont eu aucune connoissance; ce qu'on prouve par les Livres du Vieux Testament.

Dans la VI^{me}. Section on établit la même thèse par les Livres du Nouveau; & l'on explique quelle idée les anciens Juifs avoient de l'Ame.

Le VI^{me}. Livre contient l'examen de tous les passages du Vieux & du Nouveau Testament qu'on allegue pour prouver, que le Dogme des Recompenses & des Peines d'une autre Vie faisoit partie de l'Economie Mosaïque. Ce Livre, qui est le dernier du second Volume, est aussi partagé en six Sections.

Dans la I^{re}. l'Auteur établit l'état de la question: il fait voir que ceux qui ont attaqué son Ouvrage ne l'ont pas bien compris, & que, pour répondre à toutes leurs objections, il suffit de montrer de quoi il s'agit.

Dans la II^{de}. on commence à examiner

les passages de l'Ancien Testament. On y traite premièrement du Livre de Job en général ; on prouve que c'est un Poëme allégorique , composé au retour de la Captivité, & destiné à représenter les circonstances où se trouvoit alors le peuple Juif. On y fait voir en particulier, que ces célèbres paroles, *Je sçais que mon Rédempteur est vivant, &c.* ne signifient dans le sens littéral, que l'espérance d'une Délivrance temporelle.

La III^{me}. Section, contient l'examen des autres passages de l'Ancien Testament qu'on allegue contre la thèse de l'Auteur.

Mr. *Warburton* examine dans la IV^{me}. Section les passages du Nouveau Testament qu'on lui objecte ; & il explique & éclaircit la nature des raisonnemens que les Apôtres ont pressé contre les erreurs des Juifs convertis.

La V^{me}. Section est employée à faire voir, que cette Proposition, *Il n'est point fait mention d'une Vie à venir &c.* s'accorde avec le VII. Article de la Confession de foi de l'Eglise Anglicane : on montre aussi, par l'exemple d'Abraham, que les Patriarches n'ont attendu que des promesses passageres. On fait voir de plus, que le commandement de sacrifier Isaac, n'étoit qu'une révélation de la Rédemption du Genre humain par le grand Sacrifice de Jesus-Christ ; mais une révélé-

lation communiquée par une action représentative, au lieu de paroles. Et l'on montre que cette explication renverse toutes les objections des Incrédules contre cette partie de l'Histoire d'Abraham.

Dans la VI^{me}. & dernière Section on recherche l'origine, la nature & l'usage des Cérémonies typiques, & d'un double sens dans les Propheties. Dans le cours de cette recherche on examine & on refuse les principes que Mr. Collins a avancés dans son Livre intitulé les *Fondemens & les Raisons de la Religion Chrétienne* *. On y refute aussi les raisonnemens du Docteur Sykes, qui dans son *Traité*, où il examine les principes de la Religion naturelle & de la Religion révélée, & la liaison qu'il y a entre ces principes †, a soutenu que les Propheties ne sçauroient recevoir un double sens. On montre enfin l'importance & l'usage du sujet dont il s'agit, par rapport à la divinité de la Mission de Moïse.

On voit par cet exposé, que ce second
Vo-

* *The Grounds and Reasons of Christian Religion.*

† *Voici le Titre Anglois : The Principles and Connection of Natural and Revealed Religion distinctly considered. Nous l'avons annoncé dans cette Biblioth. Tom. XV. Part. I. pag. 214.*

410 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Volume de l'Ouvrage de Mr. *Warburton*
nous fournira de la matière pour plus
d'un Article curieux & intéressant.

A R T I C L E V I I.

*Remarques de Pierre le Motteux sur Rabelais : Traduites librement de l'Anglois, Par C**** D* M***** : Et accompagnées de diverses Observations du Traducteur. Edition revûë, corrigée & augmentée. A Londres; M. D C C. X L. Sans nom d'Imprimeur ni de Libraire: In quarto: pages 150.*

CET Ouvrage est le même dans le fond que celui qui a été inferé dans le troisième Volume de l'Edition *in quarto* des Oeuvres de Rabelais, publiée à Amsterdam vers la fin de l'année dernière par J. F. Bernard, & dans laquelle il est intitulé: *Remarques sur les Oeuvres de Maître François Rabelais, publiées en Anglois par Mr. le Motteux, & traduites en François par C. D. M. Avec de nouvelles Remarques de la façon du Traducteur.* Mais comme, ni le Titre, ni certains endroits de l'Ouvrage même n'ont été imprimez dans cette Edition d'une manière tout-à-fait conforme au Manuscrit ou aux intentions de l'Auteur, il a voulu, pour sa propre
fa-

fatisfaction, remédier à cela, en donnant à ses Amis ce que nous annonçons, sous le titre copié à la tête de cet Article, comme une Edition revûë, corrigée & augmentée. Il n'a nulle envie, ni d'en imposer au Public par ce nouveau titre, ni de faire tort à l'Édition d'Amsterdam. L'Édition nouvelle (si l'on peut l'appeller ainsi) n'est point à vendre: & loin de craindre que tout le monde sçache au juste ce qu'elle est, il souhaite que ceux à qui il l'a dit, le publient. Il avoit reçu quelques Exemplaires de son Ouvrage, tel qu'il a été imprimé en Hollande, tirez à part pour lui: Il y a corrigé, à la plume, diverses fautes d'impression, parmi lesquelles il y en a d'assez importantes, & il a fait imprimer des Cartons pour les endroits qui en avoient besoin: voilà tout le mystère de sa nouvelle Edition.

D'autres Journalistes feront connoître, s'ils le jugent à propos, sa *Traduction*, ses *Observations*, sa *Préface*: Il s'agit moins, après tout, d'un Ouvrage imprimé en Angleterre qu'en Hollande: Mais nous croyons devoir marquer les principales différences des deux Editions, en faveur de ceux qui n'ont que celle d'Amsterdam. Et comme de toutes ces différences, les plus considérables sont celles qui regardent les *Observations* relatives aux *Remarques* de Mr. le Motteux sur le Cha-

412 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pitre III, du Livre V, de Rabelais, nous
donnerons ici ces Observations, telles
que nous les trouvons dans l'Édition
revûë, corrigée & augmentée. Ce ne
fera toutefois qu'après avoir donné préa-
lablement les Remarques même de Mr.
le Motteux auxquelles ces Observations
se rapportent; afin que le Lecteur qui
n'aura pas l'Édition de Hollande sous les
yeux, puisse voir de quoi il s'agit. Les
Lettres (*t*) (*u*) & (*x*), dans les Remar-
ques de Mr. le Motteux, sont les marques
de renvoi aux Observations de Mr. de
Miffy.

*Remarques de Mr. le Motteux
Sur le Chap III. du Livre V. de Rabelais.*

„ Le PAPEGAUT, unique en son
„ espèce, comme le *Phenix d'Arabie*, est
„ incontestablement le P A P E. — *Vray*
„ est, dit Rabelais, qu'il y ba environ deux
„ mille sept-cens soixante Lunes, que feûrent
„ en nature deux Papegaux produits, mais
„ ce feut la plus grande calamité qu'on veit
„ oncques en ceste Isle. C'est ce qui étoit
„ effectivement arrivé, environ dix-sept
„ cens soixante Lunes, c'est-à-dire en-
„ viron cent quarante ans, avant que
„ notre Auteur écrivit (*t*): Et ce fera
„ pour déguiser la chose qu'il aura mis
„ deux mille Lunes, au lieu d'en mettre
„ simplement mille, avec les autres sept-
„ cens

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 413
 „ *cens soixante*. Peut-être aussi qu'il y a
 „ *deux mille pour mille*, par une pure
 „ faute d'impression. Quoi qu'il en soit,
 „ je crois qu'il s'agit ici du SCHISME
 „ d'AVIGNON, qui dura quarante ans,
 „ & pendant lequel on vit *jusqu'à trois*
 „ *Papes à la fois*, sçavoir BENOIT neuf,
 „ GRÉGOIRE douze, & ALEXANDRE
 „ cinq (t). Ce Schisme fut terminé par le
 „ Concile de *Constance*, qui commença en
 „ MCCCXIV, & finit en MCCCXIX,
 (v).

Observations de Mr. de Miffy
Sur les Remarques précédentes de Mr. le Mot-
teux.

(t) „ Si Mr. le Motteux a compté
 „ douze Lunes pour l'année, c'est CXLVI.
 „ ans, VIII. lunes: Et s'il a compté à
 „ treize, ce ne sera que CXXXV. ans.
 „ V. lunes. On verra tout-à-l'heure l'u-
 „ sage de cette petite Observation.

(v) „ Ce que Mr. le Motteux a dit
 „ du tems où Rabelais écrivoit, ne nous
 „ fixe pas tellement à l'an MDL, que
 „ nous ne puissions, en cas de besoin,
 „ y joindre au moins une partie de l'an
 „ MDXLIX. Or si de *mil cinq-cens*
 „ *quarante-neuf* ans nous en ôtons, com-
 „ me il le veut, *cent quarante* pour les
 „ Lunes mystérieuses de Rabelais, le
 „ nombre des années qui nous resteront,

„ fera mil quatre-cens neuf: Et c'est effec-
 „ tivement en MCCCCIX, que fut élu
 „ ALEXANDRE cinq, qui mourut au
 „ commencement de l'année suivante,
 „ comme on le peut voir dans *Théodoric*
 „ de Niem: *De Schismate* Lib. III. Cap.
 „ LI-LIII. Il est vrai auffi qu'il y avoit
 „ alors deux autres Papes ou Anti-Papes,
 „ & que l'un des deux étoit GREGOIRE
 „ douze: Mais Mr. le Motteux se trom-
 „ pe lorsqu'il désigne l'autre sous le nom
 „ de BENOIT neuf. Celui dont il vou-
 „ loit parler est incontestablement *Pierre*
 „ de Luna, appelé par quelques-uns BE-
 „ NOIT XI, par d'autres *Benoît XII*,
 „ par d'autres encore *Benoît XIII*. mais
 „ par personne, que je sçache *Benoît IX*.
 „ (u) Le Schisme d'Avignon avoit com-
 „ mencé en mil trois-cens LXXVIII, ou
 „ LXXIX, c'est-à-dire environ CLXX.
 „ ans avant le tems où Rabelais est cen-
 „ sé écrire, & non pas CXL, comme
 „ Mr. le Motteux semble l'avoir supposé.
 „ Mais c'est qu'il ne consideroit point le
 „ Schisme dans son origine, quoique les
 „ expressions de Rabelais semblaissent
 „ l'exiger: Il y ba environ deux mille sept-
 „ cens soixante Lunes que feürent en nature
 „ deux Papegaux **PRODUCTS** ——— Mr.
 „ le Motteux ne peut pas non plus avoir
 „ consideré le Schisme par rapport au
 „ tems où il fut terminé: Car il le fut
 „ proprement [si tant est qu'il le fut] en
 „ MCCCCXVI, ou en MCCCCXVII,

„ Vid:

„ Vid: *J. Marii Belgæ de Schifmat. & Con-*
 „ *cil. Pars tertia: Cap. XIII. & confer.*
 „ *H. Spond. 1417. Or de mil quatre-cens*
 „ *seize à mil cinq-cens quarante-neuf, où*
 „ *Rabelais est censé écrire, il n'y a que*
 „ **CXXXIII** ans : ce qui ne peut cer-
 „ tainement pas s'appeller *enviren cent*
 „ *quarante.* — Pendant le double Ponti-
 „ ficat de *Benôit XIII. & de Grégoire XII,*
 „ l'élection d'*Alexandre V.* se fit en
 „ **MCCCCIX** : & il semble que ce soit-
 „ là le point fixe de Mr. le Motteux :
 „ Car, d'un côté, il nomme *Alexandre*
 „ *V.* au Pontificat duquel on ne peut
 „ gueres assigner d'autre année que celle-
 „ là, puisqu'il mourut au commence-
 „ ment de la suivante : & d'un autre côté,
 „ si vous comptez depuis **MCCCCIX.**
 „ jusqu'à celle où Rabelais écrivoit, vous
 „ trouverez justement les cent quarante
 „ ans de Mr. le Motteux. Mais quelle
 „ apparence que Rabelais, qui ne parle
 „ constamment que de deux Papes, ait
 „ voulu désigner le tems de leur Schisme
 „ par l'élection d'un troisième, dont il
 „ ne dit mot, & qui ne commença ni
 „ ne finit le Schisme? Quelle apparence
 „ même que Mr. le Motteux l'ait cru?
 „ — Voici, selon moi, en quoi consiste
 „ son erreur, qui est assez plaisante dans
 „ un homme qui devoit sçavoir chiffrer.
 „ Supposant toujours qu'il s'agiſoit du
 „ Schisme d'Avignon, & cherchant dans
 „ l'His-

„ l'Histoire de ce Schisme quelque date
 „ remarquable que Rabelais eût pû avoir
 „ en vûë, il aura considéré entr'autres
 „ dates, celle du tems où s'assembla le
 „ Concile qui termina le Schisme: &
 „ là-dessus il aura exercé son Arithmétique.
 „ Le Concile de Constance s'assembla
 „ en MCCCCXIV. Or de-là à
 „ MDXLIX, où son Auteur écrivoit, il
 „ y a justement les *mille sept-cens soixante*
 „ Lunes auxquelles il a cru devoir se
 „ borner, comme on l'a vû: Et ce nombre
 „ de Lunes combien fait-il? Je l'ai
 „ dit: c'est CXXXV ans, & *cinq* mois
 „ ou Lunes, qui peuvent être là pour
 „ *l'environ* du Texte énigmatique. Cela
 „ est juste. Mais comme il arrive quelquefois
 „ à ceux qui chiffrent mal, ou qui sont
 „ distraits, d'ajouter les sols restans
 „ d'une division aux livres du Quotient,
 „ il aura par mégarde ajouté ses *cinq*
 „ Lunes restantes au Quotient de *cent*
 „ *trente-cinq*, comme si elles étoient
 „ des années: Et voilà, à ce compte,
 „ *cent quarante ans* bien comptez, qui
 „ déduits de MDXLIX, laissent MCCCCIX.
 „ Ce n'est plus la date de l'assemblée
 „ du Concile: Mais voyons, aura-t-il dit;
 „ l'an MCCCCIX. nous fournira peut-être
 „ quelque autre chose. Il aura feuilleté
 „ là-dessus ses Annales de Sponde: & il
 „ aura trouvé que cette année est remarquable
 „ par l'élection d'*Alexandre*

„ *xandre cinq*. Voilà TROIS PAPES À LA
 „ FOIS ! Cette idée lui aura plû. Elle
 „ renchérissoit sur celle de Rabelais. Il
 „ aura mis au plus vite les trois Pape-
 „ gaux sur le papier, & n'aura plus fon-
 „ gé à refaire sa division, pour voir s'il
 „ n'y avoit pas erreur dans le calcul ---
 „ Que Rabelais, au-reste, ait été choisir
 „ l'année où s'assembla le Concile de Con-
 „ stance ; & que, pour se cacher encore
 „ davantage, il ait mis sans nécessité *deux*
 „ *mille* au lieu de *mille* 760 ; ou que le *deux*
 „ ait été ajouté à *mille* par une faute
 „ d'impression, comme le conjecture Mr.
 „ le Motteux ; c'est ce qui me paroît
 „ d'autant moins vraisemblable, qu'il ne
 „ seroit peut-être pas impossible d'expli-
 „ quer ce passage de Rabelais plus natu-
 „ rellement. À douze Lunes par an, les
 „ *deux mille* 760. Lunes sont exactement
 „ *deux-cens trente* ans : Et à compter pour
 „ un an *treize* Lunes, elles sont *deux-cens*
 „ *douze* ans & *quatre* Lunes, qui ne doi-
 „ vent point ici entrer en ligne de compte.
 „ Or en rétrogradant [de l'année où Ra-
 „ belais écrivoit] selon le premier calcul,
 „ on s'arrêtera à l'an *mil trois-cens dix-*
 „ *neuf* ; & selon le second calcul, à l'an
 „ *mil trois-cens trente-sept* : ce qui fait une
 „ différence de *dix-huit* ans. Tout le
 „ mystère, à mon avis, consiste à ad-
 „ mettre les deux calculs, & à partager
 „ la différence. Retranchez *neuf* ans de
 „ M.

418 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
,, MCCCXXXVII: Ajoutez neuf ans
,, à MCCCXIX: Et vous tomberez
,, justement sur l'an *mil trois-cens vingt-*
,, *huit*, où PIERRE DE CORBIERE
,, fut solennellement déclaré & recon-
,, nu Pape, sous le nom de NICOLAS V,
,, comme si JEAN XXII. eût été mort.
,, Voilà deux Papes à la fois. Voi-
,, là comment, 2760 Lunes avant que
,, Rabelais écrivit, *furont deux Papegaux*
,, *en nature produits*. Observez encore
,, que, suivant Rabelais lui-même, le
,, Schisme dont il parle ne fut terminé
,, que par la mort de l'un des Papegaux :
,, ce qui difficilement s'expliqueroit par
,, le Schisme d'*Avignon*, mais qui s'expli-
,, que fort bien par celui de *Nicolas V.*
,, & de *Jean XXII.* Car quoique l'Anti-
,, Pape *Nicolas*, en MCCCXXX. eût
,, renoncé à son Pontificat, & eût été
,, reçu à pénitence par le Pape *Jean*, ce
,, dernier ne laissa pas de le tenir, jusqu'à
,, ce qu'il y mourût, dans une bonne
,, prison, où on le traitoit en ami, mais
,, où on le gardoit cependant comme un
,, ennemi. Voyez *Henri de Sponde*, sous
,, l'an MCCCXXX. §. VII. — Mr.
,, le Duchat, dans sa Remarque sur les
,, Lunes de Rabelais, a fait une faute
,, aussi plaisante que celle de Mr. le Mot-
,, teux. Voulant, par une règle de souf-
,, traction, déduire 230. ans de 1550. il
,, a trouvé qu'il lui restoit 1380. C'est-
,, à-

„ à-dire qu'au lieu de soustraire *trois* de
 „ *cinq*, il a ajouté cinq à trois, & a dit:
 „ *Qui de cinq ôte trois, reste huit*. Il y a
 „ quelques autres petites fautes dans sa
 „ Remarque : mais je les ai déjà relevées
 „ indirectement. Je n'ai au reste que son
 „ Edition de MDCCXI. Je ne sçais
 „ s'il se fera apperçu après-coup de sa
 „ méprise (*). Mais quand il ne s'en se-
 „ roit pas apperçu, y auroit-il là dequoi
 „ s'étonner? Mr. *Ozell*, dans son Edition
 „ Angloise du Rabelais, a fait usage des
 „ Remarques de Mr. *le Duchat*: Il a tra-
 „ duit entr'autres la Remarque dont il
 „ s'agit : Et qui ne croiroit qu'il l'a exa-
 „ minée au moins en la traduisant? Il faut
 „ bien cependant qu'il l'ait traduite sans
 „ y faire attention: Car il y conserve fidè-
 „ lement la méprise de son Auteur, &
 „ ne dit pas le moindre mot pour la ré-
 „ lever, quoique sa Traduction des Re-
 „ marques de Mr. *le Duchat* soit en géné-
 „ ral fort libre, & qu'il y mette souvent
 „ du sien. Telles sont les negligences
 „ ou les distractions dont les Ecrivains
 „ sont capables, & dont je fournis peut-
 „ être moi-même quelque exemple sans
 „ y

(*) Tout ceci a été écrit avant que la dernie-
 re Edition du Rabelais fût publiée. On l'a vûe
 depuis, & la méprise de Mr. *le Duchat* s'y re-
 trouve.

„ y penser. - - Pour prévenir ce re-
 „ proche autant qu'il dépend de moi, j'ai
 „ voulu ne pas finir cet Article, fans exa-
 „ miner ce que produiroient les MIL-
 „ LE OU DEUX-MILLE *sept-cens soixan-*
 „ *te Lunes* en question, non-pas en sup-
 „ posant [comme je l'ai fait jusqu'ici
 „ d'après Mrs. le Motteux & le Duchat]
 „ que Rabelais entendoit par ses Lunes,
 „ *grosso modo*, des mois de douze ou de
 „ treize à l'année; mais en supposant, ce
 „ qui est au fond plus naturel [vû les
 „ connoissances Astronomiques de Rabe-
 „ lais] qu'il entendoit par ses Lunes des
 „ Lunaisons, ou Révolutions de la Lune;
 „ soit PERIODIQUES, lesquelles sont
 „ de *vingt-sept jours & quelques heures*;
 „ soit SYNODIQUES, lesquelles sont,
 „ l'un portant l'autre, de *vingt-neuf*
 „ *jours & demi*. — Remarquons donc,
 „ I. touchant les Révolutions *périodi-*
 „ *ques*, que quand on les feroit de vingt-
 „ sept jours & *douze heures*, dix-sept cens
 „ soixante de ces Révolutions ne pro-
 „ duiroient que quarante-huit mille qua-
 „ tre-cens jours, lesquels divisez par trois-
 „ cens soixante-cinq [& sans égard à ce
 „ qu'il faut déduire pour les années bis-
 „ sextiles] ne feroient que cent trente-
 „ deux ans & deux-cens vingt jours: ce
 „ qui seroit bien loin encore des cent
 „ quarante ans que Mr. le Motteux
 „ croyoit

„ croyoit avoir trouvez. — Remarquons
 „ II. par rapport aux Révolutions *Syno-*
 „ *diques*, ou de vingt-neuf jours & demi,
 „ que dix-sept-cens soixante de ces Révo-
 „ lutions font cent quarante-deux ans, &
 „ quatre-vingt-dix jours: ce qui est deux
 „ ans & plusieurs jours de plus qu'il ne
 „ faudroit pour le compte de Mr. le
 „ Motteux, à rabattre même les jours
 „ intercalaires. — Remarquons III. que
 „ deux mille sept-cens soixante Révolü-
 „ tions *périodiques* ne feroient pas mieux
 „ mon compte que le sien, & ne feroient
 „ pas non plus celui de Mr. le Duchat;
 „ comme pourront aisément s'en convain-
 „ cre ceux qui voudront y donner un
 „ moment d'attention. — Mais remar-
 „ quons aussi IV. que si nous prenons le
 „ même nombre de Révolutions *Synodi-*
 „ *ques*, mon compte s'y trouvera, il fera
 „ le seul qui s'y trouve, & je l'y trou-
 „ verai encore mieux peut-être que dans
 „ ma première supposition. Car deux
 „ mille sept-cens soixante Lunes de vingt-
 „ neuf jours & demi, renferment en tout
 „ quatre-vingt-un mille quatre-cens vingt
 „ jours, qui divisez par trois-cens-soixan-
 „ te-cinq, font deux-cens vingt-trois ans &
 „ vingt-cinq jours: dont il faut ôter cin-
 „ quante-quatre jours intercalaires pour les
 „ 54. années biffextiles qui doivent se
 „ rencontrer dans le nombre de deux-
 „ cens vingt-trois: desorte que ces 223
 Tome XVII. Part. II. E e „ ans

„ ans & 25 jours se réduiront à DEUX-
 „ CENS VINGT-DEUX ans, & TROIS-
 „ CENS TRENTE-SIX jours. Or ap-
 „ pliquons cela à l'Histoire de l'Anti-Pape
 „ *Nicolas V.* Ce fut le douze de Mai
 „ MCCCXXXVIII. qu'il fut publique-
 „ ment reconnu Pape à Rome. Ajoutez
 „ donc au douze de Mai de cette année
 „ 1328. mes deux-cens vingt-deux ans
 „ 222. Nous voilà au 12. de Mai de l'an
 „ 1550. Mil cinq-cens cinquante, qui est
 „ l'année où Rabelais lui-même dit qu'il
 „ écrivoit. Et les trois-cens trente-fix
 „ jours surnuméraires, ajoutez à ceux de
 „ cette même année qui s'étoient écou-
 „ lez avant le douze de Mai, ne doivent
 „ point ici nous embarasser, si nous con-
 „ sidérons que quatre ou cinq Lunaisons
 „ de plus ou de moins, en cas de néces-
 „ sité, passeroient aisément pour l'*envi-*
 „ *ron* de Rabelais. Encore n'est-il pas
 „ besoin, rigoureusement parlant, d'en
 „ rabattre plus d'une ou de deux pour
 „ cet *environ*, qui après tout doit signi-
 „ fier quelque chose. On sçait que l'an-
 „ née Françoisé, du tems de Rabelais,
 „ ne commençoit qu'à Pâques : ce qui
 „ doit s'entendre du lendemain de cette
 „ fête, au moins selon *Borel*, au revers
 „ de la page 611. de ses Recherches : tel-
 „ lement que cela varioit entre le vingt-
 „ trois de Mars, & le vingt-six d'Avril :
 „ Et l'on peut sçavoir d'ailleurs, que sui-
 „ vant

„ vant cette règle , c'est par le *sept* d'A-
 „ vril qu'a dû commencer l'an MDL.
 „ De-là au douze de Mai, il n'y a que
 „ *trente-six* jours, qui , avec les *trois-cens*
 „ *trente-six* autres jours en question, en
 „ font *trois-cens soixante-douze*. Cela ne va
 „ qu'au XVI. jour de l'an MDLI., qui
 „ doit avoir eu Pâques le *vingt-neuf* de
 „ Mars. Rétrogradons d'une seule Lunai-
 „ son, [c'est-à-dire ici de vingt-neuf jours
 „ & demi,] puisqu'une Lunaison est le
 „ moins que nous puissions rabattre pour
 „ l'*environ* de Rabelais : Nous nous trou-
 „ verons par-là au quinze de Mars, jour
 „ appartenant , selon le stile d'alors, à
 „ l'an MDL. où Rabelais écrivoit. Ré-
 „ trogradons à présent d'une Lunaison
 „ de plus : Nous ferons au quatorze de
 „ Février de cette même année MDL.
 „ De-là au douze de Mai MCCC
 „ XXVIII. il n'y a plus [je l'avouë] la
 „ valeur de 2760. Lunes : il n'y en a que
 „ 2758. Mais aussi Rabelais ne dit-il pas
 „ qu'il y en ait *précisément* 2760 : il dit
 „ seulement qu'il y en a *environ* ce nom-
 „ bre.—Un Astronome, au reste , auroit
 „ peut-être traité tout cela plus sçavam-
 „ ment, & seroit entré dans un détail
 „ plus précis : Mais ce que j'ai dit est aussi
 „ exact que le sujet le demande. Notez
 „ cependant que les *trois-cens trente-six*
 „ jours qui restent , nous conduisant vers
 „ le commencement de l'an MDXLI,

„ il ne nous est plus permis, suivant ce
 „ calcul, de faire remonter jusqu'en MD
 „ XLIX. le tems où Rabelais est censé
 „ écrire. Il faut s'en tenir ici à l'an 1550,
 „ marqué par Rabelais lui-même dans le
 „ Prologue : Et ce n'est que mieux pour
 „ l'exaëtitude, quoique dans mon pre-
 „ mier calcul, ainsi que dans la révision
 „ de celui de Mr. le Motteux, j'aye pû,
 „ sans absurdité, reculer la date de l'Ou-
 „ vrage jusqu'à l'an 1549. — Le Lecteur
 „ choisira entre les deux calculs. Je pre-
 „ fère le dernier, si tant est qu'il faille
 „ opter : Mais ils nous mènent l'un & l'au-
 „ tre à la même conclusion, sçavoir que
 „ les deux Papes indiquez par Rabelais
 „ sont *Nicolas V.* & *Jean XXII.* Rabe-
 „ lais pourroit fort bien avoir calculé
 „ lui-même de l'une & l'autre façon : Et
 „ si, au contraire, il n'y a que l'un des
 „ deux calculs qui ait été réellement le
 „ sien ; si, par conséquent, il y en a un
 „ des deux auquel il n'ait point pensé ;
 „ on aura ici un exemple de la vérité
 „ de cette thèse : Que par un moyen
 „ qui est faux, on peut arriver à une
 „ conclusion qui est vraie. ”

Telles sont les *Observations* relatives
 aux *Remarques* sur le troisième Chapitre
 du Livre cinq. Pour abréger, nous nous
 contenterons de mettre ici en forme
 d'*Errata*, ce que nous pourrions dire des
 autres différences que nous avons indi-
 quées,

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 425
quées, & nous nous bornerons aux plus
confiderables.

Page 4. ligne 3. dans l'Édition de
MDCCLXXVII, Lisez, dans l'Édition
de MDCCLXXVII.

Page 15. ligne 9. avec plaisir, du moins
Lisez, avec plaisir, ou du moins.

Page 17. ligne 31. LE MOTTEUX étoit
& avoit été élevé Lisez, LE MOTTEUX
étoit né & avoit été élevé.

Page 18. ligne 13. Jacobs, Lisez, Ja-
cob.

Ibid. lignes 19 & 20. se trouvent réduits
sur le sujet de mon, Auteur à m'indiquer les
sources publiques où j'ai puisé tout Lisez,
sont réduits sur le sujet de mon Auteur, à m'in-
diquer les sources publiques où j'ai puisé pres-
que tout.

Page 22. première colonne, ligne der-
nière, Remarques, Lisez, Remarques géné-
rales.

Page 26. deuxième colonne, ligne 2. sur
le commencement de MDLXXVII.
Lisez, sur le commencement de MD
LXXVIII.

Page 31. première colonne, ligne 8.
les paroles, ajoutant néanmoins qu'il, ne
faisant point partie de la citation, ne de-
vroient point être imprimées en lettres I-
taliques.

Page 37. première colonne, lignes 20-23.
& à une Reine qui non-seulement avoit
toujours eu beaucoup d'enjoûment, mais

426 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
qui donnoit même dans la dévotion, &
dont la dévotion prenoit un vol assez
haut. *Lisez*, & à une Reine qui, à la
vérité, avoit toujours eu beaucoup d'en-
jouement, mais qui donnoit dans la dé-
votion, & dont la dévotion prenoit mê-
me un vol assez haut.

Page 38. première colonne, ligne 1. De-là
le nom *Lisez*, De-là le nom de.

Page 41. ligne 1. Rabelais ait *Lisez*, Ra-
belais eût.

Page 43. ligne 22. un merveilleux outré
incroyable *Lisez*, un merveilleux outré
& incroyable.

Page 55. ligne 22. les caractères *Lisez*,
le caractère.

Page 61. colonne 1. ligne antépénultième.
MDXLV, *Lisez*, MDXLVI.

Page 64. ligne 1. de faire valoir *Ajoutez*,
contre lui.

Ibid. ligne 18. le vrai de toute affaire:
Lisez, le vrai de toute l'affaire.

Ibid. ligne 19. la plus heureuse *Ajoutez*,
Anagramme.

Page 72. ligne antépénultième du Texte.
tems que Rabelais écrivoit. *Mettez après*
ces paroles un renvoi à l'Observation (d).

Page 75. lignes 14 & 15. une Explica-
tion particuliere de Panurge vers la fin
du Chapitre XXIII. *Lisez*, une expli-
cation particuliere de ce que dit Panurge
vers la fin du Chapitre XXII:

Page

Page 77. première colonne, ligne dernière. *Etommer* Lisez, *Entommer*.

Page 95. ligne pénultième du Texte. le premier Lisez, le premier jour.

Ibid. colonne 1. ligne 5. les Editions. Mr. Lisez, les Editions; & Mr.

Page 98. lignes 3. & 4. *ce seront-là les Allemands*: Ces paroles ont été imprimées mal à propos en lettres Italiques.

Page 106. ligne 14. *Iste de chien* . . . tous Lisez, *Iste de chien* . . . font tous.

Pag. 110. col. 1. l. 15-18. Rabelais &c. Lisez, Rabelais pouvoit prendre l'un pour l'autre par inadvertence, supposé qu'il eût ouï dire que la chose étoit arrivée en MCCCCLXXXIII.

Page 138. ligne 2. Benétier. Lisez, Benétier.

Ibid. ligne 13. Ajoutez, Je dirai à mon tour des Moines, ce que Plaute a dit des Souris.

Ibid. ligne 32. leur Ciel sur la Terre, féjour Lisez, leur Ciel sur la Terre, le féjour.

Page 144. ligne 22. de dire deux mots qui donnent Lisez, de dire deux mots qui donneront.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

UNE Societé de Gens de Lettres publie par Brochures, qui paroissent tous les quinze jours, un Supplément au Dictionnaire des Arts & des Sciences du feu Doctr. *Harris*, qui est en 2. vol. fol. Chaque Brochure contient sept feuilles, & il y en aura trente en tout. Sans doute la dernière Edition de celui de Mr. *Chambers*, qui a eu un si prompt débit qu'on le réimprime actuellement par Brochures, a fait naître aux Libraires intéressés la pensée de ce Supplément : Car quelque estimable que soit le Dictionnaire de Mr. *Harris*, & quoiqu'en bien des Articles il soit plus exact que celui de Mr. *Chambers*, il n'est pas à beaucoup près si complet.

Les *Junys* & *Manby* viennent de publier en trois Volumes in 8. une seconde Edition de la Vie de Ciceron par Mr. le Doctr. *Midleton*. Elle est fort belle & fort correcte.

Corbet, à la tête d'*Addison* dans *Fleet-Street*, a imprimé & débite deux Volumes de Sermons posthumes de Mr. *Smith*, Auteur de l'Ouvrage intitulé, *The Cure of Deism &c.* „ Préservatif „ contre le Déisme &c.” dont nous avons parlé dans cette *Bibliothèque*, & dont on a déjà fait
trois

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 429
trois Editions. Ces Sermons reulent presque tous sur la Morale, & sont dédiés à l'Evêque de Londres.

Une Compagnie de Libraires a publié depuis peu une seconde Edition du Livre suivant, *The British Empire in America; Containing the History of the Discovery, &c.* C'est-à-dire :
» Les Domaines de la Grande-Bretagne en A-
» mérique ; ou Histoire de la Decouverte, de
» l'Etablissement, des Progrès & de l'Etat des
» Colonies Angloises dans le continent & dans
» les Isles de l'Amerique ; Avec une descrip-
» tion du País, du terroir, du climat, des pro-
» ductions & du commerce de la *Terre neuve*,
» de la *Nouvelle Angleterre*, de la *Nouvelle E-*
» *cosse*, de la *Nouvelle York*, de la *Nouvelle*
» *Jersey*, de la *Pensylvanie*, de *Maryland*, de
» la *Virginie*, de la *Caroline*, de la *Georgie*, de
» la *Baye d'Hudson*, des *Barbades*, de *Ste. Lucie*,
» d'*Antigue*, de *Montserrat*, de *St. Christophe*,
» de *St. Vincent*, des *Bermudes*, de la *Jamaï-*
» *que*, &c. On y a joint une Continuation de
» cette Histoire, comprenant les changemens
» de l'Etat & du Commerce de ces Colonies,
» depuis l'an 1710. jusqu'à présent, avec des Re-
» marques sur les moyens les plus propres à
» les faire fleurir & à pourvoir à leur sureté".
2. vol. 8. enrichis des Cartes de ces divers
Païs par Mr. Moll.

Un Anonyme vient de nous donner une Traduction Angloise, magnifiquement imprimée, des *Harangues de Ciceron*; avec des Notes Historiques & Critiques, en deux Tomes 8. On dit beaucoup de bien de cette Traduction. L'Auteur avertit, qu'il publiera aussi dans peu, &

dans le même goût, les *Lettres de Ciceron à Atticus*, précédées de deux Essais de sa façon, l'un sur le caractère & l'Histoire d'Atticus & des autres Amis de Ciceron, & l'autre sur les causes du bannissement de Ciceron & de son rappel à Rome.

A. Millar, Libraire dans le *Strand*, imprime actuellement & publiera dans peu un nouveau Recueil de toutes les Oeuvres de feu Mr. Boyle, avec des corrections & des additions considérables, tirées des propres Manuscrits de l'Auteur; comme aussi plusieurs Lettres, soit de lui-même ou de ses Amis, & quelques Traitez qui n'avoient point encore paru. A la tête de ce Recueil on trouvera une nouvelle Vie de cet illustre Philosophe, composée en grande partie sur des Mémoires qu'il avoit laissé parmi ses Papiers. L'Editeur, qu'on ne nomme point, prie tous ceux qui ont quelques Mémoires, Lettres, &c. qui pourroient contribuer à rendre ce Recueil plus complet, de vouloir bien les lui communiquer, en les adressant au Libraire, sous promesse qu'il fait de le reconnoître publiquement dans une Préface.

Les *Méthodistes* continuant à faire beaucoup de bruit, & le véritable esprit de leur Secte se découvrant de plus en plus, un Anonyme a publié contre eux une Brochure, où il ne les épargne point, sous ce titre, *A short History of the Donatists &c.* C'est-à-dire: „ Histoire abrégée des *Donatistes*, dans laquelle on compare ces orgueilleux & hypocrites Phariséens & Sectaires avec Mr. WHITEFIELD & les METHODISTES. *Illi filii Mali, qui non odio iniquitatum alienarum, sed studio contentionum suarum, infirmas plebes jactantiâ sui nominis*

„ *neminis irretitas, vel totas trahere, vel certè*
 „ *dividere affectant, superbi tumidi, perveraci*
 „ *vesani, calumniis insidiosi, seditione turbulenti;*
 „ *ne luce veritatis carere ostendantur, umbram ri-*
 „ *gidæ severitatis obtinent, & quæ in Scriptu-*
 „ *ris Sanctis, salvâ dilectionis sinceritate & cu-*
 „ *stoditâ pacis unitate, ad corrigenda fraterna vi-*
 „ *tia, moderatori curatione fieri præcepta, ad sa-*
 „ *crilegium Schismatis, & ad occasionem præfisc-*
 „ *nis usurpant. St. Augustin*”.

On vient de réimprimer en trois Volumes in 8°. le Dictionnaire du Jardinage de Mr. Miller, Membre de la Société Royale, qui est chargé du soin du Jardin Botanique des Apoticaire à Chelsea. C'est un Abregé de son grand Ouvrage en deux Tomes in folio, qui est fort estimé des Curieux. Se trouve chez Rivington, à la Bible couronnée, dans le Cimetiere de St. Paul.

UN Non-Conformiste, qui ne se nomme point, a publié depuis peu *A Christian Liturgy; or a Devout and Rational Form of Divine Worship, &c.* C'est-à-dire : „ Liturgie Chrétienne ; ou „ Nouveau Formulaire raisonnable de Service „ divin, tiré principalement de l'Écriture Sainte „ & des plus anciennes Liturgies de l'Église „ Chrétienne, sur-tout de celles qu'on trouve „ dans les *Constitutions Apostoliques*. On a „ mis à la tête quelques Observations sur la „ Liturgie de l'Église Anglicane, & sur le Ser- „ vice public de l'Église d'Ecosse & de tous les „ Non-Conformistes Protestans ; où l'on recom- „ mande fortement aux derniers l'usage des For- „ mulaires”. Au reste ce Formulaire est dans le système Arrien, chez R. Heit. à la Bible couronnée dans le Poultry.

Mr. le Doctr. Middleton vient de nous donner
 une

432 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 une quatrième Edition de sa Lettre sur la conformité du Papiſme avec l'ancien Paganifme, dont nous avons rendu compte en ſon tems. Il y a ajouté une longue Préface, pour ſervir de Réponſe à toutes les objections de l'Auteur d'un *Ecrit Papiſte*, intitulé, *The Catholick Chriſtian Inſtructed*, &c. C'eſt-à-dire: Inſtruction d'un Chrétien Catholique &c., comme auſſi pour confirmer ce qu'il avoit avancé dans cette *lettre*, par un grand nombre de faits & de témoignages nouveaux: Et il a mis à la fin une Apoftille, dans laquelle il examine & refute l'opinion de Mr. *Warburton* ſur le Paganifme de Rome: Se trouve chez *R. Manby*, aux Armes du Prince, dans *Ludgate-bill*.

Voici une Réponſe de Mr. *Morgan* à Mr. *Candler*, dont le titre ſeul fait aſſez voir qu'il eſt pouſſé à bout. *A Vindication of the Moral Philoſopher againſt y false Accuſations, Inſults and perſonal Abuses of Samuel Candler, late Bookſeller, and now Miniſter of y'Gospel*. C'eſt-à-dire":
 „ Défense du Livre qui a pour titre *le Philoſo-*
 „ *ph Honnête-homme*, contre les fauſſes accuſa-
 „ tions, les inſultes & les réflexions perſo-
 „ nelles de *Samuel Candler*, ci-devant Libraire,
 „ & à préſent Miniſtre de l'Evangile". Par *Thomas Morgan*, Docteur en Médecine. Imprimé pour le compte de l'Auteur, & ſe vend chez *T. Cox*, à l'Enſeigne de l'Agneau à la Bourse. Il eſt vrai que Mr. *Candler* a été autrefois Libraire, ou plutôt Associé de ſon frere, qui étoit Libraire, ſans ſe mêler de la vente des Livres; mais Mr. *Morgan*, qui lui-même a changé plus d'une fois de profeſſion, a fort mauvaiſe grace de rélever une choſe de cette nature, qui, après tout, ne fait rien au fait.

Nourſe,

Nourse, Vaillant & Beecroft débitent l'Ouvrage suivant, qui ne fait que paroître: *Calimacbi Hymni & Epigrammata, quibus accesserunt Theognidis Carmina; nec non Epigrammata plus quàm trecenta ex Anthologia Græca, quorum magna pars non ante separatim excusa est: His adjuncta est Galeni Suisoria ad Artes. Notas addidit, atque omnia emendatè imprimenda curavit* EDITOR. *In Præfatione differitur de Linguae Græcæ pronuntiatione, secundumne quantitatem an accentum melius procedat. Impensis Gul. Tburlbourn, Bibliopola Cantabrigiensis. in 4^o.*

Un homme de Lettres parmi les Presbyte-riens, nommé *Mr. Scott*, vient de publier *A New Version of St. Matthews Gospel, &c.* C'est-à-dire: "Nouvelle Version de l'Évangile selon „ St. Matthieu; Avec des notes choisies, où l'on „ justifie la Version, l'on établit le sens & l'on „ montre la pureté de plusieurs termes ou ex- „ pressions de l'Original Grec, ce que l'on „ confirme par des passages tirez des Auteurs „ Grecs les plus célèbres: On y a joint une „ Critique des Notes du Doctr. *Mill* sur cet „ Évangile". Chez *J. Noon*, au Cerf blanc, dans *Cheapside*, in 4^o.

Mr. le Doctr. Watts, Ministre Presbyterien, a publié un Supplément à sa Logique Angloise, qui est si estimée, qu'on s'en sert préférablement à toute autre dans les deux Universitez. Ce Supplément, qui est en un Volume 8^o. contient des Réflexions & des Régles pour acquérir ou pour communiquer aux autres les connoissances les plus utiles, tant en matière de Religion que dans les Sciences humaines, & par rapport à la Vie civile. Chez *Hett*, dans le *Poultry*,

434 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
try, où l'on trouve tous les autres Ouvra-
ges.

Le second Tome de l'Exposition familiere du Nouveau Testament par le Docteur. *Doddrige*, aussi Ministre Presbyterien, paroît depuis peu. Il finit les Evangiles. L'Auteur dit, que le Livre des Actes est prêt à être mis sous la presse, & promet de donner la suite avec toute la diligence possible. C'est un fort bon Ouvrage, qui se trouve chez le même Libraire que le précédent.

AVIS AU PUBLIC.

LE célèbre JEAN GEORGE GRÆVIUS, dont le Nom & la solide Erudition sont si connus dans le Monde sçavant, après avoir mis au jour le *Tresor des Antiquitez Romaines* en XII. Volumes *in folio*, avoit résolu d'y ajouter une autre Collection, qui n'auroit été, ni moins belle, ni moins excellente en son genre, que la première, sçavoir celle des *Antiquitez & des Histoires d'Italie*, afin de réunir, pour ainsi dire, par ce moyen, le reste du Corps au Chef, c'est-à-dire les autres Villes d'Italie à celle de Rome leur capitale; à-peu-pres de la même manière qu'on voit cette Maîtresse du Monde, & la fertile Italie, jointes ensemble dans les Déniers de Mucius Cordus & de Fufius Calenus, qui furent frapés après que la Guerre de la Ligue Italique eut été terminée à l'avantage des Romains. Car ce grand Homme avoit bien compris, que les Affaires de Rome & celles de l'Italie, soit pour la Paix, soit pour la Guerre, de même que leurs Usages & Cérémonies, tant sacrées

sacrées que profanes, étoient si étroitement liées ensemble, que la connoissance des unes dépendoit nécessairement de celle des autres. Il jugeoit encore avec beaucoup de raison, qu'on ne liroit pas avec moins de Plaisir & d'Utilité les choses qui s'étoient passées dans ces Pais-là sur le déclin de l'Empire Romain, que celles qui y étoient arrivées lorsque cet Empire étoit dans son plus grand lustre. En effet, l'Italie a toujours été exposée à de grandes Guerres, & sujette en tout tems à de fréquentes Révolutions. Ainsi, l'on n'a pû ni dû ignorer les Faits ou les Changemens un peu considérables qui ont intéressé, dans chaque Siècle, les Contrées ou les Villes qui composoient cette belle Province, qui a commandé pendant si long-tems au reste de l'Univers.

Ces raisons engagèrent l'illustre GRÆVIUS, tout âgé qu'il étoit, à entreprendre ce bel & magnifique Ouvrage, qui devoit s'imprimer aux dépens de *Pierre van der Aa*, Libraire à Leyde, auquel la République des Lettres sera perpétuellement redevable de quantité de belles & excellentes Collections qu'il a données au Public, & qui ne demandoient pas moins de constance dans l'exécution, que de courage dans l'entreprise.

Après avoir donc fait venir de toutes parts, avec beaucoup de soins & de dépenses, les Livres rares & curieux, nécessaires pour une si utile Entreprise, on publia d'abord les VI. premiers Volumes de ce *Trésor*: mais, avant leur Publication, le docte GRÆVIUS, consumé d'Années & de Travaux, ayant glorieusement fini sa carrière, ne put jouir du fruit de son Travail. Ainsi, l'illustre JAQUES PERIZO-

N I U S remplit avec plaisir sa place : & consacra, par une très-sçavante *Préface*, ces VI. premiers Volumes à l'Immortalité & à l'usage des Gens de Lettres. Mais ce sçavant Homme ayant pareillement été enlevé du Monde assez peu de tems après, au grand regret de tous les honnêtes gens, un troisieme Sçavant voulut bien entrer dans la même carrière, & se charger de la continuation de l'Ouvrage commencé. C'est P I E R R E B U R M A N dont je veux parler. Son Esprit vif & pénétrant, sa Diligence infatigable, sa profonde Erudition, acquise par un Travail assidu de plusieurs années, sont trop connus de tout le monde pour avoir besoin de nos Eloges. Ce fut donc lui qui mit au jour tous les Volumes suivans de cet ample *Treſor d'Antiquitez d'Italie*, & qui acheva enfin heureusement cet Ouvrage immense, qu'il eut soin d'orner des *Préfaces* nécessaires.

On prétend que la Sicile fut autrefois séparée du continent de l'Italie par la violence des ondes ; mais les Sçavans ont toujours jugé, qu'on ne pouvoit separer les Histoires & les Antiquitez qui concernent cette Isle, de celles qui regardent l'Italie. La Sicile a toujours été très-fertile en Evenemens remarquables, à compter même depuis les Siècles fabuleux jusqu'au nôtre, & ses Antiquitez ont tant de rapport à celles de Rome & de toute l'Italie, qu'on ne peut les en separer, sans faire un grand tort à l'Histoire & au progrès des Belles-Lettres. C'est pourquoi, après qu'on eut rassemblé avec soin les meilleurs Livres, & les Ouvrages les plus rares des Auteurs qui ont écrit avec autant de science que de jugement sur les Affaires & les Antiquitez de cette Isle,

on ajouta un nouveau *Treſor des Antiquitez de Sicile* à celui des *Antiquitez d'Italie*, & PIERRE BURMAN l'enrichit de fort belles *Préfaces* de ſa façon. SIGEBERT HAVERCAMP, connu d'ailleurs par les ſçavans Ouvrages qu'il a donnez au Public, n'a pas peu contribué de ſa part à perfectionner le *Treſor* dont il s'agit. Car nous ſommes bien informez, que *Pierre van der Aa* a profité de ſes Avis, & même qu'il s'eſt ſervi de ſon Travail, particulièrement pour ce dernier Ouvrage. D'ailleurs, c'eſt ce que prouvent aſſez un grand nombre d'Onuſcules, traduits en Latin & enrichis de ſes Notes, qui ſont inferez pour la plupart dans ce *Treſor*, & quelques-uns dans celui des *Antiquitez d'Italie*. Tels ſont, par exemple, les Descriptions de l'ancienne Syracuſe, & des Médailles de cette Ville, faites par *Mirabella* & par *Bonanni*, & principalement la *Sicilia Numismatica* de *Philippe Paruta*, à laquelle ce ſçavant Profefſeur a joint un Commentaire rempli d'Erudition. Mais nous ne citerons pas un plus grand nombre d'Auteurs ſur ce ſujet; car nous ne voulons pas donner ici une Liſte des Ecrivains dont les Ouvrages ſont contenus dans ces *Treſors*; vû qu'on en a publié des *Catalogues* particuliers, & que cet Ouvrage, qui eſt imprimé depuis quelques années, ſe trouve à préſent dans pluſieurs Bibliothèques publiques, & même dans celles de quelques Particuliers. Nous ajoutons ici avec raiſon ces paroles, & même dans celles de quelques Particuliers; car *Pierre van der Aa* ayant été contraint de mettre ces *Treſors* à un Prix fort haut, à cauſe des travaux & des fraix conſiderables qu'avoit coûté un Ouvrage ſiimmenſe, bien des gens ſe trou-

438 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
verent obligez malgré eux, de se passer de ces
Trésors, pour ne pas trop épuiser leurs Bour-
ses.

Il nous a donc paru que nous rendrions un grand service au Public, si nous facilitions aux Sçavans, & sur-tout à ceux dont les Revenus sont modiques, le moyen de se pourvoir de ces excellens *Trésors des Antiquitez d'Italie & de Sicile*, dont nous possédons aujourd'hui les Exemplaires. Comme nous n'avons pas trouvé de meilleur expédient pour arriver à ce but, que de baïsser considérablement le Prix de ce grand Ouvrage, & de le diminuer même presque de la moitié; nous avons pris la résolution de délivrer, pendant un certain tems, les Exemplaires du dit Ouvrage pour une Somme très-modique.

Ce *Trésor* entier, tant d'*Italie* que de *Sicile*, est compris en quarante-cinq Volumes; dont le prix a été fixé par *P. van der Aa* de la manière qui suit :

Les XLV. Volumes ont été vendus
————— en petit papier. . 440 fl.
————— en grand papier. 580 fl.

Mais pour les raisons ci-dessus énoncées, nous en diminuons considérablement le Prix, & le réduisons presque à la moitié: de sorte que, depuis ce jour jusqu'au 2. d'Avril de l'Année prochaine 1742. & non pour un plus long terme, nous délivrerons les Exemplaires pour le Prix qu'on va marquer :

Les XLV. Volumes en petit papier, pour
250. fl.
... en

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 439

————— en grand papier, pour
350 fl.

Par rapport à ceux qui font déjà pourvûs des six premiers Volumes qui ont été imprimez après la mort de Mr. GRÆVIUS avec la *Préface* de Mr. PERIZONIUS, ils pourront acquérir les XXXIX. Volumes qui suivent,

en petit papier, pour 210 fl.
en grand papier, pour 310 fl.

Mais après le Terme indiqué, c'est-à-dire après le 1. d'Avril de l'Année 1742, cet Ouvrage sera vendu,

Les XLV. Volumes, en petit papier 400 fl.

————— en grand papier 540 fl.

Les XXXIX. Volumes, en petit papier
350 fl.

————— en grand papier 480 fl.

Ainsi, jusqu'au 1. d'Avril de l'Année prochaine 1742, on pourra se pourvoir des Volumes de ces *Trésors* pour le Prix marqué ci-dessus : Ils se trouvent :

A AMSTERDAM, chez François l'Honoré & Fils, Waesbergen, Wetstein & Smith, Schouten, Wor & Onder de Linden.

A LEYDEN, chez Luchtmans & Van der Aa.

A UTRECHT, chez Broedelet.

A HARLINGEN, chez van der Plaats.

A LEEUWAARDEN, chez Van Dessel.

A LA HAYE, chez de Hondt.

P. DE HONDT *Libraire à la Haye,*
a imprimé :

JO. HARDUINI Commentarius in Novum Testamentum ; accedit ejusdem Autoris Lucubratiō , in cujus prima parte ostenditur , Cepham , à Paulo reprehensum , Petrum non esse : in altera parte , Joannis Apostoli de Sanctissima Trinitate locus explanatur , & eidem Autori suo vindicatur. Hagæ - Comitum 1740. Fol.

————— Idem , Charta majori.

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analeſta , seu Vetera Monumenta hætenus nondum visa , quibus continentur Scriptores varii , qui præcipuè Historiam Universalem , Expeditiones in Terram Sanctam , Res Germaniæ , Gæliæ , Hollandiæ , Ultrajecti , Frisiæ tam Occidentalis quam Orientalis & Groningæ , ut & Gesta Equestris Ordinis Teutonici , Minorum de Brederode , de Culemburch , & de Arckel , memoriæ prodiderunt. Præterea Itineraria , Testamenta Vetera , & Doctorum Virorum Epistolæ. Hagæ - Comitum 1738. 5 vol. 4.

————— Idem , Charta majori.

De l'Attaque & de la Défense des Places par Mr. de Vauban Tome II. 4. fig.

Le même Libraire a sous Presse.

NUMMOPHYLACIUM Regiæ Christiæ , quod comprehendit Numismata Ærea Imperatorum Romanorum Latina , Græca , atque in Colo-
 niis

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1741. 441
niis cufa; quondam à Petro Santi-Bartolo
fummo artificio fummaq̃ fide æri incifa;
nunc primùm prodeunt, cum Commentario Si-
giberti Havercampi, in Univerfitate Lugduno-
Batava Profefſoris. *Latinè & Gallisè.* Hagæ-
Comitum 1742. Fol. cum LXIII. Tabulis
Numifmatum.

————— Idem, Charta majori.

Remarques Critiques & Philologiques fur le Nou-
veau Teſtament, par feu Montſieur de BEAU-
SOBRE. Haye 1742. 2 vol. 4.

*Le même Libraire avertit, qu'on trouve auffi
chez lui les trois Ouvrages ſuivans, qui
font de la dernière importance, & dignes
de la Bibliothèque d'un Roi : ſçavoir.*

I. LA SAINTE BIBLE REPRESENTÉE EN
ESTAMPES, par les plus fameux Maîtres de
l'Europe, tant Anciens que Modernes, au
nombre de 15000 Pièces, & en 175 Volumes
in Folio de forme Atlantique, Reliez en Car-
ton. Ouvrage qu'à très-juſte titre on peut
dire l'Unique dans toute l'Europe, & même
dans le Monde entier; recueilli depuis lon-
gues Années avec de très-grands ſoins, & des
fraix preſqu'incroyables. Pour rendre cette
Collection d'autant plus brillante & plus ri-
che, on y a proportionné la quantité des Fi-
gures à la Nature des ſujets qu'elles repréſen-
tent, & l'on y en a mis un plus grand nom-
bre ſur les plus notables & les plus intéreſ-
ſans, que ſur ceux qui le ſont moins; en
un mot, on n'a rien négligé de ce qui a pû
contribuer à rendre ce Recueil de la der-

442 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
niere beauté & d'une magnificence incomparable.

II. OUVRAGE DIGNE D'UN ROI; Consistant en un Recueil de près de 2550 Pièces du fameux SEBASTIEN LE CLERC, *Desfinateur & Graveur de Louis XIV. & de l'Academie Royale de Peinture, Gravure & Sculpture*; conditionné ainsi qu'il s'ensuit, & en 4 Volumes reliez en Maroquin rouge.

L'OEUVRE DE SEBASTIEN LE CLERC, que l'on voit ici, est l'Ouvrage de plusieurs Années. Il est composé de près de 2550 Pièces; & c'est un des plus complets qui se voye.

De tous les Maîtres, LE CLERC est le plus difficile à recueillir, tant par le grand nombre de Pièces qu'il a faites, que parce qu'il n'a presque travaillé que pour l'Ornement des Livres; ce qui rend les premières de ses Epreuves d'une Recherche très-difficile.

Le Commerce que l'on a eu avec cet habile Homme, a beaucoup facilité ce grand Amas, & le moyen d'avoir des premières Epreuves. L'on n'y a épargné, ni Soins, ni Dépenses. Plusieurs Vignettes coûtent deux Pistoles la Pièce: d'autres une Pistole, & quantité une demi-Pistole.

L'on a eu la délicatesse de vouloir avoir toutes les Vignettes sans Impression derriere, c'est-à-dire tirées en blanc, avant l'Impression des Livres pour lesquels elles ont été faites; seul moyen d'avoir de belles Epreuves. Les Fleurons, Culs-de-Lampe, Lettres grises, ne sont pas d'une moindre Recherche, sur-tout les Lettres grises,

grises, qui ont donné le plus de peine. Le Choix des Epreuves est ce qu'on a eu le plus en vûë, y en ayant qu'on a changé jusqu'à quatre & cinq fois, pour parvenir à la perfection où on les voit dans cet admirable & magnifique Oeuvre.

Il n'y a aucune Pièce retouchée, comme la plupart le font présentement. Telles sont celles de la *Géometrie*, de l'*Histoire Sacrée*, les *Pair d'Heures* & le *Vitruve*. Les *Batailles d'Alexandre*, la *Passion de Notre-Seigneur*, & les *Livres à Dessiner* ont été choisis des premières Epreuves, avant que S. LE CLERC les eût retouchés lui-même dans les Endroits usés.

Les Pièces où l'on verra de l'Impression derrière, qui sont en très-petit Nombre, ne peuvent être autrement pour être bonnes. Elles ont été tirées des Livres reliez, qu'on a sacrifiés, quoique rares & chers. Tels sont l'*Histoire des Turcs*, le *Vitruve*, le *Des Godets*, & les *Métamorphoses d'Ovide*, qui sont le choix de dix Exemplaires.

Le papier a été choisi un peu bis exprès, pour mieux relever la Blancheur de celui des Estampes. En un mot, on ne sauroit former un plus bel & plus magnifique Exemplaire.

III. UN MANUSCRIT très-curieux, très-intéressant & qui est de la dernière conséquence: sçavoir, le JOURNAL Anglois de tout ce qui s'est passé dans la CHAMBRE HAUTE D'ANGLETERRE, depuis le Tems du Roi HENRI VIII. jusques à la mort du Roi GEORGE I. en 93 gros Volumes in Folio.

A V I S

D E

J E A N N E A U L M E ,

En publiant le Sixième Tome de son Edition des ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE par Mr. RYMER.

VOici le Tome Six de mon Edition, qui va jusques au *Quinzième Volume* inclusivement de l'Edition de Londres.

Le Tome Premier	contient	231	feuilles.
Le Tome Second	-----	215	
Le Tome Troisième	-----	220	
Le Tome Quatrième	-----	210 $\frac{1}{2}$	
Le Tome Cinquième	-----	222	
Le Tome Sixième	-----	221 $\frac{1}{2}$	

ensemble 1320 feuilles

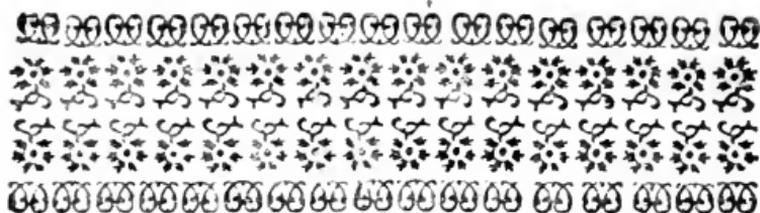
Ce qui fait, suivant les Conditions du projet de Souscription, à 9. dattes la feuille, la somme de 74. florins 5. sols, sur laquelle j'ai déjà reçu, en y comprenant l'avance du *premier Fournissement*, & le paiement du *Sixième Volume*, la somme de 70. florins; ainsi l'on voit que j'ai fourni au-delà de ce que j'ai reçu.

Le *Septième Volume*, par où commence actuellement la Traduction des Pièces Françaises, ne comprendra point en entier les *Tomes Seize & Dix-septième* de l'Edition de Londres, parce que

que ces Traductions font trop fortes pour cela.

Le *Prix* des Volumes suivans augmente à présent d'un *demi fol* par feuille, qui selon le Projet ne devoit se payer qu'à la fin du dernier, mais qui, crainte de faire paroître ce dernier paiement trop gros, me détermine (avec la permission du Public) de prendre pour la suite *quinze florins* par Volume, au lieu de *dix*, & de réserver le solde, qui sera peu de chose alors, pour la fin de tout l'Ouvrage, qui n'aura malgré des augmentations très-considérables, que *dix Volumes*, à la vérité de *deux-cens vingt feuilles* chacun, au lieu de *deux-cens* que promet le Projet; ce qui fait toute la différence.

Ceux qui n'ont point encore souscrit. payent actuellement *quatre florins* d'augmentation, & ceux qui attendent plus long-tems, seront obligez à davantage, ne pouvant le faire autrement, parce que, pour favoriser la SouSCRIPTION, je l'ai proposée à grand marché, que je l'ai bien fait exécuter, & que j'ai tenu parole de n'en imprimer que cinq-cens Exemplaires, & cinquante en grand papier. Je laisse donc à juger si l'Ouvrage complet augmentera de Prix.



T A B L E

D E S

M A T I E R E S.

A.

- A** BINGDON (*Comte d'*) s'oppose à l'abolition de l'*Acte triennal*. 176.
- Académiciens*; excès de leur pyrrhonisme. 330.
- Se fauvoient en admettant le probable. 338.
- Académiques* de Cicéron. 102-118. 320-369.
- Mutilées par les Copistes. 103. Eloge de l'Édition de Cambridge. 104. Et de la nouvelle Edition de Londres. 108. Echantillons des Notes critiques ajoutées à cette dernière. 109. *É suiv.* 326. *É suiv.* Jugement sur cet Ouvrage. 356 *É suiv.*
- Acte triennal*; Debats du Parlement à ce sujet. 172. *É suiv.* Principale raison des Communes contre son abolition. 189.
- Anglesey* (*Mylord*) ses discours imprudens au sujet des procédures contre l'ancien Ministère. 169. Debats qu'ils occasionnent dans la Chambre. 170. Fait l'apologie de ses expressions. *ibid.*
- Ani-*

TABLE DES MATIERES.

<i>Animaux</i> étoient sacrez chez les <i>Egyptiens</i> .	395.
<i>Antipodes</i> ; ce que <i>Ciceron</i> en dit.	352.
<i>Appel</i> (<i>Droit d'</i>) appartenoit au Peuple de <i>Rome</i> .	139.
<i>Appien</i> ; jugement sur cet Auteur.	128.
<i>Attraction</i> , déjà soupçonnée par <i>Copernic</i> .	355.
Entrevûë par le Chancelier <i>Bacon</i> .	<i>ibid.</i>

B.

B ARRINGTON-SHUTE (<i>Mr.</i>) justifie la Cour par rapport à quelques affaires domestiques.	302.
<i>Bayle</i> ; son sentiment sur les <i>Natures Plastiques</i> .	364.
<i>Bedford</i> (<i>Mr. Artbur</i>) ses Sermons sur la Ste. Trinité & l'Incarnation du Fils de Dieu.	224.
<i>Bentley</i> (<i>Mr.</i>) ses excellentes conjectures pour retablir le Texte des <i>Académiques de Ciceron</i> .	104.
<i>Berkeley</i> (<i>Mylord</i>) signale son attachement pour la Maison d' <i>Hannover</i> .	170.
<i>Berriman</i> (<i>Mr. Jean</i>) sa Dissertation critique sur un passage de la première Epître à <i>Timothee</i> .	223.
<i>Bien</i> (<i>Vrai</i>) en quoi les Anciens le faisoient consister. 365. Discussion à ce sujet. <i>ibid</i> & <i>suiv.</i>	
<i>Bisse</i> (<i>Mr. Thomas</i>) ses Sermons posthumes.	223.
<i>Bolingbroke</i> (<i>Vicomte de</i>) son zele pour la mémoire de la Reine <i>Anne</i> . 158. Réponse du Chancelier à son Discours.	160.
<i>Bourse de Londres</i> ; histoire de sa fondation. 71. Perit dans le grand incendie de cette Ville. <i>ibid.</i> Particularité remarquable à cet égard. <i>ibid.</i> Vers à ce sujet. 72. Rebâtie. <i>ibid.</i>	
<i>Buckingham</i> (<i>Duc de</i>) se montre contraire au	nou

T A B L E D E S

nouveau Gouvernement. 158. Se declare
pour les Elections triennales du Parlement.
184.

C.

- C**ALIMACHI *Hymni & Epigrammata.* 433.
Cambridge; cette Université sollicite le
Chevalier *Gresbam* d'établir un Collège chez
elle. 76.
- Carnéade* étoit l'idole de *Cicéron*. 116.
- Caswall* (*Mr. George*) opine pour un Subside
contre la *Suede*. 294.
- Catrou* (*Le Pere*) ce qu'il dit du siècle de *Cice-*
ron est plein de bevuës. 135.
- Chambers* (*Mr.*) quatrième Edition augmentée
de son *Dictionnaire des Arts & des Sciences.* 226.
- Chambre des Communes* de la *Grande-Bretagne*;
Recueil des Debats qu'il y a eu depuis la
mort de la Reine *Anne.* 148--217. 270--320.
- Chambre des Seigneurs*; Debats qu'il y eut au
sujet d'une Adresse à présenter au Roi. 158.
- Chevaliers Romains*; pourquoi le droit de ju-
dicature leur fut conféré. 145.
- Cholmondley* (*Comte de*) se declare contre les
fréquentes Elections. 185.
- Cicéron*; ses *Académiques*: voyez *Académiques.*
La grande estime qu'il faisoit de *Carnéade* a été
fatale à ses Ouvrages. 116. Passage remarqua-
ble de *Tertullien* là-dessus. *ibid.* Histoire de
sa Vie. 118--148. Marque authentique du mé-
rite de ses Ecrits. 119. Beauté de son caractè-
re. 136. Et de ses Ecrits. *ibid.* Son jugement
sur la forme du Gouvernement de *Rome.* 138.
Admirateur de la belle Harangue de *Crassus*
pour le Sénat. 146. Comment il reçoit le re-
proche

M A T I E R E S.

- proche qu'on lui fait de son amour pour l'éru-
 dition *Grecque*. 327. Soupçonne *Antiochus*
 d'avoir quitté la nouvelle Académie par am-
 bition. 341. Exemples qu'il a souvent mal
 pris la pensée d'autrui. 344. Reproche qu'il
 fait à *Timagore*. *ibid.* Impiété d'une réponse
 qu'il fait à *Luculus*. *ibid.* & *suiv.* Son pré-
 jugé sur la Dialectique. 348. Son équité. 350.
 Ce qu'il dit sur les Antipodes. 352. N'étoit
 par grand Mathématicien. 355. 356. Ses Ha-
 rangues traduites en Anglois. 429.
- Compton (Mr.)* Avis qu'il ouvre pour trouver un
 Subside demandé. 294.
- Considerations sur la Vie de Ciceron*; jugement
 sur cette Brochure *Angloise*. 134.
- Consuls* substitués à Rome aux Rois après l'ex-
 pulsion de ceux-ci. 140.
- Copernic*; où il puisa les premières idées de son
 système. 353. Aveu qu'il en fait lui-même.
 354. A entrevû l'Attraction. 355.
- Corradus (Sebastien)* jugement sur sa *Questure*.
 131.
- Corruption*; différence de celle du monde Payen
 & du monde Chrétien. 378.
- Craiggs (Mr.)* soutient les vûes de la Cour dans
 le Parlement. 293.
- Craffus (L.)* belle Harangue qu'il fit pour dé-
 fendre le Sénat. 146.
- Critique*; ancienneté de cet Art. 320. son utili-
 té. 321. mépris que *Mr. Huet* en fait. *ibid.*
 Défense de cet Art. *ibid* & *suiv.*
- Cromwell (Mr. Henri)* son jugement sur la
 première Edition des Lettres de *Mr. Pope*. 5.
- Curll. (Edmond)* son mauvais procedé à l'égard
 de *Mr. Pope*. 12. 15. 16.

T A B L E D E S

D.

- D**AVIS (*Mr.*) ingenieur pour retablir le Texte de *Ciceron*. 104.
- Défaite*; quelquefois avantageuse. 331.
- Dénier de St. Pierre*; ce que c'étoit anciennement en *Angleterre*. 258. & *suiv.*
- Devonshire* (*Duc de*) représente les inconveniens d'un Parlement triennal. 172. *Bill* qu'il propose pour le prolonger, & *Debats* là-dessus. 174. & *suiv.*
- Dion*; n'est pas fidèle en parlant de *Ciceron*. 128.
- Dodrige* (*Mr. le Dr.*) second Tome de son *Exposition familiere du Nouveau Testament*. 434.
- Dorset* (*Comte de*) opine contre l'Acte triennal. 178.

E.

- E**GYPTE; représentée par les *Grecs* comme la plus ancienne & la plus puissante Monarchie. 387. raison pourquoi. 388. Déjà puissante du tems d'*Abraham*. 390. Comment les terres y étoient partagées. 401. & *suiv.*
- Egyptiens*; antiquité fabuleuse qu'ils s'attribuèrent. 389. Preuves de leur antiquité tirées de l'Histoire sainte. 390. & *suiv.* De leur luxe & puissance du tems de *Joséph.* 390. De leur pouvoir & richesse lors de la sortie des *Israélites*. *ibid.* & *suiv.* Leurs établissemens religieux. 391. Avoient en horreur les sacrifices d'Animaux. 394, 395. Leurs progrès dans la Médecine. 396. 397. Leurs cérémonies funèbres. 398. Comment ils embaumoiient leurs morts. 399.
- Eles-*

M A T I E R E S.

Élection ; ce que c'est en *Angleterre* qu'une *Élection double*. 150. n. Debats au sujet des *Élections triennales*. 172. & suiv.

Évidens ; ce que c'est. 337.

Équité ; un des grands principes de cette vertu. 350.

Erasme ; son jugement sur les *Écrits de Cicéron*. 137.

Evidence ; est au dessus de toute définition. 334.

Ancienneté de l'opinion de *Descartes* sur ce sujet. *ibid.* Nécessairement supposée, même par ceux qui la combattent. 335. Objection spécieuse qu'on peut faire contre l'*Evidence*. 339.

Exil de Cicéron ; éloge de cet Ouvrage. 133.

F.

FABRICIUS (*Frédéric*) jugement sur sa *Vie Latine de Cicéron*. 131.

Finch (*Mylord*) censure les démarches du *Ministère*. 297.

G.

GOULD (*Mr.*) propose d'engager la *Hollande* contre la *Suede*. 292.

Gracques ; les premiers qui perirent dans *Rome* par des dissensions publiques. 143. Leur mort devint fatale au *Sénat*. 144.

Grecs ; pourquoi ils attribuoient aux *Egyptiens* une si grande ancienneté & puissance. 388.

Gresbam (*Collège de*) à *Londres* ; Vies des *Professeurs* qui y ont enseigné. 60-56. 229-251.

A donné naissance à la *Société Royale*. 62.

Histoire de sa fondation. 77. Confirmé pour

T A B L E D E S

- jamais. 81. Dispute sur la langue dans laquelle devoient se faire les leçons. *ibid.* & *Juiv.*
 Plaintes contre les Professeurs. 83. Leur réponse. 84. Décision de ce différend, qui règle le tems des leçons. *ibid.* Fonds destiné pour y former une Bibliothèque. 88.
- Gresbam** (*Le Chev. Thomas*) sa famille. 66. Sa naissance. 67. Ses études. *ibid.* Embrasse le Commerce. 68. Nommé Agent de la Cour pour les Emprunts. *ibid.* Remède à divers abus à l'avantage du Roi & du Royaume. *ibid.* & *Juiv.* Privé de son Emploi par la Reine *Marie*. 70 Rétabli. *ibid.* Fait Chevalier par la Reine *Elisabeth*, & son Agent dans les Païs étrangers, *ibid.* Bâtit une belle Maison. *ibid.* Perd son fils unique. *ibid.* Bâtit la Bourse de Londres. 71. Chargé d'une négociation d'argent à Anvers 72. Conseils salutaires qu'il donne à la Reine sur les Emprunts & le redressement des Finances. 73. Honneur que la Reine lui fait. 75. Conte à ce sujet. *ibid.* Marque d'estime & de confiance qu'il reçoit de la Reine. 76. Mariage de sa fille naturelle *ibid.* Son amour pour les Sciences. *ibid.* Fonde le Collège de *Gresbam* à Londres. 77. Fait plusieurs Legs de charité. *ibid.* Sa mort. 78. Son éloge. *ibid.* Fut surnommé le *Marchand Royal*. 79. Particularité honorable de sa Vie. *ibid.* Son Testament confirmé par un Acte du Parlement. 81.
- Gresbam** (*Richard*) son grand mérite. 66. Avantage qu'il procura au Commerce. 67.
- Grey** (*Mr. le Dr. Richard*) son Edition du Livre de *Job* métriquement arrangé. 220.
- Gronovius** (*Jean Frédéric*) proposé pour modèle d'un sage Critique. 321.
- Guyet

M A T I E R E S.

Guyet (Mr.) a fait des conjectures subtiles pour
retablir le Texte de *Cicéron*. 103.

H.

- H**AMPDEN (*Mr. Richard*) son discours pour
l'abolition de l'Acte triennal. 271. & *juiv.*
Reproche qu'il fait à *Mr. Compton*. 295.
- Hank (Mr. Théodore)* Auteur des Assemblies
qui ont donné occasion à la fondation de la
Société Royale. 63.
- Harris (Mr. le Dr.)* Supplément à son *Dictio-*
naire des Arts & des Sciences. 428.
- Heatcote (Le Chev. Gilbert)* ferme la bouche
au Chevalier *Windbam*. 163. Veut qu'on de-
clare la guerre à la *Suede*. 292.
- Hervey (Mylord)* on lui est principalement re-
devable de la belle *Vie de Cicéron* publiée par
Mr. Middleton. 119.
- Histoire de la Vie de Cicéron*. 118--148. Grande
part qu'y a *Mylord Hervey*. 119.
- Huet (Mr.)* ce qu'il dit de la Critique moder-
ne. 321. Refutation de son sentiment. *ibid.* &
juiv.
- Hungerford (Mr.)* s'oppose au Subside demandé
contre la *Suede*. 288.

I.

- J**AQUES I (*Le Roi*) confirme à jamais les do-
nations faites au Collège de *Gresham*. 81.
- Idees complexes*, sont en quelque sorte de la fa-
çon de l'esprit humain. 337.
- Ides simples*; ancienneté de cette opinion. 334.
- Tome XVII. Part. II. G g *icy*

T A B L E D E S

<i>Ilay</i> (<i>Mylord</i>) parle contre les fréquentes Elections d'un nouveau Parlement.	187.
<i>Incrédules</i> ; leurs objections contre la Révélation.	337.
<i>Joseph</i> ; pourquoi <i>Pharaon</i> lui fit épouser la fille du Prêtre d' <i>On</i> . 394. D'où vient que parmi ses Domestiques il y avoit plusieurs Médecins.	396.
<i>Judaïsme</i> ; marque qui le distinguoit de toutes les autres Religions du monde. 379. & suiv.	379.
<i>Judicature</i> ; pourquoi ôtée par le Peuple au Sénat de <i>Rome</i> & conférée aux Chevaliers. 145.	145.
<i>Juifs</i> ; deux raisons principales qui les retiennent dans l'aveuglement.	371.

K.

K INGSTON (<i>Duc de</i>) se declare contre l'Acte triennal.	176.
---	------

L.

L AMBIN ; éloge de ses conjectures pour retablir le Texte de <i>Cicéron</i> .	103.
<i>Lawson</i> (<i>Mr.</i>) réleve quelques expressions du Général <i>Stanhope</i> .	288.
<i>Lechmere</i> (<i>Mr.</i>) clause qu'il propose d'ajouter au Bill pour prolonger le Parlement.	283.
Particularitez sur son sujet.	284.
<i>Législateurs Payens</i> ; ils avoient intérêt de se prétendre inspirez.	382.
<i>Leibnitz</i> (<i>Mr.</i>) son grand principe dans la controverse avec le <i>Dr. Clarke</i> .	346. 347.
<i>Lettre à un Jeune-homme, pour le dissuader de prendre les Ordres sacrez.</i> 88.-102. Première rai-	rai-

M A T I E R E S.

raison, tirée de la prétendue inutilité de la charge de Ministre. 87. Seconde raison, fondée sur le danger qu'on suppose y avoir pour le Troupeau. 88. Troisième raison, puisée dans la Liturgie *Anglicane*. 90. Quatrième raison, appuyée sur la nécessité de signer la Confession de foi. 93. Cinquième raison.

- 97.
- Lettres à Atticus*; éloge de leur Traduction en François. 135.
- Libraires Anglois*; défaut ordinaire de leurs Catalogues. 3. 4.
- Liste civile*; ce que c'est, & à quoi elle sert. 186. n.
- Liturgie Chrétienne*, dans le Systême *Arrien*. 431.
- Loi Mosaique*; en quoi consistoit sa perfection. 371. & suiv.
- Londres (Ville de)* refuse de prêter de l'argent à la Reine Elifabeth. 74. Lettre menaçante qu'elle s'attire par-là du Secrétaire d'Etat. *ibid.*
- Lyddal (Mr.)* son discours pour l'abrogation de l'Acte triennal. 191. & suiv.

M.

MAIMONIDES; son sentiment sur la perfection de la Loi conduit au Christianisme.

372.

Mallet (Mr.) Projet de souscription pour son *Histoire du Bill d'Exclusion contre Jacques Duc d'Yorck*. 217.

Médecins; grand nombre qu'il y en avoit anciennement en *Egypte*. 396.

G g 2

Mers.

T A B L E D E S

<i>Meredith</i> (Mr.) particularité qu'il rapporte au sujet du Chevalier <i>Grejham</i> .	79, 80.
<i>Mérite personnel</i> ; doit être toujours respecté.	350.
<i>Méthodistes</i> , comparez dans une Brochure avec les <i>Donatistes</i> .	430.
<i>Metbuen</i> (Mr.) mécontent de la Cour, résigne ses Emplois.	296.
<i>Metrodore de Cbio</i> ; son scepticisme outré.	342.
<i>Middieton</i> (Mr. le Dr. <i>Conyers</i>) Auteur d'une nouvelle Histoire de la <i>Vie de Ciceron</i> .	118.
Méthode qu'il a suivie pour la rendre exacte & complète	122.
Règles qu'il s'est prescrites pour la composition.	123.
Sources où il a puisé.	124.
& suiv. Méthode de ses traductions.	126.
Son jugement sur les Historiens Grecs qui ont parlé de <i>Ciceron</i> .	127.
& suiv. Et sur les Histoires modernes du même.	131.
Nouvelle Edition de sa <i>Vie de Ciceron</i> .	428.
Quatrième Edition de sa <i>Lettre sur la Conformité du Papisme avec l'ancien Paganisme</i> .	432.
<i>Miller</i> (Mr.) réimpression de son <i>Dictionnaire du Jardinage</i> .	431.
<i>Missy</i> (Mr. de) sa Traduction libre des <i>Remarques de Mr. le Motteux sur Rabelais</i> .	410-427.
<i>Moïse</i> ; la divinité de sa Mission prouvée.	369-410.
Confirme le témoignage des Auteurs profanes concernant les <i>Egyptiens</i> .	393.
<i>Moll</i> (Mr) seconde Edition de son <i>Traité des Domaines de la Grande-Bretagne en Amérique</i> .	429.
<i>Morgan</i> (Mr. <i>Thomas</i>) son système de la Religion naturelle.	225.
Sa réponse indécente au Livre de Mr. <i>Chandler</i> .	432.

M A T I E R E S.

N.

- N**ATURES *plastiques*; ce que Mr. Bayle en pensoit. 364.
Nenci (Giovanni Francesco) son *Recueil de Poësies Italiennes.* 221.
 Nouvelles Littéraires. 220-428.

O.

- O**ROBIO, refute le sentiment de *Maimonides* sur la perfection de la Loi. 372.
Ouvrages de l'Art, ne sont jamais parfaitement ressemblans l'un à l'autre. 347.

P.

- P**AMELA, ou la *Vertu recompensée*, beau Roman *Anglois.* 27-60. Prompt débit de cet Ouvrage. 29. 222. But que l'Auteur s'y propose. 29. & *suiv.* Mérite de cette Histoire. 59. Critiquée. 222. Sa continuation. *ibid.*
Parlement de la Grande-Bretagne; confirme le Testament du Chevalier *Thom. Gresbam.* 79. 80. Recueil des Debats qu'il y a eu depuis la Restauration. 148. & *suiv.*
Peterborough (Comte de) ce qu'il dit en faveur de l'Acte triennal. 188.
Peuple Romain; ses grandes prérogatives. 138.
Plutarque critiqué. 127.
Pope (Mr. Alexandre) Recueil de ses *Lettres* & de celles de ses Amis. 1-27. Publié sans son aveu. 2. Histoire de la premiere Edition. 3. & *suiv.* Jugement qu'en porte Mr. *Cromwell.* 5. Ses plaintes au sujet des Editions subreptices
 Gg 3

T A B L E D E S

tices de ses Lettrés. 7. Edition qu'il en donne lui-même. 8. 17. Autres Editions subreptices augmentées. 10. 12. 13. 17. 20. Maltraité par un Libraire. 12. 15. 16. Traduction d'une de ses Lettres.	23.
<i>Powlet</i> (Comte de) insiste pour l'Acte triennal.	176. & suiv.
<i>Prêtres Egyptiens</i> avoient l'administration des affaires publiques.	394.
<i>Principes de Déistes</i> employez par Mr. <i>Warburton</i> pour renverser leur Systême.	387.
Περὶ ἡμῶν ; ce que c'est.	338.
<i>Pulteney</i> (Mr. <i>Guillaume</i>) resigne ses Emplois.	296. Se declare contre la Cour. <i>ibid.</i>

Q.

Q UAKER; sa Lettre à Mr. de <i>Voltaire</i> sur ce qu'il a écrit touchant cette Secte.	260.
& suiv. Sentimens des <i>Quakers</i> sur les Sacremens.	263.
Pourquoi ils permettent à tout le monde de parler dans leurs Assemblées.	264.
Leurs raisons pour accorder la même liberté aux Femmes.	266.
Raison de leur tremblement.	261.
Titres qu'ils ne donnent jamais à personne.	269.

R.

R ELIGIONS des <i>Payens</i> ; nécessairement ou toutes fausses ou toutes véritables.	378.
Pourquoi aucun de ces systêmes n'a été rapporté à la Cause première.	382.
<i>Requêtes</i> ; manière honnête de rejeter celles qu'on présente au Parlement.	190. n.
	Ré-

M A T I E R E S.

- Revelation* ; preuve qu'il y en a une véritable. 375. & suiv.
- Rois* ; devoirs de ceux de l'ancienne *Rome*. 138. Se font chasser en empiétant sur les Droits du Peuple. 140.
- Rome* ; excellence de la forme de son premier Gouvernement. 138. Partis qui s'y formerent après l'expulsion des Rois. 141. Qui dégénèrent en violences après la mort des *Gracques*. 144.
- Rondeau* ; le premier qui a été fait en *Anglois*. 5.
- Rouillé (Le Pere)* s'est souvent trompé sur l'article de *Cicéron* & des Histoires de son tems. 135.
- Roxborough (Duc de)* son zèle pour la Succession Protestante. 170.

S.

- S**ACREMENS ; ce que les *Quakers* en pensent. 263.
- Saurin (Mr. Jaques)* aventure plaisante qui lui arriva à *Geneve* en disputant. 334. 335.
- Scott (Mr.)* sa nouvelle *Version de l'Evangile selon St. Matthieu*. 433.
- Sénat de Rome* ; ses devoirs dans sa première institution. 138. La mort des *Gracques* lui devient fatale. 144. Sa jalousie contre les Chevaliers. 145.
- Servilius Cepio*, surnommé le *Patron du Sénat*. 146.
- Shippen (Mr.)* se declare contre l'abolition de l'Acte triennal. 193. & suiv. Son discours contre un Message du Roi pour demander un Subside extraordinaire. 288. & suiv. Contre

T A B L E D E S

le Subside pour l'Armée. 307. & suiv. Est envoyé à la Tour.	319.
<i>Shrewsbury</i> (<i>Duc de</i>) son opposition à une Adresse à présenter au Roi.	159.
<i>Smith</i> (<i>Mr. Jean</i>) censure le Ministère par rapport à des affaires domestiques du Royau- me.	300.
<i>Smitb</i> (<i>Mr.</i>) ses <i>Sermons posthumes</i> .	428.
<i>Snell</i> (<i>Mr.</i>) expressions imprudentes qui lui échaperent en Parlement. 282. Obligé d'en de- mander pardon à la Chambre.	283.
<i>Société Royale de Londres</i> ; son origine. 63. & suiv.	
<i>Socrate</i> ; pourquoi il faisoit profession de ne rien sçavoir.	333.
<i>Souveraineté</i> , résidoit dans le Peuple de <i>Rome</i> .	138.
<i>Spinoza</i> ; son opinion par rapport à l'ame hu- maine.	343.
<i>Stanhope</i> (<i>Le Général</i>) son discours contre le Ministère de la Reine <i>Anne</i> . 162. Insiste sur un Subside contre la <i>Suede</i> . 286. 288. 291. Justifie la conduite de la Cour.	297.
<i>Steele</i> (<i>Le Chev. Richard</i>) parle contre l'Acte triennal.	278. & suiv.
<i>Stoïciens</i> ; leur maxime qui peut servir à fonder l'évidence. 346. Ils exigeoient la suspension dans les choses incertaines. 349. Leur prin- cipe le plus sublime.	351.
<i>Strofford</i> (<i>Comte de</i>) s'oppose à une clause d'u- ne Adresse à présenter au Roi.	159.
<i>Subside</i> demandé par le Roi pour faire des Al- liances. 285. Débats sur ce sujet. 288-305.	
<i>Suicide</i> ; réflexion cavaliere de <i>Mr. de Voltaire</i> sur	

M A T I E R E S.

- sur ce fujet. 253. Remarque de Mr. *Lockman*
là-deffus. 254.
Sutherland (Comte de) fignale fon zèle pour la
Maison d'*Hanover*. 170.

T.

- T**HOMAS (*Mlle. Elifabeth*) fçavante Angloi-
fe. 6.
Townshend (*Mylord*) privé de la charge de Vi-
ceroi d'Irlande. 296.
Trevor (*Mylord*) fon attachement pour le Mi-
niftère de la Reine *Anne*. 158.
Tribuns du Peuple; leur établiffement & leur
autorité. 142. Font admettre les Plebéïens aux
Magiftratures. *ibid.* Abufent de leur puiffan-
ce. 143.
Troupes réglées; il y en avoit anciennement en
Egypte. 402.
Turnbull (*Mr.*) fes *Principes de la Philofophie*
Morale & Chrétienne. 227. Sa traduction d'un
Ouvrage d'*Heineccius*. *ibid.*
Twells (*Mr. le Dr. Leonard*) fa *Differtation fur*
la Chronologie des Septante. 224.

V.

- V**ALENTIA (*Pierre de*) diffuffion historique
fur fon fujet. 105. Réimprefion de fon
excellent Ouvrage fur les *Académiques de Ci-*
ceron. 107.
Viftorius; a retabli heureufement quelques en-
droits de *Ciceron*. 107.
Vie à venir; le filence de *Moïfe* là-deffus prou-
ve l'imperfection de la Loi. 573.

T A B L E D E S

- Vies des Professeurs du Collège de Gresham.* 60-86.
229--251. Utilité & agrément de celles des
grands Hommes. 120. Ecueils qu'on y doit
éviter. *ibid.* & *suiv.* Defaut de la plupart des
Vies de Ciceron. 131.
- Voltaire (Mr. de)* nouvelle Edition de ses *Let-
tres sur les Anglois.* 251. & *suiv.* Réflexion
cavaliere qu'il fait sur le Suicide. 253. Let-
tre qu'un *Quaker* lui adresse touchant ce
qu'il a écrit de sa Secte. 260. & *suiv.*
- Vûë* pérçante est souvent incommode. 345.

W.

- W**ALKER (*Mr.*) ingenieux à retablir le Tex-
te de Ciceron. 104.
- Wallis (Le Dr)* sa relation concernant l'origi-
ne de la Societé Royale de Londres. 63.
- Walpole (Mr. Robert)* son discours contre le
Ministère de la Reine *Anne.* 161. Empêche
le Chevalier *Windbam* d'être envoyé à la
Tour. 166. Resigne ses Emplois à la Cour.
296.
- Warburton (Mr. Guillaume)* second Tome de
son *Traité de la Divinité de la Mission de Moïse.*
369--410. Comment il prouve la nécessité &
la vérité d'une Révélation. 375. & *suiv.*
- Ward (Mr. Jean)* ses *Vies des Professeurs du
Collège de Gresham.* 60--86. 229--251. Ordre
qu'il a suivi dans cet Ouvrage. 61.
- Watson (Mr. David)* sa Traduction de quelques
Oeuvres d'Horace. 226.
- Watts (Mr. le Dr.)* Supplément de son excel-
lente *Logique Angloise.* 433.
- Whitlocke (Le Chev. Guillaume)* critique une
Pro-

M A T I E R E S.

Proclamation du Roi pour convoquer le
Parlement. 163. Raison pourquoi. *ibid.* &
suiv.

Windbam (Le Chev. Guillaume) défend le Mi-
nistère de la Reine *Anne*. 162. S'éleve con-
tre une Proclamation du Roi. 165. Obligé
de se retirer. 167. Apostrophé par l'Orateur.
168. Sa réponse. *ibid.*

Wotton (Mr. Antoine) abrégé de sa vie. 230.
& *suiv.* Liste de tous ses Ouvrages. 236. &
suiv.

Wren (Mr. Christophe) abrégé de sa vie. 238.
& *suiv.* Catalogue de ses Ouvrages. 246.
& *suiv.*

Fin de la Table des Matières.







